

Accès au financement pour le climat et la biodiversité

Des engagements mondiaux à l'action nationale



Accès au financement pour le climat et la biodiversité

Des engagements mondiaux à l'action nationale

Ce rapport a été préparé par Juan Casado-Asensio, Simon Biermann, Dominique Blaquier, Jens Sedemund et Alexandre Joissains (Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE), ainsi que par Emilienne Lionelle Ngo-Samnack, Tounao Kiri et Fidèle Ananivi (OIF/IFDD). Il a été réalisé sous la supervision d'Eva Beuselinck (OCDE) et sous le leadership général de Pilar Garrido (OCDE), ainsi que de Cécile Martin-Phipps (OIF/IFDD).

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OIF, OCDE (2026), *Accès au financement pour le climat et la biodiversité: des engagements mondiaux à l'action nationale*. IFDD, Québec, Canada, 268 p. <https://doi.org/10.1787/1a559342-fr>

© OIF, OCDE, 2026

ISBN (Imprimé): 978-2-89481-415-4

ISBN (Numérique): 978-2-89481-414-7

Crédits photo : Adobe Stock, blacksalmon

Déclarations de responsabilité institutionnelle

Pour l'OCDE, cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments employés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Les noms et représentations de pays et territoires employés dans cette publication conjointe suivent la pratique de l'OCDE.

Pour l'OIF : Les opinions exprimées et les arguments employés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des Etats et gouvernements membres de l'OIF.

L'Ouvrage, ainsi que les données et cartes qu'il peut contenir, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et des limites internationales, ainsi que du nom de tout territoire, ville ou région.



© OIF, OECD, 2026 - Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cet Ouvrage est mis à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En utilisant cet Ouvrage, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Attribution - Vous devez citer l'Ouvrage.

Traductions - Vous devez citer l'Ouvrage original, identifier les modifications apportées à l'original et ajouter le texte suivant: En cas de divergence entre l'Ouvrage original et la traduction, seul le texte de l'Ouvrage original sera considéré comme valide.

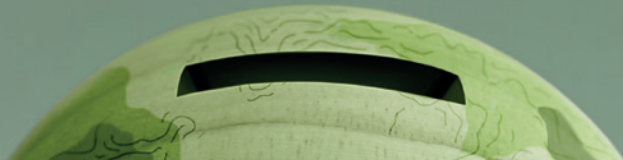
Adaptations - Vous devez citer l'Ouvrage original et ajouter le texte suivant: *Il s'agit d'une adaptation d'une œuvre originale de l'OCDE et de l'OIF. Les opinions exprimées et les arguments utilisés dans cette adaptation ne doivent pas être rapportés comme représentant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays Membres ou de l'OIF ou ses États et gouvernements membres.*

Contenu provenant de tiers - La licence ne s'applique pas au contenu provenant de tiers qui pourrait être incorporé dans l'Ouvrage. Si vous utilisez un tel contenu, il relève de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation auprès du tiers et vous serez tenu responsable en cas d'allégation de violation.

Vous ne devez pas utiliser le logo de l'OCDE ou de l'OIF/IFDD, l'identité visuelle ou l'image de couverture sans autorisation expresse ni suggérer que l'OCDE ou l'OIF/IFDD approuve votre utilisation de l'Ouvrage.

Tout litige découlant de cette licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de 2012. Le siège de l'arbitrage sera Paris (France). Le nombre d'arbitres sera d'un et la langue de l'arbitrage sera le français.

Imprimé au Canada



Avant-propos

Mobiliser des ressources financières à l'échelle et au rythme nécessaires pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité constitue un défi majeur pour les gouvernements et les bailleurs de fonds. Alors que les engagements financiers internationaux en faveur du climat et de la biodiversité se sont accrus, de nombreux pays en développement se heurtent encore à des obstacles pour accéder aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le présent rapport, intitulé « *Accès au financement pour le climat et la biodiversité: des engagements mondiaux à l'action nationale* », répond à ce défi.

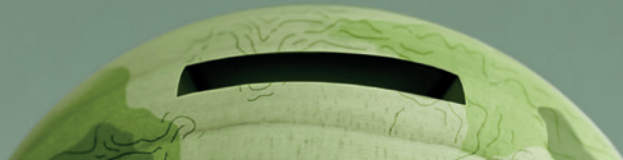
Le rapport aborde trois questions pratiques. Premièrement, où persistent les écarts entre les engagements mondiaux et les réalités locales, et en quoi diffèrent-ils selon les contextes, notamment pour les pays les moins avancés et à faible revenu, les petits États insulaires en développement, les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême et les pays francophones? Deuxièmement, comment les politiques, la planification et la coordination peuvent-elles contribuer à mobiliser des ressources et à promouvoir l'accès au financement international pour le climat et la biodiversité? Troisièmement, quelles bonnes pratiques aident les pays en développement à accéder à un financement accru pour le climat et la biodiversité?

Pour répondre à ces questions, le rapport rassemble des données sur l'accès au financement international en faveur du climat et de la biodiversité, en combinant des statistiques descriptives et une analyse économétrique de l'allocation des fonds. Les résultats quantitatifs sont complétés par une recherche qualitative, qui s'appuie sur six études de cas nationales (Arménie, Gabon, Madagascar, Sénégal, Sainte-Lucie et Togo) afin de comprendre les pratiques actuelles et les obstacles, et d'identifier les bonnes pratiques susceptibles d'être transposées et reproduites dans l'ensemble des pays en développement.

La notion de partenariat est au cœur de ces objectifs. C'est pourquoi ce rapport est une publication conjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) par l'intermédiaire de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). La collaboration entre l'OIF/IFDD et l'OCDE reflète un engagement commun à soutenir les gouvernements

et la coopération pour le développement – y compris dans de nombreux pays francophones – afin d’améliorer l’accès au financement international pour les objectifs liés au climat et à la biodiversité. Elle s’appuie sur l’expertise de l’OCDE en matière de suivi et d’analyse des financements publics internationaux pour le développement, ainsi que sur les atouts de l’OIF/IFDD pour aider les pays en développement à promouvoir un développement durable efficace, inclusif et transparent. Ce faisant, le rapport complète les travaux en cours de l’OCDE sur la mesure des financements en faveur du climat et de la biodiversité, la mobilisation de capitaux privés par le biais du financement du développement, et le soutien à une coopération pour le développement efficace alignée sur les objectifs environnementaux mondiaux.

Cette publication se veut un outil pratique destiné aux décideurs politiques, aux bailleurs de fonds, aux institutions financières publiques, aux investisseurs privés et aux autres parties prenantes qui souhaitent traduire les engagements pris en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité en actions et accès concrets.



Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Juan Casado-Asensio, Simon Biermann, Dominique Blaquier et Alexandre Joissains (OCDE); ainsi que Emilienne Lionelle Ngo-Samnack, Tounao Kiri et Fidèle Ananivi (OIF/IFDD). Il a été produit sous la supervision de Jens Sedemund (OCDE), sous l'orientation donnée par Eva Beuselinck (OCDE), et sous la direction générale de Pilar Garrido (OCDE) et de Cécile Martin-Phipps (OIF/IFDD).

Il a bénéficié des contributions de plusieurs collègues de l'OCDE: Wiebke Bartz-Zuccala, Aussama Bejraoui, Emile Boral Rolland, Harsh Desai, Giorgio Gualberti, Tomas Hos, Cecilia Piemonte, Emma Raiteri (Direction de la Coopération pour le Développement); ainsi que Géraldine Ang, Edward Perry et Klas Wetterberg (Direction de l'Environnement). En outre, les auteurs tiennent à remercier Yves Testet et Kekeli Bernice Egblomasse (OIF/IFDD) pour la communication et l'administration, et Fiona Hinchcliffe pour l'édition.

Le rapport a également bénéficié des commentaires des membres du Réseau de coopération pour l'environnement et le développement du Comité d'aide au développement (DAC ENVIRONET) et de son groupe des Amis de la biodiversité. Les conclusions préliminaires ont été présentées lors des réunions d'ENVIRONET de mai 2025 et février 2026, de la réunion annuelle du Conseil d'Orientation de l'OIF/IFDD (Paris, octobre 2025) et de l'atelier de la CDB sur la mobilisation de ressources (Rome, février 2026).

Des commentaires supplémentaires ont également été reçus de la part de: Bianka Kretschmer et Silvia Mancini, Fonds d'adaptation; Sumeet Kaur, Fonds pour l'environnement mondial (FEM); Guillermo Carlos Arenas, Francisco Galrao Carneiro et Long Hanhua Wang (Groupe de la Banque mondiale); et Mary Harutyunyan et Hakob Matevosyan (ministère de l'Environnement de l'Arménie).

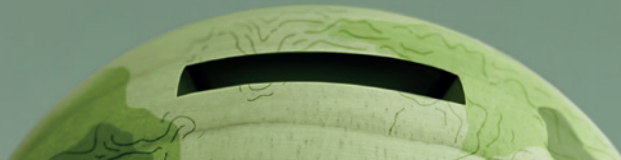


Table des matières

■ Avant-propos	3
■ Remerciements	5
■ Abréviations et acronymes	11
■ Résumé exécutif	13
L'accès au financement pour le climat et la biodiversité est limité par des contraintes structurelles et la fragmentation	13
Un programme commun pour les pays en développement et les bailleurs de fonds sur le financement de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité	15
Implications pratiques pour les pays en développement	17
Implications pratiques pour les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	17
■ Aperçu	19
Le financement en faveur du climat et de la biodiversité est en hausse, mais les pays qui en ont le plus besoin ont du mal à y accéder	19
Une nouvelle analyse confirmant que les allocations de financement pour le climat et la biodiversité ne sont pas toujours déterminées par les besoins ou la vulnérabilité	29
Implications pour les pays en développement: lever les obstacles à l'accès au financement pour le climat et la biodiversité	32
Mesures clés des bailleurs de fonds pour améliorer l'accès: adapter le soutien à la réalité du développement au niveau national	35

1	Le défi de l'accès au financement du développement en matière de climat et de biodiversité	39
1.1.	Les besoins croissants de financement pour le climat et la biodiversité exigent de passer des engagements à l'accès	40
1.2.	Le financement international est essentiel pour les pays en développement dans le débat sur l'accès, notamment en matière de climat et de biodiversité.....	41
1.3.	Les débats sur l'accès au financement reflètent des idées fausses fondamentales sur la réalité du financement.....	43
2	Comprendre l'architecture internationale complexe du financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité.	49
2.1.	L'atténuation des contraintes financières des pays en développement est l'un des principaux fondements du financement international.....	50
2.2.	Dans le contexte environnemental, l'accès au financement se concentre sur les fonds verticaux, mais ceux-ci restent des acteurs mineurs	51
2.3.	Les fonds verticaux pour le climat et l'environnement sont difficiles d'accès, en particulier pour les pays aux capacités limitées.....	54
2.4.	Les bailleurs bilatéraux et les banques multilatérales de développement fournissent l'essentiel du financement pour le climat et la biodiversité	59
2.5.	La fragmentation des bailleurs entrave l'accès effectif aux fonds, une situation aggravée par l'allongement des délais de décaissement	62
2.6.	Les approches intégrées en matière de climat et de biodiversité peuvent renforcer l'impact, mais risquent de compliquer l'accès et de rendre trouble la notion d'additionnalité	67
2.7.	La mobilisation de capitaux privés et les instruments innovants n'apportent jusqu'à présent qu'une additionnalité limitée dans les pays confrontés aux plus grandes contraintes d'accès	69
3	Vers une approche intégrée de la compréhension du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité	77
3.1.	Le financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité suit les tendances générales du financement du développement, mais avec des limites importantes.....	78
3.2.	Une compréhension plus complète de la sélection des pays et de l'allocation des financements pour le climat et la biodiversité nécessite d'aller au-delà des modèles traditionnels.....	80

3.3. Les résultats confirment que le financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité suit les mêmes facteurs d'allocation que le financement du développement.	83
3.4. Les facteurs environnementaux sont pris en compte dans les décisions d'allocation, mais ne permettent pas de surmonter les contraintes d'accès sous-jacentes.	92
3.5. Les résultats globaux de l'allocation mettent en évidence des inégalités structurelles et des écarts d'accès persistants.	95
3.6. L'accès au financement va au-delà de l'éligibilité et nécessite un programme de réforme commun aux bailleurs et aux pays en développement.	104
4 Surmonter les obstacles nationaux à l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité	105
4.1. Des arguments convaincants peuvent ouvrir la voie à l'accès au financement, mais les capacités institutionnelles sont essentielles pour garantir des flux durables.	107
4.2. Des stratégies nationales cohérentes et intégrées sont indispensables pour transformer l'éligibilité en un accès durable au financement pour le climat et la biodiversité.	111
4.3. La gouvernance et la coordination nationales sont les fondements d'un accès effectif au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité.	118
4.4. Des systèmes et des instruments nationaux solides sont indispensables pour un financement à grande échelle de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité.	121
4.5. Les capacités sous-tendent l'ensemble du processus d'accès au financement, de la proposition aux résultats.	129
5 Pistes d'action pour les bailleurs de fonds afin de soutenir l'accès au financement pour le climat et la biodiversité	135
5.1. L'intégration de la vulnérabilité au changement climatique et à la perte de biodiversité dans les cadres d'allocation permettrait d'éviter de marginaliser les pays les plus vulnérables.	137
5.2. Des politiques flexibles de cofinancement et de passation de marchés de la part des bailleurs de fonds sont essentielles pour garantir un accès adapté aux besoins.	140

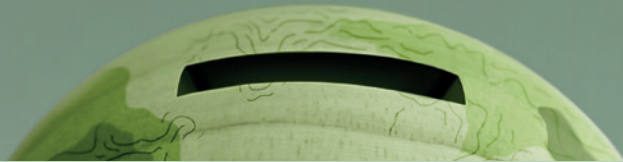
5.3. Le renforcement des systèmes nationaux et le recours à ceux-ci sont essentiels pour garantir l'efficacité à long terme et la durabilité	143
5.4. L'amélioration de la coordination entre les bailleurs de fonds est essentielle pour améliorer l'accès des pays au financement	146
■ Annexes	
A Méthodologie statistique et économétrique	151
B Des modèles d'allocation (Chapitre 3) aux obstacles à l'accès (Chapitres 4-5) Corrélations économétriques et implications plausibles.....	181
C Principaux enseignements tirés des six missions d'étude de cas	185
D Questionnaire.....	253
■ Références	257



Abréviations et acronymes

ABP	Allocation basée sur la performance
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
BAfD	Banque africaine de développement
BAD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIOFIN	Initiative pour le financement de la biodiversité
BMD	Banque multilatérale de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIF	Fonds d'investissement pour le climat
CMKMB	Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité
CO ₂	Dioxyde de carbone
COP	Conférence des Parties
CRS	Système de déclaration des créanciers
FA	Fonds d'adaptation
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCMB	Fonds du Cadre mondial pour la biodiversité
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FPD	Financement public du développement

FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FVC	Fonds vert pour le climat
FVCE	Fonds vertical pour le climat et l'environnement
GES	Gaz à effet de serre
GFP	Gestion des finances publiques
GSSS	Obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable
IDA	Association internationale de développement
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
ISP	Instrument du secteur privé
JETP	Partenariat pour une transition énergétique juste
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> (Établissement de crédit pour la reconstruction)
NOQC	Nouvel objectif quantifié collectif en matière de financement climatique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
PEID	Petits États insulaires en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PIR	Pays à revenu intermédiaire
PRII	Pays à revenu intermédiaire inférieur
PRIS	Pays à revenu intermédiaire supérieur
PMA	Pays les moins avancés
PN	Plateforme nationale
PNA	Plan national d'adaptation
PNFB	Plan national de financement de la biodiversité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
REDD	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
SFI	Société financière internationale
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
STAR	Système d'allocation transparente des ressources
TOSSD	Aide publique totale au développement durable
USD	Dollar américain
VD	Variable dépendante
WWF	Fonds mondial pour la nature



Résumé exécutif

L'accès au financement pour le climat et la biodiversité est limité par des contraintes structurelles et la fragmentation

L'accès au financement pour les actions en faveur du climat et de la biodiversité est essentiel pour les pays en développement, en particulier les plus vulnérables. Il les aide à atteindre les objectifs convenus en matière de climat et de biodiversité, les protège des impacts climatiques et de l'effondrement des écosystèmes, et soutient leur développement durable. Les pays en développement et les pays développés s'accordent sur l'importance de l'accès à ce financement. Pourtant, ils perçoivent souvent différemment le défi auquel ils sont confrontés. Cela reflète, en partie, l'absence d'une définition unique et universellement acceptée du financement international pour le climat et la biodiversité. Dans la pratique, ce financement s'inscrit largement dans des flux plus larges de financement du développement, ce qui peut réduire la visibilité du besoin d'un financement adéquat et dédié au climat et à la biodiversité. Par conséquent, pour comprendre la réalité plus large du financement international des pays en développement, il faut considérer le soutien financier aux actions en faveur du climat et de la biodiversité dans le cadre des flux financiers internationaux globaux vers les pays en développement.

Le financement public du développement a globalement connu une forte croissance pendant plus d'une décennie jusqu'en 2023, avant qu'une baisse significative en 2024 n'inverse cette tendance. Le financement ciblant le climat et la biodiversité dans les pays en développement a enregistré une hausse encore plus importante jusqu'en 2023. Pourtant, les discussions sur l'accès se sont principalement concentrées sur le rôle des fonds verticaux pour le climat et l'environnement (FVCE), en tant que véhicules financiers dédiés à l'action en faveur du climat ou de la biodiversité. Leur nombre a plus que doublé au cours de la période 2015-2023, mais ils ne représentent toujours qu'une petite part du financement total fourni pour soutenir le climat et la biodiversité. La majeure partie de ce soutien en faveur du climat et de la biodiversité est toujours fournie par des bailleurs bilatéraux et des banques multilatérales de développement. Si les FVCE peuvent jouer un rôle de catalyseur, leur

modèle (à savoir la mise en commun de fonds sans duplication des capacités de mise en œuvre ou de la présence sur le terrain) rend l'accès plus difficile pour les pays aux capacités limitées, tels que les pays les moins avancés (PMA) ou les petits États insulaires en développement (PEID).

Une utilisation plus stratégique des FVCE, associée à une vision plus large de l'architecture globale de l'aide pour le développement, fait encore défaut dans de nombreux pays en développement. En effet, améliorer l'accès au financement pour le climat et la biodiversité nécessite une compréhension holistique de l'aide internationale en faveur de ces objectifs au niveau national. Mais l'accès des pays à ces financements est de plus en plus entravé par la fragmentation. Cette fragmentation constitue un obstacle majeur à l'accès au financement et augmente les coûts de transaction, met à rude épreuve les capacités limitées et ralentit les décaissements, conduisant à une situation où les cycles des projets externes sapent les systèmes nationaux et perpétuent une capacité d'absorption limitée. À ce titre, ces dynamiques vont également à l'encontre d'une intégration et d'une généralisation efficaces. Si les fonds verticaux offrent un potentiel important pour l'avenir, le financement de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité doit rester au cœur des principaux processus et stratégies politiques, les pays et les bailleurs de fonds partageant la responsabilité de veiller à ce que la mise en œuvre soit efficace et alignée sur les systèmes nationaux. Dans le même temps, les sources de financement alternatives, telles que celles obtenues grâce à la mobilisation à grande échelle de financements privés et à des instruments innovants au niveau national, n'ont pas apporté de solutions de financement supplémentaires significatives aux pays en développement, en particulier dans les régions où les ressources sont les plus rares – et nécessitent un soutien continu des bailleurs en faveur du climat et de la biodiversité.

L'analyse économétrique réalisée pour ce rapport montre que les objectifs en matière de climat et de biodiversité influencent les schémas d'allocation des financements publics destinés au climat et à la biodiversité, mais les résultats globaux de cette allocation suggèrent l'existence de lacunes structurelles en matière d'accès et d'allocation. Pour les bailleurs de fonds multilatéraux, y compris les FVCE, la capacité d'absorption des pays en développement (en particulier pour les financements autres que les subventions) tend à peser plus lourdement que la vulnérabilité structurelle dans la détermination de l'accès. Par conséquent, l'accès au financement du climat et de la biodiversité des bailleurs de fonds bilatéraux est déterminé par les mêmes facteurs politiques, socio-économiques, institutionnels, environnementaux et de vulnérabilité sous-jacents qui régissent les allocations traditionnelles de financement du développement, tandis que la vulnérabilité structurelle elle-même joue un rôle plus limité et indirect dans l'explication de qui a accès au financement.

Un programme commun pour les pays en développement et les bailleurs de fonds sur le financement de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité

Le fossé mis en évidence par les schémas d'allocation des financements en faveur du climat et de la biodiversité reflète un défi fondamental lié à la manière dont ces fonds sont répartis. L'accès au financement nécessite un accord mutuel entre les pays en développement et les bailleurs de fonds – mais les besoins financiers les plus importants coïncident souvent avec les zones où les capacités sont les plus faibles. Pour relever ce défi, il ne suffit pas de mesures individuelles prises par les pays en développement ou les bailleurs de fonds; il faut un programme coordonné visant à obtenir des résultats concrets.

Renforcer des institutions et stratégies crédibles et alignées sur les politiques afin de faciliter l'accès au financement pour le climat et la biodiversité

Les discours nationaux sur le climat et la biodiversité, ancrés dans le contexte des pays en développement, jouent un rôle central dans la définition de l'accès, car ils témoignent l'appropriation et l'intention. Pourtant, les bailleurs de fonds distinguent les discours rhétoriques de ceux qui s'appuient sur une coordination institutionnelle, des politiques établies et des capacités avérées. L'accès est rendu possible lorsque les discours s'accompagnent de crédibilité nationale, de clarté institutionnelle, de cohérence stratégique et de préparation opérationnelle. Les arrangements institutionnels nationaux influencent en outre l'appropriation des stratégies au niveau national, des structures de gouvernance solides permettant un accès plus rapide, tandis qu'une prise de décision fragmentée crée des goulots d'étranglement.

Renforcer la gestion des finances publiques, le suivi et les capacités pour améliorer l'absorption et les résultats

Une gestion solide des finances publiques et des outils transparents de suivi des flux financiers peuvent démontrer la capacité d'absorption et renforcer la confiance des bailleurs de fonds, tandis que des systèmes faibles favorisent la mise en place de structures parallèles contournant les budgets nationaux. Il s'agit là d'un défi fondamental en matière de développement, mais qui revêt également une importance particulière pour le renforcement des actions en faveur du climat et de la biodiversité. Les capacités sous-tendent l'ensemble du processus d'accès, de la conception à l'exécution des projets. Le sous-développement des instruments et mécanismes nationaux destinés à mobiliser des ressources pour le climat

et la biodiversité accentue également les contraintes (par exemple, le marquage budgétaire vert et climatique, les taxes et redevances environnementales affectées à des fins spécifiques, les obligations vertes ou durables, les fonds nationaux dédiés au climat et à la biodiversité).

Concilier les incitations à la performance et la prise en compte de la vulnérabilité dans les allocations des bailleurs de fonds afin de faciliter l'accès au financement

Les choix stratégiques des bailleurs de fonds façonnent l'accès au financement : les bailleurs bilatéraux se concentrent principalement sur des partenaires stratégiques liés par des liens historiques, économiques et politiques, tandis que les banques multilatérales de développement (BMD) utilisent des systèmes d'allocation basés sur la performance qui récompensent principalement les résultats et la capacité d'endettement. Dans les deux cas, la vulnérabilité n'est pas suffisamment prise en compte, ce qui crée une double contrainte pour les contextes vulnérables au changement climatique et dépendants de la nature, où les chocs peuvent éroder la capacité budgétaire au moment même où des investissements pour la résilience sont nécessaires.

Adapter les modalités opérationnelles pour faciliter l'accès et renforcer les systèmes nationaux

Les contributions de contrepartie, le cofinancement - qui semblent particulièrement répandus dans le contexte des instruments de financement climatique - ainsi que les règles de passation des marchés publics peuvent devenir des obstacles dans des contextes où les capacités sont limitées, ce qui conduit à la mise en place de systèmes parallèles et au recours à des agences d'exécution intermédiaires qui garantissent des décaissements à court terme mais ne renforcent guère les systèmes nationaux. Les projets hors d'un budget spécifique pilotés par le siège peuvent également nuire à l'appropriation, tandis que les approches programmatiques pluriannuelles s'alignent mieux sur les calendriers de développement institutionnel, favorisent le renforcement progressif des capacités et rendent les conditions d'accès plus réalisables pour les institutions nationales.

Renforcer la coordination et l'harmonisation entre les bailleurs de fonds afin de remédier à la fragmentation et de développer les instruments privés

Un soutien coordonné et une harmonisation des bailleurs, y compris au sein des FVCE, sont essentiels pour réduire les coûts de transaction et faciliter l'accès au financement en faveur du climat et de la biodiversité. Dans la pratique, pour être efficace, la coordination doit

être menée par les pays, par exemple par le biais de plateformes nationales. Une telle coordination menée par les pays joue également un rôle clé pour attirer davantage d'investissements privés, en offrant un portefeuille de projets plus prévisible et des cadres de partage des risques plus clairs – mais jusqu'à présent, à quelques exceptions près dans les pays en développement bénéficiant de meilleures notations de crédit, les instruments innovants et la mobilisation de financements privés restent dépendants des ressources concessionnelles des bailleurs.

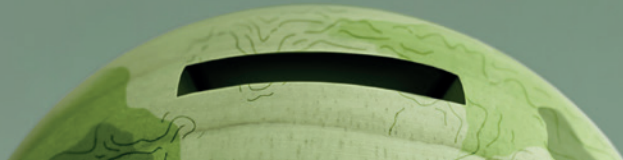
Implications pratiques pour les pays en développement

- Des discours nationaux convaincants sur le climat et la biodiversité, alignés sur les contextes de développement, peuvent ouvrir de premières discussions avec les bailleurs de fonds, mais pour transformer l'éligibilité en flux durables en faveur du climat et de la biodiversité, il faut ancrer les engagements dans des stratégies cohérentes et chiffrées, intégrées aux cadres nationaux.
- Une appropriation et une coordination de haut niveau par les instances gouvernementales sont essentielles pour aligner le climat et la biodiversité sur les trajectoires de développement et favoriser l'accès.
- Des systèmes nationaux solides et une gestion des finances publiques rigoureuse sont essentiels pour soutenir l'appropriation par une capacité d'absorption, tandis que les lacunes législatives et d'application retardent l'accès au financement pour le climat et la biodiversité.

Implications pratiques pour les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux

- Les systèmes d'allocation basés sur la performance peuvent favoriser les pays dotés d'une plus grande capacité d'endettement au détriment de ceux qui sont plus vulnérables, tandis que les motivations historiques, économiques et politiques qui sous-tendent l'allocation des financements pour le climat et la biodiversité peuvent elles aussi ne pas tenir compte de la vulnérabilité, ce qui appelle à une meilleure prise en compte des réalités des pays vulnérables.
- Les contributions de contrepartie, le cofinancement et les règles de passation des marchés publics peuvent créer des obstacles de la part des bailleurs lorsqu'ils ne sont pas adaptés aux réalités nationales et risquent de perpétuer la dépendance vis-à-vis des intermédiaires de mise en œuvre et des systèmes parallèles plutôt que de développer les capacités nationales dans le domaine du climat et de la biodiversité.

- La fragmentation des bailleurs pèse sur des capacités limitées, alors que des plateformes nationales dirigées par les gouvernements et une plus grande harmonisation des FVCE pourraient faciliter l'accès au financement pour le climat et la biodiversité.
- Les instruments de financement privé nécessitent encore une atténuation des risques par les bailleurs et ne peuvent être considérés comme des voies alternatives pour accéder aux sources supplémentaires nécessaires de financement pour le climat et la biodiversité, malgré les attentes.



Aperçu

Le financement en faveur du climat et de la biodiversité est en hausse, mais les pays qui en ont le plus besoin ont du mal à y accéder

Comprendre le fossé d'accès implique de clarifier le fonctionnement du financement

Le changement climatique et la perte de biodiversité affectent les trajectoires de développement, en particulier dans les pays où les économies et les moyens de subsistance dépendent fortement de secteurs intimement liés au climat et à la nature, et où beaucoup subissent déjà les effets du changement climatique et de la perte de biodiversité. Ces pressions interagissent avec d'autres vulnérabilités, telles qu'une marge de manœuvre budgétaire limitée, un endettement élevé et des lacunes en matière d'infrastructures et d'assurance, créant des cercles vicieux de pauvreté, de dégradation environnementale et d'instabilité financière. Pour de nombreux pays en développement, tels que les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA)/pays à faible revenu (PFR), les contextes hautement ou extrêmement fragiles, ainsi que les pays francophones, la double crise du changement climatique et de la perte de biodiversité exacerbe les défis de développement existants - alors même qu'ils ont peu contribué à ces crises.

Pour faire face à cette double crise, il faudra investir des milliards de dollars afin de promouvoir les infrastructures à faibles émissions et résilientes au changement climatique, la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources et l'adaptation aux effets du changement climatique menée au niveau local. Les pays en développement ne peuvent pas couvrir seuls ces besoins de financement, ce qui rend indispensable le soutien international, notamment le financement du développement provenant des pays développés.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB) incluent des objectifs financiers pour concrétiser ce soutien :

- **Changement climatique** : les Parties à la CCNUCC ont convenu en novembre 2024, lors de la 29^e Conférence des Parties (COP29), d'un nouvel objectif quantifié collectif consistant à fournir 300 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2035 (couvrant à la fois l'atténuation et l'adaptation) ; et à travailler ensemble pour porter le financement pour les pays en développement provenant de sources publiques et privées à 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035.
- **Biodiversité** : les Parties à la CDB visent à porter les ressources financières liées à la biodiversité provenant des pays développés et destinées aux pays en développement à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030, conformément à l'objectif 19a du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité.

Pourtant, bien qu'ils soient « éligibles », les pays en développement ont souvent du mal à accéder à ces ressources. Les pays en développement et les pays développés s'accordent sur l'importance de l'accès au financement. Cependant, ils perçoivent souvent différemment le défi que représente cet accès. Les pays développés mettent en avant des engagements financiers mondiaux records en faveur du climat et de la biodiversité, tandis que les pays en développement ne se représentent pas ce que cela signifie concrètement pour eux, ni la part de ces financements qu'ils reçoivent. Ils ne savent souvent pas si les augmentations des financements pour le climat ou la biodiversité (en particulier au niveau national) reflètent une croissance globale des ressources disponibles pour ces objectifs, indépendamment ou en conjonction avec d'autres ressources, ou si elles s'accompagnent de réductions d'autres types de financements versés au pays – principalement en raison du manque de clarté et de transparence concernant les flux, et de la complexité de leur mesure.

Bien qu'il n'existe pas de définition unique et universellement acceptée du financement international pour le climat et la biodiversité, dans la pratique, la majeure partie de ce qui est identifié comme tel consiste en des financements publics internationaux provenant de bailleurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'en des financements privés que ces bailleurs mobilisent par le biais de leurs divers instruments et interventions. Le financement international pour le climat et la biodiversité s'inscrit largement dans des flux de financement du développement plus larges, même lorsqu'il est étiqueté séparément à des fins de communication, *reporting* ou de suivi des objectifs.

En analysant le financement de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité au niveau national, le présent rapport vise à promouvoir une compréhension commune autour de trois points clés :

- L'ensemble des sources de financement – au-delà des fonds verticaux pour le climat et l'environnement (FVCE), qui ne représentent qu'une petite part du financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité.

- L'écart entre l'accès au financement et sa mise à disposition sur le terrain au niveau national, d'une part, et les négociations de haut niveau axées sur les chiffres globaux, d'autre part.
- La nécessité d'un programme commun pour répondre simultanément aux préoccupations des pays en développement et des bailleurs de fonds, afin que le renforcement des systèmes nationaux et l'amélioration de l'accessibilité des pratiques des bailleurs de fonds puissent se renforcer mutuellement.

Diverses sources de financement façonnent la réalité de l'accès des pays en développement au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité

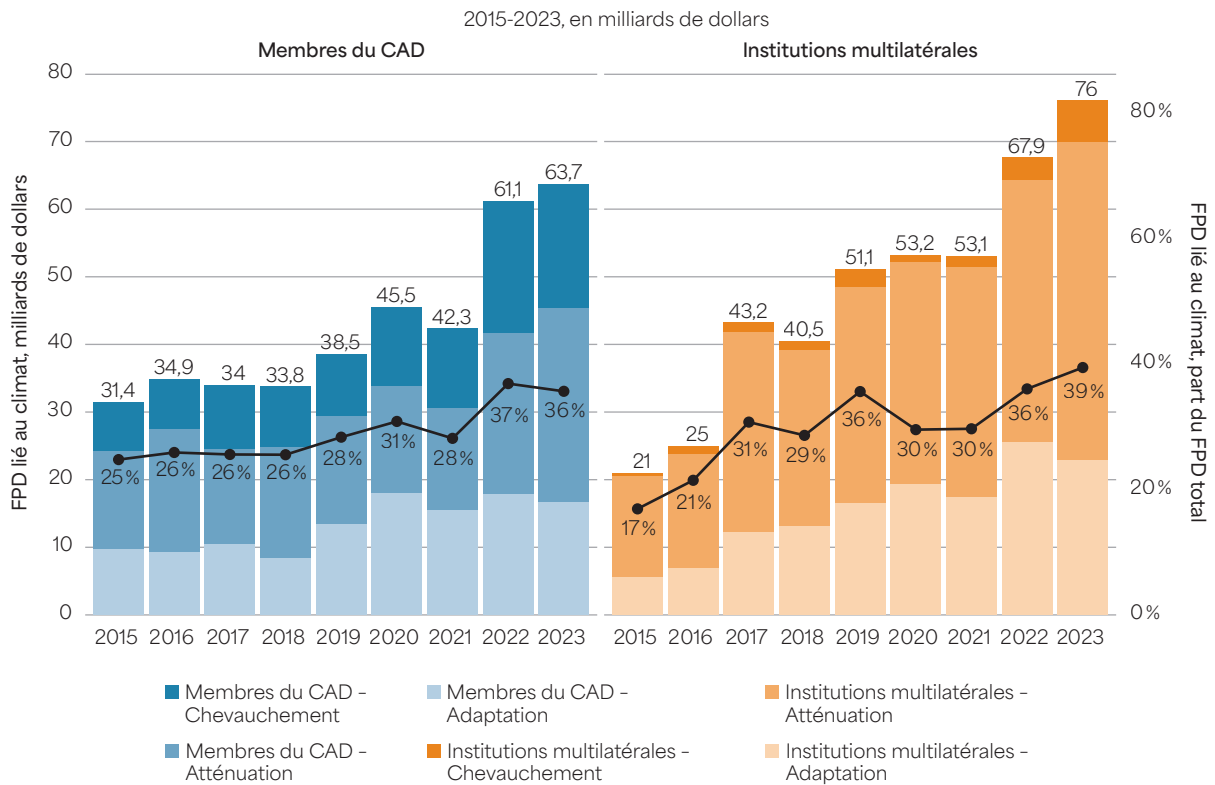
Pour passer d'une vision globale à une compréhension plus fine de la manière dont les flux financiers liés au climat et à la biodiversité se concrétisent dans les pays en développement, le rapport analyse les informations recueillies par le biais du Système de déclaration des créanciers (CRS) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui constitue la seule source de données fiables, comparables et complètes sur le financement international – y compris en ce qui concerne les objectifs liés au climat et à la biodiversité. Sans préjudice d'un éventuel accord sur les définitions de ce qui constitue le financement de la lutte contre le changement climatique ou de la préservation de la biodiversité, l'utilisation de cette base de données est essentielle pour comprendre le fossé entre les engagements des bailleurs de fonds et l'action des pays, ce qui peut favoriser un dialogue plus transparent et équilibré sur l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité dans les pays en développement.

En 2023, le financement public du développement (FPD) total provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales (banques multilatérales de développement et fonds d'investissement verts) a atteint 371,2 milliards de dollars, après une forte croissance pendant plus d'une décennie. Cette tendance du FPD permet de comprendre l'évolution de la base de ressources disponibles pour les actions en faveur du climat et de la biodiversité. Cependant, cette tendance s'est inversée en 2024 et les perspectives indiquent une poursuite de la baisse en 2025 et au-delà, même si l'impact de cette évolution sur les objectifs en matière de climat et de biodiversité reste encore incertain.

Les financements internationaux consacrés au climat et à la biodiversité dans les pays en développement ont suivi une tendance similaire. En 2023, les contributions des membres du CAD et des institutions multilatérales ont atteint 139,7 milliards de dollars pour le changement climatique (Figure 0.1) et 27,7 milliards de dollars pour la biodiversité (Figure 0.2). Bien que ces chiffres ne soient pas directement comparables aux objectifs de la CCNUCC ou de la CDB, ils ont affiché une croissance soutenue jusqu'en 2023.

FIGURE 0.1.

Le financement du développement lié au climat provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales a augmenté régulièrement depuis 2015



Remarque: FPD: financement public au développement. La ligne noire représente la part de FPD liée au climat par rapport au FPD total pour la catégorie de bailleur (axe de droite). Le graphique montre la valeur totale des flux provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales déclarés à l'OCDE. Les montants correspondent au financement de l'adaptation et de l'atténuation.

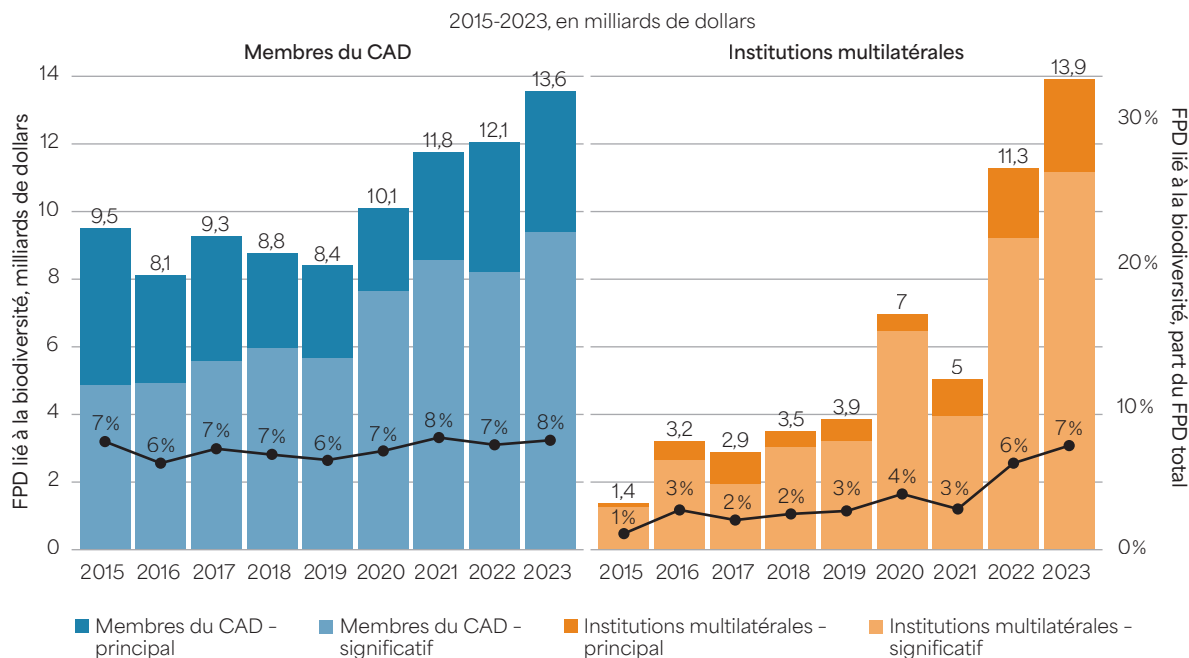
Source: (OECD, 2025).

Les pays en développement, en particulier les PMA/PFR, les PEID, les contextes de fragilité élevée ou extrême, ainsi que les pays francophones, sont confrontés à de profondes contraintes structurelles en matière d'accès et de mobilisation des financements, qui trouvent leur origine dans la faiblesse de leurs ressources nationales et entraînent des déficits chroniques, même pour les services publics de base et les investissements. Le financement public du développement a précisément vu le jour pour pallier ces limites; et c'est cette même logique qui a sous-tendu les dispositions des Conventions de Rio prévoyant un soutien « nouveau et supplémentaire » afin de permettre l'action en faveur du climat et de la biodiversité sans détourner des ressources de développement déjà rares.¹

1. Les Conventions de Rio désignent les trois principaux accords mondiaux sur l'environnement adoptés lors du Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro: les conventions sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification.

FIGURE 0.2.

Le financement du développement lié à la biodiversité a également augmenté depuis 2015, en particulier les flux multilatéraux



Remarque: FPD: financement public au développement. La ligne noire représente la part de FPD liée à la biodiversité par rapport au FPD total pour la catégorie de bailleur (axe de droite). La figure montre la valeur totale des flux provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales déclarés à l'OCDE. Pour plus d'informations, voir l'Annexe A et (OECD, 2024).

Source: (OECD, 2025).

Les fonds verticaux pour le climat et l'environnement ne représentent qu'une petite part du financement du climat et de la biodiversité dans un paysage complexe

Les FVCE sont souvent considérés comme un moyen pour les pays en développement d'accéder à des financements supplémentaires pour le climat et la biodiversité. Ces FVCE sont des mécanismes financiers multilatéraux conçus pour fournir et mettre en commun des ressources spécifiquement destinées au climat et à la biodiversité afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité. Ils comprennent notamment le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds d'adaptation (FA) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Pourtant, se concentrer sur les FVCE peut occulter à la fois le paysage financier plus large et les facteurs propres aux pays en développement et aux bailleurs qui déterminent les résultats en matière d'accès, comme en témoignent les discussions en cours au sein de la CCNUCC et de la CDB. De plus, l'accès à ces fonds pour les pays les plus vulnérables est difficile.

Le fonctionnement des FVCE a été à l'origine de critiques persistantes de la part des pays en développement. Afin d'éviter les doublons, de réduire les coûts de transaction et la prolifération des canaux de distribution, les FVCE ne se chargent pas eux-mêmes de la mise en œuvre et n'ont pas de présence sur le terrain. Au lieu de cela, ils acheminent les ressources soit par l'intermédiaire d'autres entités (intermédiaires ou entités de mise en œuvre), soit en réponse à des propositions de financement soumises par des entités accréditées au niveau national. Seuls les intermédiaires et les entités accréditées sont éligibles pour recevoir des volumes importants de financement. Dans le même temps, l'accréditation et l'approbation des projets ne garantissent pas l'accès aux pays en développement, car ceux-ci doivent encore disposer des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les activités.

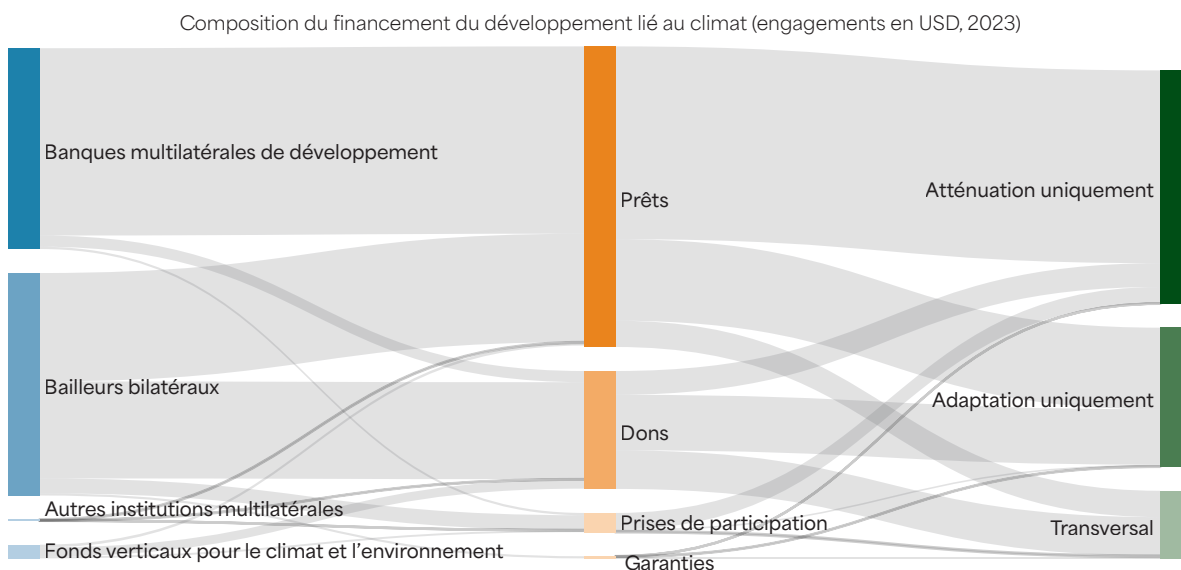
La difficulté d'accéder aux financements des FVCE est aggravée par la prolifération croissante de ces fonds, chacun doté de cadres distincts d'accréditation, d'approbation et de *reporting*, ce qui accroît la complexité de leur accès pour les pays en développement. Le paysage du financement du climat et de la biodiversité s'est considérablement élargi, principalement sous l'effet de l'augmentation des FVCE. Le nombre d'institutions fournissant des financements publics internationaux pour le climat et la biodiversité est passé de 51 en 2015 à 78 en 2023. Les FVCE se sont efforcés d'améliorer l'accès et l'efficacité de l'accréditation, de l'approbation des projets, du décaissement et du renforcement des capacités afin de répondre aux préoccupations des pays en développement, notamment ceux qui en ont le plus besoin. Bien que des efforts aient été entrepris pour rendre le financement des FVCE plus accessible, les réformes n'ont pas encore conduit à une amélioration significative de l'accès pour les pays en développement dans la plupart des cas.

Si les FVCE se concentrent spécifiquement sur les actions en faveur du climat et de la biodiversité, ils ne sont pas les seules institutions à fournir des financements internationaux. Le paysage du financement du climat et de la biodiversité comprend également des bailleurs bilatéraux, des banques multilatérales de développement (BMD) et des organisations internationales. Parmi les autres acteurs figurent les pourvoyeurs de coopération Sud-Sud, les organisations philanthropiques privées et les acteurs du secteur privé. Pourtant, les pays en développement ont soutenu la création de ces FVCE en tant que sources de financement dédiées à des objectifs spécifiques en matière de climat et de biodiversité, estimant que les ressources allouées à ces domaines étaient insuffisantes et/ou qu'elles provenaient de fonds de développement qui détournaient des ressources d'autres priorités nationales urgentes, telles que la santé ou l'éducation.

Au sein de l'architecture internationale de mise en œuvre au sens large, les FVCE ne représentent qu'une petite part (à savoir 3,4% pour le climat et 7% pour la biodiversité en 2023, Figure 0.3 et Figure 0.4). Les bailleurs bilatéraux représentés au sein du CAD et les principales BMD sont à l'origine de la majeure partie des financements fournis. Même si l'accès au financement des FVCE venait à s'améliorer, ceux-ci ne représenteraient toujours qu'une petite part du paysage financier global et des besoins de financement des pays en développement.

FIGURE 0.3.

Les FVCE ne représentaient qu'une faible part des engagements de financement climatique en 2023



Remarque: ce graphique ne couvre que le financement public du développement lié au climat. Les largeurs des bandes reflètent le volume relatif des engagements de financement climatique de 2023 par fournisseur (à gauche), par instrument (au centre) et par cible (à droite).

Source: (OECD, 2025).

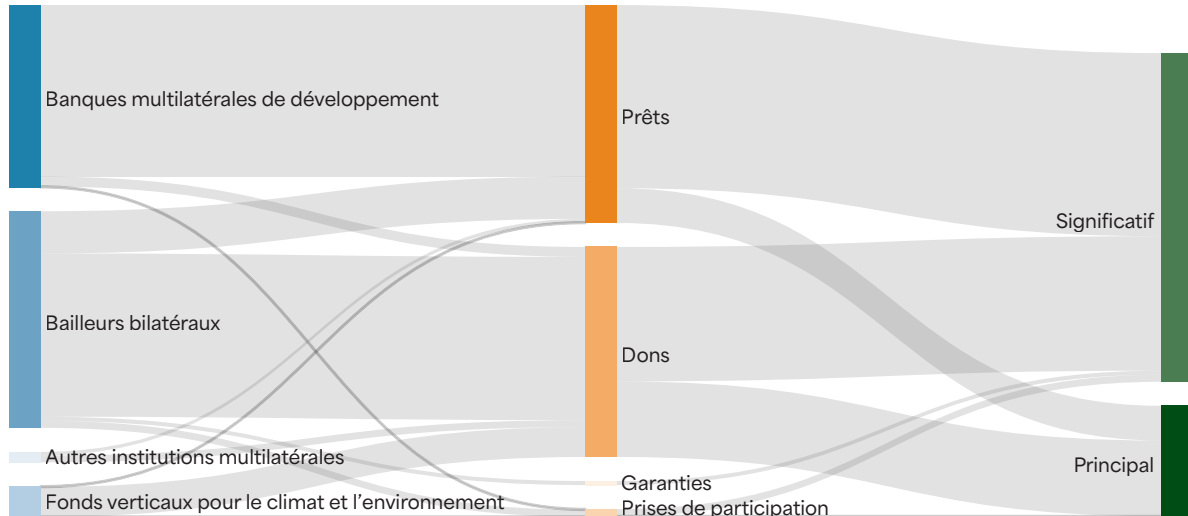
Les FVCE peuvent néanmoins jouer un rôle de catalyseur en collaborant avec d'autres bailleurs et parties prenantes, en contribuant à la création de marchés et en mobilisant des financements supplémentaires, notamment par le biais d'interventions innovantes, évolutives et transformatrices. En effet, leurs financements sont souvent utilisés pour mobiliser et cofinancer des activités avec d'autres bailleurs, notamment les BMD (par exemple pour améliorer la viabilité financière et réduire les risques liés aux investissements). Dans le même temps, ces approches peuvent amener à se demander si les financements parviennent réellement aux pays en développement ou s'ils sont au contraire retenus au sein du système financier.

Dans l'ensemble, les pays en développement risquent de concentrer leurs maigres capacités administratives sur des procédures d'accréditation complexes et des propositions ponctuelles auprès des FVCE, alors que les bailleurs de fonds bilatéraux et les BMD peuvent offrir des voies plus directes et plus rapides. Les bailleurs de fonds bilatéraux et les BMD soutiennent également les pays en développement dans le cadre d'engagements à plus long terme et plus larges avec ces pays. Une utilisation plus stratégique des ressources financières de ces partenaires et des FVCE fait toutefois encore défaut dans de nombreux pays en développement.

FIGURE 0.4.

Les FVCE ne représentaient qu'une faible part des engagements de financement en faveur de la biodiversité en 2023

Composition du financement du développement lié à la biodiversité (engagements en USD, 2023)



Remarque : ce graphique ne couvre que le financement public de la biodiversité. Les largeurs des bandes reflètent le volume relatif des engagements de financement du développement liés à la biodiversité en 2023, répartis par bailleurs de fonds (à gauche), instruments (au centre) et cibles (à droite). Les catégories « *principal* » et « *significatif* » renvoient au marqueur de Rio sur la biodiversité, utilisé par les bailleurs bilatéraux, de nombreuses organisations multilatérales et les FVCE pour indiquer, dans leurs rapports au CRS du CAD de l'OCDE, si la biodiversité était un objectif principal ou secondaire de l'activité financée. Bien que toutes les activités ne soient pas déclarées par les bailleurs comme liées à la biodiversité, la méthodologie de l'OCDE permet d'estimer les flux de type « principal » et « significatif » pour les BMD et les FVCE.

Source : (OECD, 2025)

La fragmentation croissante des bailleurs et les retards de décaissement constituent des obstacles majeurs à l'accès

L'accès au financement pour le climat et la biodiversité est entravé par la fragmentation croissante des bailleurs. En 2023, près de 40 % des pays en développement travaillaient avec au moins 16 bailleurs différents, contre 20 % en 2015. Parallèlement à cette prolifération des bailleurs dans chaque pays, on observe également une diminution de la concentration des bailleurs, mesurée par la baisse de la part du volume de financement pour le climat et la biodiversité attribuable aux cinq plus grands bailleurs d'un pays. Cette dilution du soutien des bailleurs peut accroître les difficultés pour les pays en développement confrontés à d'importantes contraintes de capacités et de ressources. C'est particulièrement le cas des PMA/PFR : ils affichent systématiquement les niveaux de concentration des bailleurs les plus faibles de tous les groupes de pays, avec des niveaux en baisse constante depuis 2015. De plus, le nombre d'institutions au sein des bailleurs qui fournissent une coopération pour le

développement est également en hausse : parmi les 33 membres du CAD, le nombre d'institutions accordant des financements pour le climat ou la biodiversité est passé de 115 en 2015 à 144 en 2023.

La fragmentation constitue un obstacle majeur à l'accès au financement, car elle augmente les coûts de transaction, met à rude épreuve des capacités déjà limitées et ralentit les décaissements. Elle affecte en particulier les pays les plus vulnérables – tels que les PMA/PFR, les PEID et les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême. La fragmentation affaiblit également la capacité à déployer les actions à grande échelle, ce qui rend difficile pour les pays en développement d'intégrer les projets dans un programme national cohérent. En substance, cela peut renforcer la dépendance vis-à-vis des cycles de projets externes, car les systèmes nationaux ne sont pas toujours suffisamment renforcés pour gérer des financements à grande échelle ; la capacité d'absorption limitée est ainsi perpétuée. Dans l'ensemble, la prolifération croissante des institutions fournissant des financements pour le climat et la biodiversité et la fragmentation grandissante du paysage constituent des défis majeurs pour l'accès et la coordination de l'aide, et elles affectent la mise en œuvre de la coopération pour le développement.

Un autre défi en matière d'accès réside dans les retards croissants dans le décaissement des financements pour le climat et la biodiversité. Les engagements sont des accords financiers fermes et juridiquement contraignants, tandis que les décaissements correspondent aux transferts effectifs de fonds et accusent généralement un retard par rapport aux engagements. Les grands projets d'infrastructure s'étalant sur plusieurs années, par exemple, reçoivent généralement un financement en plusieurs tranches, chacune correspondant à différentes étapes de la construction et étant liée à la réalisation d'étapes clés de performance. S'il est courant que les décaissements soient en retard par rapport aux engagements, en particulier dans un contexte d'augmentation des volumes globaux, ces dernières années, l'écart entre les engagements et les décaissements dans le financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité s'est considérablement creusé. En 2023, les données de l'OCDE montrent que les membres du CAD avaient décaissé 66,8% des montants engagés liés au climat et que les institutions multilatérales rendant compte de ces éléments (principalement des organisations des Nations unies) avaient décaissé 55,6%, tandis que les FVCE n'avaient décaissé que 36,5%. Ces retards importants se traduisent inévitablement par une réduction des actions et des coûts de transaction supplémentaires tant pour les bailleurs que pour les pays en développement, certains groupes de pays particulièrement vulnérables, tels que les PEID, étant confrontés à des délais de décaissement parmi les plus longs.

L'intégration des actions en faveur du climat et de la biodiversité est essentielle pour une mise en œuvre efficace, mais soulève des défis comptables et des questions d'additionnalité

Une meilleure intégration des actions en faveur de la biodiversité et du climat dans les politiques, la planification et la mise en œuvre peut jeter les bases permettant aux pays de créer des liens efficaces et efficients pour respecter à la fois les engagements de la CCNUCC et

de la CDB. Elle peut également jouer un rôle clé dans la coordination des politiques et de la mise en œuvre au sein des pays, transformant ainsi un paysage d'aide fragmenté en un soutien aligné et coordonné.

Les préoccupations liées au climat et à la biodiversité sont de plus en plus traitées conjointement, bien que leur intégration reste inégale. En 2023, 89% des financements en faveur de la biodiversité des membres du CAD étaient également considérés comme liés au climat, tandis que 22% des financements climatiques recoupaient des objectifs de biodiversité. Ce type de financement synergique est également de plus en plus encouragé par les pays en développement, 96 pays sur 101 ayant intégré, à des degrés divers, des solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique dans leurs dernières contributions déterminées au niveau national (CDN).

Une grande partie du financement consacré au climat et à la biodiversité ciblant des objectifs multiples, cela suggère que la question de l'accès est souvent aussi un défi de conception et de mesure, et pas seulement une question de ressources. La superposition des objectifs liée à l'intégration et à la transversalité crée de la complexité, entraîne des coûts de préparation plus élevés et rend plus difficile l'attribution de résultats et de financements spécifiques à des objectifs individuels en matière de climat ou de biodiversité, ce qui constitue autant d'obstacles pour les pays aux capacités limitées. Cela complique également la comptabilisation séparée des flux entrants en fonction des objectifs climatiques et de biodiversité. Une conception simplifiée des projets et une plus grande transparence dans le suivi et le *rapportage* des objectifs intégrés pourraient lever certains des obstacles à l'accès pour les pays en développement.

Les capitaux privés et les instruments innovants ne constituent pas toujours des sources de financement adaptées aux pays confrontés aux plus grandes contraintes d'accès

Les instruments « innovants » de mobilisation des capitaux privés - allant du financement mixte et des garanties aux obligations, aux échanges de dette et aux marchés du carbone - sont souvent présentés comme des solutions pour combler le déficit de financement en matière de climat et de biodiversité. Pourtant, malgré les attentes élevées quant à son rôle, la mobilisation des financements privés est restée bien en deçà de son potentiel pour fournir des financements supplémentaires en faveur du climat ou de la biodiversité. De plus, l'essentiel de la mobilisation s'est concentré dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, tandis que les groupes de pays en développement ayant la plus faible capacité à mobiliser des ressources et la plus grande vulnérabilité n'ont reçu que des montants limités. Dans ces pays, la dépendance vis-à-vis des mécanismes des bailleurs révèle que la mobilisation du secteur privé n'est pas encore devenue une source indépendante de financement à laquelle les pays peuvent accéder de manière fiable et qu'ils peuvent utiliser de manière durable à des conditions commerciales, en grande partie en raison des primes de risque élevées, du faible développement des marchés de capitaux et de la vulnérabilité face à la dette.

La capacité du secteur privé à fournir des ressources supplémentaires dépend de la viabilité à long terme de ce mode de financement, sans qu'il repose sur des conditions préférentielles. Les instruments de dette innovants – tels que les obligations vertes, sociales, de développement durable et liées au développement durable – ont contribué à soutenir l'alignement des politiques sur les objectifs climatiques et de biodiversité tout en mobilisant des capitaux privés, mais ils ont rarement permis, à eux seuls, de remédier aux entraves fondamentales auxquelles sont confrontés les pays vulnérables et aux capacités limitées pour accéder au financement privé. Bien qu'ils offrent un potentiel de mobilisation lorsqu'ils sont utilisés dans les bons contextes et avec un soutien approprié, les instruments innovants et la mobilisation du secteur privé ne modifient pas, à eux seuls, le coût sous-jacent du capital. En conséquence, ils n'ont pas encore élargi l'éventail des pays et des secteurs capables d'accéder aux marchés des capitaux sans aggraver les vulnérabilités liées à la dette et aux risques. Les guichets concessionnels qui sous-tendent ces instruments « consomment » des ressources concessionnelles limitées de la même manière que d'autres instruments mixtes ; et la justification de l'additionnalité financière repose sur la question de savoir s'ils attirent véritablement de nouveaux investissements privés, améliorent les conditions ou créent un accès durable au marché qui ne se serait pas concrétisé autrement.

Dans l'ensemble, la mobilisation du secteur privé menée de manière isolée présente des limites fondamentales. Pour contribuer à la création réussie de marchés, il est essentiel que la mobilisation du secteur privé s'inscrive dans une approche plus systémique qui renforce un environnement favorable à ces marchés. Les études de cas présentées dans ce rapport montrent que des stratégies nationales crédibles, alignées sur des politiques stables et des partenariats public-privé, peuvent mobiliser efficacement des financements concessionnels et privés pour les priorités climatiques. Cela offre un modèle susceptible d'être reproduit dans les secteurs de l'adaptation et de la biodiversité, à condition que des efforts supplémentaires soient déployés pour développer des environnements favorables au niveau national et pour impliquer les acteurs du secteur privé.

Une nouvelle analyse confirmant que les allocations de financement pour le climat et la biodiversité ne sont pas toujours déterminées par les besoins ou la vulnérabilité

L'analyse confirme que les schémas généraux d'allocation des financements au développement se reflètent dans ceux destinés à l'environnement

L'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité est déterminé par les mêmes facteurs que ceux qui régissent les allocations traditionnelles de financement du développement : les intérêts stratégiques des bailleurs de fonds, la performance des pays bénéficiaires en matière de gouvernance et le niveau de revenu de ces derniers. Le rapport utilise une nouvelle modélisation économétrique

transnationale couvrant les membres du CAD et les institutions multilatérales pour montrer que ces facteurs sont étroitement corrélés à la fois à la probabilité qu'un pays soit sélectionné pour un financement et au volume reçu, révélant des écarts d'accès systématiques que les critères d'éligibilité ne peuvent à eux seuls expliquer. Même si les critères environnementaux (émissions, exposition, richesse de la biodiversité) influencent tout de même les allocations, ils le font de manière inégale et souvent d'une façon qui défavorise les plus vulnérables. Par exemple :

- Le financement de la biodiversité cible la richesse des écosystèmes mais néglige les pays les plus pauvres qui dépendent le plus de la nature.
- Les PMA/PFR reçoivent des montants par habitant plus élevés, mais à partir d'enveloppes plus modestes ; les PEID sont favorisés par habitant mais restent dépendants de l'APD ; et les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême sont systématiquement sous-financés malgré des besoins aigus.
- Les pays francophones sont confrontés à des obstacles d'accès liés à leur capacité globale et à leur niveau de développement.
- Les institutions multilatérales suivent une logique fondée sur la performance, privilégiant les pays à revenu élevé.
- L'accréditation auprès du FVC facilite l'accès aux financements multilatéraux pour le climat en attestant de la capacité fiduciaire, mais n'apporte aucun gain financier global aux pays en développement.

Alors que des études antérieures ont fourni une image partielle en examinant séparément les différents domaines environnementaux, cette nouvelle analyse confirme le rôle central, dans les décisions d'allocation des bailleurs de fonds, des intérêts stratégiques, de la capacité d'absorption et d'endettement des pays partenaires et, dans une moindre mesure, des inégalités, ainsi que d'une bonne gouvernance et d'une réglementation favorable au marché.

Les facteurs liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans les décisions d'allocation, mais ne surmontent pas les contraintes d'accès sous-jacentes

Au-delà des facteurs qui expliquent les schémas d'allocation en général, le financement du climat et de la biodiversité suit également des critères environnementaux spécifiques : les niveaux d'émissions et le potentiel de réduction sont déterminants pour les allocations en matière d'atténuation. Le financement de l'adaptation est corrélé à l'exposition aux risques climatiques biophysiques, mais pas à la vulnérabilité totale, car une faible capacité d'adaptation affecte négativement les allocations - ce qui correspond à l'importance globale du potentiel de performance. Le financement de la biodiversité cible les écosystèmes les plus riches et les pays dépendants de la nature.

L'analyse confirme que les intérêts des bailleurs de fonds, le mérite des bénéficiaires et les besoins de ces derniers, sont en corrélation avec les allocations de financement pour le climat et la biodiversité dans les PMA/PFR, les PEI, les PEID, les contextes présentant une

fragilité élevée ou extrême et les pays francophones. Cela suggère que la capacité d'absorption pourrait l'emporter sur la vulnérabilité structurelle, les pays à revenu intermédiaire captant la plupart des flux malgré des risques climatiques plus élevés dans des contextes plus vulnérables. Si ces tendances reflètent une intention de maximiser les résultats, elles renforcent les difficultés d'accès pour les pays vulnérables, soulignant que l'éligibilité à elle seule ne garantit pas un accès effectif si les goulots d'étranglement institutionnels, fiduciaires et au niveau des projets ne sont pas résolus.

Les volumes de financement international consacrés à l'adaptation sont inférieurs à ceux consacrés à l'atténuation, ce qui a des implications directes pour les groupes de pays fortement exposés aux risques climatiques (PMA/PFR et PEID). Malgré des augmentations continues, le financement climatique reste orienté vers l'atténuation.

Les PMA/PFR reçoivent un financement par habitant plus élevé pour le climat et la biodiversité par rapport au total des flux de l'aide publique au développement (APD), mais ce montant reste bien inférieur à leurs besoins. Les PEID bénéficient d'allocations par habitant élevées (en particulier pour l'adaptation et la biodiversité), mais les flux concessionnels sont insuffisants pour faire face à l'escalade des risques climatiques et éviter le fardeau de la dette. Les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême sont confrontés à une « pénalité de fragilité », avec des flux systématiquement plus faibles malgré des vulnérabilités aiguës. Les pays francophones ont réduit leurs écarts d'accès depuis 2015, mais restent désavantagés en matière de financement climatique du CAD en raison de leurs niveaux de revenus et de capacités relativement faibles. Ils sont confrontés à des barrières linguistiques avec de nombreux FVCE, dont les processus sont principalement menés en anglais. Parallèlement, dans le domaine du financement de la biodiversité, ils reçoivent des allocations par habitant plus élevées que leurs homologues anglophones de la part de tous les types de bailleurs, ce qui indique que la langue n'est qu'un facteur parmi d'autres qui déterminent l'accès.

Si ces résultats mettent en lumière des tendances générales en matière d'allocations, ils révèlent une lacune critique : l'éligibilité – y compris les besoins et la vulnérabilité – ne garantit pas un accès effectif au financement de la lutte contre le changement climatique ou de la biodiversité. Les intérêts des bailleurs et les critères de mérite amplifient les écarts, qui sont exacerbés par les contraintes de capacité des pays bénéficiaires. Cela souligne que l'amélioration de l'accès est un objectif commun nécessitant des réformes conjointes de part et d'autre.

Comblent les lacunes structurelles en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité pour les pays en développement

Les lacunes structurelles mises en évidence par l'analyse des modes d'allocation des financements en faveur du climat et de la biodiversité reflètent un enjeu fondamental : la capacité d'absorption des pays en développement est un facteur plus déterminant pour l'allocation de ces financements que leur vulnérabilité. Cela s'explique en grande partie par le fait que

les bailleurs de fonds doivent s'appuyer sur des projets et des institutions viables ; ainsi, les pays dotés d'une gestion des finances publiques, de systèmes administratifs et d'un portefeuille de projets plus solides sont souvent mieux à même de recevoir et de déployer les fonds rapidement et en toute transparence, même lorsque leur vulnérabilité est moindre.

Les contraintes structurelles profondes qui déterminent la capacité d'un pays à absorber efficacement les financements et à les traduire en résultats freinent le potentiel d'accès au financement et empêchent les pays en développement de définir clairement une mission publique en matière de climat et de biodiversité. Combinés aux conclusions selon lesquelles les niveaux de revenu, la gouvernance et la qualité de la réglementation des pays en développement sont corrélés aux allocations de financement, ces résultats soulignent l'importance d'un environnement national propice à l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Une réponse efficace aux lacunes actuelles en matière d'accès nécessite de reconnaître que les réformes nationales et les pratiques des bailleurs de fonds sont interdépendantes, en particulier dans les pays aux capacités limitées. Les efforts des pays en développement pour renforcer les discours, les stratégies, les institutions, les systèmes de gestion des finances publiques, les instruments financiers et les capacités techniques (abordés ci-dessous) ne peuvent se traduire par un accès durable que si les bailleurs de fonds adaptent également la manière dont ils allouent, conçoivent et fournissent les financements pour le climat et la biodiversité. À l'inverse, les mesures de protection des bailleurs de fonds, les règles d'accréditation et les modalités de projet destinées à garantir l'impact et la responsabilité peuvent – lorsqu'elles sont appliquées par le biais de procédures parallèles ou fragmentées – affaiblir les systèmes nationaux qu'elles sont censées soutenir, en particulier dans les PMA/PFR, les PEID et les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême.

Cela nécessite un programme commun entre les bailleurs de fonds et les pays en développement, afin que les priorités nationales et les efforts de renforcement des systèmes soient consolidés plutôt qu'affaiblis, permettant ainsi aux réformes nationales de débloquer un accès réel et à grande échelle au financement.

Implications pour les pays en développement : lever les obstacles à l'accès au financement pour le climat et la biodiversité

- **Manifester un engagement fort en faveur d'une action renforcée et élaborer un plan clair pour le mettre en œuvre.** Il s'agit d'un point de départ essentiel pour qu'un pays soit perçu comme un partenaire crédible capable de traduire les ressources et les partenariats en résultats concrets sur le terrain. Les bailleurs de fonds évaluent l'appropriation nationale et la volonté politique avant d'engager des financements pour le climat et la biodiversité. Les discours nationaux communiquent l'engagement politique en signalant l'appropriation et la volonté d'agir, façonnant ainsi le dialogue avec les bailleurs de fonds sur le partenariat, le volume et le type de financement (subventions, prêts, instruments mixtes). Les pays dotés de discours clairs et politiquement

approuvés sur le climat et la biodiversité peuvent susciter l'intérêt des bailleurs de fonds; toutefois, l'absence de stratégies crédibles, d'institutions solides et de capacités avérées en matière d'élaboration des politiques et de gestion macroéconomique – particulièrement cruciales pour le climat et la biodiversité – sape ces discours.

- **Veiller à mettre en place des stratégies cohérentes et intégrées, soutenues par une législation efficace.** Des stratégies nationales cohérentes et stratégiquement intégrées en matière de climat et de biodiversité sont indispensables pour transformer l'éligibilité formelle en accès effectif au financement. Les instruments prescrits par la CCNUCC et la CDB, tels que les CDN, les plans nationaux d'adaptation (PNA) ou les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), sont formellement requis pour l'éligibilité, mais leur qualité et leur intégration varient considérablement. Les stratégies intégrées dans la planification et la budgétisation nationales de base sont perçues comme des feuilles de route opérationnelles que les bailleurs de fonds peuvent utiliser pour augmenter le financement, tandis que celles qui sont dissociées des systèmes gouvernementaux (même si elles s'accompagnent de discours convaincants) peinent à se traduire par un accès au financement, laissant celui-ci fragmenté et à l'échelle limitée de projets. Les retards législatifs, les lacunes dans l'application de la loi et l'absence de stratégies de financement retardent les décaissements et perpétuent un soutien des bailleurs axé sur l'échelle de projets. À l'inverse, le marquage vert de budgets, les évaluations d'impact, l'application des réglementations et la planification financière intégrée au sein des ministères des Finances et de la Planification renforcent la mise en œuvre et peuvent permettre un accès durable.
- **Renforcer la coordination institutionnelle.** Si les ministères de l'Environnement mènent les programmes sur le climat et la biodiversité dans la plupart des pays, ils manquent souvent du poids budgétaire et politique nécessaire pour influencer les autres secteurs qui doivent absorber la majeure partie des dépenses liées au climat et à la biodiversité. Cette limite est aggravée par la dispersion des responsabilités, les défaillances de communication et le cloisonnement entre les points focaux des FVCE et des Conventions de Rio, qui entravent l'identification des priorités, la préparation des propositions et une vision unifiée des bailleurs de fonds. Lorsque les mandats se chevauchent ou que la coordination est faible, les bailleurs de fonds contournent les systèmes nationaux et/ou réduisent leurs engagements. Les pays dotés d'organismes interministériels solides, de mandats clairs et d'un dialogue régulier en matière de finances et de planification (par exemple, des systèmes de coordination entre les ministères de l'Environnement, des Finances et de la Planification) garantissent des portefeuilles plus solides, permettent de négocier avec plusieurs bailleurs de fonds et absorbent les financements plus rapidement. Une coordination de haut niveau au sein du gouvernement central (présidence ou bureau du Premier ministre) peut intégrer les priorités en matière de climat et de nature dans la budgétisation et la planification des dépenses à moyen terme, aider à réunir les autorités pour faciliter l'engagement des parties prenantes, faire respecter les rôles et corriger les décalages lorsque les mandats sont clairs, ainsi que résoudre les compromis. Les ministères des Finances peuvent jouer un rôle central en tant que gestionnaires des finances publiques, en alignant le climat et la biodiversité sur des stratégies de développement plus larges,

en mobilisant des capitaux privés, en concevant des instruments, en orientant les finances publiques et en influençant la gouvernance des BMD et des FVCE.

- **Mettre en place des systèmes solides de gestion des finances publiques et des outils de suivi transparents.** Ceux-ci sont essentiels pour démontrer la capacité d'absorption, ce qui renforce la confiance des bailleurs de fonds. Les bailleurs de fonds accordent la priorité aux pays capables de suivre et de rendre compte des résultats et de compléter les contributions internationales par des ressources nationales. Des systèmes budgétaires faibles, caractérisés par des lignes de dépenses floues et de faibles taux d'exécution, incitent les bailleurs de fonds à mettre en place des structures de projet parallèles qui contournent les systèmes nationaux, limitant ainsi le pilotage gouvernemental et le renforcement des capacités. L'intégration du climat et de la biodiversité dans les systèmes nationaux de gestion des finances publiques (GFP) ancrera les priorités dans les cadres de dépenses à moyen terme et les budgets annuels, pour un signal crédible. Cependant, le sous-développement des instruments nationaux limite l'accès malgré le soutien des bailleurs de fonds, les PMA/PFR étant confrontés à une capacité limitée de mobilisation des ressources nationales, où la tarification du carbone, les paiements pour services écosystémiques, les redevances d'écotourisme, la certification et les réformes des subventions restent sous-utilisés. Des instruments émergents tels que les fonds nationaux pour le climat et la résilience, les fonds fiduciaires environnementaux, les comptes de capitaux valorisant les actifs naturels, les réformes fiscales réaffectant les subventions et les normes de certification peuvent constituer des outils importants. Mais ils exigent la mise en place de capacités spécialisées à moyen terme, et leur portée continuera d'être définie par le contexte et les contraintes de financement globaux de chaque pays, ce qui les rend inaptes à remplacer les ressources concessionnelles indispensables dans les contextes vulnérables.
- **Soutenir les besoins en capacités qui sous-tendent l'ensemble du processus d'accès au financement.** Des capacités humaines et techniques durables sous-tendent l'ensemble du processus d'accès au financement, de la conception des propositions (cadrage des besoins et des solutions selon les logiques des bailleurs de fonds telles que les niveaux de référence, l'additionnalité, les co-bénéfices) et la production de données (évaluations quantifiées des risques, émissions évitées, hectares restaurés) à l'exécution et au suivi des projets (supervision des contractants, indicateurs de reporting). Les FVCE amplifient ces contraintes de capacités en raison de leurs normes exigeantes (par exemple, gestion fiduciaire, mesures de protection, cadres de résultats) que les PMA/PFR, les PEID, les pays présentant une fragilité élevée ou extrême, et les pays confrontés à des barrières linguistiques, tels que les pays francophones, ont souvent du mal à respecter. L'accès direct aux FVCE reste modeste en raison de la prudence fiduciaire, malgré les mesures prises pour promouvoir une plus grande appropriation. Les pays étudiés qui ont réussi à retenir du personnel qualifié au sein de l'administration et à investir dans leur développement professionnel continu ont constaté une amélioration de leur accès au financement global pour le climat et la biodiversité, tandis que ceux qui dépendent de postes temporaires financés par les bailleurs peinent à maintenir la dynamique institutionnelle et l'accès.

Mesures clés des bailleurs de fonds pour améliorer l'accès : adapter le soutien à la réalité du développement au niveau national

Si les environnements nationaux favorables déterminent la capacité des pays à accéder au financement, les stratégies et les actions des bailleurs de fonds (c'est-à-dire la manière dont ils allouent les ressources, perçoivent et gèrent les risques, structurent les modalités et se coordonnent entre eux) déterminent directement quels pays y ont accès et à quelles conditions. Les pratiques des bailleurs de fonds peuvent amplifier ou atténuer les obstacles nationaux et, dans de nombreux cas, créer des barrières d'accès aussi importantes que les lacunes en matière de capacités nationales. Cela a les implications suivantes :

- **Intégrer la vulnérabilité au changement climatique et à la perte de biodiversité dans les cadres d'allocation.** Les choix stratégiques et les préférences en matière de risque des bailleurs de fonds déterminent fondamentalement quels pays peuvent réellement accéder aux financements liés au climat et à la biodiversité ; pourtant, les cadres d'allocation existants n'ont intégré que partiellement la vulnérabilité comme principe directeur. Les bailleurs de fonds bilatéraux concentrent généralement leurs opérations dans les pays sur un ensemble limité de partenaires stratégiques, reflétant des liens historiques et politiques, tandis que la vulnérabilité n'est pas un critère d'allocation clé. De leur côté, les BMD distribuent des ressources concessionnelles par le biais de systèmes d'allocation basés sur la performance (ABP) qui récompensent davantage la performance des politiques, la qualité institutionnelle et la capacité d'endettement que la vulnérabilité au climat ou à la nature. Les systèmes de PBA sont de plus en plus complétés par des guichets concessionnels dédiés (mais de plus petite envergure) qui lient les allocations à ces domaines politiques. Ces logiques d'allocation peuvent créer une double contrainte pour les pays les plus vulnérables, où les chocs environnementaux érodent la capacité budgétaire alors même que la résilience et les investissements pour de faibles émissions exigent des investissements initiaux (et de la dette) susceptibles de menacer la solvabilité. En effet, les systèmes actuels accordent toujours plus d'importance à la performance qu'à la vulnérabilité, qualifiant les pays ayant des besoins urgents de « trop risqués » malgré l'absence de risque associé à un non-remboursement des subventions, ce qui rend nécessaire un débat fondamental sur la question de savoir si les indicateurs basés sur la vulnérabilité méritent d'avoir un poids plus important sans pour autant compromettre les autres critères d'allocation.
- **Réajuster les contributions de contrepartie et les règles de passation des marchés pour soutenir les capacités locales.** Les exigences opérationnelles des bailleurs de fonds, telles que les contributions de contrepartie et de cofinancement ainsi que les règles de passation des marchés, façonnent de différentes manières l'accès effectif des pays au financement. Les contributions de contrepartie visent à promouvoir l'appropriation et à signaler un engagement, mais dans des contextes où la marge de manœuvre budgétaire est très limitée, elles peuvent, dans la pratique, exclure les institutions et les secteurs qui ont le plus besoin de soutien, ou pousser les gouvernements à donner la priorité à des projets ayant un impact à long terme moindre simplement parce qu'ils sont plus faciles à cofinancer. De leur côté, les règles de

passation des marchés visent à garantir le respect des normes fiduciaires et l'optimisation des ressources, mais dans la pratique, elles peuvent empêcher les institutions nationales et infranationales ayant une expérience limitée des procédures internationales de participer de manière significative à la mise en œuvre des projets. Par exemple, les exigences en matière d'appels d'offres internationaux concurrentiels, les critères stricts d'éligibilité des fournisseurs et la documentation exhaustive peuvent décourager les prestataires locaux, ralentir la mise en œuvre et inciter à s'en remettre à des intermédiaires internationaux (agences des Nations unies, BMD, ONG) dont les systèmes robustes permettent une exécution plus rapide, mais ne contribuent guère à renforcer les systèmes nationaux. Pour éviter ces effets indésirables, les bailleurs de fonds expérimentent de plus en plus des moyens de concilier intégrité et accès – par exemple, en adaptant les pratiques de contribution de contrepartie aux circonstances du pays, et en associant l'application des normes de passation des marchés à une formation ciblée et à un soutien à la « préparation » afin que, au fil du temps, les institutions nationales puissent se conformer aux exigences.

- **Renforcer et travailler par le biais des systèmes nationaux et privilégier les approches programmatiques pluriannuelles.** Le décalage entre les bailleurs et les systèmes et priorités nationaux crée une tension fondamentale dans la mise en œuvre du financement pour le climat et la biodiversité. Les exigences des bailleurs en matière de mesures de protection et leur volonté de décaissements rapides peuvent conduire à des projets hors budget, pilotés par les sièges ; cependant, ceux-ci sapent l'appropriation nationale et les capacités institutionnelles essentielles à un accès et un impact durables. Le contournement systématique des institutions nationales par le biais de structures parallèles empêche la mise en place de systèmes prêts à être transférés, laissant les capacités, les données, la maintenance et d'autres besoins récurrents sous-financés. Les projets à petite échelle et autonomes, déconnectés des priorités sectorielles, limitent l'évolutivité et les enveloppes programmatiques, affaiblissant ainsi l'efficacité du développement. Les cycles de projet à court terme ne parviennent pas à soutenir les institutions nationales, alors que les approches programmatiques pluriannuelles alignent les engagements des bailleurs de fonds sur des calendriers de développement durables, résolvant ainsi le problème de la faiblesse des systèmes grâce à une responsabilité mutuelle, dans laquelle les pays en développement produisent des résultats de manière responsable et les bailleurs de fonds acheminent les financements via les systèmes nationaux plutôt que par des structures parallèles.
- **Promouvoir l'harmonisation et réduire la fragmentation grâce à une meilleure coordination des bailleurs.** L'harmonisation entre les bailleurs opérant dans un pays en développement donné est essentielle pour améliorer l'accès au financement : elle réduit les défis et les coûts de transaction liés à la fragmentation des bailleurs, renforce l'efficacité et permet une mise à l'échelle lorsque les capacités et les moyens nationaux sont limités. L'harmonisation entre les bailleurs opérant dans un pays en développement donné est essentielle pour améliorer l'accès au financement : elle réduit les défis et les coûts de transaction liés à la fragmentation des bailleurs, renforce l'efficacité et permet une mise à l'échelle lorsque les capacités et les moyens nationaux sont limités. Elle permet également la coordination et la collaboration, la mise en commun des ressources, la programmation conjointe et évite les duplications. Une plus

grande harmonisation entre les principaux FVCE pourrait également contribuer à réduire la fragmentation de l'accès, des efforts continus étant essentiels pour réduire les coûts de transaction pour les pays aux capacités limitées qui doivent gérer plusieurs fonds. Fournir un soutien de manière plus harmonisée aux pays en développement nécessite une coordination des bailleurs. Cette coordination doit être axée concrètement sur la mise en œuvre, éviter de générer ses propres coûts de processus et de transaction excessifs, et garantir l'alignement sur les stratégies et priorités nationales afin d'assurer la durabilité et l'efficacité. D'un point de vue pratique, cette coordination est plus efficace – et plus viable – lorsqu'elle est menée par les pays en développement et alignée sur les stratégies et les plans qu'ils ont eux-mêmes élaborés.

- **Utiliser des plateformes nationales dirigées par les gouvernements et alignées sur les bailleurs.** Les plateformes nationales ont le potentiel de jouer un rôle clé pour permettre une coordination pratique axée sur la mise en œuvre, ainsi qu'une action et un soutien collectifs cohérents. Elles gagnent en importance en tant que mécanismes permettant de rassembler, de coordonner et d'aligner l'aide sur les stratégies nationales en soutenant des approches programmatiques au-delà du financement par projet, en réduisant les coûts de transaction, en clarifiant les attentes et en créant des voies d'accès prévisibles. Leur capacité à susciter une dynamique collective conduisant à une plus grande mobilisation des financements et à un meilleur accès à ceux-ci dépendra de manière cruciale de l'engagement politique et de la priorité accordée par les pays en développement. Ce n'est qu'alors qu'elles pourront réduire la complexité et servir de mécanisme efficace pour aligner le soutien et générer une action renforcée – et fonctionner comme une solution pratique et systémique pour surmonter le défi fondamental de l'accès au financement inhérent à la fourniture de financements internationaux.



1

Le défi de l'accès au financement du développement en matière de climat et de biodiversité

La double crise du changement climatique et de la perte de biodiversité compromet les progrès en matière de développement et aggrave la pauvreté et les inégalités, en particulier dans les pays en développement. Ces crises font peser un fardeau disproportionné sur les économies qui dépendent de secteurs intimement liés au climat et à la nature, aggravant ainsi les vulnérabilités existantes telles que la faible marge de manœuvre budgétaire, le niveau élevé de la dette et les lacunes en matière d'infrastructures, et alimentant des cercles vicieux de pauvreté et de dégradation de l'environnement, alors même que ces pays ne contribuent que très peu aux émissions mondiales et à la perte de biodiversité. Pour y répondre efficacement, il faut des investissements de l'ordre de plusieurs milliards de dollars dans des infrastructures à faibles émissions et résilientes au changement climatique, la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources et l'adaptation menée au niveau local. Cela dépasse de loin ce que la plupart des pays en développement peuvent mobiliser au niveau national, ce qui fait du financement public international provenant des pays développés un pilier essentiel de la réponse mondiale. Ce Chapitre examine les divergences de perception concernant « l'accès au financement » (c'est-à-dire la capacité des pays en développement à obtenir les fonds nécessaires pour planifier, mettre en œuvre et déployer à grande échelle des actions en faveur du climat et de la biodiversité par le biais de canaux de financement publics, privés, nationaux et internationaux), y compris l'accent excessif mis sur les fonds verticaux pour le climat et l'environnement dans le paysage financier global et la transparence limitée au niveau des pays en développement concernant les flux réels. Il conclut qu'une compréhension commune et intégrée du paysage financier global et de ses composantes environnementales, ainsi que des obstacles plus larges rencontrés par les bailleurs et les pays en développement, est essentielle pour atténuer les contraintes d'accès et garantir que le financement du climat et de la biodiversité puisse jouer le rôle qui lui est dévolu.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **Les crises climatiques et de la biodiversité aggravent les vulnérabilités au développement dans de nombreux pays en développement**, en particulier là où les économies dépendent de secteurs sensibles au climat et à la nature, et elles interagissent avec une marge de manœuvre budgétaire limitée, un endettement élevé et des infrastructures fragiles – piégeant les pays dans des cycles de pauvreté.
- **Le financement public international est indispensable pour répondre à des besoins financiers en forte croissance**, car des milliards de dollars seront nécessaires pour des infrastructures à faibles émissions et résilientes au changement climatique, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources, bien au-delà de ce que la plupart des pays en développement peuvent mobiliser au niveau national.
- **Les engagements mondiaux sont devenus plus ambitieux, mais l'accès reste un obstacle majeur**, les nouveaux objectifs mondiaux fixés dans le cadre de la CCNUCC et de la CDB se heurtant à un accès fragmenté et complexe qui favorise les pays dotés de capacités plus importantes et moins vulnérables.
- **Les débats sur l'accès sont souvent étroits et motivés par des divergences de perception**, se concentrant fortement sur les fonds verticaux pour le climat et la biodiversité et sur les chiffres phares, alors que la plupart des financements pour le climat et la biodiversité s'inscrivent dans le cadre plus large du financement du développement et que les résultats en matière d'accès sont façonnés à la fois par les contraintes nationales et les pratiques des bailleurs de fonds, ce qui nécessite une vision intégrée et fondée sur des données factuelles.

1.1.

Les besoins croissants de financement pour le climat et la biodiversité exigent de passer des engagements à l'accès

Le changement climatique et la perte de biodiversité freinent le développement, en particulier dans les pays où l'économie et les moyens de subsistance dépendent fortement de secteurs sensibles au climat et tributaires de la nature. Ces pressions s'ajoutent à d'autres vulnérabilités, telles qu'une marge de manœuvre budgétaire limitée, un endettement élevé ainsi que des infrastructures et des assurances insuffisantes. Ensemble, elles créent des cercles vicieux de pauvreté, de dégradation de l'environnement et d'instabilité financière, et précipitent davantage de personnes dans la pauvreté. Et ce, malgré la contribution relativement faible des pays en développement aux émissions mondiales et à la perte de biodiversité.

Pour répondre à ces crises, il faut mobiliser des ressources qui dépassent ce que de nombreux pays en développement peuvent générer par eux-mêmes. Le financement public international provenant des pays développés constitue donc un pilier essentiel de la réponse mondiale dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements

climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris sur le climat, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMKMB). S'il est important de veiller à ce que des fonds soient engagés pour ces objectifs, il est tout aussi important de les rendre accessibles en temps opportun, à un coût abordable et de manière appropriée.

1.2. Le financement international est essentiel pour les pays en développement dans le débat sur l'accès, notamment en matière de climat et de biodiversité

Le changement climatique et la perte de biodiversité constituent des crises jumelles qui se renforcent mutuellement: la hausse des températures, la modification des régimes pluviométriques et la fréquence accrue des phénomènes extrêmes endommagent les écosystèmes et affectent la biodiversité, tandis que la dégradation des forêts, des zones humides, des sols et des océans affaiblit leur rôle de puits de carbone naturels et leur résilience (IPBES and IPCC, 2021). Les pays en développement sont touchés de manière disproportionnée (Bawa, et al., 2020 ; Arlaud, et al., 2018) ; et ces crises sapent les progrès en matière de développement, aggravent les inégalités et enferment les communautés dans des cycles de vulnérabilité, alors même qu'elles ne contribuent que très peu à ces crises (The Global SDG Synthesis Coalition, 2025 ; WRI, 2021). Pour les pays en développement les plus vulnérables, tels que les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA), les pays à faible revenu (PFR)² ou les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême, ces deux crises exacerbent encore davantage les défis de développement existants (LDC Climate Change, 2024 ; PIFS, 2024 ; UNOPS, Resident Coordinator's Office for Barbados, OECS, 2024 ; CVF V20, 2024 ; Oh-Seng, Klöck, & Deenapanray, 2025 ; OECD, 2023).

Pour faire face à cette double crise, il faudra investir des milliards de dollars afin de promouvoir des infrastructures à faibles émissions et résilientes au changement climatique, la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources et l'adaptation menée au niveau local. De plus, à mesure que les impacts sur le climat et la biodiversité s'accroissent et compromettent encore plus le développement durable, les besoins de financement augmenteront. Les pays en développement ne peuvent pas couvrir seuls ces besoins, compte tenu de leur capacité limitée à mobiliser et à accéder aux fonds nécessaires pour relever les défis liés au climat et à la biodiversité de manière à soutenir le développement durable (IMF, 2021 ; UNEP, 2024 ; UNEP, 2023 ; Paulson Institute, 2025). Ces contraintes rendent indispensable le soutien international, y compris le financement concessionnel du développement provenant des pays développés.

2. Les PMA et les PFR sont considérés ensemble dans le présent rapport. Toute analyse faisant référence à d'autres groupes de revenus (c'est-à-dire les pays à revenu faible et intermédiaire) a exclu les PMA afin d'éviter les chevauchements.

Les accords et discussions internationaux sur le climat et la biodiversité reflètent la nécessité d'un soutien financier accru et d'un meilleur accès au financement

L'obligation pour les pays développés de fournir un financement adéquat et prévisible afin d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en matière de climat et de biodiversité est inscrite dans la CCNUCC (article 4) et l'Accord de Paris (articles 7 et 9) (UNFCCC, 2015), ainsi que dans la CDB (article 20), le CMKMB (objectif D) et l'Accord sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (article 52) (CBD, 2022). La CCNUCC et la CDB prévoient toutes deux des objectifs financiers précis pour concrétiser ce soutien.

Lors de la 29^e Conférence des Parties (COP29) de la CCNUCC à Bakou en 2024, les Parties ont convenu de tripler leur financement en faveur des pays en développement, passant de l'objectif précédent de 100 milliards de dollars par an au nouvel objectif quantifié collectif (NOQC) de 300 milliards de dollars par an d'ici 2035. Elles ont également convenu de collaborer pour porter le financement provenant de sources publiques et privées en faveur des pays en développement à 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 (UNFCCC, 2024). Les Parties ont aussi convenu que le NOQC soutiendrait la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PNA) des pays en développement. Les bailleurs ont été instamment invités à accroître leur soutien aux approches et institutions menées au niveau local, en particulier pour l'adaptation au changement climatique, y compris le renforcement des capacités axé sur la demande, l'assistance technique et les programmes de préparation, et à développer des approches programmatiques pluriannuelles menées par les pays (UNFCCC, 2024).

Dans le domaine de la biodiversité, l'objectif 19a du Cadre mondial de financement pour la biodiversité (CMKMB) vise à porter les ressources financières allouées à la biodiversité par les pays développés aux pays en développement à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025 et à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 (CBD, 2022). Le CMKMB appelle également à « mobiliser les financements privés, promouvoir les financements mixtes, [...] et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité » (CBD, 2022).

C'est dans ce contexte que les Parties à la CCNUCC et à la CDB discutent également de la question de l'accès au financement. Bien qu'il s'agisse d'un catalyseur d'action (IPCC, 2023), l'accès reste fragmenté, complexe et favorise de manière disproportionnée les pays dotés de capacités plus importantes et moins vulnérables. Cela se reflète, par exemple, dans les négociations de la CCNUCC sur le NOQC, où les Parties ont souligné « l'importance de réduire les contraintes, les défis, les inégalités systémiques et les obstacles existants à l'accès au financement climatique [...] », exhortant tous les « acteurs du financement climatique à redoubler d'efforts pour améliorer l'accès efficace et efficient » au financement climatique pour les pays en développement (UNFCCC, 2024). Des discussions similaires ont également lieu dans le cadre de la CDB (IISD, 2025; IISD, 2024). Il est particulièrement urgent de garantir l'accès aux financements disponibles compte tenu de la tendance actuelle à la baisse des financements publics du développement (FPD) (OECD, 2025), qui pourrait réduire les fonds concessionnels disponibles pour le changement climatique et la biodiversité.

1.3. Les débats sur l'accès au financement reflètent des idées fausses fondamentales sur la réalité du financement

Les pays en développement et les pays développés s'accordent sur l'importance de l'accès au financement. Pourtant, ils perçoivent souvent différemment le défi que représente cet accès. Alors que les pays développés mettent en avant des engagements financiers mondiaux records en faveur du climat et de la biodiversité, les pays en développement ne se représentent pas ce que cela signifie concrètement pour eux, ni la part de ces financements qu'ils reçoivent. Ils ignorent souvent si les augmentations dans le soutien ciblant le climat ou la biodiversité (en particulier au niveau national) reflètent une croissance globale des ressources disponibles pour ces objectifs (séparément ou conjointement) ou si elles s'accompagnent de réductions d'autres types de financement versés au pays.

De plus, ils expriment souvent leur frustration face au fait que, bien qu'ils soient « éligibles » au financement international, ils ont toujours du mal à y accéder. Les débats actuels ont tendance à se concentrer sur l'accès aux fonds verticaux pour le climat et l'environnement (FVCE), c'est-à-dire aux mécanismes de financement dédiés au climat et à la biodiversité tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial. Ceux-ci impliquent souvent des procédures de candidature lourdes et des délais d'approbation longs, ce qui réduit l'efficacité et le rapport coût-efficacité des ressources concessionnelles. En outre, une approche ciblée sur les FVCE peut occulter à la fois le paysage financier plus large et les facteurs liés aux pays et aux bailleurs qui déterminent les résultats en matière d'accès (par exemple, des capacités techniques ou institutionnelles nationales limitées, le manque d'instruments nationaux pour le financement du climat et de la biodiversité, des défaillances dans la coordination des bailleurs, un décalage entre les projets des bailleurs et les stratégies nationales), comme le reflètent les récentes réunions de la CCNUCC (OECD, 2025 ; OECD, 2025 ; OECD, 2025) et de la CDB (IISD, 2024 ; LDC Climate Change, 2024 ; AOSIS, 2024 ; AOSIS, 2025 ; LDC Climate Change, 2025 ; IISD, 2025 ; Carbon Brief, 2025).

Une vision globale est une première étape essentielle pour comprendre comment accéder au financement en faveur du climat et de la biodiversité

Le climat et la biodiversité ont souvent été abordés séparément, ce qui a entraîné une fragmentation de l'élaboration des politiques et du financement (Dinerstein, et al., 2020 ; Pörtner, et al., 2023). Cette séparation s'étend au financement international, où le climat et la biodiversité peuvent être traités comme des catégories distinctes, ce qui risque d'entraîner une compréhension incomplète et des interventions inefficaces ou néfastes (Bosma, Hein, & Miller, 2025 ; Barbier, Burgess, & Dean, 2018). Bien qu'il n'existe pas de définition unique et universellement acceptée du financement international du climat et de la biodiversité (Bhattacharya, Songwe, Soubeyran, & Stern, 2024), dans la pratique, la majeure partie de ce qui est identifié comme tel consiste en un financement public international du développement provenant de bailleurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'en un financement privé que

ces bailleurs mobilisent par le biais de leurs instruments et interventions (OECD, 2024). Cela signifie que le financement international en faveur du climat et de la biodiversité s'inscrit largement dans les flux plus larges de financement du développement, même lorsqu'il est désigné séparément à des fins de *reporting* ou de suivi des objectifs (OECD, 2024). La terminologie englobe le « financement public international pour le climat et la biodiversité », le « financement du développement lié au climat et à la biodiversité » et, de manière plus générale, les « flux alignés » au sens de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris, mais les flux mesurés dans ces catégories sont fournis ou mobilisés par un ensemble de bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Ces flux peuvent être considérés comme permettant d'obtenir des résultats en matière de développement, tout en contribuant à la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris et en soutenant le CMKMB.³

L'accès au financement public du développement (FPD)⁴ constitue une pierre angulaire du système de financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Le financement du développement destiné aux actions en faveur du climat ou de la biodiversité, associé aux fonds privés mobilisés par le biais du FPD à ces fins, représente l'essentiel du financement international consacré au climat et à la biodiversité. En ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique, les rapports de la CCNUCC traitent ces flux différemment de ceux du financement du développement, sans préciser clairement que les mêmes flux sous-tendent ces deux mesures. Le financement de la biodiversité présente un chevauchement plus important avec le financement du développement ; et les engagements de la CDB en matière de financement international de la biodiversité s'alignent largement sur les flux de financement du développement liés à la biodiversité.

Pour appréhender la réalité globale du financement international des pays en développement, il faut donc adopter trois perspectives complémentaires : (i) l'évolution des flux financiers internationaux globaux vers les pays en développement ; (ii) le soutien financier aux actions en faveur du climat et de la biodiversité au sein de ces flux ; et (iii) la manière dont ces éléments s'articulent entre eux. Au-delà de cette vision globale, il est également essentiel pour les pays en développement de comprendre comment ces flux se concrétisent sur leur territoire. Sans préjudice d'un éventuel accord sur les définitions, ces informations sont actuellement disponibles dans le cadre du Système de déclaration des créanciers (CRS) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui constitue la seule source de données fiables, comparables et complètes sur le financement public international – y compris le financement à des fins climatiques et de biodiversité. Ces données partagées sont essentielles pour combler le fossé entre perceptions et réalités ; elles sont également indispensables pour soutenir un dialogue transparent et équilibré sur l'accès au financement climatique et de la biodiversité dans les pays en développement.

3. Cependant, l'absence de définitions communément admises du financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité signifie que des désaccords persistants sur la portée, la concessionnalité, l'attribution et les méthodologies de mesure entraînent des divergences de vues quant au respect des engagements financiers pris au titre de la CCNUCC et de la CDB.

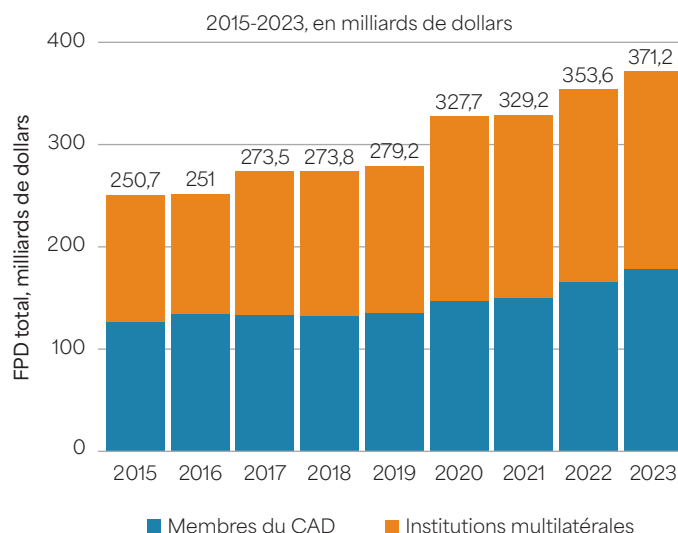
4. Le financement public du développement (FPD) désigne les financements officiels accordés par les gouvernements et les institutions publiques aux pays en développement, y compris l'aide concessionnelle et d'autres flux axés sur le développement.

Les flux de financement en faveur du climat et de la biodiversité ont augmenté plus rapidement que le financement public international global

En 2023, les flux de FPD provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales (banques multilatérales de développement et fonds d'investissement verts) ont atteint 371,2 milliards de dollars (Figure 1.1), après une forte croissance pendant plus d'une décennie (une augmentation de 48% entre 2015 et 2023). Cette tendance du FPD permet de comprendre l'évolution de la base de ressources disponibles pour les actions en faveur du climat et de la biodiversité.⁵ Cependant, cette tendance s'est inversée en 2024 et les perspectives indiquent une poursuite de la baisse en 2025 et au-delà (OECD, 2025).

FIGURE 1.1.

Le financement public du développement provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales est en hausse depuis 2015



Remarque: FPD: financement public au développement. Le graphique présente la valeur totale des flux provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales déclarés à l'OCDE (voir l'Annexe C pour plus de détails).

Source: (OECD, 2025).

Le financement public du développement consacré au climat et à la biodiversité dans les pays en développement a également augmenté. En 2023, les contributions des membres du CAD et des institutions multilatérales ont atteint 139,7 milliards de dollars

5. Ces tendances en matière de financement public du développement sont complétées par des financements privés mobilisés grâce à des interventions de ce type, qui ne sont pas reflétés dans ces graphiques.

pour le changement climatique (Figure 1.2) et 27,7 milliards de dollars pour la biodiversité (Figure 1.3).^{6,7} Bien que ces chiffres ne soient pas directement comparables aux objectifs de la CCNUCC/NOQC ou de la CDB/CMKMB, ils ont affiché une croissance soutenue jusqu'en 2023. Par exemple, le financement climatique des membres du CAD a plus que doublé et les flux multilatéraux ont plus que triplé entre 2015 et 2023 ; le financement de la biodiversité des membres du CAD a augmenté de 43% et celui des institutions multilatérales de plus de 900% au cours de cette période. De plus, les financements liés au climat et à la biodiversité représentent une part croissante du financement total du développement (pour les membres du CAD, le financement climatique est passé de 25% à 36% entre 2015 et 2023 et de 17% à 39% pour les institutions multilatérales) ; tandis que le financement de la biodiversité par les membres du CAD a augmenté de 7% à 8% et de 1% à 7% pour les institutions multilatérales en pourcentage du financement total du développement.

Pour réaliser de réels progrès en matière d'accès au financement, il faut aborder trois débats clés

Il est essentiel de rapprocher les points de vue des pays en développement et des bailleurs de fonds sur l'accès au financement afin de combler les divergences de perception et de favoriser un programme commun qui s'attaque simultanément aux contraintes de capacité au niveau national et aux obstacles du côté des bailleurs de fonds. En abordant le financement de la lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité à l'échelle nationale, ce rapport vise à réfuter diverses idées fausses et à promouvoir une compréhension commune des montants engagés, des canaux par lesquels ces fonds sont alloués et des impacts visés dans les pays en développement. Le rapport vise à résoudre trois divergences clés entre les bailleurs de fonds et les pays en développement :

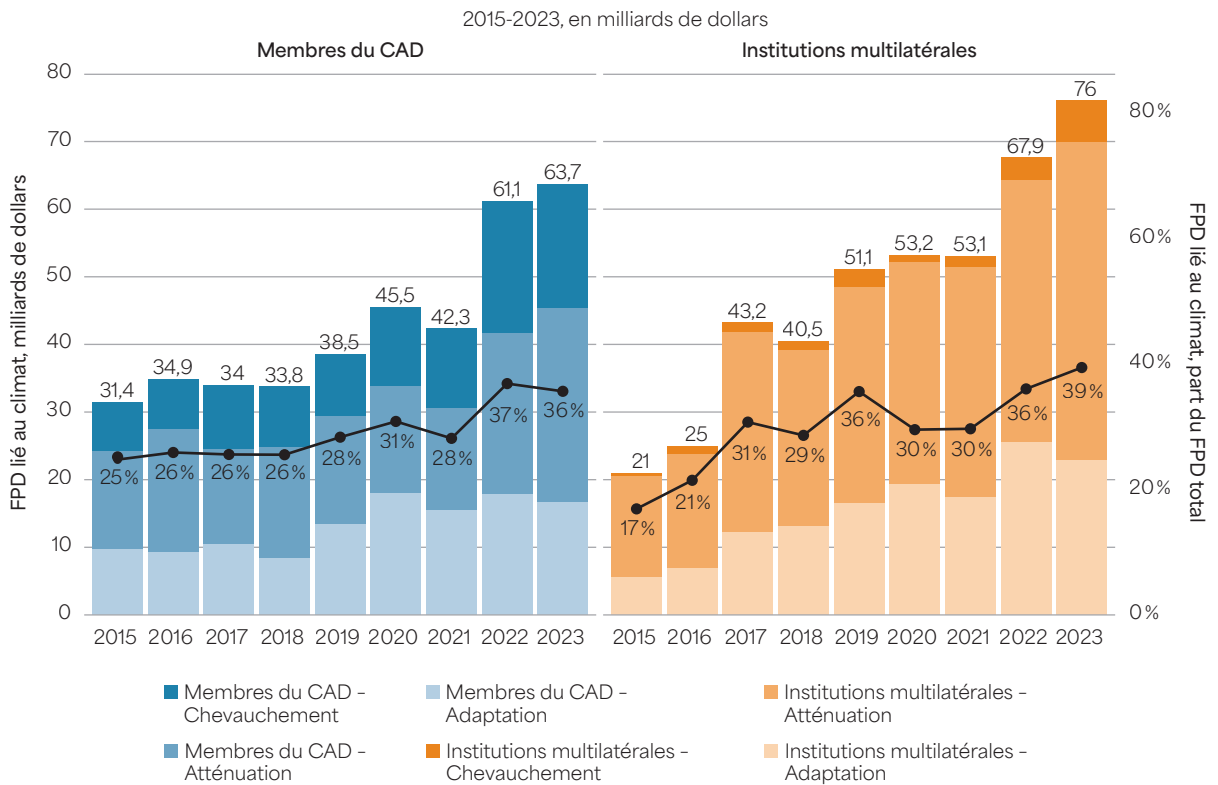
- La compréhension de la place des FVCE dans le paysage financier global. Le financement du climat et de la biodiversité pour les pays en développement provient d'un large éventail de sources – bailleurs bilatéraux, banques multilatérales de développement, FVCE, investisseurs privés et organisations philanthropiques – qui, ensemble, constituent le soutien global en faveur du climat et de la biodiversité. Les FVCE ne représentent qu'une petite part de ces flux et il y a un manque de transparence et de clarté quant à la manière dont les FVCE s'inscrivent dans ce paysage financier plus large (OECD, 2024).

6. Les informations sur les flux de financement public international, y compris les objectifs liés au climat et à la biodiversité, sont disponibles via le CRS du CAD de l'OCDE. Cette base de données est la seule source de données comparables à l'échelle internationale sur les flux de financement du climat et de la biodiversité, fournissant des informations détaillées au niveau des projets provenant des bailleurs. Tous les pays en développement ne reconnaissent pas les chiffres du CAD de l'OCDE sur le climat et la biodiversité dans le cadre des discussions de la CDB ou de la CCNUCC.

7. Les montants présentés ici reflètent le financement du climat et de la biodiversité, qui peuvent se chevaucher dans le CRS. Pour éviter les doubles comptages, les chiffres relatifs au climat et à la biodiversité ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le total du financement du développement environnemental. Néanmoins, tant l'Accord de Paris que le CMKMB appellent à optimiser les avantages connexes et les synergies (UNFCCC, 2015 ; CBD, 2022). L'Agenda 2030 pour le développement durable et les ODD soulignent également ces liens (Nerland, Rapp Nilsen, & Andersen, 2023 ; Scharlemann, et al., 2020). Dans ce contexte, le présent rapport adopte une perspective globale sur ces deux crises et leur financement, tout en tenant compte et en éliminant les chevauchements lors de la présentation des chiffres totaux relatifs au climat et à la biodiversité.

FIGURE 1.2.

Le financement climatique des membres du CAD et des institutions multilatérales a augmenté régulièrement depuis 2015



Remarque: FPD: financement public au développement. La ligne noire représente la part de FPD climatique par rapport au FPD total. Les barres indiquent la valeur totale des flux provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales déclarés à l'OCDE. Ces flux correspondent au financement spécifique à l'adaptation et à l'atténuation, en éliminant les chevauchements entre les deux catégories afin d'éviter les doubles comptages (voir note de bas de page 8).

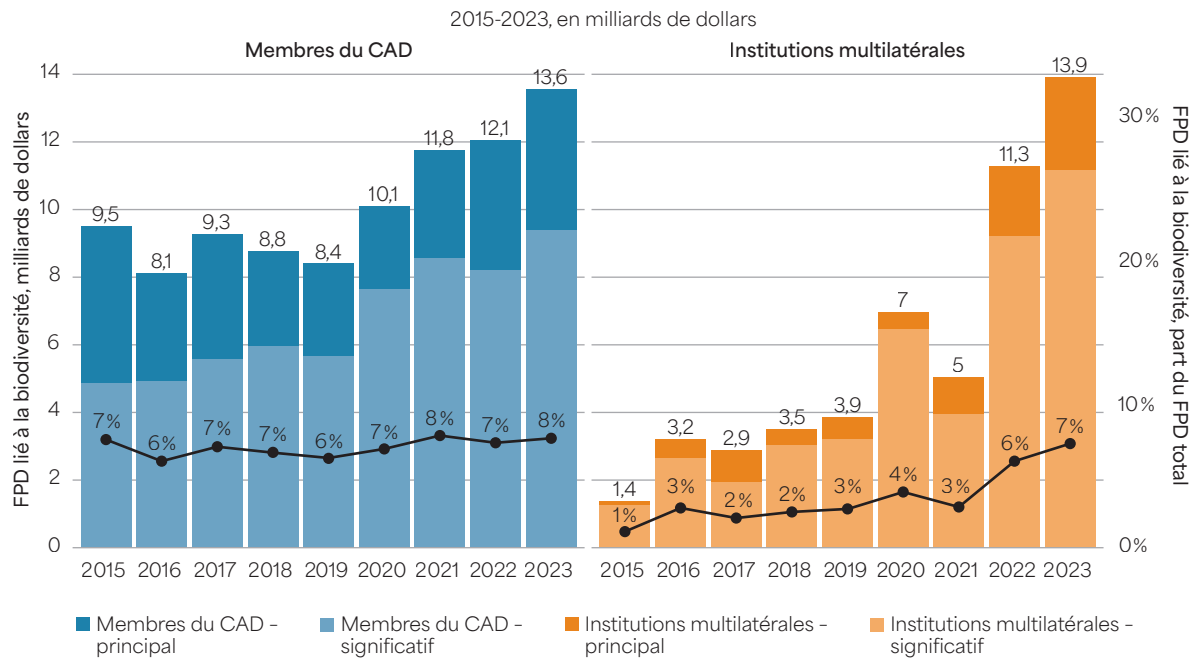
Source: (OECD, 2025).

- Le décalage entre les négociations de haut niveau, qui se concentrent sur les chiffres globaux du financement et le rôle des FVCE, et la réalité complexe sur le terrain. Pour les pays en développement, ces chiffres sont difficiles à traduire au niveau national, tandis que les FVCE doivent offrir un financement clairement « réservé » au climat ou à la biodiversité plutôt que des flux intégrés dans un financement plus large du climat, de la biodiversité et/ou du développement.⁸

8. Les négociateurs des PMA/PFR et des PEID expriment souvent leur frustration face au fait que les financements bilatéraux et multilatéraux en faveur du climat et de la biodiversité sont comptabilisés à la fois dans les objectifs de la CCNUCC et de la CDB et dans les financements pour le développement, ce qui masque leur caractère additionnel.

FIGURE 1.3.

Le financement de la biodiversité provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales a augmenté depuis 2015, en particulier les flux multilatéraux



Remarque: FPD: financement public au développement. La ligne noire représente la part de FPD consacrée à la biodiversité par rapport au FPD total. Le graphique montre la valeur totale des flux provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales déclarés à l'OCDE. Pour plus d'informations, voir l'Annexe A de (OECD, 2024).
Source: (OECD, 2025).

- La méconnaissance des difficultés d'accès de part et d'autre, les bailleurs de fonds citant souvent les goulots d'étranglement du côté des bénéficiaires (par exemple, capacités limitées, risques fiduciaires, incohérences institutionnelles, absence de réserve de projets), tandis que les pays en développement soulignent les obstacles posés par les bailleurs de fonds (par exemple, complexité administrative, barrières linguistiques, inadéquation avec les priorités nationales, manque de coordination entre les bailleurs de fonds, modalités inadéquates). Ces difficultés d'accès pour les bailleurs et les bénéficiaires soulignent la nécessité d'un programme commun pour s'attaquer simultanément à ces deux types de contraintes, de sorte que les systèmes nationaux et les pratiques plus accessibles des bailleurs puissent se renforcer mutuellement - contribuant ainsi indirectement à un débat renouvelé et plus équilibré sur l'accès au financement.

Pour remédier à ces idées fausses, il faut davantage de transparence et de dialogue entre les bailleurs et les bénéficiaires. Les chapitres qui suivent illustrent comment les schémas d'allocation (Chapitres 2 et 3), des environnements nationaux propices (Chapitre 4) et les pratiques des bailleurs (Chapitre 5) interagissent pour façonner la manière dont l'accès se concrétise. Ensemble, ces chapitres aident à identifier des mesures pratiques permettant de transformer les engagements mondiaux en actions efficaces au niveau national.



2

Comprendre l'architecture internationale complexe du financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité

Le Chapitre 2 dresse un panorama du paysage en pleine expansion du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité, montrant comment un nombre croissant d'acteurs et d'instruments conditionnent l'accès des pays en développement aux ressources. Il met en évidence les rôles des bailleurs du CAD, des banques multilatérales de développement et des fonds verticaux pour le climat et l'environnement, soulignant que, bien que ces fonds dominent les débats politiques, ils ne représentent qu'une petite part du paysage global et sont plus difficiles d'accès. La multiplication des bailleurs et des mécanismes a accru les possibilités de financement pour les pays en développement, mais a également alourdi les coûts de transaction, les charges de coordination et les tensions institutionnelles, en particulier pour les PMA/PFR, les PEID et les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême. D'autres défis structurels affectant l'accès au financement viennent aggraver cette situation, notamment une plus grande intégration des objectifs climatiques et de biodiversité dans tous les secteurs, soulevant des questions d'additionnalité; une faible mobilisation des sources de financement privées, l'accès à de nouveaux flux financiers pour l'environnement étant beaucoup plus difficile pour les PMA/PFR et les PEID; et des retards croissants dans les décaissements qui limitent l'accès et l'efficacité.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'architecture du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité a vu l'arrivée de nombreux nouveaux bailleurs. Cette expansion implique une fragmentation et une complexité accrues, ce qui augmente les coûts de transaction et exacerbe les difficultés pour les pays en développement vulnérables cherchant à accéder au financement.

- **Prolifération sans harmonisation** : le nombre de bailleurs est passé de 51 en 2015 à 78 en 2023, sans cadre de coordination, ce qui oblige les bénéficiaires à jongler simultanément avec des règles d'éligibilité, des délais et des processus distincts.

- **Les fonds verticaux pour le climat et l'environnement restent des acteurs de niche :** malgré l'attention politique dont ils font l'objet, ces fonds représentent moins de 10% du financement du climat et de la biodiversité ; les banques de développement bilatérales et multilatérales traditionnelles dominent le secteur.
 - **Les obstacles liés aux FVCE aggravent la complexité :** les exigences d'accréditation, les règles de passation des marchés et les normes de sauvegarde, bien que destinées à garantir l'impact et des normes fiduciaires rigoureuses, rendent souvent difficile l'accès au financement pour les pays à faible capacité, précisément là où ce financement est le plus nécessaire.
 - **Des obstacles structurels supplémentaires peuvent entraver l'accès au financement :** une intégration insuffisante des questions climatiques et de biodiversité, une mobilisation limitée du secteur privé et des retards chroniques dans les décaissements créent des inégalités qui restreignent l'accès au financement, compromettent l'additionnalité et limitent l'impact.
-

2.1. L'atténuation des contraintes financières des pays en développement est l'un des principaux fondements du financement international

Les pays en développement, en particulier les PMA/PFR, les PEID et les contextes de fragilité élevée ou extrême, sont confrontés à de profondes contraintes structurelles pour mobiliser et accéder au financement du développement, enracinées dans des bases de ressources nationales minimales qui entraînent un déficit chronique même pour les services publics et les investissements de base. Par exemple, les recettes fiscales annuelles par habitant dans les PFR s'élevaient en moyenne à 73 dollars en 2022-2023, soit plus de 100 fois moins que dans les pays à revenu élevé (PRE), tandis que l'épargne intérieure brute s'élevait à 90 dollars par habitant en 2022-2023 (127 fois moins que dans les PRE) et le crédit intérieur au secteur privé s'élevait à 111 dollars en 2022-2023 (684 fois moins que dans les PRE). Ces chiffres reflètent des secteurs financiers sous-développés, incapables d'accroître les investissements ou l'emprunt souverain. Les recettes d'exportation par habitant s'établissent à 178 USD en 2022-2023 pour les pays à faible revenu (86 fois moins que dans les pays à revenu élevé), ce qui est insuffisant pour assurer le service de la dette extérieure ou attirer des investissements directs étrangers à grande échelle, ce qui oblige à recourir aux financements publics internationaux, notamment à l'aide publique au développement (APD), ainsi qu'aux transferts de fonds et aux entrées nettes de capitaux pour combler les écarts que la croissance économique seule ne peut combler rapidement, compte tenu des niveaux de départ faibles.

Le financement public du développement vise précisément à surmonter ces obstacles à la mobilisation de ressources, en accordant des subventions et des prêts à des

conditions préférentielles lorsque l'accès au marché est compromis en raison de risques perçus, d'assiettes fiscales très restreintes et d'une faible épargne. Il s'agit en fait de principes codifiés dans les dispositions des Conventions de Rio relatives à un soutien « nouveau et supplémentaire », destiné à permettre l'action environnementale sans détourner les ressources de développement déjà limitées. Pour les PMA/PFR, les PEID et les contextes de fragilité élevée ou extrême, le financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité n'est pas un défi isolé, mais une manifestation aiguë de ce dilemme fondamental: les priorités de développement qui se concurrencent (par exemple, la santé, l'éducation, le service de la dette) peuvent ne laisser qu'une marge de manœuvre budgétaire négligeable pour faire face aux impacts du changement climatique et de la perte de biodiversité – que ces pays n'ont pas causés et qui deviennent de plus en plus coûteux au fil du temps. Sans un soutien ciblé en matière de conditions préférentielles et de renforcement des capacités, la dégradation de l'environnement et du climat exacerbe les impératifs de développement, soulignant pourquoi l'accès au financement pour le climat et la biodiversité est vital pour ces pays.

2.2. Dans le contexte environnemental, l'accès au financement se concentre sur les fonds verticaux, mais ceux-ci restent des acteurs mineurs

Dans les discussions sur le financement des objectifs climatiques et de biodiversité, l'accès au financement s'est principalement concentré sur les fonds verticaux pour le climat et l'environnement (FVCE) en tant que véhicules financiers dédiés à l'action climatique ou en faveur de la biodiversité. Les FVCE sont des mécanismes financiers multilatéraux mis en place pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité. Chaque FVCE a son propre mandat, ses propres politiques et ses propres modalités opérationnelles. La première génération de FVCE comprend :

- **Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**: créé en 1991, le FEM sert de mécanisme financier pour plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la CDB et la CCNUCC. Le FEM héberge d'autres fonds, notamment le Fonds pour les pays les moins avancés, créé lors de la COP7 de la CCNUCC en 2001 pour répondre aux besoins des pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique (GEF, n.d.); et le Fonds spécial pour le changement climatique, également créé lors de la COP7 pour aider les pays vulnérables à faire face aux effets négatifs du changement climatique (GEF, n.d.). Selon les données de l'OCDE, en 2023, le FEM a engagé 1,1 milliard de dollars en faveur du climat et de la biodiversité (36% de l'ensemble des financements du FVCE).
- **Le Fonds d'adaptation (FA)**: créé en 2001 dans le cadre du Protocole de Kyoto, le FA est destiné à financer des projets d'adaptation dans les pays en développement. Il a été le premier à mettre en place une source de financement indépendante sous la forme d'une redevance de 2% sur les recettes des projets relevant du mécanisme de

développement propre.⁹ Toutefois, son enveloppe globale reste modeste, avec 102 millions de dollars engagés pour le financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité en 2023 (3% du financement du FVCE), selon les données de l'OCDE.

- **Le Fonds d'investissement pour le climat (FIC)**: créé en 2008 sous la forme d'un partenariat entre six banques multilatérales de développement (BMD) (la Banque mondiale, la Société financière internationale, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement). Il comprend deux fonds: (i) le Fonds pour les technologies propres, qui vise à tester, déployer à grande échelle et reproduire des investissements, ainsi qu'à stimuler les marchés des technologies à faible émission de carbone présentant un fort potentiel de réduction des gaz à effet de serre à long terme; et (ii) le Fonds stratégique pour le climat, qui vise à innover dans des domaines et secteurs spécifiques (CIFs, n.d.). En 2023, les données de l'OCDE montrent que le FIC a engagé 131 millions de dollars en financement pour le climat et la biodiversité (représentant 4% du financement du FVCE).

Malgré l'existence de ces fonds, les pays en développement ont plaidé, lors des discussions de la CCNUCC, en faveur d'un fonds plus important qui refléterait mieux leurs priorités (Treichel, 2024). En conséquence:

- **Le Fonds vert pour le climat (FVC)** a été créé en 2010 lors de la COP16 de la CCNUCC en tant que principal mécanisme financier pour le climat. Il a été conçu pour canaliser les ressources tant pour l'atténuation que pour l'adaptation. Le FVC travaille avec les secteurs publics et à but non lucratif et peut également s'associer à des acteurs du secteur privé (internationaux et nationaux) pour accélérer le déploiement de capitaux, bien qu'aucune ressource privée ne lui ait encore été fournie. En 2023, les données de l'OCDE montrent que le FVC a engagé 1,8 milliard de dollars de financement pour le climat et la biodiversité (57% du financement du FVCE).

Récemment, des fonds supplémentaires ont été créés pour des questions spécifiques liées au climat et à la biodiversité:

- **Le Fonds pour la réponse aux pertes et dommages**: convenu lors de la COP27 de la CCNUCC en 2022, il vise à financer la reconstruction des communautés vulnérables suite aux pertes et dommages liés au climat. En décembre 2025, le montant total des engagements pour la capitalisation de ce fonds s'élevait à 817 millions de dollars (FRLD, 2025).
- **Le Fonds du Cadre mondial pour la biodiversité (GBFF)**: lancé en 2023 sous l'égide du FEM en réponse à l'accord de la COP15 de la CDB visant à accroître le financement pour la mise en œuvre du CMKMB (GEF, n.d.). En juin 2025, le montant total des contributions promises au GBFF s'élevait à 388,6 millions de dollars (GEF, 2024).

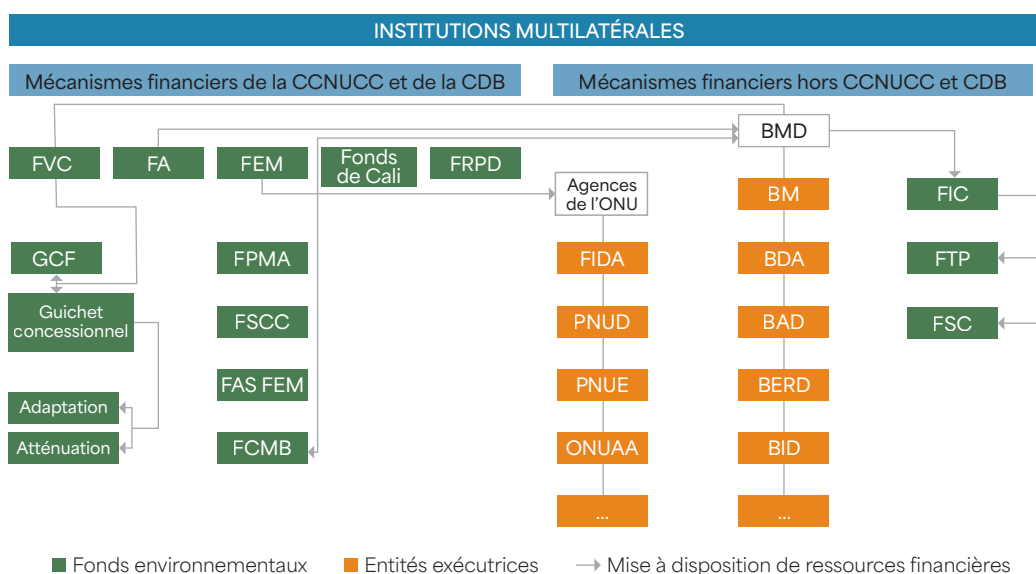
9. Le Mécanisme de développement propre est un mécanisme du Protocole de Kyoto qui permet aux pays développés de soutenir des projets de réduction des émissions dans les pays en développement et de comptabiliser les réductions certifiées qui en résultent dans leurs objectifs climatiques.

- **Le Fonds de Cali**: ce fonds a été adopté lors de la COP16 de la CDB en 2024 afin de soutenir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques issues de la nature (CBD, n.d.). Le fonds a été lancé et son modèle de capitalisation approuvé, mais aucun chiffre public consolidé concernant le montant total des engagements de capitalisation n'a encore été communiqué (UNDP, 2025).

Figure 2.1 offre un aperçu graphique de la manière dont tous ces acteurs s'inscrivent dans le système plus large de la coopération multilatérale au développement.

FIGURE 2.1.

Le paysage des bailleurs multilatéraux dans les domaines du climat et de la biodiversité est complexe



Remarque: CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; CDB = Convention sur la diversité biologique ; FVC = Fonds vert pour le climat ; FA = Fonds d'adaptation ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial ; FRPD = Fonds pour la réponse aux pertes et dommages ; MFSP = Mécanisme en faveur du secteur privé ; FPMA = Fonds pour les pays les moins avancés ; FSCC = Fonds spécial pour le changement climatique ; FAS FEM = Fonds d'affectation spéciale du FEM ; FCMB = Fonds du Cadre mondial pour la biodiversité ; FIDA = Fonds international de développement agricole ; ONU = Organisation des Nations Unies ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; UNOAA = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; BMD = Banques multilatérales de développement ; BM = Banque mondiale ; BAD = Banque asiatique de développement ; BAfD = Banque africaine de développement ; BERD = Banque européenne pour la reconstruction et le développement ; BID = Banque interaméricaine de développement ; FIC = Fonds d'investissement pour le climat ; FTP = Fonds pour les technologies propres ; SCF = Fonds stratégique pour le climat.

Source: Adapté de (OECD, 2024).

2.3. Les fonds verticaux pour le climat et l'environnement sont difficiles d'accès, en particulier pour les pays aux capacités limitées

Plusieurs obstacles empêchent les pays en développement d'accéder aux financements des FVCE

Les FVCE sont conçus pour fournir et mettre en commun des ressources spécifiquement destinées à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Afin d'éviter la duplication et la prolifération des canaux de distribution, et de réduire les coûts de transaction, ils ne se chargent pas eux-mêmes de la mise en œuvre et n'ont pas de présence sur le terrain – cette présence et cette capacité de mise en œuvre existent déjà par l'intermédiaire d'autres acteurs. En l'absence de capacité de mise en œuvre propre, les FVCE acheminent les ressources soit par l'intermédiaire d'autres entités (intermédiaires ou entités de mise en œuvre, telles que les BMD, les agences des Nations Unies ou les ONG internationales), soit en réponse à des propositions de financement soumises par des entités accréditées au niveau national (Encadré 2.1).¹⁰ Si l'acheminement des financements par des intermédiaires peut s'avérer utile en l'absence d'accréditation nationale ou lorsque les capacités de gestion des financements sont insuffisantes (Belianska, et al., 2022), la plupart des pays en développement préfèrent accéder aux financements directement par l'intermédiaire d'entités accréditées au niveau national.

Le fonctionnement des FVCE est à l'origine des critiques persistantes dont ces institutions font l'objet en matière d'accès au financement, car seuls les intermédiaires et les entités accréditées peuvent prétendre à des volumes de financement importants. Or, l'accréditation et l'approbation des projets constituent des obstacles difficiles à surmonter pour les pays en développement (Encadré 2.1). Par exemple, seuls environ 4% de l'ensemble des flux financiers du FA ou du FVC transitent par des entités nationales dans les PMA (IIED, 2025), le reste transitant par une entité d'exécution internationale (Chaudhury, 2020). Les modèles opérationnels de ces entités influencent également les choix des bénéficiaires ou des projets, ce qui peut les amener à ne pas donner la priorité à certaines propositions, même après qu'un pays ait franchi toutes les étapes formelles d'approbation. Par exemple, les projets à petite échelle, les projets en monnaie locale ou les projets provenant de pays où de nombreux projets approuvés sont déjà en attente de financement par les FVCE peuvent être mis de côté, indépendamment de leurs mérites en matière de développement ou d'environnement.

10. Parmi ces entités, on peut citer, par exemple, pour le FVC, l'Institut national sud-africain de la biodiversité, la Fundación Fondo de Biodiversidad au Brésil, le Fonds national pour l'environnement au Pérou ou l'UICN; tandis que pour le FA, les entités accréditées au niveau national comprennent les ministères nationaux, les banques de développement ou les agences environnementales.

ENCADRÉ 2.1.

Il existe plusieurs obstacles à l'accès aux principaux FVCE

Les obstacles à l'accès aux quatre principaux FVCE (FEM, FVC, FA, FIC) se manifestent à trois étapes :

1. **Le décaissement des fonds par l'intermédiaire d'entités accréditées, ce qui est difficile à réaliser pour de nombreux pays en développement :** les fonds doivent être décaissés par l'intermédiaire d'entités accréditées, notamment des institutions nationales, des institutions financières internationales telles que les BMD, des agences des Nations unies ou des ONG internationales. Ce sont les points d'entrée de la chaîne de financement et elles travaillent avec des institutions nationales pour élaborer des propositions – seules certaines sont directement accessibles aux parties prenantes nationales (par exemple, les ministères, les banques de développement, les agences environnementales). Le FVC peut accréditer un nombre illimité d'entités, tandis que le FA n'autorise qu'un nombre limité d'entités nationales et régionales, en plus des entités internationales. De plus, l'accréditation est un processus complexe et long – qui pèse lourdement sur les capacités des PMA/PFR, des PEID et des contextes présentant une fragilité élevée ou extrême. Pour devenir une entité à accès direct, il faut satisfaire à des normes fiduciaires et de protection, faire preuve d'un historique de bons résultats et maintenir des systèmes de conformité. Cela exige du temps, du personnel, des audits, des mises à jour des politiques internes et parfois des réformes juridiques. Dans la pratique, seule une partie des pays a réussi à obtenir et à utiliser efficacement l'accès direct, tandis que d'autres restent dépendants d'entités externes accréditées :

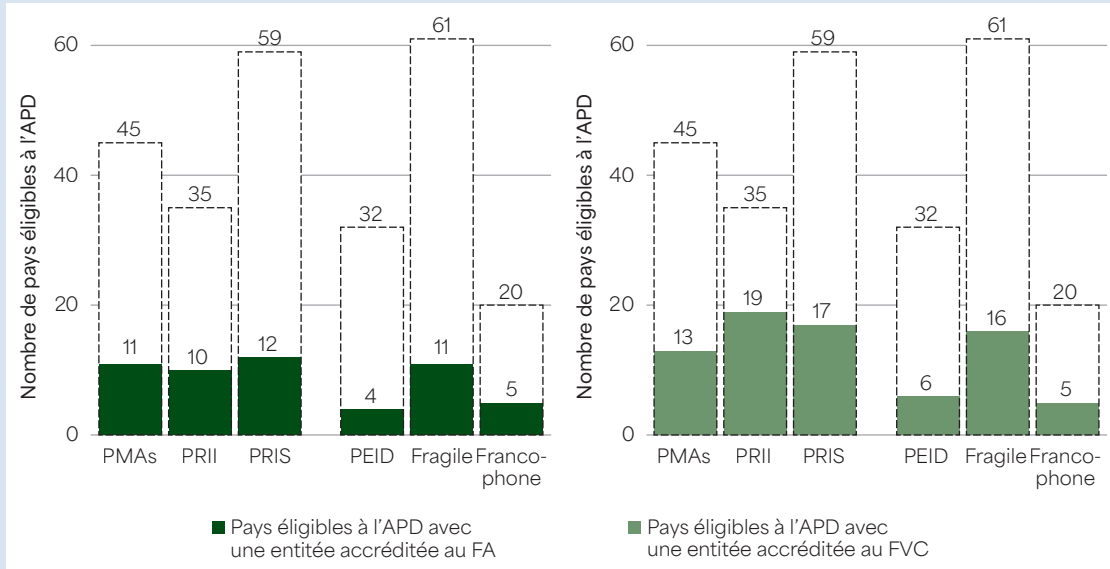
- Sur les 63 entités accréditées par le FA, 39 sont nationales, mais seules 12 proviennent de PMA/PFR (réparties dans 11 pays), 4 proviennent de PEID (4 pays), 12 de contextes à forte fragilité (11 pays, aucun à fragilité extrême, dont 7 sont des PMA/PFR), et 6 de pays francophones (5 pays, dont 4 sont des PMA/PFR et 3 sont fragiles)¹¹ (Figure 2.2) (AF, n.d.).
- Sur les 158 entités accréditées du FVC, 19 sont régionales et 88 nationales (entités à accès direct) issues des secteurs public, privé et à but non lucratif dans les pays en développement. Seules 18 proviennent de PMA/PFR (13 pays), 8 de PEID (6 pays), 22 de contextes de fragilité élevée ou extrême (16 pays, dont 10 sont des PMA/PFR et aucun n'est extrêmement fragile) et 8 de pays francophones (5 pays, dont 3 PMA/PFR et 2 fragiles) (Figure 2.2) (GCF, n.d.).



11. Chaque entité nationale accréditée est associée à un seul pays ; toutefois, un pays peut appartenir à plusieurs catégories, telles que les PMA/PFR, les PEID, les contextes de fragilité élevée et extrême, et les pays francophones. Par conséquent, la somme des entités nationales réparties dans ces catégories n'est pas égale au nombre total d'entités nationales accréditées.

FIGURE 2.2.

Peu d'entités accréditées par le FA et le FVC proviennent de pays en développement vulnérables



Remarque: les lignes pointillées indiquent le nombre total de pays en développement (par exemple, il y a 45 PMA, 35 PRII, 59 PRIS, 32 PEID, 61 contextes de fragilité élevée ou extrême et 20 pays francophones).

Source: Auteurs, d'après les données disponibles sur les sites web du FA (AF, n.d.) et du FVC (GCF, Accredited Entities, n.d.).

- Le FEM s'appuie sur 18 agences d'exécution, dont seulement 3 sont des agences nationales issues de pays à revenu intermédiaire supérieur (Banque de développement d'Afrique australe, Bureau de la coopération économique internationale du ministère chinois de la Protection de l'environnement et Fonds brésilien pour la biodiversité). Les autres sont des organisations des Nations Unies, des BMD et des ONG internationales (GEF, n.d.).
 - Le FIC n'octroie des financements que par l'intermédiaire des BMD (CIF, n.d.).
- 2. Des procédures de candidature compétitives et des critères d'éligibilité exigeants.**
 Les pays ne disposant pas d'entités nationales accréditées doivent se disputer les fonds par l'intermédiaire d'entités régionales et internationales déjà surchargées et se conformer aux règles d'approbation des projets du FVCE. Parmi les contraintes rencontrées figurent un éventuel décalage entre les priorités des pays et les programmes des entités accréditées, des coûts de transaction élevés, des goulots d'étranglement procéduraux et des exigences administratives redondantes. Les coûts de transaction rendent souvent les petits projets non viables, ce qui signifie que les financements sont souvent orientés vers les grands projets, ce qui désavantage les PEID et les PMA/PFR (G20 IHLEG, 2024 ; UN-OHRLS, 2022). Par exemple, l'exigence de justification climatique du FVC stipule que le projet doit aller au-delà

des besoins de développement, afin d'atténuer le changement climatique ou de s'y adapter. Cela pose un défi aux PEID, même si le changement climatique y affecte tous les secteurs et leurs perspectives de développement, car ils disposent de données limitées pour étayer une telle justification (Treichel, Robertson, Wilkinson, & Corbett, 2024). L'accent mis sur l'octroi de prêts (et moins sur des subventions) pénalise également les pays surendettés (Kalaidjian & Robinson, 2022). Les coûts de transaction sont aussi liés aux agences d'exécution qui, dans le cas du FEM, par exemple, retiennent 8 à 9% du financement des projets. Les déficits de capacité limitent l'accès aux niveaux infranationaux: les autorités locales et les entités communautaires manquent souvent des compétences, des systèmes fiduciaires et des ressources humaines nécessaires pour élaborer des propositions conformes, gérer les marchés publics ainsi que le suivi et l'évaluation - ce qui les oblige à faire appel à des consultants coûteux (UN-OHRLLS, 2022).

- 3. Retards de décaissement, capacité d'exécution et concurrence croissante pour les fonds.** Les délais d'obtention des décaissements sont longs et peuvent être imprévisibles. Après l'accréditation, les fonds exigent des systèmes comptables solides et axés sur les résultats, mais de nombreux bénéficiaires ne disposent pas des données, des capacités et des structures institutionnelles nécessaires pour produire des bases de référence, des projections et des rapports crédibles. Cela affaiblit la confiance des évaluateurs, accroît le risque perçu et ralentit ou conditionne les décaissements. La faible capacité d'exécution des pays, la complexité des modalités d'exécution et le taux de rotation élevé du personnel au sein des agences d'exécution peuvent également entraîner des retards importants dans la mise en œuvre des projets, retardant ainsi les décaissements (G20 IHLEG, 2024). Par exemple, le processus allant de l'accréditation à la première approbation de projet prend en moyenne trois ans (Belianska, et al., 2022). Enfin, le nombre d'entités accréditées a augmenté plus rapidement que les fonds disponibles provenant des FVCE, réduisant ainsi le financement disponible par entité, les ressources étant réparties entre un plus grand nombre d'acteurs.

Les FVCE ont cherché à améliorer l'accès et l'efficacité de l'accréditation, de l'approbation des projets, du décaissement et du renforcement des capacités afin de répondre aux préoccupations des pays en développement, notamment ceux qui en ont le plus besoin (voir le Chapitre 3). Malgré ces efforts, les réformes n'ont pas encore permis d'améliorer de manière significative l'accès des pays en développement (GCF & GEF, 2025; GEF IEO, 2025).

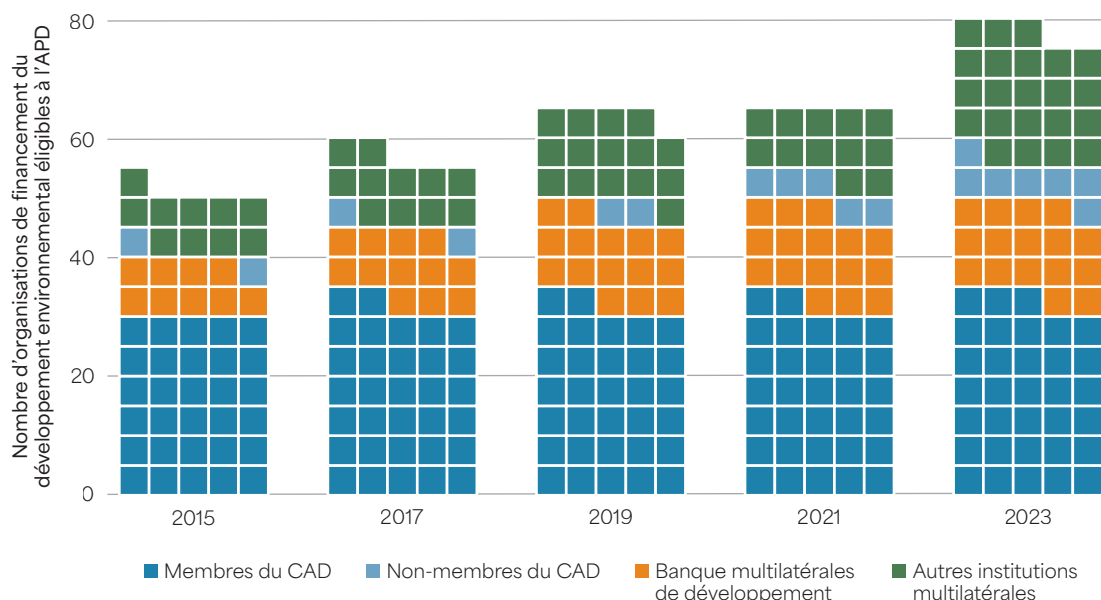
La prolifération des FVCE aggrave les difficultés d'accès

Le paysage du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité s'est considérablement élargi, reflétant les tendances générales de la finance internationale, mais la complexité s'est accrue avec l'arrivée d'institutions philanthropiques et d'autres acteurs non traditionnels (OECD, 2025). En théorie, les pays en

développement disposent de plus d'options que jamais auparavant pour financer leurs objectifs en matière de climat et de biodiversité : le nombre de bailleurs de fonds fournissant des financements pour le climat et la biodiversité est passé de 51 en 2015 à 78 en 2023 (Figure 2.3), avec l'ajout notable d'un nombre croissant de FVCE qui pourraient être considérés comme un système de mise en œuvre parallèle et spécialisé (carrés verts dans la Figure 2.3).¹²

FIGURE 2.3.

Le nombre d'institutions fournissant des financements pour le climat et la biodiversité est en hausse



Remarque: chaque carré représente un bailleur bilatéral ou multilatéral. Le graphique indique le nombre de bailleurs finançant la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, identifiés à l'aide des indicateurs de Rio relatifs à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité, ainsi que par le biais de la méthodologie relative à la composante climatique (voir Annexe C). Le graphique exclut la coopération Sud-Sud, les organisations philanthropiques privées et les financements privés.

Source: D'après le Système de déclaration des créanciers (OECD, 2025) et l'ensemble de données sur le financement du développement lié au climat (OECD, 2025).

Dans l'ensemble, les pays en développement ont soutenu la création des FVCE actuels, c'est-à-dire des institutions financières disposant de sources de financement dédiées aux objectifs climatiques et de biodiversité, estimant que les sources de financement existantes étaient insuffisantes et/ou financées par le biais de la finance pour le développement. Cependant, la difficulté d'accéder aux financements des FVCE est aggravée par la prolifération croissante de ces fonds, chacun doté de cadres distincts d'accréditation,

12. La création de FVCE supplémentaires est à l'étude, notamment pour les océans.

d’approbation et de *reporting*, ce qui accroît la complexité de l’accès pour les pays en développement (Robertson, 2024). De plus, l’hétérogénéité des conditions d’accès et des critères de sélection des projets entre les FVCE peut empêcher un pays de s’engager auprès de plusieurs fonds à la fois (Belianska, et al., 2022).

2.4. Les bailleurs bilatéraux et les banques multilatérales de développement fournissent l’essentiel du financement pour le climat et la biodiversité

Si les FVCE se concentrent spécifiquement sur les actions en faveur du climat et de la biodiversité, ils ne sont pas les seules institutions à fournir des financements internationaux. Le paysage du financement du climat et de la biodiversité comprend également des bailleurs bilatéraux, des BMD et des organisations internationales (Figure 2.4). Parmi les autres acteurs figurent les pourvoyeurs de coopération Sud-Sud, les organisations philanthropiques privées et les acteurs du financement privé.¹³ Bien que ces acteurs apportent des contributions importantes au climat et à la biodiversité, en offrant des voies alternatives et parfois plus directes d’accès au financement, leur envergure est modeste par rapport à ce que fournissent le CAD de l’OCDE et les institutions multilatérales; ils ne font donc pas l’objet de ce rapport [voir, par exemple, (OECD, 2023) pour plus de détails sur la coopération Sud-Sud].

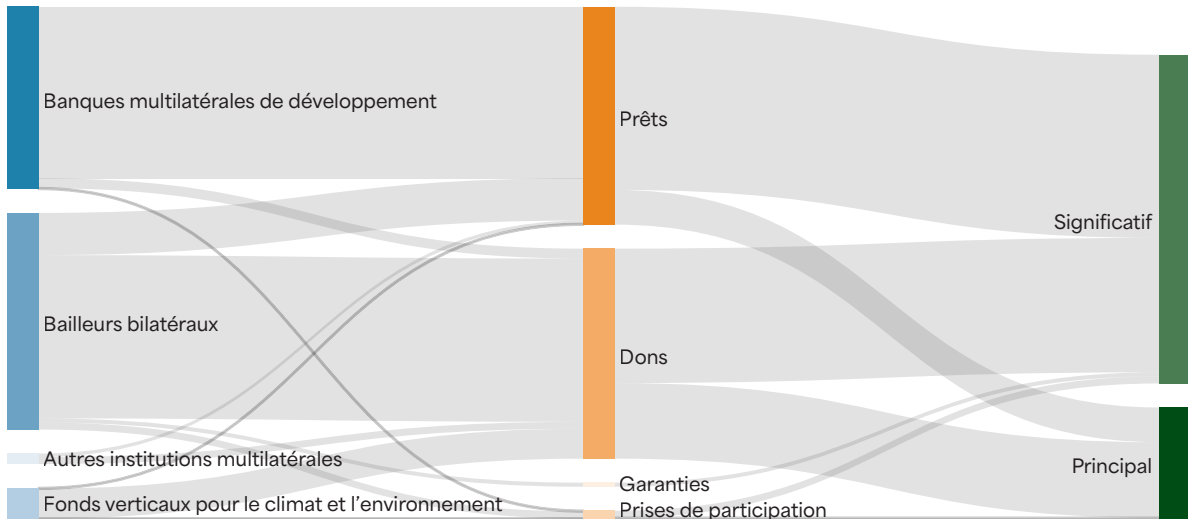
Dans le cadre plus large de l’architecture internationale, les FVCE ne représentent qu’une faible part du financement consacré au climat et à la biodiversité: 3,4% du financement climatique (Figure 2.4) et 7% du financement de la biodiversité en 2023 (Figure 2.5). Les bailleurs bilatéraux du CAD comptent parmi les principaux canaux de financement international, y compris pour le climat et la biodiversité. Les membres du CAD ont fourni 69,3 milliards de dollars de financement public au développement (FPD) pour les objectifs liés au climat et à la biodiversité en 2023, ce qui représente 46,7% du financement total consacré au climat et à la biodiversité. Ils fournissent des flux financiers concessionnels acheminés par, ou via, des agences publiques de coopération pour le développement vers des pays en développement, des ONG internationales ou des institutions multilatérales, soit sous forme de contributions de base ou de capital, soit sous forme de ressources affectées à un pays, un secteur, un thème ou un projet spécifique (OECD, 2024).¹⁴ Au sein du système multilatéral,

13. La coopération Sud-Sud peut prendre la forme de financements concessionnels, de dons ou de garanties (y compris pour les pays ayant atteint le seuil de sortie de l’aide publique au développement). Parmi les exemples, on peut citer les bailleurs du Golfe arabe (par exemple, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Koweït et l’Arabie saoudite), la République populaire de Chine, la Turquie, l’Inde ou les pays d’Amérique latine (par exemple, le Brésil, le Mexique et la Colombie). Voir l’encadré 4.3 pour plus de détails.

14. L’APD peut prendre la forme de dons, de prêts concessionnels et d’instruments du secteur privé (ISP, qui comprennent des instruments allant des prêts aux garanties, en passant par les prises de participation, les instruments de financement mezzanine et les dons remboursables) destinés aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l’APD du CAD de l’OCDE (OECD, 2024). L’APD bilatérale désigne les ressources fournies directement par un gouvernement bailleur par l’intermédiaire d’agences nationales de développement, ainsi que l’aide affectée (également appelée financement « multi-bi ») acheminée par le biais d’organisations multilatérales. Les membres du CAD fournissent également d’autres flux officiels (OOF), qui ne remplissent pas les conditions d’éligibilité à l’APD (OECD, 2024).

FIGURE 2.5.**Les FVCE ne représentent qu'une petite part du financement de la biodiversité en 2023**

Composition du financement du développement lié à la biodiversité (engagements en USD, 2023)



Remarque : ce graphique porte uniquement sur le financement public international en faveur de la biodiversité. Les largeurs des bandes reflètent le volume relatif des engagements de financement du développement liés à la biodiversité pour 2023, répartis par bailleurs de fonds (à gauche), par instruments (au centre) et par cibles (à droite). Il s'appuie sur (OECD, 2024). Les catégories « *principal* » et « *significatif* » renvoient au marqueur de Rio sur la biodiversité, utilisé par les bailleurs bilatéraux, de nombreuses organisations multilatérales et les FVCE pour indiquer, dans leurs rapports au système de déclaration des créanciers de l'OCDE, si la biodiversité était un objectif principal ou secondaire de l'activité financée. Bien que toutes les activités n'aient pas été déclarées par les bailleurs comme liées à la biodiversité, la méthodologie de l'OCDE a permis d'estimer les flux sortants de type « principal » et « significatif » pour les BMD.

Source : (OECD, 2025).

celui du FVC entre 2015 et 2022. Au cours de la même période, la BAD a fourni respectivement 5% et 17% ; la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a contribué à hauteur respective de 1% et 8% ; et la BAfD a fourni 2% du cofinancement pour chaque fonds. Dans quelques cas, le FEM et le FVC se sont mutuellement accordé des cofinancements (Kotchen & Vogt, 2025). De telles approches de cofinancement et de mobilisation soulèvent des questions importantes pour le débat sur l'accès au financement, car des ressources financières limitées pourraient être recyclées au sein du système, plutôt que d'être mises à disposition des pays sous forme de ressources supplémentaires.

Les débats sur l'« accès » menés lors des récentes réunions de la CCNUCC et de la CDB, qui se sont concentrés sur l'accès aux FVCE, risquent d'inciter les pays en développement à consacrer leurs maigres capacités administratives à des procédures d'accréditation complexes et à des propositions ponctuelles auprès des FVCE, alors que les bailleurs de fonds bilatéraux et les BMD peuvent offrir des voies plus directes et plus rapides. Ces derniers disposent en outre souvent d'une présence sur le terrain et connaissent mieux les capacités, les besoins, les spécificités nationales et les défis de leurs partenaires. Ils soutiennent également les pays en développement dans le cadre d'engagements plus larges

et à plus long terme. Une utilisation plus stratégique des ressources financières de ces partenaires et des FVCE est possible, mais fait encore défaut dans de nombreux pays en développement (voir Chapitre 4).

Enfin, même si l'accès au financement des FVCE venait à s'améliorer, ces institutions ne représenteraient toujours qu'une petite part du paysage global. Le texte final de la décision de la CCNUCC relative au NOQC aborde ce défi en appelant à une « augmentation significative des ressources publiques » à fournir par l'intermédiaire des entités opérationnelles du Mécanisme financier, avec des efforts visant à « au moins tripler les flux sortants annuels de ces Fonds par rapport aux niveaux de 2022 d'ici 2030 » (UNFCCC, 2024). Selon les données du CRS du CAD de l'OCDE, les quatre plus grands FVCE (à savoir le FVC, le FEM, le FA et le FIC) ont engagé 2,3 milliards de dollars en 2022 ; tripler ce montant reviendrait donc à 6,9 milliards de dollars (OECD, 2025). Parallèlement, la « vision 50 d'ici 2030 » du FVC vise à créer un fonds capable de gérer efficacement une capitalisation de 50 milliards de dollars d'ici 2030, ce qui en ferait un instrument clé pour la mise en œuvre des engagements climatiques (GCF, 2023) et lui permettrait de devenir un acteur transformateur.

2.5. La fragmentation des bailleurs entrave l'accès effectif aux fonds, une situation aggravée par l'allongement des délais de décaissement

En principe, la multiplicité des canaux de financement devrait offrir un choix plus large aux pays en développement : un plus grand nombre de bailleurs de fonds peut se traduire par des volumes globaux plus importants, une gamme plus variée d'instruments et une meilleure adéquation entre les avantages comparatifs des bailleurs et les besoins des pays en développement (Carlitz & Ziaja, 2024 ; Ziaja, 2020). Une plus grande diversité des sources de financement peut également aider les pays en développement à se prémunir contre les chocs liés à un bailleur unique et à créer des niches, comme le montrent les études de cas présentées dans ce rapport (Annexe C) et d'autres travaux de l'OCDE (OECD, 2023). Pourtant, la fragmentation est depuis longtemps considérée comme un obstacle majeur à l'accès au financement : les procédures distinctes de chaque bailleur, les définitions des secteurs éligibles, les règles de cofinancement et les différents modèles à utiliser pour écrire les rapports multiplient les coûts de transaction et favorisent les bénéficiaires disposant d'unités financières centralisées capables de gérer plusieurs demandes simultanées (World Bank, 2022). Ces implications sont particulièrement difficiles à gérer pour les pays confrontés à des circonstances particulières, tels que les PMA/PFR, les PEID ou les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême.

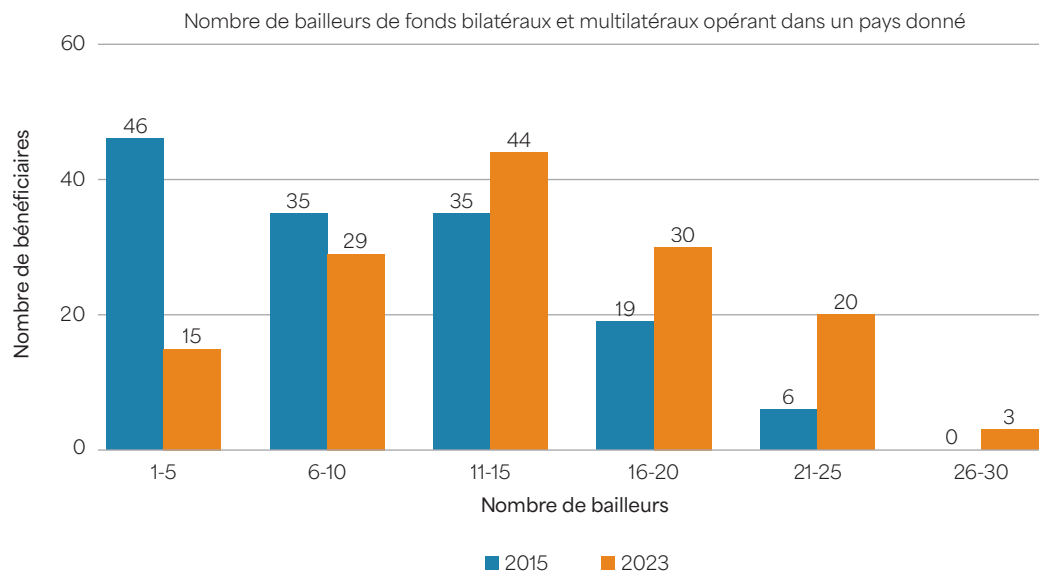
La fragmentation rend également plus difficile la mise à l'échelle des actions, ce qui complique la tâche des pays en développement pour intégrer les projets dans un programme national cohérent. En substance, cela peut renforcer la dépendance vis-à-vis des cycles de projets externes, car les systèmes nationaux ne sont pas toujours suffisamment robustes pour gérer des financements à grande échelle. Cela peut également entraîner une

capacité d'absorption limitée – une contrainte majeure pour l'obtention d'enveloppes de financement plus importantes, car cette capacité limitée résulte en partie des multiples exigences imposées au pays.

L'analyse révèle que l'accès au financement pour le climat et la biodiversité est globalement de plus en plus marqué par la fragmentation (Figure 2.6). Cela se traduit par le nombre croissant de bailleurs de fonds pour le climat et la biodiversité opérant dans chaque pays. Alors que la moitié des pays bénéficiaires comptaient 10 bailleurs de fonds ou moins en 2015, ce n'était le cas que pour 30% d'entre eux en 2023. En revanche, moins de 20% des pays en développement entretenaient des relations avec 16 bailleurs ou plus en 2015, alors que cette proportion avait plus que doublé en 2023 pour atteindre près de 40%. De même, 75% des pays bénéficiaires collaboraient avec 8 bailleurs bilatéraux et multilatéraux ou plus en 2015. En 2023, la moitié des bénéficiaires étaient en relation avec au moins 13 bailleurs bilatéraux et multilatéraux. En revanche, 75% des bailleurs soutenaient chacun 65 bénéficiaires ou moins en 2015, mais en 2023, ce chiffre est tombé à 48 bénéficiaires ou moins.

FIGURE 2.6.

Le financement de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité se fragmente de plus en plus avec le temps



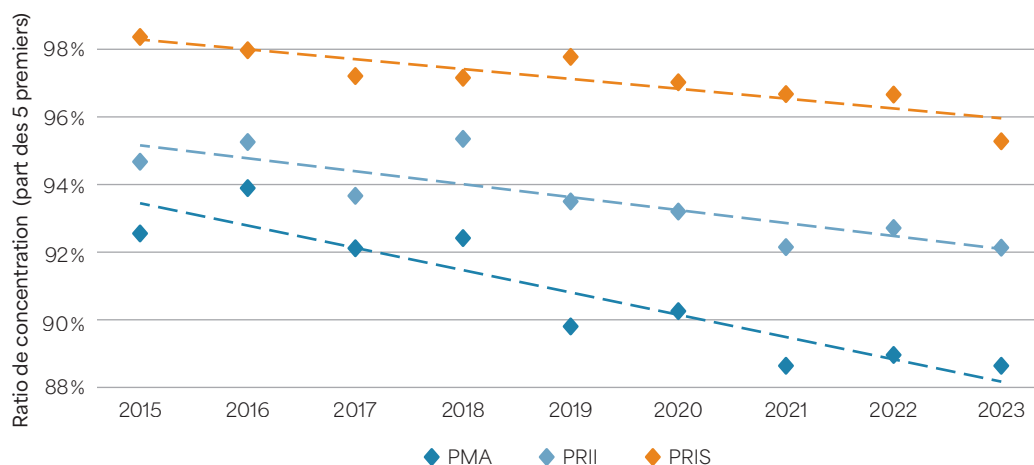
Remarque: Le graphique reflète le nombre de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour le financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité opérant dans un pays en développement donné, identifiés à l'aide des indicateurs de Rio relatifs à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité, ainsi que par la méthodologie de la composante climatique.

Source: Adapté de (World Bank, 2022) à partir du Système de déclaration des créanciers (OECD, 2025) et de l'ensemble de données sur le financement du développement lié au climat (OECD, 2025).

La concentration de l'aide des bailleurs dans les pays en développement, mesurée par la part du volume des financements consacrés au climat et à la biodiversité attribuable aux cinq principaux bailleurs dans un pays bénéficiaire (Figure 2.7), diminue également progressivement. Le nombre de bailleurs ayant augmenté entre 2015 et 2023, on observe une augmentation progressive mais modeste de la dispersion des bailleurs dans tous les groupes de revenus. Dans l'ensemble, la concentration reste élevée - supérieure à 90% dans la plupart des groupes de pays - mais même de légères baisses signifient que les pays en développement travaillent avec davantage de bailleurs. C'est particulièrement le cas pour les PMA/PFR : en 2015, ils affichaient déjà les niveaux de concentration les plus bas de tous les groupes de pays, mais ces niveaux ont encore baissé - passant de 92% à 88% - en 2023. Pour les pays en développement confrontés à d'importantes contraintes de capacités et de ressources, cette dispersion peut accroître les coûts de coordination et de transaction nécessaires pour organiser les activités des bailleurs au niveau national et identifier les opportunités financières.

FIGURE 2.7.

Le financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité devient moins concentré avec le temps



Remarque: Le graphique présente les bailleurs de financement pour le climat et la biodiversité, identifiés à l'aide des marqueurs de Rio relatifs à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité, ainsi que par la méthodologie de la composante climatique. Le ratio de concentration est calculé comme la part du financement pour le climat et la biodiversité attribuable aux cinq plus grands bailleurs dans un pays bénéficiaire. L'indicateur pour chaque groupe de revenu du CAD est calculé comme la moyenne des ratios de concentration au niveau des pays.

Source: D'après le Système de déclaration des créanciers (OECD, 2025) et l'ensemble de données sur le financement du développement lié au climat (OECD, 2025).

Une dernière tendance est la prolifération des institutions issues de pays bailleurs fournissant une coopération bilatérale pour le développement, avec divers ministères de tutelle, des banques publiques de développement et des fonds, ainsi que d'autres entités

publiques dotées de mandats internationaux ou gérant des enveloppes financières. Rien que parmi les 33 membres du CAD, le nombre d'institutions accordant des financements liés au climat ou à la biodiversité est passé de 115 en 2015 à 144 en 2023 par pays bailleur.¹⁶

La prolifération des institutions fournissant des financements pour le climat et la biodiversité et la fragmentation croissante du paysage constituent des défis majeurs pour l'accès au financement (OECD, 2025). La fragmentation est un défi général pour le financement et la mise en œuvre efficaces de l'aide internationale aux pays en développement (et n'est pas limitée aux domaines environnementaux). L'Engagement de Séville (*Compromiso de Sevilla*), le document final de la 4^e Conférence sur le financement du développement de 2025, engage les États membres de l'ONU à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement, notamment en réduisant la fragmentation (United Nations, 2025).

L'allongement des délais de décaissement et la volatilité compromettent davantage l'accès des pays en développement

Le problème d'accès est aggravé par l'allongement des délais de décaissement une fois les engagements financiers pris. Les pays en développement ont fait part de leurs préoccupations concernant les délais croissants entre les engagements et les décaissements effectifs en matière de climat et de biodiversité.

Une distinction essentielle dans les données financières réside entre les engagements et les décaissements. Les engagements sont des accords financiers fermes et juridiquement contraignants, enregistrés lorsqu'un bailleur et un bénéficiaire conviennent formellement de financer un projet ou un programme. Les décaissements, en revanche, représentent des transferts de fonds effectifs et interviennent généralement après les engagements. Les grands projets d'infrastructure s'étalant sur plusieurs années, par exemple, reçoivent généralement un financement en plusieurs tranches, chacune correspondant à différentes étapes de la construction et étant liée à la réalisation d'étapes clés de performance. Cet écart reflète de multiples facteurs : il existe un calendrier de décaissement planifié, reflétant les étapes successives du projet et les tranches de financement associées ; en outre, le calendrier de décaissement peut être retardé par le non-respect des conditions convenues, l'évolution de la conjoncture macroéconomique, les contraintes de capacité institutionnelle et/ou les changements de priorités des bailleurs ou des bénéficiaires. Il est essentiel de comprendre ce décalage dans les décaissements pour interpréter à la fois l'ampleur des financements mis à la disposition des pays en développement et les ressources effectivement utilisées pour la mise en œuvre - d'autant plus que, parfois, les pays ne reçoivent jamais la totalité des fonds qui leur ont été engagés.

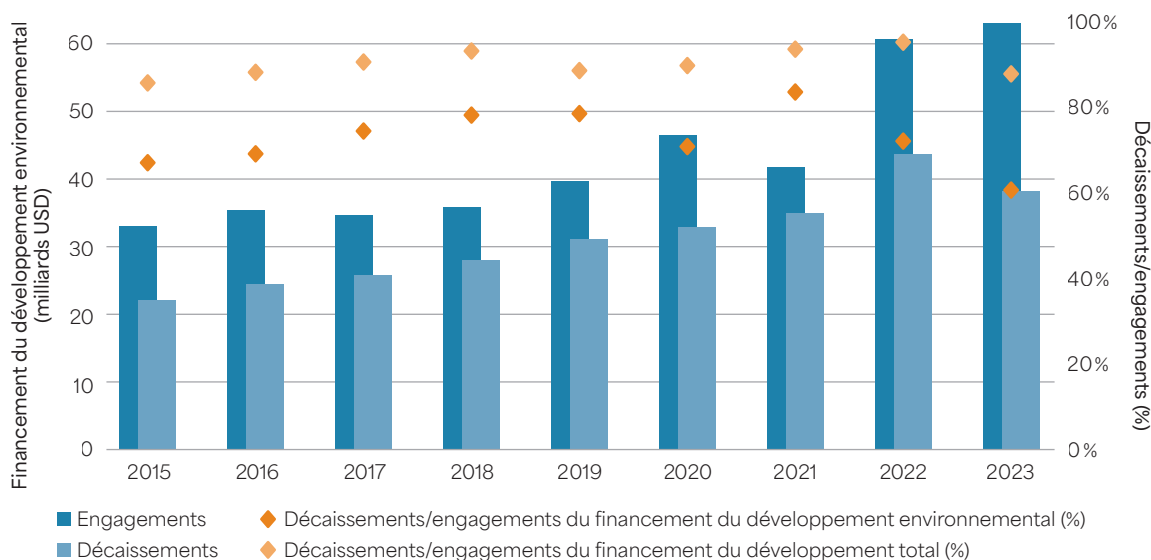
Ces dernières années, l'écart entre les engagements et les décaissements dans le domaine du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité s'est creusé (Figure 2.8). Cette tendance s'observe également dans d'autres

16. Cependant, il n'existe pas de corrélation claire entre le nombre d'agences de financement et le volume des fonds octroyés : certains grands bailleurs de fonds ne disposent que de quelques agences, tandis que d'autres, qui en comptent davantage, gèrent des volumes plus modestes.

domaines environnementaux (OECD, 2025). En 2023, les données de l'OCDE montrent que les membres du CAD avaient décaissé 66,8% des montants engagés en faveur du climat et que les institutions multilatérales rendant compte de ces éléments (principalement des organisations des Nations unies) avaient décaissé 55,6%, tandis que les FVCE n'avaient décaissé que 36,5% par rapport à 2015, le FVC affichant des niveaux inférieurs à ceux des autres FVCE (OECD, 2024). Ces données peuvent contribuer à expliquer en partie l'insatisfaction des pays en développement quant à l'accès au financement des FVCE. Des recherches antérieures montrent également que le délai entre la soumission d'un projet au FEM et le premier décaissement variait entre au moins un an et plus de trois ans en 2022, selon le type de projet (GEF, 2024), tandis qu'il fallait encore en moyenne environ 11 mois entre l'approbation du projet et le premier décaissement (mais en baisse par rapport à une moyenne de 19 mois en 2019) (GCF, 2023). Les groupes de pays particulièrement vulnérables, tels que les PEID, peuvent être confrontés à des délais de décaissement encore plus longs (OECD, 2022) (Encadré 2.1).

FIGURE 2.8.

Les décaissements sont en retard par rapport aux engagements croissants en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité



Remarque: l'analyse ne porte que sur le financement public au développement (FPD) des membres du CAD.

Source: D'après le Système de notification des créanciers (OECD, 2025).

Des délais importants impliquent inévitablement une réduction des actions concrètes et des coûts de transaction supplémentaires tant pour les bailleurs que pour les pays en développement. Il s'agit d'un défi observé dans tous les groupes de pays en développement, à l'exception des pays à revenu intermédiaire supérieur (PRIS) où les engagements et les décaissements restent étroitement liés (OECD, 2024). Ces délais rendent le financement

disponible imprévisible, ce qui entrave les efforts des pays en développement pour établir des stratégies à long terme (OECD, 2020). Par exemple, la part de FPD allouée spécifiquement aux initiatives en faveur du climat et de la biodiversité liées aux initiatives marines durables peut naturellement varier considérablement d'une année à l'autre (OECD, 2025). Cependant, une telle volatilité compromet la capacité des pays à planifier efficacement, car les résultats dépendent souvent d'un soutien constant sur plusieurs années (Stuchtey, 2020).

2.6. Les approches intégrées en matière de climat et de biodiversité peuvent renforcer l'impact, mais risquent de compliquer l'accès et de rendre trouble la notion d'additionnalité

La recherche scientifique et de nombreuses décisions adoptées lors des Conférences des Parties à la CCNUCC et à la CDB appellent à une meilleure prise en compte et à une intégration transversale des questions climatiques et de biodiversité. D'un point de vue pratique, une approche intégrée s'impose, car le climat, la biodiversité et d'autres objectifs de développement sont souvent interdépendants et indissociables. Une meilleure intégration de la protection de la biodiversité et du climat aux niveaux des politiques, de la planification et de la mise en œuvre pose les bases permettant aux pays de créer des liens et des synergies efficaces pour respecter les engagements pris dans le cadre de ces deux accords mondiaux. L'intégration et les synergies peuvent également débloquer des enveloppes budgétaires plus importantes et garantir des avantages connexes accrus, facilitant ainsi la formation de partenariats plus larges, l'attraction de capitaux privés et la réduction de la compartimentation des activités. Une plus grande intégration des objectifs climatiques et de biodiversité dans la programmation peut également améliorer l'efficacité et les résultats, ce qui est particulièrement important étant donné qu'à l'échelle mondiale, il existe déjà d'importants déficits de financement (Atteridge, Bhatpuria, Macura, Barquet, & Green, 2022) et une baisse de la concessionnalité (OECD, 2025).

Bien qu'importantes pour une mise en œuvre efficace, cette généralisation et cette intégration peuvent soulever des questions et des préoccupations quant à l'additionnalité du financement. Une grande partie du financement en faveur du climat et de la biodiversité vise des objectifs multiples, ce qui implique que la question de l'accès est souvent un défi de conception et de mesure, et pas seulement une question de ressources. L'analyse des données de l'OCDE montre que la part du financement climatique dont le climat est un objectif « significatif »¹⁷ a diminué, passant de 58 % en 2015 à 43 % en 2023 pour les membres du CAD (mais a augmenté de 24 % à 65 % pour le FEM, le seul FVCE pour lequel de telles données sont disponibles). Des recherches montrent que la Banque mondiale a également

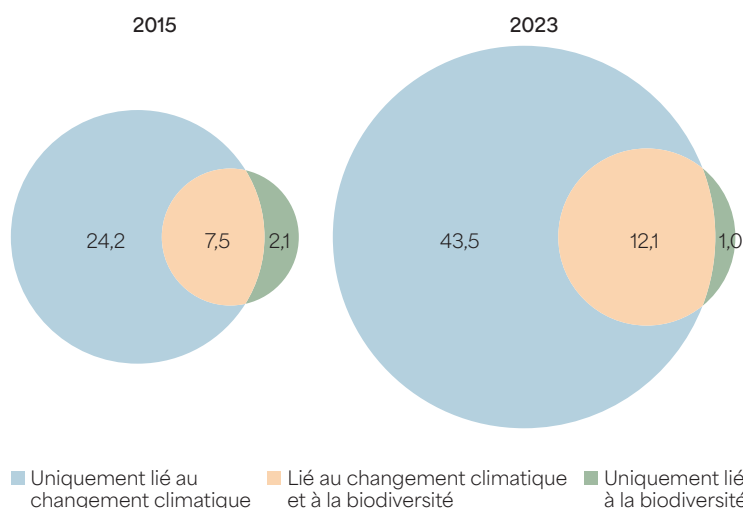
17. Les chiffres ont été obtenus en utilisant uniquement les indicateurs de Rio relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Premièrement, si l'un des indicateurs ou les deux étaient classés comme « principaux », le climat était considéré comme un objectif principal. Ensuite, si l'un des indicateurs ou les deux étaient classés comme « significatifs », le climat était considéré comme un objectif significatif.

renforcé l'intégration des questions climatiques au fil du temps (Kaya & Leblebicioglu, 2025). La part du financement de la biodiversité ayant la biodiversité comme objectif significatif est passée de 51% en 2015 à 68% en 2023 pour les membres du CAD, et de 78% à 81% pour les institutions multilatérales. Ces tendances reflètent la manière dont les bailleurs reconnaissent les liens étroits entre le développement, le climat et la biodiversité mais cela peut s'avérer difficile à suivre pour les pays en développement, à moins que des systèmes ne soient mis en place pour suivre les financements entrants provenant de toutes les sources, de tous les secteurs et à toutes fins.

Les questions liées au climat et à la biodiversité sont également de plus en plus souvent abordées conjointement, même si leur intégration reste inégale. Pour les membres du CAD, 89% des financements en faveur de la biodiversité sont également considérés comme liés au climat; tandis qu'en 2023, 22% des financements climatiques recoupaient les enjeux liés à la biodiversité (Figure 2.9).¹⁸ Ce type de financement synergique est également de plus en plus encouragé par les pays en développement, 96 pays sur 101 ayant intégré, à des degrés divers, des solutions fondées sur la nature dans leurs dernières contributions déterminées au niveau national (CDN), c'est-à-dire leurs plans d'action pour le climat au titre de l'Accord de Paris (NDC Partnership, 2024).¹⁹

FIGURE 2.9.

Le financement de la biodiversité recoupe de plus en plus le financement climatique



Remarque: les cercles représentent le financement public au développement (FPD) intégrant uniquement des considérations liées au climat, uniquement liées à la biodiversité, ou à la fois liées au climat et à la biodiversité pour 2015 et 2023.

Source: D'après les statistiques du CAD de l'OCDE issues du Système de déclaration des créanciers (base de données), <https://data-explorer.oecd.org/>, complétées par la base de données sur l'aide publique totale au développement durable (TOSSD) (TOSSD, 2025), <https://www.tossd.org>.

18. En raison des différentes méthodes utilisées pour calculer les flux liés au climat et estimer les flux liés à la biodiversité dans le CRS, ces parts n'ont pas été calculées pour les BMD.

19. La biodiversité et le climat peuvent également recouper d'autres objectifs, notamment la lutte contre la désertification ou l'égalité des sexes. Voir par exemple (OECD, 2024) pour la biodiversité.

Pour les pays cherchant à accéder au financement pour le climat et la biodiversité, l'intégration et les synergies peuvent constituer un défi à double tranchant. Les consultations menées auprès des pays en développement dans le cadre de cette étude (Annexe C) ont systématiquement souligné que la superposition des objectifs liés à l'intégration et aux synergies crée une complexité, entraîne des coûts de préparation plus élevés et rend l'attribution plus difficile, créant ainsi des obstacles supplémentaires pour les pays aux capacités limitées. Les pays constatent également que cela complique le suivi des flux entrants par rapport aux objectifs climatiques et de biodiversité.²⁰ Malgré une conception simplifiée des projets et une plus grande transparence dans le suivi et la communication des objectifs intégrés, les pays en développement peuvent se heurter à des obstacles injustifiés pour accéder au financement.

2.7. La mobilisation de capitaux privés et les instruments innovants n'apportent jusqu'à présent qu'une additionnalité limitée dans les pays confrontés aux plus grandes contraintes d'accès

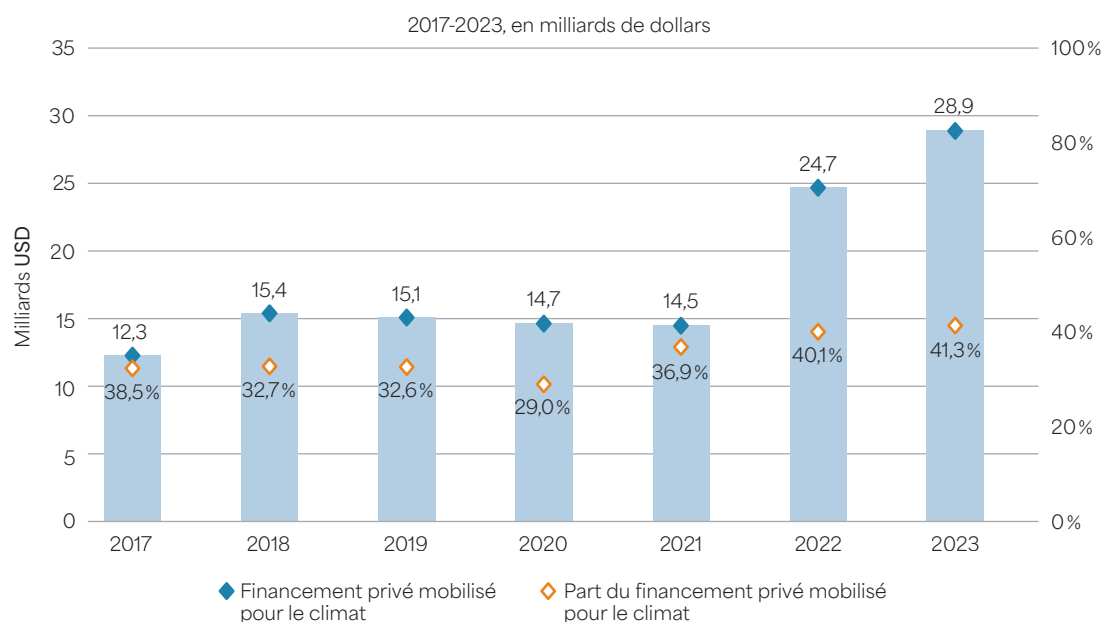
Les instruments privés et « innovants » – du financement mixte et des garanties aux obligations, en passant par les échanges de dette et les marchés du carbone – sont souvent présentés comme des solutions pour combler le déficit de financement en matière de climat et de biodiversité. La 3^e Conférence sur le financement du développement (2015), qui a abouti au Programme d'action d'Addis-Abeba, a appelé à un changement radical dans la mobilisation des financements privés parallèlement aux ressources publiques afin de contribuer à combler le déficit d'investissement pour les Objectifs de développement durable (ODD) et d'attirer des capitaux privés supplémentaires là où ils sont le plus nécessaires (United Nations, 2015). La 4^e Conférence (en 2025) a souligné la nécessité de trouver des solutions pour mobiliser des financements privés à grande échelle (United Nations, 2025).

Pourtant, malgré les attentes élevées suscitées par le rôle accru qui lui est dévolu, la mobilisation des financements privés est restée bien en deçà de son potentiel en matière de financement supplémentaire (Newell, 2024) ou pour la biodiversité (OECD, 2025). Les données de l'OCDE montrent que la mobilisation de financements privés en faveur des objectifs climatiques et de biodiversité reste faible, atteignant respectivement 29 milliards de dollars et 1,7 milliard de dollars en 2023, ce qui représente respectivement 36,2% et 1,4% du total des financements privés mobilisés en moyenne sur la période 2017-2023 (Figure 2.10 et Figure 2.11). En ce qui concerne le changement climatique, il est important de noter que cette part a augmenté au fil du temps, atteignant 41,3% en 2023 du total des financements privés mobilisés – ce qui montre que la part augmente au fil du temps mais qu'elle représente encore un montant modeste par rapport aux volumes de financements publics internationaux destinés au climat et aux besoins des pays partenaires.

20. Cela complique également le suivi par rapport aux engagements mondiaux, ce qui a donné lieu à des débats lors des conférences de la CCNUCC et de la CDB sur le double comptage.

FIGURE 2.10.

Bien qu'elle augmente en tant que part du financement privé total pour le développement, la part du financement privé pour le climat reste faible



Remarque: Le total des financements privés mobilisés pour le climat (losanges roses) est exprimé en milliards de dollars américains.

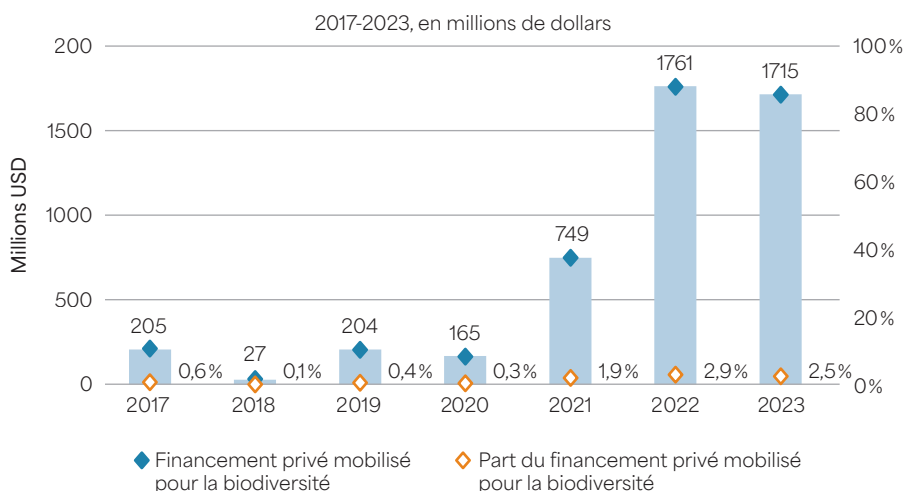
Source: D'après les statistiques du CAD de l'OCDE tirées de l'OECD (OECD, 2024), du Système de notification des créanciers (base de données), <https://data-explorer.oecd.org/>.

De plus, les données de l'OCDE montrent que l'essentiel de la mobilisation s'est concentré dans les pays à revenu intermédiaire supérieur (OECD, 2024), tandis que les groupes de pays en développement présentant la plus faible capacité à mobiliser des ressources et la plus grande vulnérabilité n'ont enregistré que des montants limités (Donou-Adonsou, Basnet, & Mathey, 2025).²¹ Dans les PMA/PFR, la dépendance vis-à-vis des mécanismes des bailleurs de fonds révèle que la mobilisation du secteur privé n'est pas encore devenue une source de financement indépendante à laquelle les pays peuvent accéder de manière fiable et qu'ils peuvent utiliser de façon durable selon des conditions commerciales. En effet, de nombreux pays en développement dépendent encore fortement des instruments de réduction des risques mis en place par les bailleurs de fonds; le financement privé fonctionne donc comme une source de financement complémentaire

21. En Afrique de l'Ouest, des acteurs privés tels que les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires et les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement réorientent leurs investissements existants pour se conformer aux réglementations environnementales contraignantes de l'UE, comme le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et le règlement de l'UE sur la déforestation. Ces changements motivés par la conformité démontrent que les capitaux privés peuvent s'aligner sur les objectifs environnementaux à grande échelle lorsque l'accès au marché est en jeu, ce qui suggère que le financement de la chaîne de valeur et les incitations réglementaires restent des canaux largement sous-utilisés pour mobiliser les investissements en faveur de l'adaptation et de la biodiversité dans les pays en développement.

FIGURE 2.11.

Les financements privés mobilisés pour la biodiversité ne représentent qu'une part très faible d'un volume croissant de financements privés totaux pour le développement



Remarque: L'analyse ne porte que sur la période 2017-2023, car les données sur la biodiversité antérieures à cette période sont limitées, principalement en raison de l'évolution des méthodologies et de la qualité des données communiquées. Le total des financements privés mobilisés pour la biodiversité (losanges bleus) est exprimé en millions de dollars américains.

Source: (OECD, Forthcoming).

mineure, plutôt que comme un canal d'accès principal. Si ces instruments peuvent envoyer des signaux politiques, leur utilisation reste concentrée dans un petit groupe de grandes économies affichant des niveaux de revenu par habitant plus élevés et des marchés mieux notés. Les financements supplémentaires issus de la mobilisation restent très limités pour les pays confrontés à des primes de risque élevées, à des marchés de capitaux peu développés et à des vulnérabilités liées à la dette. Les exemples tirés des études de cas par pays montrent que, bien qu'il existe des opportunités fructueuses pour le secteur privé, celles-ci nécessitent systématiquement le soutien des bailleurs de fonds (Encadré 2.3).

ENCADRÉ 2.3.

Mobilité durable dans deux PMA : financements innovants au Togo et au Sénégal

L'expérience récente du Togo en matière de motos électriques montre que des solutions innovantes permettent de surmonter les obstacles socio-économiques complexes et les déficits de financement dans le domaine des transports durables. À Lomé, des partenariats public-privé ont favorisé le développement des technologies de mobilité électrique afin d'améliorer les services de transport semi-formels. Un partenariat entre une start-up locale de VTC et la Société financière internationale (SFI) finance des deux-roues électriques et met en place un réseau d'échange de batteries pour les conducteurs de mototaxis (Connecting Africa, 2022). En conséquence, le programme



de motos électriques a bénéficié d'une garantie de crédit partielle de GuarantCo, qui fait partie du Groupe de développement des infrastructures privées et rassemble des financements concessionnels du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Suède, de l'Australie, de l'Allemagne, du Canada et de la SFI/Banque mondiale (70%), ainsi qu'un financement commercial de la Société Générale, pour mobiliser 63 millions de dollars. Alignés sur la feuille de route gouvernementale à l'horizon 2050 du Togo (Présidence de la République Togolaise, 2020), ces efforts ont déjà dépassé les objectifs nationaux en matière de mobilité durable (UNEP, 2024) et sont complétés par des initiatives visant à développer un réseau de bus électriques.

Au **Sénégal**, une politique des transports cohérente et une planification à long terme ont permis le lancement de projets de grande envergure tels que le système de bus à haut niveau de service (BHNS) de Dakar - le premier BHNS entièrement électrique d'Afrique subsaharienne - et son réseau de trains de banlieue électriques. Ces projets ont principalement reposé sur des financements pour le développement, complétés par des partenariats public-privé, avec le soutien de la France (Proparco), du Groupe de développement des infrastructures privées et de l'UE, qui ont permis ensemble la participation du secteur privé à la construction, à l'exploitation et à la fourniture de services sur ces réseaux. La continuité des politiques dans le cadre du plan de développement à long terme (*Plan Sénégal Émergent*) a contribué au financement de ces projets (ITDP, 2025).

Ces exemples montrent que des stratégies nationales crédibles, alignées sur des politiques stables et des partenariats public-privé, peuvent mobiliser efficacement des financements concessionnels et privés pour les priorités climatiques dans le domaine des transports, un modèle susceptible d'être reproduit dans les secteurs de l'adaptation et de la biodiversité.

Ces exemples montrent comment l'action politique du secteur public et la réduction ciblée des risques par les bailleurs de fonds au moyen d'instruments concessionnels constituent généralement des conditions préalables à la mobilisation du secteur privé, tandis que la réduction des risques à elle seule ne se traduit pas par un effet catalyseur permettant de débloquer un accès supplémentaire au financement de manière permanente. Dans l'ensemble, la mobilisation des financements du secteur privé menée de manière isolée présente des limites fondamentales. Pour contribuer à la création et à la mobilisation réussies du marché privé, les efforts doivent s'inscrire dans une approche plus systémique visant à renforcer les perspectives d'investissement dans les pays en développement, notamment en améliorant l'environnement permettant d'attirer les investissements et en renforçant l'engagement du secteur privé. Une approche plus holistique consisterait notamment à sensibiliser davantage les acteurs privés aux opportunités en matière d'adaptation et de biodiversité (parallèlement à l'atténuation), à promouvoir des stratégies visant à mobiliser les investissements privés induits par la réglementation, à renforcer les institutions financières nationales et à soutenir des réservoirs de projets solides alignés sur les priorités nationales. Cela est particulièrement important pour la biodiversité, où la création de marchés et d'opportunités d'investissement dépend souvent des mesures de politique publique. (OECD, Forthcoming).

En ce qui concerne les instruments innovants, la question clé pour leur accès est de savoir s'ils apportent une valeur ajoutée

Face à l'urgence d'identifier des instruments de financement innovants, une multitude d'approches et d'instruments novateurs ont été proposés, allant des obligations vertes et des obligations GSSS (vertes, sociales, durables et liées à la durabilité), en passant par les échanges de dette, et bien d'autres encore. Les idées et concepts de financement innovant se sont multipliés (Sumair Shah, Nborakan Nakouwo, Murodova Sobirjonovna, & Khan, 2025), avec toutefois des gains modestes en matière d'accès au financement pour la plupart des pays en développement (Sandow, Oteng-Abayie, & Duodu, 2022). Pour déterminer si ces mécanismes offrent un accès supplémentaire au financement pour le climat et la biodiversité, la question fondamentale est de savoir s'ils peuvent constituer une source de financement durable dans le temps, qui ne repose pas sur la concessionnalité (Masamba, 2024).

Ils offrent un potentiel de mobilisation lorsqu'ils sont utilisés dans des contextes adaptés et avec un soutien adéquat : des opérations financières récentes montrent comment il est possible de mobiliser des financements privés, notamment par le biais de structures mixtes qui permettent l'émission de titres et témoignent de l'engagement politique (Encadré 2.4).²² Ces instruments de dette ne constituent pas une solution universelle : leur viabilité dépend de facteurs propres à chaque pays, tels que la profondeur du marché, la préparation institutionnelle et la viabilité de la dette, et ils doivent être considérés comme des compléments aux flux concessionnels de base, en particulier dans les contextes les plus vulnérables et ceux où les capacités sont limitées. Les guichets concessionnels qui soutiennent ces instruments « consomment » des ressources concessionnelles limitées de la même manière que d'autres instruments mixtes ; et l'argument en faveur de l'additionnalité financière repose sur la question de savoir s'ils attirent véritablement de nouveaux investissements privés, améliorent les conditions ou créent un accès durable au marché qui ne se serait pas concrétisé autrement (Whiteacre, 2024).

ENCADRÉ 2.4.

Les obligations liées au développement durable du Rwanda témoignent d'une ambition et pourraient transformer l'accès

Le Rwanda a récemment émis des obligations liées au développement durable. En 2023, la Banque mondiale a alloué une somme de 100 millions de dollars américains au titre du financement concessionnel de l'Association internationale de développement (IDA) pour aider la Banque de développement du Rwanda à émettre des obligations en monnaie locale, entre autres activités. L'obligation avait une échéance de sept ans et visait à lever 30 milliards de francs rwandais (24,8 millions de dollars). Elle a



22. Les structures de financement mixte sont des montages financiers qui combinent des capitaux publics concessionnels ou philanthropiques avec des financements privés afin de réduire les risques et de rendre les projets de développement viables sur le plan financier. Elles sont souvent utilisées pour mobiliser des capitaux en faveur du climat, de la nature et d'autres objectifs de développement durable dans des pays où les projets seraient autrement trop risqués ou trop coûteux pour les seuls investisseurs privés.

bénéficié d'un rehaussement de crédit de l'IDA et ses indicateurs de performance clés s'inscrivent dans la ligne de la Vision 2050 du Rwanda. Ses objectifs sont les suivants : (1) renforcer les systèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein des institutions financières partenaires ; (2) faire passer de 15 à 30% la part des financements alloués à des projets menés par des femmes dans le portefeuille de la Banque ; et (3) financer la construction de 13 000 logements abordables d'ici 2028 (OECD, 2024). Les paiements des intérêts ont été conçus pour diminuer de 0 à 40 points de base en fonction du nombre d'objectifs atteints. Cette obligation peut être considérée comme une innovation sur le marché et comme moins risquée qu'une obligation classique, étant donné qu'elle est émise en monnaie locale, ce qui atténue les risques de change.

Cet exemple montre que les obligations vertes, sociales, de développement durable et liées au développement durable (GSSS) peuvent constituer de précieux outils de communication et d'apprentissage, aidant les pays à tester de nouvelles structures, à développer les infrastructures de marché et à démontrer leur engagement. L'obligation émise par le Rwanda a fait l'objet d'une forte sursouscription¹ et a donné lieu à des émissions répétées, avec un effet positif sur le marché local et, plus largement, sur le marché africain (OECD, 2025). En effet, le Rwanda prévoit d'émettre à l'avenir d'autres obligations sans aucune forme de rehaussement de crédit, grâce au bilan solide et à la notation de crédit de sa banque. La contribution des GSSS à l'accès ne dépendrait donc plus des ressources concessionnelles intégrées dans les opérations futures.

Remarque : ¹ À un taux de 110,5%, par 100 investisseurs individuels, banques commerciales, fonds de pension, entreprises et coopératives d'épargne (World Bank, 2023).

Les échanges de dette peuvent apporter un soulagement au cas par cas, mais en tant qu'approche à long terme, ils impliqueraient un échec continu de l'accès

Les échanges de dette contre des mesures en faveur du climat, de la résilience et de la nature se développent, fournissant un financement à grande échelle pour des priorités non génératrices de revenus telles que la conservation, qui sont essentielles mais sous-financées en raison du lourd fardeau de la dette des pays en développement et de leur marge de manœuvre budgétaire limitée (Bridgetown Initiative, 2026). Ils fonctionnent le mieux pour les pays dotés d'écosystèmes précieux menacés, dont la dette est fortement décotée sur les marchés secondaires et dont l'accès au financement concessionnel est restreint, en convertissant les remboursements de dette en monnaie nationale pour les dépenses environnementales. Cependant, l'allègement de la dette qu'ils procurent est modeste (en moyenne 3% de l'encours ou 1% de la charge après affectation aux mesures de conservation, contre 21% dans des restructurations comparables, par exemple en Équateur, en Ukraine ou en Argentine), fonctionnant davantage comme un prêt reconditionné que comme un allègement complet (Colodenco, Horas, & Wiedenbrug, 2024).

Les échanges de dette sont des instruments utilisés au cas par cas plutôt que des solutions systématiques (Fresnillo, 2024 ; Bona, 2024) et ils ne conviennent pas aux pays en situation de surendettement aigu où une restructuration de la dette est nécessaire en premier lieu. En Afrique subsaharienne, les échanges de dette ont généré 135 millions de dollars d'économies en 2022, ce qui est modeste par rapport à la capacité budgétaire globale, mais a permis de financer des initiatives clés en matière de conservation et d'environnement (AfDB, 2022). Le Gabon a mis en place le premier échange dette-nature sur le continent africain (Encadré 2.5), qui n'a pas allégé les pressions budgétaires ni amélioré l'accès général au financement.

ENCADRÉ 2.5.

L'échange dette contre nature du Gabon n'a pas permis d'améliorer l'accès au financement

Conclu en 2023, l'échange dette contre nature du Gabon était axé sur la protection des milieux marins et côtiers et a donné naissance à un fonds de conservation dédié, chargé de gérer la dotation et de financer des projets de conservation marine. Cet organisme est dirigé par un conseil d'administration composé de partenaires internationaux (généralement les arrangeurs de l'opération) et d'acteurs locaux - gouvernement, secteur privé et, dans certains cas, société civile (Bolton, et al., 2023). La transaction a été organisée par Bank of America, avec The Nature Conservancy en tant que chef de projet et conseiller technique, et a bénéficié d'une assurance contre les risques politiques fournie par l'International Development Finance Corporation des États-Unis.

Cet accord illustre à la fois le potentiel et les limites des instruments de dette innovants pour améliorer l'accès au financement. Si la transaction a mobilisé de nouveaux financements pour la conservation et assuré un financement à long terme pour les zones protégées, elle n'a pas généré d'économies budgétaires directes pour le Gabon, ce qui constitue une contrainte financière majeure pour l'accès au financement. Le produit a été utilisé pour racheter la dette existante des détenteurs d'obligations sur les marchés secondaires ; pour créer un fonds de dotation dédié à la conservation ; et pour couvrir les coûts de transaction, y compris les frais de clôture et les commissions. L'écart entre le nouveau prêt et la dette remboursée a permis de financer les frais d'intermédiation et de garantie, ainsi que les coûts de conseil, de suivi et de rapportage - des frais généraux qui ont réduit les bénéfices nets du financement de la conservation (Standing, 2023). Pour le Gabon, cela met en évidence à la fois le potentiel et les limites des instruments innovants tels que les obligations bleues et les échanges de dette : s'ils peuvent attirer des financements en faveur de la biodiversité et renforcer la visibilité internationale, ils n'allègent pas nécessairement les pressions budgétaires ni n'améliorent l'accès général au financement du développement.

Pour maximiser leur impact, les échanges doivent permettre une réduction significative de la dette (par exemple, des restructurations de la dette souveraine entraînant des pertes plus importantes pour les créanciers par le biais d'échanges dans lesquels les détenteurs d'obligations acceptent une décote substantielle sur la valeur nominale ou la valeur actuelle nette de leurs créances, ou des rachats où la dette est rachetée avec une forte décote par rapport au marché), et contribuer également à renforcer la gestion et la gouvernance de la dette, comme au Cap-Vert ou aux Îles Salomon (IIED, 2023 ; Hurley, et al., 2024). Mais le surendettement est toujours un échec du développement ; et la priorité reste de prévenir le surendettement par une croissance durable et la mobilisation des ressources nationales sans recourir à des allègements ponctuels (Colodenco, Horas, & Wiedenbrug, 2024). L'intégration des échanges de dette dans des stratégies de gestion de la dette plus larges (par exemple en les traitant comme un instrument au sein d'un ensemble plus large de mesures de gestion de la dette, plutôt que comme un accord isolé) peut garantir des gains réels en matière de climat et de biodiversité et s'inscrire dans des cadres de durabilité cohérents, complétant ainsi les flux concessionnels (IMF, 2023). Dans l'intervalle, les pays en développement pourraient devoir continuer à donner la priorité à l'obtention d'un financement public international prévisible et concessionnel. Dans la pratique, les PMA/PFR, les PEID, les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême et de nombreux pays à revenu intermédiaire inférieur dotés de secteurs financiers peu développés et d'une capacité limitée à contracter une dette supplémentaire considèrent l'accès aux flux concessionnels non pas comme une option parmi d'autres, mais comme le principal canal par lequel ils peuvent obtenir l'ampleur et les conditions de financement nécessaires à l'action en faveur du climat et de la biodiversité.

3

Vers une approche intégrée de la compréhension du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité

Ce chapitre examine comment le financement du climat et de la biodiversité est alloué – ainsi que les facteurs qui font que certains pays y ont plus facilement accès que d’autres. L’accès au financement international pour le climat et la biodiversité est déterminé par les mêmes facteurs sous-jacents – politiques, socio-économiques, institutionnels, environnementaux et de vulnérabilité – qui régissent les allocations traditionnelles du financement du développement. Le chapitre utilise une modélisation économétrique transnationale pour examiner comment ces facteurs sont étroitement corrélés à la fois à la probabilité de sélection et au volume reçu parmi les groupes de pays en développement, révélant des écarts d’accès systématiques que les critères d’éligibilité ne peuvent à eux seuls expliquer. Dans l’ensemble, le chapitre identifie les dimensions qui sont corrélées à un meilleur accès au financement pour le climat et la biodiversité, en cartographiant là où des décalages entre les besoins des pays, leurs capacités et les incitations des bailleurs de fonds sont les plus susceptibles de se produire.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

L’accès au financement en faveur du climat et de la biodiversité est déterminé par les mêmes facteurs qui régissent l’allocation des fonds destinés au développement traditionnel: les intérêts stratégiques des bailleurs, la qualité de la gouvernance des pays bénéficiaires et le niveau de revenu de ces derniers. Les critères environnementaux (émissions, exposition aux risques, richesse en biodiversité) continuent d’influencer les allocations, bien que de manière inégale, et souvent d’une façon qui ne répond pas suffisamment aux besoins des plus vulnérables.

- **Les allocations traditionnelles au développement déterminent le financement du climat et de la biodiversité:** les intérêts des bailleurs du CAD restent des indicateurs fiables tant de la probabilité de sélection que des montants de financement, ce qui montre que, pour les bailleurs bilatéraux, les intérêts économiques et historiques l’emportent sur les besoins environnementaux.

- **Le revenu crée un paradoxe**: les pays à revenu intermédiaire reçoivent des volumes plus importants de financement pour le climat et la biodiversité (sous forme de dons et de prêts) que les PMA/PFR, malgré la plus grande vulnérabilité de ces derniers en raison d'une capacité d'endettement limitée et d'une gouvernance plus faible. Cela crée un écart pour les pays vulnérables. Il en résulte également un biais en faveur de l'atténuation et du financement par emprunt.
 - **L'allocation des financements pour le climat et la biodiversité est asymétrique**: les financements du CAD pour l'atténuation du changement climatique ciblent les pays présentant le plus grand potentiel de réduction; les financements pour l'adaptation sont corrélés à l'exposition actuelle mais négligent la sensibilité future et la capacité d'adaptation (omettant ainsi de prendre en compte l'ensemble des vulnérabilités des pays); les financements pour la biodiversité ciblent la richesse des écosystèmes mais excluent les pays les plus pauvres et les plus dépendants de la nature.
 - **Les institutions multilatérales suivent une logique fondée sur la performance, privilégiant les pays à revenu élevé**: les institutions multilatérales allouent les fonds en se basant principalement sur le revenu et la capacité d'endettement, avec une différenciation minimale en fonction de la vulnérabilité climatique, de la fragilité structurelle ou des besoins en matière de biodiversité.
 - **L'accréditation au Fonds vert pour le climat (FVC) profite aux pays à revenu intermédiaire**: l'accréditation au FVC augmente les montants alloués aux PRI, mais ne se traduit par aucune augmentation globale pour les PMA/PFR ou les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême, ce qui suggère qu'elle ne comble pas leurs lacunes en matière d'accès.
 - **Les disparités entre les groupes de pays persistent**: les PMA/PFR reçoivent des montants plus élevés de financement pour le climat et la biodiversité par habitant, mais à partir d'enveloppes plus modestes; les PEID sont prioritaires dans les allocations de financement par habitant mais restent dépendants des FPD; les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême sont systématiquement sous-financés malgré des besoins aigus; les pays francophones sont confrontés à des barrières linguistiques liées à leur capacité globale et à leur niveau de développement.
-

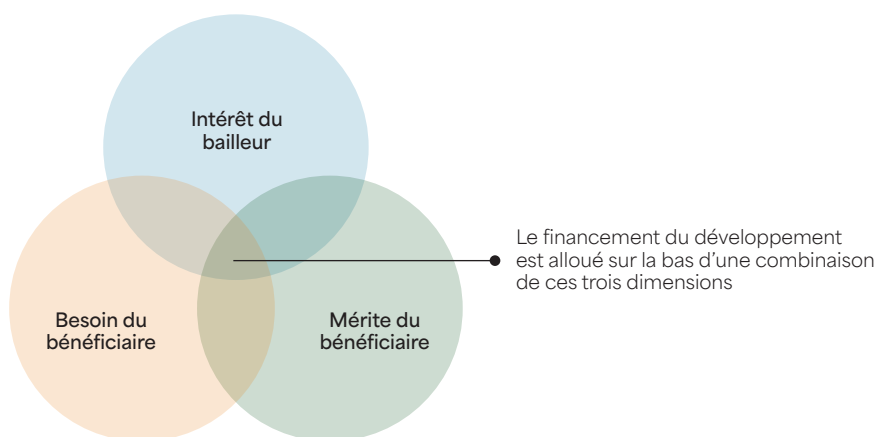
3.1. Le financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité suit les tendances générales du financement du développement, mais avec des limites importantes

Les recherches sur le financement du développement ont systématiquement montré que les priorités des bailleurs de fonds (souvent qualifiées dans la littérature d'« intérêts des bailleurs »), les performances des pays en développement (qualifiées de « mérite des

bénéficiaires ») et les besoins des pays en développement (ou « besoins des bénéficiaires ») déterminent l'allocation des fonds (McKinlay & Little, 1977 ; Alesina & Dollar, 2000 ; Berthélemy, 2006 ; Hoeffler & Outram, 2011 ; Dreher, Lang, & Reinsberg, 2024 ; Gulrajani & Calleja, 2019). L'intérêt des bailleurs recouvre leurs intérêts stratégiques, politiques ou économiques propres (McKinley & Little, 1979 ; Hoeffler & Outram, 2011). Le mérite du bénéficiaire recouvre les performances de ce dernier (par exemple, la gouvernance, la croissance) (Maizels & Nissanke, 1984 ; Hoeffler & Outram, 2011). Le besoin du bénéficiaire reflète les conditions socio-économiques des pays bénéficiaires (Hoeffler & Outram, 2011 ; Nunnenkamp & Öhler, 2011) et, dans le contexte du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité, peut englober des indicateurs liés à l'environnement (Tennant, Davies, & Tennant, 2024). La Figure 3.1 résume ces trois logiques d'allocation fondamentales, qui fournissent le cadre d'interprétation des résultats économétriques présentés dans ce Chapitre.

FIGURE 3.1.

L'allocation des fonds dépend de l'intérêt des bailleurs, des besoins des bénéficiaires et de leur mérite



Des recherches antérieures ont également montré que, bien que les fonds soient alloués aux pays en développement qui en ont le plus besoin, cette allocation n'est pas optimale (Collier & Dollar, 2002). Les bailleurs récompensent la bonne gouvernance, tandis que leurs liens géopolitiques, historiques ou économiques exercent une influence persistante et souvent considérable sur les allocations.

Les études existantes confirment que ces tendances s'appliquent également au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité. La plupart des études sur le financement de l'adaptation menées par les membres du CAD concluent que, bien que les pays en développement les plus exposés aux effets néfastes du changement climatique reçoivent davantage de soutien à l'adaptation (Weiler, Klöck, & Dornan, 2018 ; Garschagen & Doshi, 2022 ; Islam, 2022), les bailleurs récompensent également les pays en développement dotés de capacités plus importantes ou d'une plus grande

importance stratégique (OECD, 2023 ; Venner, García-Lamarca, & Olazabal, 2024). Les travaux disponibles sur le financement de l'atténuation montrent que les bailleurs de fonds se concentrent sur les pays présentant une intensité carbone plus élevée et/ou en hausse et disposant de puits de carbone plus importants (Halimanjaya, 2014 ; Halimanjaya, 2016 ; Fageda & Fioravanti, 2024 ; Tennant, Davies, & Tennant, 2024). Enfin, les recherches sur le financement de la biodiversité montrent que les pays présentant un nombre plus élevé d'espèces menacées et d'autres variables de richesse de la biodiversité reçoivent davantage de financements liés à la biodiversité (Miller, Agrawal, & Roberts, 2012 ; Miller, 2014 ; Bosma, Hein, & Miller, 2025 ; Qin, et al., 2024).

La plupart des analyses existantes utilisent l'aide publique au développement (APD) comme indicateur de référence pour le financement international (ce qui ne tient pas compte d'autres flux officiels et des instruments du secteur privé), tout en se concentrant soit sur les bailleurs bilatéraux, soit sur les bailleurs multilatéraux. De plus, elles examinent séparément l'atténuation du changement climatique, l'adaptation et la biodiversité (Tennant, Davies, & Tennant, 2024 ; Gaibulloev & Younas, 2018). Les analyses et résultats existants restent donc partiels, tant en termes de sources de financement que de domaines environnementaux, et ne fournissent pas de cadre définitif et intégré pour expliquer les allocations, ce qui est essentiel pour comprendre la réalité du financement au niveau national, comme indiqué dans le Chapitre précédent.

3.2. Une compréhension plus complète de la sélection des pays et de l'allocation des financements pour le climat et la biodiversité nécessite d'aller au-delà des modèles traditionnels

Afin de combler ces lacunes, le présent chapitre analyse de manière systématique les schémas d'allocation de l'ensemble des flux financiers internationaux publics consacrés au climat et à la biodiversité provenant des bailleurs du CAD et des institutions multilatérales (BMD et FVCE), afin d'étudier deux questions fondamentales :

- Dans quelle mesure le financement du climat et de la biodiversité est-il motivé par l'intérêt des bailleurs, le mérite des bénéficiaires et les besoins de ces derniers de la même manière (ou non) que le financement public international global ?
- Dans quelle mesure le financement du climat et de la biodiversité est-il corrélé avec les besoins environnementaux ?

Et une question supplémentaire susceptible de mettre en lumière les inégalités structurelles qui conditionnent l'accès au financement du climat et de la biodiversité :

- Comment la logique d'allocation se traduit-elle dans des groupes clés de pays (PMA/PFR, PEID, contextes de fragilité élevée ou extrême, pays francophones) ?

L'analyse examine comment le financement du climat et de la biodiversité est alloué - et les facteurs expliquant pourquoi certains pays y ont plus facilement accès que d'autres -

en analysant l'interaction entre les priorités des bailleurs (« intérêt »), les performances des bénéficiaires (« mérite ») et les besoins des bénéficiaires. À l'aide d'un modèle économétrique en deux parties qui distingue la probabilité d'être sélectionné du montant finalement engagé, l'analyse compare les tendances entre le financement du climat (atténuation et adaptation) et celui de la biodiversité, ainsi qu'entre les bailleurs du CAD et les institutions multilatérales. Elle rassemble ces volets dans un cadre unique afin de vérifier si le financement du climat et de la biodiversité suit les logiques conventionnelles de la finance publique internationale ou reflète des facteurs environnementaux distincts. L'analyse examine également les questions de répartition pour des thèmes, des modalités et des groupes de pays spécifiques (adaptation vs atténuation, prêts vs dons, PMA/PFR, PEID, contextes de fragilité élevée ou extrême et pays francophones).

Le modèle économétrique se compose des deux parties suivantes: (i) la phase de sélection évalue la probabilité qu'un pays en développement reçoive un engagement financier d'un bailleur; tandis que (ii) la phase de paramétrage analyse ce qui détermine le montant alloué à ce pays. Cette approche rend compte à la fois de qui est sélectionné (la marge extensive d'accès) et du montant reçu par les pays sélectionnés (la marge intensive). Les détails méthodologiques complets sont fournis dans l'Encadré 3.1 et sont développés plus en détail dans l'Annexe A.

ENCADRÉ 3.1.

Méthodologie de modélisation des allocations de finances publiques internationales

L'allocation des financements internationaux est généralement étudiée à l'aide de modèles économétriques appliqués à des ensembles de données dyadiques, c'est-à-dire où chaque observation représente un couple bailleur-bénéficiaire pour une année donnée (Figure 3.2). Si cette approche permet d'identifier les facteurs déterminants des flux financiers, elle pose plusieurs défis en raison de la nature des données financières disponibles. Les chercheurs ont relevé ces défis en utilisant des modèles économétriques adaptés aux données (Ågren, 2019). Premièrement, l'allocation des financements est considérée comme non aléatoire, façonnée par les stratégies des bailleurs, les caractéristiques des bénéficiaires et les dynamiques géopolitiques plus larges. Bien que la régression linéaire multiple ait été appliquée dans certaines études pionnières, (Balla & Reinhardt, 2008) soulignent que les hypothèses standard de la méthode des moindres carrés ordinaires, telles que l'exogénéité et l'homoscédasticité, sont souvent violées dans ce contexte, ce qui peut conduire à des estimations de coefficients biaisées. Deuxièmement, la construction d'ensembles de données dyadiques soulève un problème de censure à gauche, car les observations sont limitées à zéro (les engagements ne pouvant être négatifs). De plus, les observations nulles ne sont pas aléatoires mais reflètent l'engagement sélectif des bailleurs, ce qui implique un processus de sélection non aléatoire dont il faut tenir compte explicitement dans la stratégie de modélisation.



Pour tenir compte de ces problèmes, l'allocation des financements en faveur du climat et de la biodiversité est modélisée à l'aide d'un modèle de Cragg en deux étapes, suivant l'approche de (Weiler, Klöck, & Dornan, 2018 ; Clist, 2011; Tennant, Davies, & Tennant, 2024). Cette méthode décompose le processus d'allocation en une étape de sélection et une étape de paramétrage :

- **Étape 1: Étape de sélection.** Une variable de résultat binaire est construite pour chaque combinaison bailleur-bénéficiaire-année (valeur 1 si un financement est enregistré et 0 dans le cas contraire). Ce processus est modélisé à l'aide d'une régression logistique à effets mixtes (qui évalue la probabilité d'observer un flux positif), intégrant des effets fixes pour les années (contrôles des chocs temporels et des tendances systémiques) et des effets aléatoires pour les bailleurs (qui capturent les caractéristiques non observées spécifiques aux bailleurs).
- **Étape 2: Étape de paramétrage.** L'échantillon est limité aux dyades présentant des engagements positifs. Une régression linéaire à effets mixtes est appliquée pour estimer les facteurs associés aux allocations. Cette étape est modélisée à l'aide d'une régression linéaire à effets mixtes, avec des effets fixes sur les années et des effets aléatoires pour les pays bailleurs afin de contrôler l'hétérogénéité variable dans le temps et au niveau des bailleurs.

FIGURE 3.2.

Illustration de l'ensemble de données dyadique et de la spécification du modèle

Données dyadiques					Spécification du modèle	
Bailleur	Bénéficiaire	Année	VD	VI	① Étape de sélection	② Étape d'allocation
A	Z	2022	...	Reflétant: intérêt général du bailleur, besoins et mérite du bénéficiaire, langue, population, ainsi que besoins et mérites relatif à l'atténuation/l'adaptation au changement climatique, et à la biodiversité	▪ Engagements sous forme de variable binaire	▪ Engagements sous forme de variable continue (conditionnelle à la sélection lors de la première étape)
A	Z	2021	...			
A	Y	2022	...			
Etc.					▪ Régression logistique à effets mixtes avec effets fixes par années et effets aléatoires par bailleur	▪ Modèle linéaire à effets mixtes avec effets fixes par année et effets aléatoires par bailleur

Remarque: VD - Variable dépendante, VI - Variables indépendantes.

Dans le cadre économétrique, la variable dépendante est le financement public du développement (FPD), qui est ensuite ventilé par domaine (atténuation des changements climatiques, adaptation, biodiversité) et par type de bailleur (CAD et bailleurs multilatéraux). Les variables indépendantes portent sur l'intérêt des bailleurs (exportations, liens coloniaux, distance), les atouts des pays bénéficiaires (démocratie, réglementation économique, accréditation auprès du Fonds vert pour le climat), leurs besoins (revenu, inégalités, émissions, exposition au risque climatique, biodiversité) et des variables linguistiques. La taille du pays est contrôlée à l'aide de la population du pays bénéficiaire. Les modèles qui en résultent font la distinction entre l'éligibilité formelle (respect des critères de base) et la sélection et le

financement effectifs dans la pratique – éléments essentiels pour comprendre les obstacles à l'accès. Comme les motivations d'allocation ne peuvent être observées directement, l'analyse examine les corrélations entre les flux financiers et les variables prises comme indicateurs de ces motivations, comme indiqué ci-dessous (Dreher, Lang, & Reinsberg, 2024).

3.3. Les résultats confirment que le financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité suit les mêmes facteurs d'allocation que le financement du développement

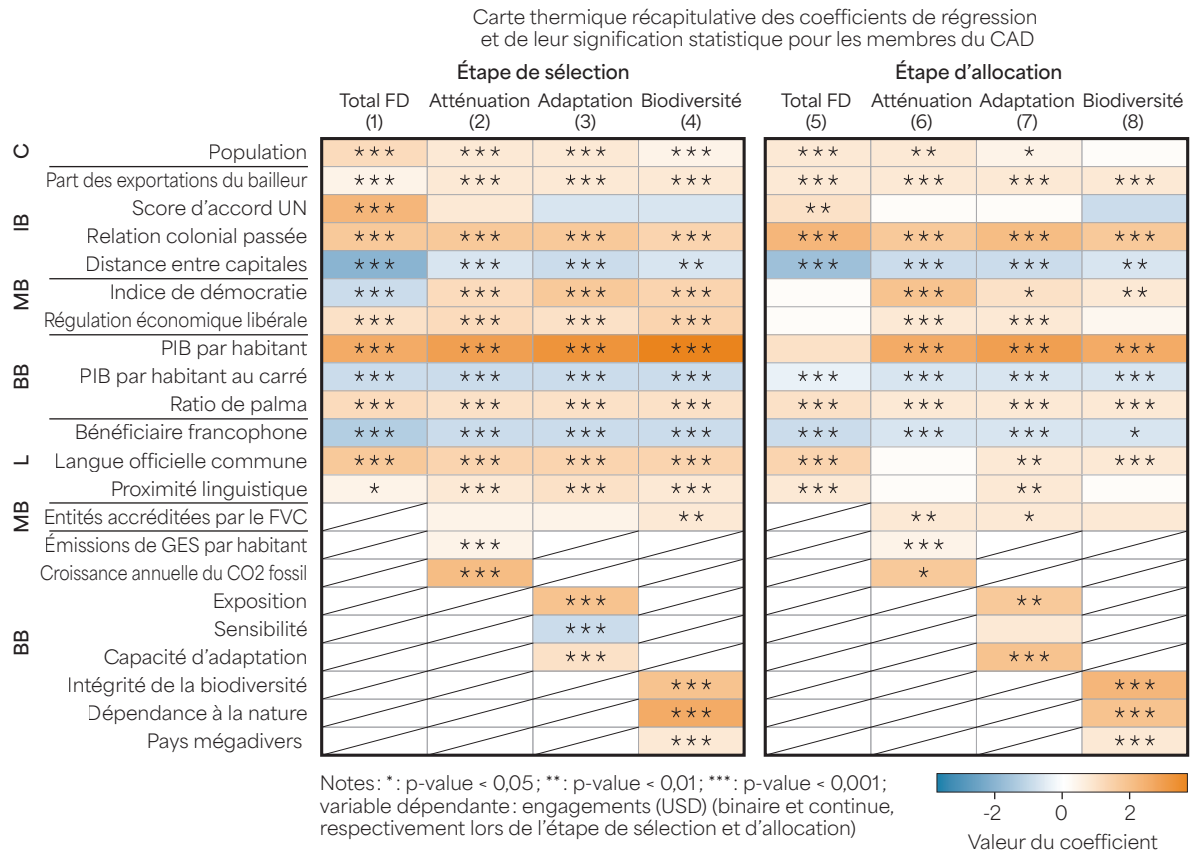
L'analyse montre que, dans l'ensemble, l'allocation des financements pour le climat et la biodiversité suit les schémas traditionnels du financement du développement, guidée par l'intérêt des bailleurs de fonds (liens stratégiques, économiques et historiques), le mérite des bénéficiaires (gouvernance, démocratie, réglementation économique libérale, accréditation auprès du FVC) et les besoins des bénéficiaires (niveaux de revenus, émissions, exposition au changement climatique, richesse en biodiversité). Tant au stade de la sélection qu'à celui du paramétrage des montants, les facteurs déterminants du financement total du développement (colonnes 1 et 5 de la Figure 3.3) reflètent ceux de l'atténuation, de l'adaptation et de la biodiversité (colonnes 2 à 4 et 6 à 8 de la Figure 3.3), ce qui montre que le financement du climat et de la biodiversité n'est pas alloué séparément, mais dépend de la dynamique plus large de la coopération pour le développement. Plus précisément, les bailleurs du CAD accordent la priorité aux partenaires économiques et aux bénéficiaires performants, tandis que les institutions multilatérales privilégient les pays à revenu élevé capables d'honorer le service de leur dette. Les allocations en faveur du climat et de la biodiversité ciblent le potentiel de réduction (grands émetteurs pour l'atténuation), les risques biophysiques (exposition à l'adaptation, et non la vulnérabilité totale) ainsi que les points chauds de la biodiversité et la dépendance à celle-ci.

Les bailleurs du CAD accordent la priorité à leurs intérêts stratégiques dans tous les domaines environnementaux

L'intérêt des bailleurs du CAD reste prépondérant dans les flux liés au climat et à la biodiversité. La part des exportations des bailleurs, les relations du passé colonial et la distance géographique permettent de prédire de manière systématique à la fois la probabilité de sélection et les montants de financement, ce qui montre que les bailleurs se concentrent sur les pays bénéficiaires avec lesquels ils entretiennent des liens économiques et historiques (Figure 3.3). Une variable clé associée à l'allocation est *la part des exportations des bailleurs*, qui est fortement et positivement corrélée à la fois à la décision d'allouer des fonds et au montant décaissé, soulignant la spécialisation des bailleurs dans les pays avec lesquels ils entretiennent des liens économiques. De plus, les liens historiques et géographiques, tels que *les relations coloniales passées* et *la distance entre les capitales*, restent significatifs et

FIGURE 3.3.

L'allocation des financements bilatéraux pour le climat et la biodiversité suit la dynamique plus large du financement du développement



Remarque: les cellules rouges indiquent des corrélations positives avec les étapes de sélection et de fixation des niveaux des allocations financières, tandis que les cellules bleues indiquent des corrélations négatives. L'intensité des couleurs dans la figure doit être interprétée avec prudence. Les distributions des variables indépendantes peuvent gonfler ou réduire les coefficients. L'interprétation doit donc se concentrer sur les signes des coefficients et leur signification statistique. C - variable de contrôle; IB - intérêt du bailleur; MB - mérite du bénéficiaire; BB - besoin du bénéficiaire; L - langue.

Source: auteurs, d'après les données du CRS du CAD de l'OCDE.

mettent en évidence des influences durables sur les relations bilatérales. Ensemble, ces prédicteurs stables renforcent le fait que l'accès au financement du CAD - qu'il soit lié au climat et à la biodiversité ou non - reflète un ensemble fondamental d'intérêts stratégiques des bailleurs, signalant leur spécialisation dans certains pays. Ce constat renforce l'idée que le financement du climat et de la biodiversité destiné aux pays en développement est essentiellement octroyé de la même manière que le financement du développement et suit ses principales tendances.

Les allocations bilatérales favorisent les pays à revenus élevés et à fortes inégalités, en particulier les pays à revenu intermédiaire

Les allocations augmentent avec le revenu des bénéficiaires jusqu'aux niveaux de revenu intermédiaire avant de diminuer, ce phénomène étant constant dans toutes les catégories environnementales et reflétant une courbe concave documentée dans la littérature (Alesina & Dollar, 2000). Cela a déjà été vérifié pour le financement climatique (Weiler, Klöck, & Dornan, 2018; Tennant, Davies, & Tennant, 2024). Les PMA/PFR sont confrontés à des obstacles en matière de sélection et de volume alloué en raison de leurs capacités institutionnelles limitées, tandis que les PMR bénéficient de systèmes plus solides mais voient leurs allocations diminuer à mesure que leurs revenus augmentent. Les pays situés au bas de l'échelle des revenus reçoivent moins de financement, bien qu'ils aient les besoins les plus importants et soient les plus vulnérables. Cependant, ces niveaux d'allocation plus faibles s'expliquent par des volumes plus modestes de prêts concessionnels (généralement plus importants que les subventions), reflétant la capacité d'absorption limitée de ces pays et les contraintes liées à la viabilité de leur dette.

L'analyse montre également que les fortes inégalités de revenus au sein de la population ont une incidence sur l'accès aux financements destinés à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Le ratio de Palma – qui mesure l'inégalité des revenus en divisant la part du revenu national brut (RNB) détenue par les 10 % les plus riches par le RNB des 40 % les plus pauvres (Cobham & Sumner, 2013) – est systématiquement associé à un meilleur accès, au niveau national, aux financements provenant de bailleurs bilatéraux, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire (PRI) où les capacités sont plus importantes mais où les niveaux d'inégalité sont également plus élevés, tant au stade de la sélection qu'à celui du paramétrage.

Les institutions multilatérales favorisent également les bénéficiaires à revenus élevés

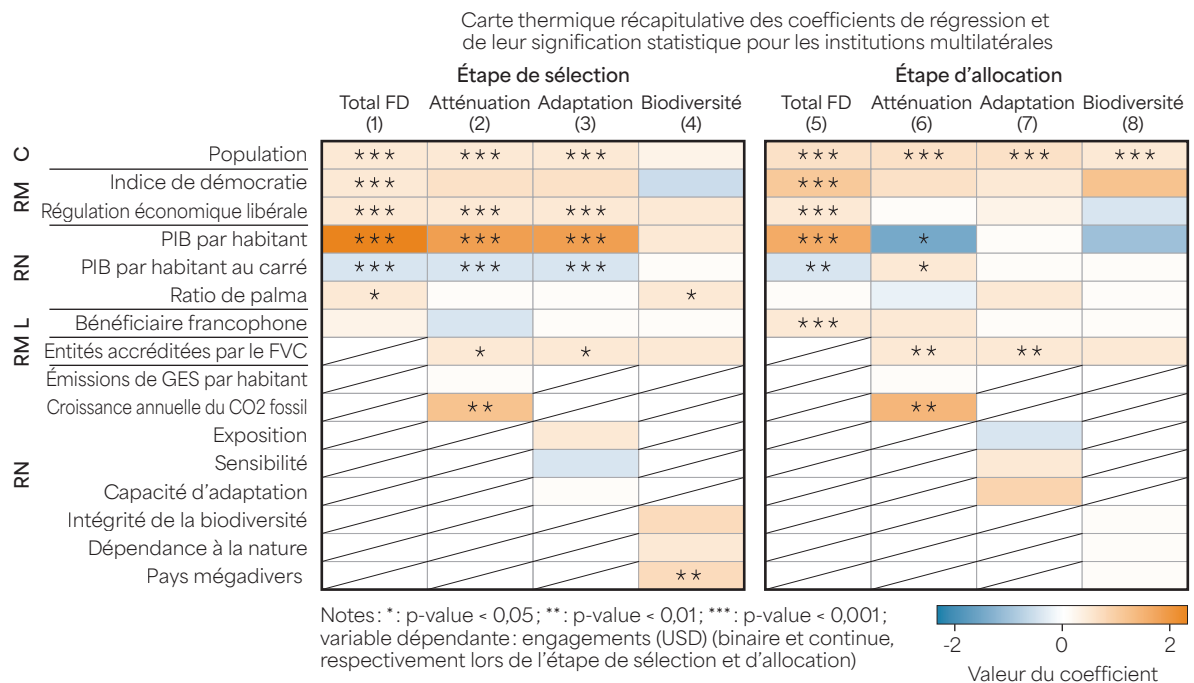
Les tendances multilatérales diffèrent, peut-être en raison du poids des BMD et de leur recours plus important aux instruments de dette que les FVCE et d'autres organisations internationales (Figure 3.4). Pour les institutions multilatérales, la relation établie entre revenu et financement persiste au stade de la sélection mais n'a pas pu être confirmée au stade du paramétrage. L'absence de relation significative reflète l'hétérogénéité des 26 institutions incluses (BMD, agences des Nations Unies, FVCE). Cependant, les tendances globales montrent des volumes croissants vers les pays à revenu élevé à des conditions moins concessionnelles (Figure 3.9).²³ Dans l'ensemble, les institutions multilatérales fournissent

23. Les raisons supplémentaires expliquant la moindre signification statistique des variables indépendantes dans les modèles des institutions multilatérales sont les suivantes: (i) les modèles multilatéraux ne comportent pas de variables spécifiques aux bailleurs de fonds, contrairement aux modèles bilatéraux; (ii) deux méthodologies comptables différentes (marqueurs de Rio et composante climatique) sont combinées pour les deux sous-échantillons climatiques; et (iii) le nombre d'observations est plus faible, en particulier lors de la phase de définition des niveaux.

des volumes de financement plus importants aux bénéficiaires à revenus élevés, avec une association presque linéaire entre les niveaux de financement et le PIB par habitant (échelle logarithmique). La finance en faveur de la biodiversité fait exception, suivant une courbe convexe (reflétant la concentration des points chauds de biodiversité dans les pays à revenus intermédiaires et le fait que la majeure partie de la finance en faveur de la biodiversité est dirigée vers les PMA/PFR, puis vers les PRIS).

FIGURE 3.4.

Dans l'ensemble, les institutions multilatérales fournissent des volumes de financement plus importants aux bénéficiaires à revenus élevés



Remarque: les cellules rouges indiquent des corrélations positives avec les étapes de sélection et de paramétrage des niveaux d'allocations financières, tandis que les cellules bleues indiquent des corrélations négatives. L'intensité des couleurs dans la figure doit être interprétée avec prudence. Les distributions des variables indépendantes peuvent gonfler ou réduire les coefficients. L'interprétation doit donc se concentrer sur les signes des coefficients et leur signification statistique. C - contrôle; MB - mérite du bénéficiaire; BB - besoin du bénéficiaire; L - langue. FPD total fait référence au financement public international total. Seules les activités des institutions multilatérales ayant une contribution positive à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation et/ou à la biodiversité ont été incluses dans le modèle, soit 26 institutions multilatérales. Les variables reposant sur des informations spécifiques aux bailleurs ont été exclues, car ces informations ne s'appliquent pas aux institutions multilatérales.

Source: auteurs, d'après le CRS du CAD de l'OCDE.

Les prêts dans le domaine du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité ont des conséquences pour les pays vulnérables

Les inquiétudes croissantes concernant la part élevée des prêts dans le financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité méritent d'être examinées avec attention. Cette tendance reflète avant tout la structure sectorielle des portefeuilles climatiques et le rôle dominant des BMD, qui opèrent principalement par le biais d'instruments de dette. Une fois pris en compte le secteur ciblé par une intervention climatique, le biais apparent en faveur des prêts disparaît, ce qui suggère que les bailleurs de fonds se concentrent sur de grands projets d'atténuation et d'exploitation des ressources naturelles générateurs de revenus, généralement financés selon des modalités autres que des subventions. Ce modèle de fort endettement peut s'avérer approprié et productif lorsqu'il est géré avec sagesse (Acheampong, Shahbaz, Dzator, & Jiao, 2022; Bouchrara, Rachdi, & Guesmi, 2020), en jetant les bases d'une croissance durable et en finançant des investissements clés dans les infrastructures sociales et économiques (Bohoslavsky, Laskaridis, & Prato, 2025). L'Étude économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (2023), par exemple, suggère que des niveaux d'endettement plus élevés peuvent avoir des avantages à long terme (Kushawaha & Jain, 2025). Cependant, en ce qui concerne l'accès au financement pour le climat et la biodiversité, le recours à des prêts plutôt qu'à des subventions peut créer des obstacles majeurs, en particulier pour les pays les plus vulnérables (Encadré 3.2).

ENCADRÉ 3.2.

Facteurs à l'origine de la prédominance des prêts dans le financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité et conséquences pour les pays vulnérables

Dans les pays en développement, une grande partie du financement du climat et de la biodiversité est fournie sous forme de prêts plutôt que de subventions. Les données de l'OCDE pour 2023 montrent que 43% du financement climatique du CAD a été fourni sous forme de prêts, contre 57% pour les institutions multilatérales. En ce qui concerne le financement de la biodiversité, le contraste est encore plus marqué : seuls 19% du financement global du CAD en faveur de la biodiversité ont été accordés sous forme de prêts, contre 46% pour le financement total de la biodiversité. Là encore, ce sont les institutions multilatérales qui sont à l'origine de cette différence (71% sous forme de prêts) (OECD, 2025).

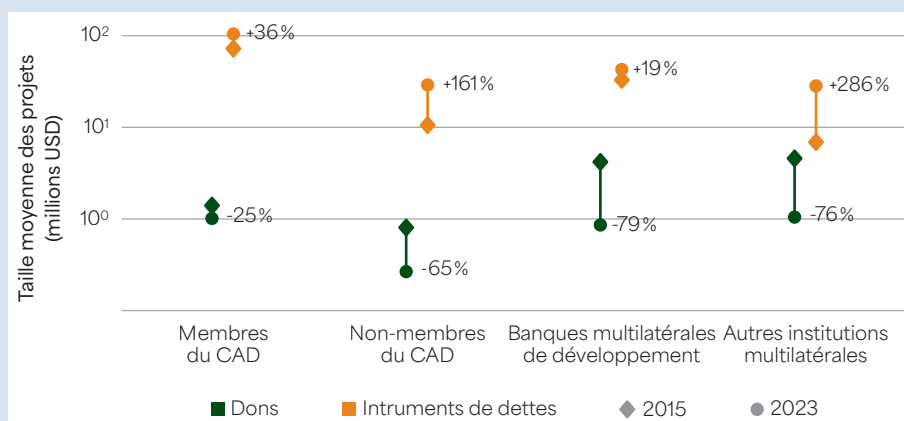
Si le recours aux prêts a été plus important que celui aux subventions dans le financement climatique par rapport au financement public international global, cette tendance s'est atténuée depuis 2015, bien que 2023 ait connu une nouvelle augmentation pour le financement de l'adaptation. De plus, si la différence récente reste significative, elle s'explique essentiellement par la forte concentration du financement climatique dans des secteurs caractérisés par un financement non subventionné (par exemple, les infrastructures économiques). Une fois ces secteurs pris en compte, le biais en



faveur des prêts dans le financement climatique disparaît (OECD, 2024). Cette tendance est encore exacerbée par le fait que le volume moyen des instruments de dette a augmenté entre 2015 et 2023, tandis que le volume moyen des subventions a diminué chez les bailleurs bilatéraux et multilatéraux (Figure 3.5).

FIGURE 3.5.

Entre 2015 et 2023, le volume des prêts destinés au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité a augmenté, tandis que celui des subventions a diminué



Remarque : le graphique présente les bailleurs de fonds pour le climat et la biodiversité, identifiés à l'aide des indicateurs de Rio relatifs à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité, ainsi que par la méthodologie de la composante climatique. Les activités identifiées par la méthodologie de la composante climatique sont prises pour leur valeur nominale afin d'assurer la cohérence. Les projets comprenant à la fois une composante subvention et une composante dette sont considérés comme deux projets distincts.

Source : D'après les données du Système de notification des créanciers (OECD, 2025) et de l'ensemble de données sur le financement du développement lié au climat (OECD, 2025).

Considérées dans leur ensemble, ces tendances indiquent que les approches de financement sont adaptées aux grandes économies dont les niveaux de revenu sont supérieurs à ceux de la plupart des PMA/PFR et des PEID, tandis que le recours à des projets de subventions de moindre envergure risque de laisser certains besoins stratégiques non satisfaits dans ces pays.

Étant donné que la plupart des financements multilatéraux en faveur du climat et de la biodiversité sont basés sur la dette et que de nombreux pays bénéficiaires sont confrontés à un surendettement modéré ou élevé, le rôle des cadres de viabilité de la dette (DSF) – tels que le DSF conjoint FMI-Banque mondiale pour les pays à faible revenu (World Bank, n.d.) – mérite d'être examiné de plus près. Ces cadres évaluent la capacité d'endettement et le risque de surendettement afin d'orienter les décisions de prêt, mais les critiques font valoir qu'ils sous-estiment souvent les besoins de financement à long terme liés au climat et à la nature, ce qui conduit à des allocations de

subventions trop restrictives, même pour les pays hautement vulnérables. Une mesure prise a consisté à donner la priorité aux subventions (ou à des conditions hautement concessionnelles) pour le financement du climat et de la biodiversité dans les pays classés comme présentant un risque élevé de surendettement selon les DSF, libérant ainsi une marge de manœuvre budgétaire pour l'adaptation et la biodiversité sans aggraver les risques liés à la viabilité.

Les subventions et les financements à des conditions très concessionnelles sont mieux adaptés pour soutenir les biens publics mondiaux et répondre aux besoins environnementaux dans les pays en développement (Le Van, Pham, & Pham, 2023 ; Mukherjee, Rübhelke, Stahlke, & Brumme, 2022). À l'inverse, les prêts exigent un remboursement, ainsi qu'une viabilité financière pour être durables, et une création de valeur supérieure au coût du capital pour être économiquement efficaces. Dans l'ensemble, les subventions et les instruments de dette ont des objectifs différents et sont complémentaires. Alors que les subventions répondent à des besoins de financement urgents qui ne peuvent être satisfaits de manière viable par d'autres instruments, les instruments à rendement offrent un potentiel de flux de financement durables et réinvestis, permettant un soutien continu au-delà de l'allocation ponctuelle de subventions. La capacité à générer, utiliser et gérer la dette pour soutenir la réalisation des objectifs politiques et étayer les investissements dans le développement durable est un aspect fondamental du processus de développement des pays.

Le débat plus large sur l'utilisation des subventions et des prêts met en évidence des préoccupations fondamentales concernant la viabilité globale de la dette dans les pays en développement, liées à leurs besoins plus larges en matière de financement du développement et à leurs niveaux de développement économique et financier. Il soulève également des questions sur l'accumulation d'une « dette climatique ou environnementale » pour des crises que ces pays n'ont pas causées ou auxquelles ils n'ont contribué que de manière marginale. Des voix s'élèvent pour demander que les « responsabilités historiques » liées au changement climatique mondial et à la perte de biodiversité soient compensées par des subventions plutôt que par de la dette ; et pour que l'allègement de la dette libère des ressources publiques afin de faire face aux urgences climatiques (Kenewendo, Njoroge, & Dryden, 2024).

Sans une telle approche, les conséquences en matière d'accès sont donc lourdes, car le recours à la dette crée un paradoxe pour la réalisation des objectifs environnementaux dans les pays en développement : plus un pays est vulnérable au changement climatique et soumis à des contraintes budgétaires, moins il peut accéder en toute sécurité aux principaux instruments proposés (Expert Review on Debt, Nature and Climate, 2024). En matière de biodiversité, c'est la structure macroéconomique d'un pays (plutôt que l'état de sa biodiversité) qui influence de manière significative la viabilité du financement par l'endettement. Cette dynamique est particulièrement marquée pour les PMA/PFR ou les PEID, qui peuvent ne pas être en mesure de s'endetter davantage pour protéger leurs écosystèmes. En conséquence, les PRI disposant de capacités accrues de mobilisation des ressources nationales et de service de la dette peuvent accéder au financement, tandis que les pays plus pauvres et fortement



endettés ont plus de difficultés (mais souvent des besoins plus importants) à le faire (Christiansen, et al., 2025). Cela conduit de nombreux bailleurs de fonds, en particulier les BMD, à repenser leur approche du financement concessionnel (voir par exemple le « Climate Action Window » récemment créé par la BAfD pour étendre le financement climatique concessionnel à 37 pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne (African Development Bank Group, n.d.).

Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux récompensent la gouvernance démocratique et une réglementation favorable au marché

La gouvernance démocratique pourrait jouer un rôle relativement important, en ce sens qu'elle est corrélée au montant des financements consacrés au climat et à la biodiversité par rapport aux flux globaux. Des liens positifs significatifs sont observés tant au stade de la sélection qu'à celui de l'allocation. Ce phénomène avait déjà été constaté pour les financements destinés à l'atténuation du changement climatique (Halimanjaya, 2014) et à l'adaptation (Robinson & Dornan, 2016 ; Robertsen, Francken, & Molenaers, 2015). La présence d'institutions démocratiques est corrélée à la sélection et aux volumes de financement en faveur du climat et de la biodiversité dans toutes les catégories environnementales, ce qui reflète probablement la préférence des bailleurs de fonds pour des systèmes transparents et responsables, dotés de meilleures données environnementales et d'un meilleur contrôle (Fiorino, 2018 ; Li & Reuveny, 2006 ; Averchenkova, Plyska, & Wahlgren, 2022).

Une réglementation favorable au marché (évaluée à l'aune de la qualité des marchés du crédit et du travail, de la réglementation des entreprises et de la politique de concurrence, mesurée par la variable « réglementation économique libérale » de la Figure 3.4) est également corrélée au fait qu'un pays soit sélectionné pour bénéficier d'un financement en faveur du climat et de la biodiversité. Cela suggère que des cadres réglementaires ouverts et axés sur le marché créent des conditions propices appréciées par les bailleurs de fonds lors de la sélection des bénéficiaires. Cela est conforme au principe de conditionnalité, c'est-à-dire à la pratique consistant à lier les allocations à l'adoption de réformes spécifiques en matière de politique ou de gouvernance (Heckelman & Knack, 2008). Cependant, la réglementation économique libérale n'est significativement corrélée qu'aux allocations de financement climatique des membres du CAD, et non à l'allocation globale des fonds du CAD. Cela reflète la plus grande dépendance des projets climatiques (en particulier les projets d'atténuation) à l'égard d'interventions commercialement viables et axées sur l'investissement, dont l'ampleur et les volumes de financement sont plus sensibles à des environnements réglementaires prévisibles et favorables au marché que les secteurs sociaux, principalement financés par des subventions, de la finance publique internationale globale.

Pour les institutions multilatérales, la réglementation économique libérale est également liée à leurs flux de financement climatique, ce qui suggère qu'elle agit comme une récompense pour les réformes visant à améliorer l'environnement commercial et

réglementaire (Yackee, 2016). Cela souligne à quel point le renforcement des cadres institutionnels et réglementaires nationaux peut servir de levier concret pour améliorer l'accès des pays au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

L'accréditation auprès du FVC favorise l'accès aux financements multilatéraux, mais pas le montant total de financement

L'analyse montre que les pays disposant d'entités accréditées par le FVC ont plus de chances d'être sélectionnés pour bénéficier d'un financement climatique et de recevoir des montants plus importants (provenant du FVC et d'autres organismes multilatéraux). L'accréditation indique qu'un pays dispose des capacités techniques, financières et fiduciaires nécessaires pour gérer des projets climatiques, soulignant ainsi l'importance de disposer d'institutions nationales solides et crédibles. Pour les bailleurs du CAD, l'avantage ne se manifeste qu'au niveau des montants de financement, et non lors de la sélection initiale. Cet obstacle à l'accès peut également expliquer pourquoi les pays les plus vulnérables au changement climatique, qui manquent souvent de capacités institutionnelles, peinent à obtenir des fonds auprès des FVCE (Garschagen & Doshi, 2022).

Cela soulève une question complémentaire : *dans quelle mesure l'accréditation d'une entité améliore-t-elle de manière significative l'accès global d'un pays au financement en faveur du climat et de la biodiversité ?* L'analyse ne met en évidence aucune augmentation significative de la probabilité de sélection ni des montants de financement après l'accréditation pour les trois sous-ensembles liés au climat et à la biodiversité, que ce soit de la part des membres du CAD ou des bailleurs de fonds multilatéraux (voir Annexe A, Encadré A.1). Par conséquent, si l'accréditation peut aider les pays disposant déjà d'institutions solides à diversifier leurs canaux de financement, elle ne peut être considérée comme une voie rapide pour mobiliser des financements en faveur du climat et de la biodiversité pour les pays dépourvus de capacités institutionnelles. Ces résultats renforcent les conclusions du chapitre 2 : le recours excessif aux FVCE en tant que « guichet unique » pour le financement du climat et de la biodiversité est insuffisant pour garantir un financement adéquat et ne permet pas nécessairement de débloquer des ressources supplémentaires auprès d'autres bailleurs. L'accent mis sur les FVCE lors des récentes conférences de la CCNUCC et de la CDB pourrait donc être mal placé.

Les barrières linguistiques désavantagent les pays francophones dans l'accès au financement du CAD

La facilité de communication entre paires de pays est étroitement liée aux allocations du CAD. En effet, les coefficients relatifs à la langue officielle commune et à la proximité linguistique des paires de pays sont significatifs et positifs dans les deux phases, pour la plupart des spécifications du modèle. La littérature économique a déjà reconnu l'influence positive du partage d'une langue sur le commerce bilatéral (Egger & Lassmann, 2012 ; Melitz, 2008).

Dans le domaine de la coopération pour le développement, le fait d'avoir une langue officielle commune peut contribuer à rendre le système politique et juridique du pays bénéficiaire plus transparent pour le bailleur, réduisant ainsi les coûts de transaction liés à la mise en œuvre (Lundsgaarde, Breunig, & Prakash, 2010). La proximité linguistique entre les pays facilite également la coopération, même en l'absence d'une langue officielle commune. Les pays francophones (c'est-à-dire ceux dont le français est la langue officielle) semblent plus désavantagés que les autres bénéficiaires, car le coefficient de la variable « *bénéficiaire francophone* » est systématiquement négatif dans tous les modèles et à tous les stades pour les membres du CAD (Figure 3.3), ce qui pourrait être interprété comme un obstacle lié à la langue dans l'accès au financement pour le climat et la biodiversité. Cependant, les pays francophones se concentrent également dans la partie inférieure de la distribution des revenus, ce qui est lié à une utilisation limitée des instruments de dette et à des capacités institutionnelles restreintes (ce point est abordé plus en détail à la section 3.5).

3.4. Les facteurs environnementaux sont pris en compte dans les décisions d'allocation, mais ne permettent pas de surmonter les contraintes d'accès sous-jacentes

Le financement de l'atténuation climatique de la part du CAD cible à la fois les grands émetteurs et ceux dont les émissions sont en hausse, tandis que les institutions multilatérales se concentrent uniquement sur les pays dont les émissions sont en hausse

Les pays présentant des émissions par habitant élevées et/ou en hausse présentent une corrélation positive tant avec la probabilité de recevoir un financement pour l'atténuation de la part des membres du DAC qu'avec le volume de ce financement (Figure 3.3). L'allocation des financements pour l'atténuation par les bailleurs du CAD indique une intention possible de maximiser le potentiel de réduction, évalué à l'aide d'une variable statique (*émissions de GES par habitant*) et d'une variable dynamique : le taux de croissance annuel des émissions de CO₂ issues des énergies fossiles (*croissance annuelle du CO₂ fossile*) (Annexe A). La variable des émissions de GES par habitant présente un coefficient positif aux deux stades. Les bailleurs du CAD orientent leur financement de l'atténuation vers les pays à fortes émissions et aux émissions croissantes afin de maximiser les réductions d'émissions, mais cela laisse systématiquement de côté les pays à faibles émissions et très vulnérables (par exemple, les pays qui ont encore besoin d'investissements dans les énergies renouvelables pour devenir plus résilients).

Alors que des recherches antérieures ont testé diverses mesures d'émissions basées sur le CO₂,²⁴ les résultats n'ont pas toujours été significatifs, ou ils présentaient des signes

24. Les mesures prises en compte étaient les émissions de CO₂, les émissions de CO₂ par habitant, les émissions de CO₂ par unité de PIB, l'évolution de l'intensité en CO₂ et les émissions des différents gaz à effet de serre analysées séparément.

opposés aux deux stades (Halimanjaya, 2014 ; Halimanjaya, 2016 ; Fageda & Fioravanti, 2024 ; Tennant, Davies, & Tennant, 2024). La présente étude a inclus une estimation de tous les GES, ainsi que des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, afin de refléter le fait que les bailleurs de fonds s'engagent non seulement dans des secteurs émetteurs de CO₂, tels que l'énergie ou les transports, mais aussi dans des secteurs liés à l'utilisation des terres, qui représentent une part importante (par exemple, la lutte contre la déforestation).

En ce qui concerne l'évaluation dynamique, le financement des membres du CAD est également positivement associé aux bénéficiaires dont les émissions de dioxyde de carbone augmentent, comme le suggèrent les coefficients positifs de la variable *de croissance annuelle des émissions de CO₂ issues des énergies fossiles*. Alors que les institutions multilatérales ne montrent pas de corrélation entre leur financement de l'atténuation et le niveau des émissions, leurs allocations aux deux stades sont positivement associées aux bénéficiaires dont les émissions augmentent.

Le financement de l'adaptation de la part du CAD cible l'exposition au climat, tandis que les institutions multilatérales se concentrent sur la capacité d'adaptation - mais aucune ne prend en compte toutes les dimensions de la vulnérabilité

L'allocation des financements pour l'adaptation au changement climatique est associée à l'exposition aux risques climatiques, mais ne cible pas la vulnérabilité climatique globale. Le financement de l'adaptation est évalué ici à l'aide de trois variables (Tableau A.1, Annexe A) :

- Exposition: degré auquel un système est confronté à des risques biophysiques liés au climat ;
- Sensibilité: mesure dans laquelle un pays dépend de secteurs vulnérables au climat, ou taille de la population exposée au risque ;
- Capacité d'adaptation: capacité d'un pays à faire face aux impacts climatiques en utilisant ses ressources sociales, économiques et institutionnelles.

Les pays bénéficiaires confrontés à des risques climatiques biophysiques plus importants, c'est-à-dire à une exposition plus forte, sont plus susceptibles de recevoir des financements pour l'adaptation, et ce en volumes plus importants, de la part des membres du CAD. Ce constat est corroboré par la littérature (Betzold & Weiler, 2017 ; Weiler, Klöck, & Dornan, 2018 ; Tennant, Davies, & Tennant, 2024). La vulnérabilité comprend toutefois les trois sous-dimensions suivantes: l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation (IPCC, 2022 ; IPCC, 2014 ; IPCC, 2007). Certains auteurs soulignent l'existence d'une relation concave entre le niveau de soutien financier du CAD et le niveau de vulnérabilité, le financement atteignant son maximum lorsque la vulnérabilité est modérée (Islam, 2022 ; Saunders, 2019). Cet argument est également étayé par les résultats des modèles: (i) le niveau de sensibilité climatique est négativement corrélé à l'obtention d'un financement et n'a aucune influence sur le montant reçu ; et (ii) la capacité d'adaptation est positivement corrélée à la sélection et au paramétrage des montants de financement (Figure 3.3).

Deux facteurs pourraient expliquer ces résultats. Premièrement, l'exposition est la dimension la plus tangible et la plus quantifiable de l'adaptation et peut permettre aux bailleurs de fonds d'identifier facilement les risques biophysiques et d'allouer des fonds. Deuxièmement, la capacité d'adaptation reflète une dimension de performance, une capacité d'adaptation élevée pouvant indiquer que les bénéficiaires disposent des ressources sociales, économiques et institutionnelles nécessaires pour absorber et mettre en œuvre efficacement les mesures d'adaptation, ce qui pourrait expliquer l'influence positive sur l'allocation des financements.

Le financement multilatéral de l'adaptation ne présente aucune association statistiquement significative avec l'une ou l'autre des dimensions de la vulnérabilité, à aucun des deux stades (Figure 3.4). En d'autres termes, les acteurs multilatéraux semblent donner la priorité aux pays qui disposent déjà de systèmes et de capacités plus solides pour gérer les risques climatiques, reléguant au second plan ceux qui présentent une plus grande exposition, une plus grande fragilité ou d'autres besoins urgents. Cette tendance risque d'aggraver les inégalités. Ces résultats font écho à ceux de (OECD, 2024), qui souligne que le financement de l'adaptation doit davantage prendre en compte la pauvreté et les inégalités.

Le financement de la biodiversité par le CAD et les bailleurs multilatéraux cible les points chauds de la biodiversité et les économies dépendantes des écosystèmes

Le financement de la biodiversité est orienté vers les pays qui abritent les écosystèmes les plus riches et/ou qui dépendent le plus des services écosystémiques. Le financement de la biodiversité est évalué à l'aide de trois variables (Tableau A.1, Annexe A):

- Intégrité de la biodiversité: pourcentage estimé du nombre initial d'espèces qui subsistent et de leur abondance;
- Pays mégadivers: variable muette désignant les pays mégadivers;
- Dépendance à l'égard de la nature: ampleur des services écosystémiques actuellement utilisés (produit de l'offre et de la demande).

Tant au stade de la sélection qu'à celui de la fixation des niveaux, ces trois variables sont associées de manière positive et significative à l'allocation des financements de la biodiversité par le CAD (Figure 3.3). Cela reflète le fait que les bailleurs consacrent une part importante du financement de la biodiversité à des secteurs liés à la biodiversité: la protection générale de l'environnement, l'agriculture, ainsi que l'eau et l'assainissement ont représenté 59% du financement de la biodiversité des membres du CAD et 49% du total des institutions multilatérales sur la période 2015-2023 (OECD, 2025). La mégadiversité est la variable la plus étroitement liée au choix des pays bénéficiaires par les institutions multilatérales (Figure 3.4). Ces conclusions concordent avec des études antérieures sur ce sujet, qui ont montré que les financements étaient alloués à des pays riches en biodiversité et bien gouvernés (Miller, 2014). En outre, les membres du CAD pourraient adopter une approche intégrée de l'allocation des financements en faveur de la biodiversité, en orientant leur soutien non seulement vers les pays riches en biodiversité, mais aussi vers ceux dont les moyens

de subsistance dépendent des services écosystémiques. Cela pourrait indiquer leur volonté d'apporter des bénéfices socio-économiques parallèlement aux gains en matière de biodiversité, ce qui est essentiel pour s'aligner sur les programmes des pays bénéficiaires en matière d'utilisation durable des ressources naturelles, plutôt que d'envisager le soutien sous l'angle exclusif de la conservation.

3.5. Les résultats globaux de l'allocation mettent en évidence des inégalités structurelles et des écarts d'accès persistants

L'analyse qui précède a montré que l'intérêt des bailleurs, le mérite des bénéficiaires et les besoins de ces derniers déterminent l'allocation des fonds destinés au climat et à la biodiversité au niveau global. Cette section analyse les schémas d'allocation pour les groupes de pays les plus vulnérables - les PMA/PFR, les PEID, les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême et les pays francophones - et examine leurs implications en matière d'équité et d'accès.

L'atténuation l'emporte sur le financement de l'adaptation malgré la vulnérabilité au changement climatique

Les financements destinés à l'adaptation sont inférieurs à ceux destinés à l'atténuation. Cela reflète la conclusion précédente selon laquelle les bailleurs privilégient le potentiel de réduction mesurable (c'est-à-dire les grands émetteurs) plutôt que la vulnérabilité et la capacité d'adaptation, moins tangibles. Cela a des implications directes pour les groupes de pays fortement exposés aux risques climatiques. Par exemple, les PMA/PFR et les PEID ont constamment souligné l'importance de l'adaptation pour une action climatique efficace et pour maintenir leurs trajectoires de développement. Le sous-financement relatif de l'adaptation au niveau mondial (par rapport au financement de l'atténuation et aux besoins croissants des pays) pourrait donc signifier, toutes choses étant égales par ailleurs, que ces pays auront accès à une enveloppe financière plus limitée.

Les débats sur l'accès au financement lors des récentes conférences de la CCNUCC se sont concentrés sur la concrétisation de l'engagement de Glasgow visant à au moins doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025 et sur l'objectif de l'Accord de Paris d'équilibrer le financement de l'atténuation et de l'adaptation (Encadré 3.3). Malgré des augmentations continues, le financement climatique reste déséquilibré en faveur de l'atténuation. En 2023, l'atténuation représentait 72% (103,5 milliards de dollars) du financement climatique, tandis que l'adaptation en représentait 45% (65 milliards de dollars) (OECD, 2025).²⁵

25. Les chiffres totaux dépassent 100% car les chevauchements n'ont pas été pris en compte. Certains projets comportent à la fois des objectifs d'adaptation et d'atténuation, mais leurs parts budgétaires respectives ne sont pas toujours précisées.

De plus, des facteurs structurels peuvent entraver l'accès au financement de l'adaptation : les projets sont souvent de petite envergure, très spécifiques au contexte et génèrent des avantages d'intérêt public sans sources de revenus claires susceptibles d'attirer tous les bailleurs ou les capitaux privés (IEU GCF, 2021). Cela ralentit leur approbation et rend leur évaluation plus difficile, ce qui limite le développement du portefeuille de projets. En conséquence, les pays fortement exposés mais dotés d'une faible capacité d'adaptation restent systématiquement sous-financés en matière d'adaptation, même lorsqu'ils sont fréquemment sélectionnés pour bénéficier de financements liés à l'atténuation ou d'autres flux. Cela prive les pays ayant les besoins les plus urgents – tels que les PEID et les pays situés dans les deltas de basse altitude d'Asie du Sud, au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans les Andes tropicales – d'un accès équitable au financement (Treichel, 2024 ; Djabare, Tovivo, & Koumassi, 2021).

ENCADRÉ 3.3.

Mesures visant à accroître le financement international de l'adaptation au changement climatique d'ici 2025

Le Pacte de Glasgow pour le climat, adopté lors de la COP26 de la CCNUCC en 2021, visait à atteindre un équilibre entre adaptation et atténuation dans l'octroi de ressources financières accrues (UNFCCC, 2021). Le pacte exhortait les pays développés à au moins doubler d'ici 2025 leur contribution collective au financement climatique destiné à l'adaptation des pays en développement par rapport aux niveaux de 2019 (UNFCCC, 2021). Lors de la COP27 de la CCNUCC en 2022, le programme de travail de Glasgow-Sharm-el-Sheikh sur l'objectif mondial d'adaptation a fait progresser les travaux techniques visant à évaluer les besoins d'adaptation et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'engagement pris dans le cadre du Pacte de Glasgow pour le climat (UNFCCC, 2022). En 2024, le Comité permanent des finances de la CCNUCC a annoncé que « des progrès significatifs ont déjà été réalisés pour doubler le financement de l'adaptation par rapport aux niveaux de 2019 » (SCF, 2024). En outre, « le financement accru de l'adaptation continue également de cibler les pays les plus vulnérables au changement climatique, en particulier [les PMA et les PEID] ». Pourtant, comme le soulignent à la fois le chapitre 2 et l'analyse économétrique présentée dans ce chapitre, cela ne signifie pas nécessairement que ces groupes reçoivent un financement de l'adaptation à l'échelle ou aux conditions nécessaires pour faire face à leurs vulnérabilités structurelles.

Les allocations liées à la capacité d'absorption constituent une contrainte fondamentale pour les pays vulnérables

Les résultats économétriques révèlent une tendance indiquant que la capacité d'un pays à gérer les financements pourrait être plus déterminante pour l'allocation des fonds liés au climat et à la biodiversité que la vulnérabilité structurelle. Ce biais en faveur des pays présentant un meilleur profil de bénéficiaire et suscitant davantage l'intérêt des bailleurs renforce les tendances identifiées précédemment et pourrait signifier que certains pays

vulnérables sont laissés de côté, tandis que d'autres sont priorités. Afin de mettre en lumière ces inégalités, les sous-sections suivantes comparent l'accès relatif de différents groupes de pays en représentant graphiquement les financements par habitant liés au climat et à la biodiversité par rapport au revenu par habitant.

Les pays les moins avancés et à faible revenu reçoivent davantage de financements pour le climat et la biodiversité que les autres pays

Les PMA/PFR sont vulnérables aux effets du changement climatique. Alors qu'ils ne sont responsables que d'environ 1% des émissions mondiales, ils ont vu les risques liés au climat se multiplier par cinq depuis les années 1970 (UNCTAD, 2022). Les financements dont bénéficient les PMA/PFR sont insuffisants au regard de leurs besoins et de leur niveau de vulnérabilité, d'autant plus qu'ils sont confrontés à de fortes contraintes pour mobiliser des ressources nationales.

La Figure 3.6 montre que les PMA/PFR reçoivent des niveaux de financement pour le climat et la biodiversité supérieurs au financement public international global par habitant. Les PMA/PFR (représentés en vert sur les graphiques) se situent pour la plupart au-dessus de la ligne de tendance des autres pays en développement (représentés en gris sur les graphiques) pour les trois catégories de financement du climat et de la biodiversité. Cela est particulièrement vrai pour la biodiversité. Cela signifie que, par rapport au financement par habitant très faible caractéristique de leur niveau de revenu, les PMA/PFR obtiennent des résultats légèrement meilleurs en matière de financement du climat et de la biodiversité qu'en matière de financement total. Cela explique la forme convexe observée dans leur courbe de tendance, en partie due aux PEID plus riches au sein du groupe des PMA/PFR. En d'autres termes, le financement du climat et de la biodiversité corrige légèrement, sans toutefois le renverser, le désavantage structurel des PMA/PFR dans le système d'allocation.

Cette tendance souligne la priorité relative accordée aux PMA/PFR dans les allocations pour le climat et la biodiversité, bien qu'ils restent bien plus dépendants des ressources externes que les PMR, ce qui exacerbe leur vulnérabilité face aux lacunes d'accès, aux retards de décaissement et aux changements de priorités des bailleurs.

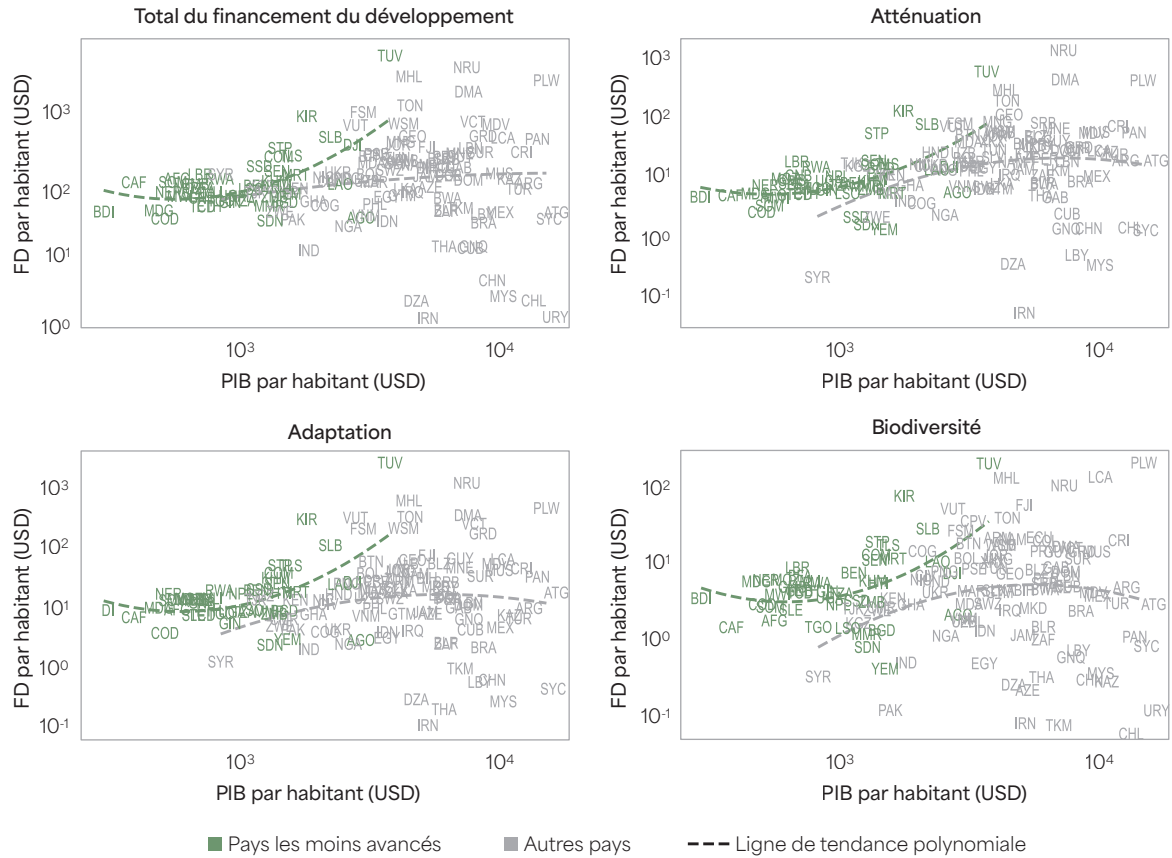
Les petits États insulaires en développement bénéficient d'un financement généreux, mais les flux concessionnels sont insuffisants pour faire face à l'escalade des risques climatiques et de la dette

Les données montrent que les PEID sont relativement favorisés dans l'allocation des financements par habitant – qu'il s'agisse du climat, de la biodiversité ou de manière générale – par rapport à d'autres pays. Bien qu'il s'agisse d'un groupe hétérogène de pays, les PEID partagent un ensemble de caractéristiques, notamment une faible population, des ressources restreintes, l'éloignement des marchés internationaux, la vulnérabilité au changement climatique et des coûts d'importation et d'exportation élevés (OECD, 2018). Cela crée des défis communs pour répondre aux priorités en matière de climat et de biodiversité, en particulier l'adaptation aux risques climatiques. En conséquence, les membres du CAD et

FIGURE 3.6.

Les PMA/PFR reçoivent des niveaux de financement pour le climat et la biodiversité supérieurs au financement global du développement par habitant

Moyenne annuelle 2015-2022, engagements, en dollars américains constants, membres du CAD et institutions multilatérales



Remarque: le financement en faveur du climat et de la biodiversité a été identifié à l'aide des marqueurs de Rio et des composantes climatiques. Les autres pays comprennent tous les autres pays éligibles à l'APD. La courbe de tendance polynomiale s'ajuste à une relation courbe en utilisant des puissances d'une variable.

Source: (OECD, 2025; World Bank, 2025).

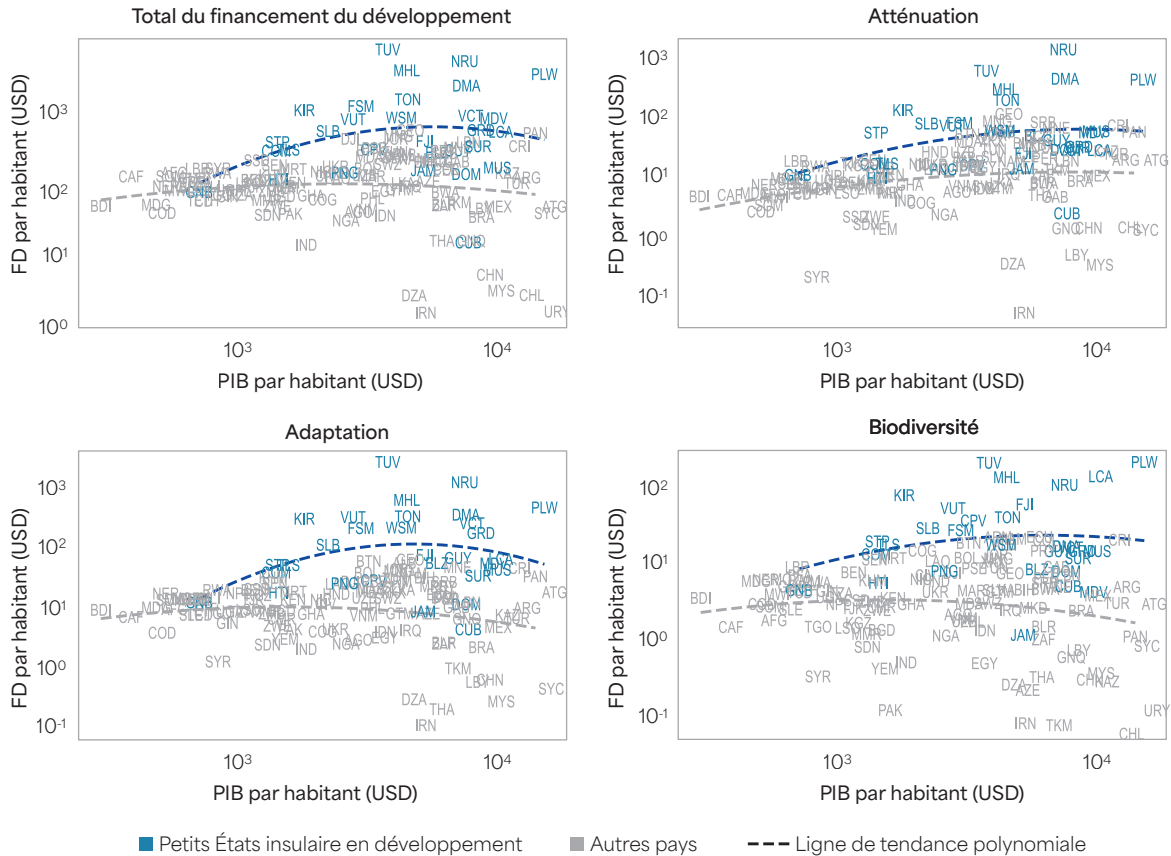
les institutions multilatérales fournissent aux PEID des volumes de financement plus importants, notamment pour l'adaptation et la biodiversité, par rapport à d'autres pays (Figure 3.7). Au niveau multilatéral, les PEID sont prioritaires pour les FVCE, qui disposent de guichets spécifiques pour ces pays; tandis que plusieurs membres du CAD (l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon ou l'Union européenne et ses États membres) ont également élaboré des programmes climatiques sur mesure pour les PEID.

Pourtant, malgré des engagements par habitant plus élevés, des recherches antérieures de l'OCDE ont montré que les bailleurs peinent à répondre aux besoins croissants des PEID en matière de climat (OECD, 2023). De plus, des niveaux de financement plus élevés impliquent également une plus grande dépendance à l'égard du FPD, ce qui accroît la vulnérabilité et la nécessité de diversifier les sources de financement (Piemonté, Cattaneo,

FIGURE 3.7.

Les petits États insulaires en développement bénéficient de niveaux plus élevés de financement pour le climat et la biodiversité

Moyenne annuelle 2015-2022, engagements, en dollars américains constants, membres du CAD et institutions multilatérales



Remarque: le financement en faveur du climat et de la biodiversité a été identifié à l'aide des marqueurs de Rio et des composantes climatiques. Les autres pays comprennent tous les autres pays éligibles à l'APD. La courbe de tendance polynomiale s'ajuste à une relation courbe en utilisant des puissances d'une variable.

Source: (OECD, 2025; World Bank, 2025).

Morris, Pincet, & Poensgen, 2019). Ainsi, les PEID apparaissent comme des « gagnants » en termes de financement par habitant dans la logique d'allocation actuelle, mais reçoivent des flux concessionnels insuffisants pour faire face à l'aggravation des risques climatiques et éviter le fardeau de la dette.

Alors que des niveaux de revenu plus élevés s'accompagnent généralement d'une capacité importante de mobilisation des ressources nationales et d'un accès aux marchés des capitaux, les PEID restent souvent entravés en raison de leur petite taille et de facteurs structurels. De plus, les PEID sont particulièrement exposés aux impacts environnementaux: un seul choc lié au climat peut anéantir des années de progrès en matière de développement, entraînant des pertes équivalentes à plus de 100% du RNB et faisant reculer leurs économies malgré des niveaux de revenu plus élevés. En conséquence, les PEID accordent

la priorité au maintien de l'accès au financement concessionnel, ainsi qu'à l'allègement de la dette, même lorsque cela dépasse les seuils de revenu. Dans ces contextes, les arrangements institutionnels, tels que les fonds climatiques dédiés et les mécanismes de coordination de haut niveau, sont étroitement liés à la garantie et au maintien de ces accès (Oh-Seng, Klöck, & Deenapanray, 2025).

Les contextes hautement ou extrêmement fragiles sont pénalisés en matière d'accès au financement pour le climat et la biodiversité

Les contextes hautement ou extrêmement fragiles reçoivent systématiquement des niveaux de financement public international, ainsi que de financement du développement pour le climat et la biodiversité par habitant, inférieurs à ceux des pays ayant des niveaux de revenu similaires (Figure 3.8). Ce constat est en accord avec d'autres recherches (Villar-Roldán, Galiano, & Martín-Álvarez, 2025) et est particulièrement visible en matière d'adaptation, malgré les vulnérabilités aiguës de ces pays. L'OCDE définit la fragilité comme « une combinaison d'exposition aux risques et de résilience insuffisante d'un État, d'un système et/ou d'une communauté pour gérer, absorber ou atténuer ces risques » (OECD, 2025). Les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême sont donc associés à des risques multidimensionnels plus élevés et à des institutions moins solides que dans d'autres pays, ce qui constitue un obstacle au déploiement d'activités (OECD, 2023). Ce phénomène est particulièrement visible pour les pays situés dans la partie supérieure de la distribution des niveaux de revenus, qui reçoivent moins que d'autres pays ayant les mêmes niveaux de revenus. Cela signifie que la fragilité même qui accentue la nécessité d'agir en faveur du climat et de la biodiversité dissuade également les bailleurs de fonds de s'engager à grande échelle, renforçant ainsi une « pénalité de fragilité » dans l'accès au financement pour le climat et la biodiversité.

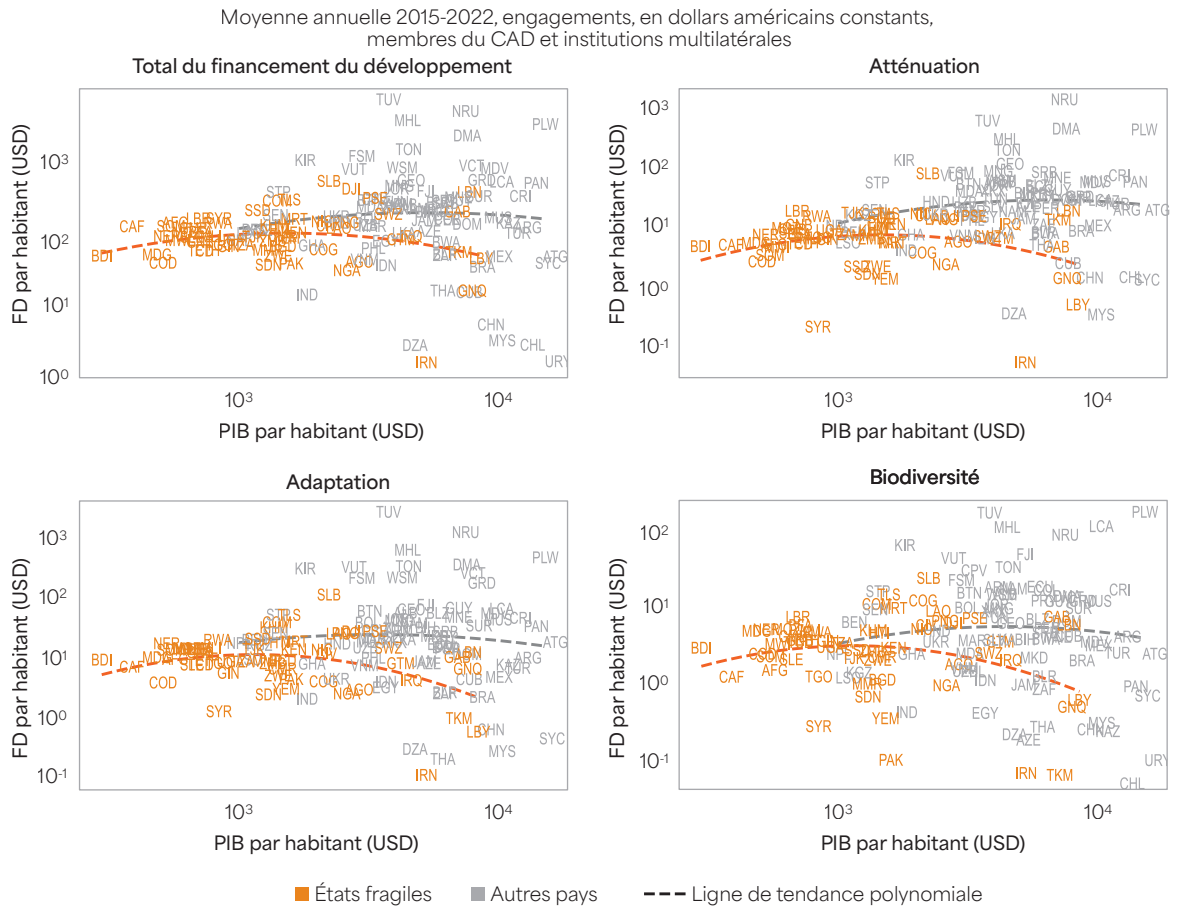
Les pays francophones peuvent se heurter à des barrières d'accès liées à la langue avec certains bailleurs de fonds

Les résultats économétriques suggèrent que les pays francophones peuvent se heurter à des barrières linguistiques principalement avec les bailleurs du CAD et les FVCE, mais pas avec les autres institutions multilatérales, et pour le financement de la lutte contre le changement climatique, mais pas pour celui de la biodiversité. Les pays francophones bénéficiaires reçoivent relativement moins de fonds des membres du CAD que les pays non francophones, principalement parce qu'ils se situent dans la tranche inférieure du niveau de revenu par habitant, ce qui signifie que leurs capacités limitent les allocations qui leur sont accordées (Figure 3.9). Cette situation, aggravée par les frictions linguistiques, reflète la courbe de revenu concave identifiée précédemment.

Cette analyse corrobore également les conclusions selon lesquelles les barrières linguistiques entravent l'accès aux FVCE pour l'Afrique francophone (Gandonou & Jones, 2024 ; ECOWAS, 2020 ; Tippmann, Agoumi, Doria, Henders, & Goldmann, 2013 ; IFDD, 2023). Cela s'explique en partie par le fait que les processus de financement de la lutte contre le

FIGURE 3.8.

Les contextes fragiles reçoivent les taux de financement par habitant les plus faibles malgré des besoins et une vulnérabilité élevés



Remarque: le financement en faveur du climat et de la biodiversité a été identifié à l'aide des marqueurs de Rio et des composantes climatiques. Les autres pays comprennent tous les autres pays éligibles à l'APD. La courbe de tendance polynomiale s'ajuste à une relation courbe en utilisant des puissances d'une variable.

Source: (OECD, 2025; OECD, 2025; World Bank, 2025).

changement climatique (FVCE) sont centralisés (et que l'anglais prédomine), ce qui affecte toutes les étapes du processus de financement, de la préparation des propositions et des documents d'accréditation aux exigences en matière de rapports et de suivi, où les modèles officiels, les lignes directrices et les appels à propositions ne sont souvent disponibles qu'en anglais. La traduction limitée de la documentation relative aux fonds et la rareté des experts techniques bilingues ou des entités accréditées aggravent ce défi, rendant les pays francophones dépendants de consultants et d'intermédiaires. Les données de l'OCDE montrent que, après ajustement en fonction de la taille de la population, le financement climatique provenant du CAD et des bailleurs multilatéraux en 2023 était respectivement 44% plus

FIGURE 3.9.

Financement des pays bénéficiaires francophones par les membres du CAD par rapport aux autres pays, par niveau de revenu



Remarque: le financement en faveur du climat et de la biodiversité a été identifié à l'aide des marqueurs de Rio. Les autres pays comprennent tous les autres pays éligibles à l'APD. La courbe de tendance polynomiale s'ajuste à une relation courbe en utilisant des puissances d'une variable.

Source: (OECD, 2025 ; World Bank, 2025).

élevé dans les pays anglophones que dans les pays non anglophones et 32% plus élevé que dans les pays francophones (OECD, 2025).²⁶

Dans le cas de la biodiversité, la tendance globale s'inverse: en 2023, les pays anglophones ont reçu 15% de moins par habitant que les pays non anglophones, et les pays francophones ont reçu en moyenne 1,8 fois plus par habitant que les pays anglophones (OECD, 2025). Cela suggère que la langue n'est qu'un facteur parmi d'autres qui déterminent l'accès, aux côtés du niveau de revenu, de la concentration régionale des programmes de biodiversité et des liens historiques avec les bailleurs bilatéraux. Cependant, depuis 2015, les pays

26. Pour les FVCE, le financement destiné aux pays anglophones est supérieur de 35,6% à celui des pays non anglophones en 2023, et de 43% à celui des pays francophones.

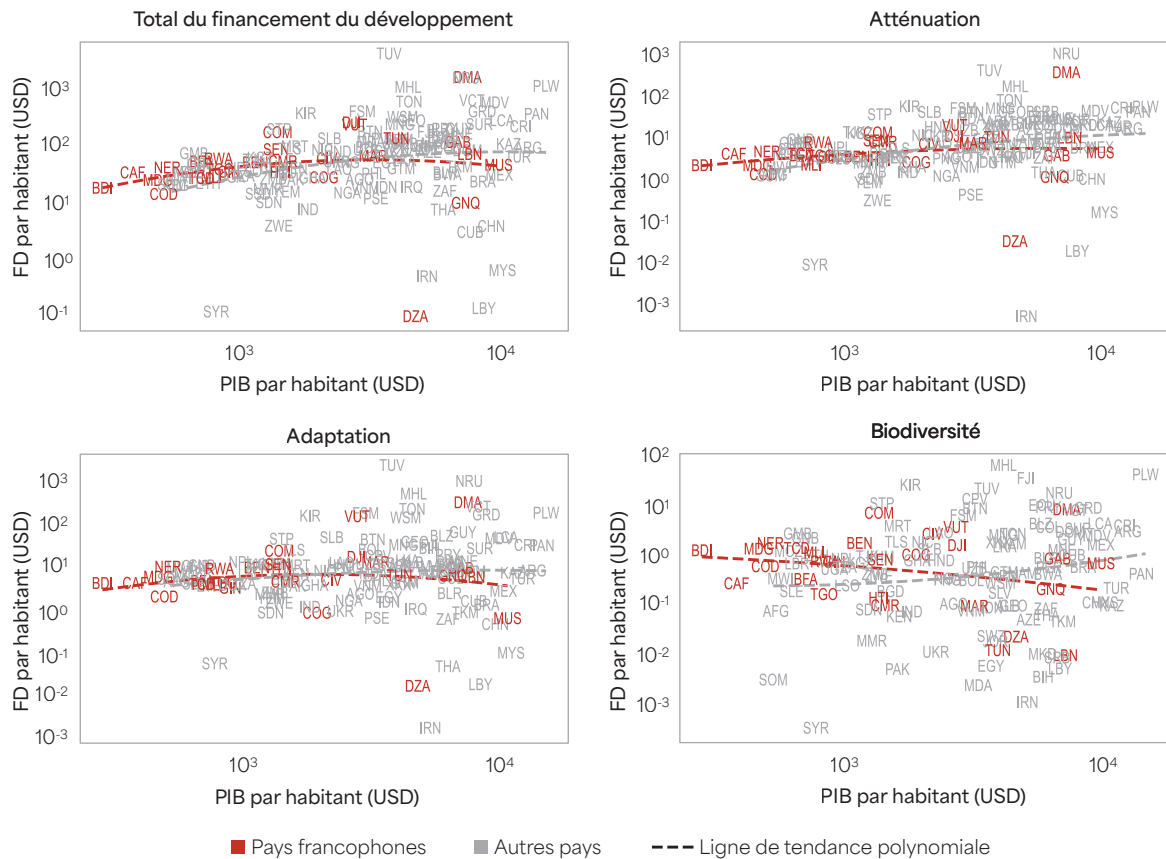
francophones ont réduit leur écart global en matière d'accès grâce aux efforts des bailleurs visant à rendre les procédures d'accès plus inclusives, notamment par la traduction de documents clés, des programmes régionaux de renforcement des capacités et l'accréditation de banques et d'agences de développement régionales francophones.

Les flux multilatéraux ne présentent aucun désavantage pour les pays francophones. Cela indique que, contrairement aux membres du CAD, les financements des institutions multilatérales augmentent de manière quasi linéaire avec le revenu (sur une échelle logarithmique) (Figure 3.10). Cela s'explique par leur recours prédominant aux prêts, qui favorisent les pays bénéficiaires jouissant d'une stabilité macroéconomique et d'une capacité à assurer le service de la dette – caractéristiques propres aux bénéficiaires à revenu élevé. Seul

FIGURE 3.10.

Le financement des institutions multilatérales en faveur des pays francophones reflète les niveaux de PIB par habitant des pays

Moyenne annuelle 2015-22, engagements, en dollars américains constants, institutions multilatérales



Remarque: le financement du climat et de la biodiversité a été identifié à partir des composantes climatiques et des estimations de biodiversité. Les « autres pays » comprennent tous les autres pays éligibles à l'APD. La courbe de tendance polynomiale s'ajuste à une relation courbe en utilisant des puissances d'une variable.

Source: (OECD, 2025; World Bank, 2025).

le financement de la biodiversité présente une légère relation décroissante avec le revenu, reflétant la présence de points chauds de biodiversité parmi les pays à faible revenu (par exemple, l'Afrique centrale, Madagascar).

3.6. L'accès au financement va au-delà de l'éligibilité et nécessite un programme de réforme commun aux bailleurs et aux pays en développement

L'analyse économétrique présentée dans ce chapitre révèle que l'allocation des financements pour le climat et la biodiversité reflète les schémas traditionnels du financement du développement : les bailleurs du CAD privilégient les liens stratégiques et les bénéficiaires performants, les institutions multilatérales favorisent la capacité de service de la dette dans les PRI ; et, globalement, l'accent est mis sur le potentiel de réduction (grands émetteurs), l'exposition (adaptation) et les points chauds de la biodiversité. Les allocations négligent systématiquement les PMA/PFR, les contextes de fragilité élevée ou extrême et les pays les plus vulnérables et ayant les besoins les plus importants. Les PEID obtiennent de meilleurs résultats par habitant mais restent dépendants des subventions, tandis que les pays francophones sont confrontés à des barrières combinées de revenu et de langue de la part des bailleurs de fonds bilatéraux, mais pas des institutions multilatérales.

Si ces résultats mettent en lumière des tendances générales en matière d'allocations, ils révèlent une lacune critique : ni l'éligibilité, ni la vulnérabilité, ni les besoins ne garantissent un accès effectif. Les intérêts des bailleurs et les critères de mérite amplifient les écarts, qui sont exacerbés par les contraintes de capacité des pays en développement. Cela souligne que l'accès est un enjeu commun nécessitant des réformes conjointes de part et d'autre.

Si ce chapitre a permis de réfuter ou de confirmer certaines idées générales concernant les inégalités d'accès, les modèles au niveau national ont un pouvoir explicatif limité et négligent les obstacles stratégiques, institutionnels, fiduciaires et liés aux projets qui influencent l'accès des pays aux financements en faveur du climat et de la biodiversité. Pour approfondir ces questions, les chapitres 4 et 3 analysent les dynamiques propres aux pays en développement et aux bailleurs de fonds qui amplifient ou atténuent les tendances identifiées ici, en s'appuyant sur des données qualitatives issues d'études de cas pour expliquer pourquoi les pays vulnérables tels que les PMA/PFR, les PEID et les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême sont souvent confrontés à des obstacles persistants à l'accès au financement malgré des besoins plus importants. L'Annexe B résume les résultats économétriques du Chapitre 3 et leurs implications pour les pays en développement et les bailleurs de fonds dans les chapitres 4 et 5, ainsi que la manière dont ils contribuent à expliquer le déficit actuel d'accès au financement.

4

Surmonter les obstacles nationaux à l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité

Si l'action en faveur du climat et de la biodiversité est souvent présentée comme un déficit de financement, la capacité d'absorption peut également influencer les résultats en matière d'allocation. Les contraintes structurelles profondes qui déterminent la capacité d'un pays à absorber efficacement les financements et à les traduire en résultats freinent le potentiel d'accès au financement et empêchent les pays en développement de définir clairement une mission publique en matière de climat et de biodiversité. Combinés aux conclusions du Chapitre précédent selon lesquelles les niveaux de revenu, la gouvernance et la qualité de la réglementation des pays en développement sont corrélés aux allocations de financement, ces résultats soulignent l'importance d'un environnement national propice à l'accès au financement pour le climat et la biodiversité. Ce point est examiné dans ce Chapitre à travers six études de cas nationales (Arménie, Gabon, Madagascar, Sainte-Lucie, Sénégal et Togo).

PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'éligibilité au financement pour le climat et la biodiversité ne garantit pas l'accès. Les environnements nationaux propices (la qualité de l'engagement politique, l'alignement stratégique, la coordination institutionnelle, les systèmes de gestion des finances publiques, les capacités techniques et la capacité de mobilisation financière) sont des déterminants essentiels de la capacité des pays à accéder efficacement au financement.

- **Les engagements des pays bénéficiaires peuvent être exprimés par des discours, mais nécessitent un soutien institutionnel crédible** : les pays dotés de discours clairs et approuvés politiquement sur le climat et la biodiversité peuvent susciter l'intérêt des bailleurs de fonds ; toutefois, l'absence de stratégies crédibles, d'institutions solides et de capacités avérées sape ces discours.

- **La fragmentation des stratégies entrave l'accès aux ressources:** la plupart des pays disposent de CDN, de PNA et de SPANB, mais les considèrent souvent comme des catalogues parallèles plutôt que comme des priorités nationales intégrées. En l'absence d'estimations de coûts, de planification chronologique et de liens avec les budgets à moyen terme, ces documents ne parviennent pas à orienter l'allocation des ressources, qu'elles soient nationales ou provenant des bailleurs de fonds.
 - **La coordination institutionnelle est un facteur déterminant:** les pays dotés d'organismes interministériels solides, de mandats clairs et d'un dialogue régulier en matière de financement et de planification (par exemple, des systèmes de coordination entre les ministères de l'Environnement, des Finances et de la Planification) garantissent des pipelines de projets solides, permettent de négocier avec plusieurs bailleurs de fonds et absorbent les financements plus rapidement. Lorsque les mandats se chevauchent ou que la coordination est faible, les bailleurs de fonds contournent les systèmes nationaux et/ou réduisent leurs engagements.
 - **Les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) et la transparence des données facilitent l'accès:** une GFP solide est une condition générale essentielle à la manière dont les bailleurs de fonds apportent leur soutien financier aux pays en développement. Le marquage budgétaire vert, la cartographie fiscale environnementale et le suivi transparent des dépenses nationales/externes aident les gouvernements à démontrer leurs efforts et leur crédibilité. Leur absence traduit un engagement faible et accroît le risque perçu par les bailleurs de fonds.
 - **Le sous-développement des instruments nationaux freine la mobilisation des financements publics et privés:** de nombreux pays en développement manquent de capacités pour la tarification du carbone, le paiement des services écosystémiques et d'autres outils de génération de recettes en raison de la fragilité économique et des lacunes institutionnelles, bien que les fonds nationaux émergents, les fonds fiduciaires, les comptes de capital, les réformes fiscales et les systèmes de certification soient prometteurs.
 - **Les contraintes de capacité constituent des goulots d'étranglement systématiques:** un capital humain limité, des systèmes de données fragiles et une faible capacité de préparation des projets entravent l'accès à chaque étape du cycle de vie des projets - de la conception à l'accréditation, en passant par l'approbation, la passation de marchés et la mise en œuvre. Ces lacunes sont particulièrement marquées dans les PMA/PFR, les PEID, les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême et les pays francophones.
-

4.1. Des arguments convaincants peuvent ouvrir la voie à l'accès au financement, mais les capacités institutionnelles sont essentielles pour garantir des flux durables

L'accès au financement nécessite un accord mutuel entre les parties bénéficiaires et donatrices d'un partenariat. Alors que les pays en développement s'associent à différents bailleurs de fonds, il est essentiel de faire preuve d'un engagement fort en faveur d'une action renforcée et d'un plan clair de mise en œuvre pour être perçu comme un partenaire crédible capable de traduire les ressources en résultats concrets sur le terrain. Les bailleurs de fonds évaluent l'appropriation par le pays et la volonté politique avant d'engager des financements pour le climat et la biodiversité, ce qui fait de ces engagements politiques un élément clé qui ne peut être négligé (Miller, 2014 ; Qin, et al., 2024).

Les discours nationaux (c'est-à-dire le cadre de la politique de développement d'un pays quant à la manière dont il présente ses priorités, ses contraintes et ses ambitions en matière de climat et de biodiversité afin d'aligner les financements extérieurs sur les objectifs nationaux) peuvent traduire un engagement politique auprès de la communauté des bailleurs de fonds. Un discours convaincant peut jouer un rôle important pour démontrer l'appropriation du projet et la volonté d'agir, et pour orienter le dialogue avec les bailleurs de fonds sur les partenariats, le financement et la détermination du volume et du type de financement reçu – qu'il s'agisse de subventions, de prêts ou d'instruments mixtes. Mais les bailleurs de fonds font la distinction entre un pays qui se contente de présenter un discours et ceux qui ont la capacité crédible de le mettre en œuvre en l'ancrant dans une coordination institutionnelle effective, des politiques établies et une capacité avérée en matière d'élaboration des politiques et de gestion macroéconomique. Cela est particulièrement important pour le climat et la biodiversité, où la mise en œuvre nécessite des engagements humains, financiers et technologiques à long terme, dont les retombées ne sont visibles que des années plus tard (IPCC, 2023).

Les discours et les engagements sont façonnés par les pressions nationales, les profils de risque et les incitations politiques en matière de climat et de biodiversité, qui varient considérablement d'un pays en développement à l'autre, ce qui conduit à des résultats nettement différents en termes d'accès. Six pays étudiés dans le présent rapport (Arménie, Gabon, Madagascar, Sainte-Lucie, Sénégal et Togo) ont élaboré des discours convaincants sur le climat et la biodiversité, alignés sur leurs contextes de développement spécifiques et leur positionnement international (Encadré 4.1, voir également l'Annexe C). Trois des pays africains (Sénégal, Madagascar, Togo) et Sainte-Lucie accordent la priorité à l'adaptation, à la résilience et à la conservation de la biodiversité dans leurs discours, sollicitant la solidarité internationale pour faire face à des impacts climatiques disproportionnés par rapport à leurs émissions, tout en présentant la croissance verte comme une opportunité de développement. À l'inverse, l'Arménie et le Gabon considèrent l'atténuation comme un levier de croissance (énergies propres, industrie à faible émission de carbone), s'alignant sur les priorités des bailleurs de fonds et des investisseurs pour mobiliser des volumes plus importants par le biais de prêts et de financements mixtes. Cependant, la force du discours à elle seule ne garantit pas l'accès – comme le montrent les études de cas, les capacités institutionnelles et la coordination influencent les flux de financement effectivement obtenus.

ENCADRÉ 4.1.

Études de cas de pays sur des récits solides en matière de climat et de nature afin d'améliorer l'accès au financement

Six pays (Arménie, Gabon, Madagascar, Sénégal, Sainte-Lucie et Togo) ont été sélectionnés pour des études de cas afin de mieux comprendre les bonnes pratiques et les limites de l'« accès » au financement pour le climat et la biodiversité. Ils couvrent diverses régions (Afrique, Caraïbes, Caucase/Europe), différents profils de vulnérabilité (érosion côtière et cyclones; risques de sécheresse et d'inondations; perte de biodiversité forestière et marine) et différents groupes (pays les moins avancés et à faible revenu, petits États insulaires en développement, pays francophones et non francophones, pays à revenu intermédiaire inférieur et supérieur). Ils reflètent également des besoins différents: des cas axés sur l'adaptation (par exemple, risques de catastrophe et impacts côtiers), des cas axés sur la biodiversité (forte couverture forestière ou espèces endémiques nécessitant un financement pour la conservation) et des pays confrontés à une double pression climatique et naturelle. Chaque pays met en évidence des voies d'accès et des obstacles distincts, tandis que la vision d'ensemble permet d'examiner les facteurs systémiques qui permettent ou entravent le financement. L'échantillon inclut intentionnellement des configurations institutionnelles contrastées afin d'observer comment les mêmes bailleurs de fonds, règles et instruments se comportent face à des capacités et des réalités étatiques différentes.

Trois des pays faisant l'objet d'études de cas sont des PMA/PFR d'Afrique, présentant des niveaux de fragilité variables (Madagascar, le Sénégal et le Togo) et confrontés à de graves impacts climatiques malgré des émissions historiquement faibles. Ils ont avant tout besoin d'un soutien international pour les aider à s'adapter au changement climatique, à renforcer leur résilience et à préserver leur biodiversité. Ils appellent à la solidarité internationale et au partage des risques afin de les accompagner sur la voie d'une réduction des émissions de GES qui soit en adéquation avec leurs besoins de développement. Dans leurs récits, l'action climatique est également présentée comme un moteur de la croissance économique, de l'emploi et d'un meilleur accès à l'énergie. Cette perspective s'aligne sur les positions du Groupe des négociateurs africains au titre de la CCNUCC et de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui accordent la priorité au financement de l'adaptation et aux transitions justes dans la région (UNECA, 2023; African Union, 2022). Parallèlement, ces pays plaident en faveur d'un financement intégré pour la résilience, les moyens de subsistance et la nature. Cela reflète une tendance plus large en Afrique de l'Ouest, où les plans nationaux d'adaptation (PNA) intègrent de plus en plus des solutions fondées sur la nature et le climat dans les cadres de développement et d'investissement (ECOWAS, 2019):

- **Madagascar** met en avant sa biodiversité unique par le biais de la Maison de la diplomatie verte (un espace de coordination diplomatique et politique pour les acteurs environnementaux), qui organise des consultations multisectorielles afin d'élaborer des positions coordonnées et solidaires dans le cadre des grandes négociations internationales, ainsi que des initiatives ambitieuses en matière de biodiversité et de décarbonation (par exemple, le pays dispose du plus important

mini-réseau d'énergie renouvelable d'Afrique australe et de la plus grande centrale solaire de l'océan Indien). Pourtant, malgré le profil international convaincant du pays et son statut emblématique en matière de biodiversité, l'accès effectif de Madagascar au financement reste limité - non pas en raison d'un récit faible, mais à cause de la fragmentation institutionnelle, des capacités limitées et des lacunes en matière de coordination. Ces éléments sont examinés dans ce chapitre et montrent que la force du récit ne se traduit pas à elle seule par un accès durable au financement.

- **Le Sénégal** - un pays du Sahel - met en avant ses grands projets d'énergie renouvelable comme une fierté nationale. Il compte sur son Partenariat pour une transition énergétique juste (PTEJ) pour soutenir sa vision verte et a obtenu d'importants flux de financement mixte grâce à des structures gouvernementales coordonnées, des stratégies sectorielles claires et des relations bien établies avec les bailleurs de fonds. Le Sénégal se distingue également comme un leader dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte grâce à des programmes intégrés de développement, de lutte contre le changement climatique, de réduction de la pauvreté et de restauration des terres, ce qui l'aide à accéder à diverses sources de financement (Lake Zhu, Ndiaye, Dahm, Mauclair, & Boas, 2025).
- **Le Togo** met l'accent sur la résilience climatique car son port en eau profonde de Lomé - qui est le pilier de l'essentiel de son commerce, de ses recettes fiscales et de ses emplois - est extrêmement vulnérable à l'élévation du niveau de la mer, aux tempêtes et à l'érosion côtière (OECD, CCI, UN, & UNIDO, 2024). La viabilité du port de Lomé dépend de l'aménagement du paysage terrestre et marin afin de le protéger face à l'élévation du niveau de la mer (OECD, CCI, UN, & UNIDO, 2024; World Bank Group, 2025) et à attirer des financements substantiels. Le Togo illustre comment des récits cohérents, associés à une coordination à l'échelle du gouvernement et à une orientation stratégique claire, améliorent l'accès effectif au financement.

Sainte-Lucie (un PEID) a un discours mettant l'accent sur les risques climatiques existentiels : la survie et la souveraineté du pays sont directement menacées par l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes. Ce discours trouve un écho fort auprès des bailleurs de fonds et justifie des engagements urgents et accrus en matière de financement climatique. De plus, comme dans d'autres PEID, le discours de Sainte-Lucie comporte une forte dimension de justice (UNDP, 2022; IISD, 2024), soulignant l'importance d'un soutien sous forme de subventions. Les PEID soulignent souvent qu'ils font plus que leur juste part, en se fixant des objectifs ambitieux pour atteindre la neutralité carbone et restaurer les écosystèmes dégradés, malgré leur empreinte environnementale mondiale négligeable (Mohan, 2023; Mohan, 2022). Associé à la structure institutionnelle simple et aux processus décisionnels clairs de Sainte-Lucie, ce cadre a permis d'accéder à un financement ciblé.

L'Arménie et **le Gabon** sont des pays à revenu intermédiaire (PRI) et se concentrent sur l'atténuation du changement climatique. Compte tenu de leur demande énergétique en forte croissance et de leurs ambitions industrielles marquées, l'atténuation est



présentée comme un levier de développement : les énergies propres, l'industrie à faible émission de carbone, l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et les transports électrifiés sont perçus à la fois comme des mesures de lutte contre le changement climatique et comme une voie vers la croissance, le transfert de technologies et un accès à des capitaux moins coûteux (OECD, 2019). Si ces récits tiennent de plus en plus compte des liens entre l'adaptation et la biodiversité d'une part, et l'économie réelle et la croissance d'autre part (OECD, 2026), ils restent axés sur l'atténuation et s'alignent fortement sur les priorités des investisseurs et des bailleurs de fonds. Associés à des stratégies claires et à une capacité gouvernementale avérée, ces récits pourraient permettre aux pays d'accéder à des volumes de financement plus importants et à des instruments plus diversifiés (par exemple, des prêts et des financements mixtes) :

- **L'Arménie** met l'accent sur les retombées positives en matière de développement liées à la promotion des énergies renouvelables pour attirer les investissements et les partenariats (Green Agenda Armenia, 2025). Le pays est confronté à des sécheresses et a besoin d'investissements dans l'irrigation. En tant qu'hôte de la COP17 de la CDB en 2026, il entend également mettre en avant les liens entre biodiversité et développement. Dans l'ensemble, son accès à l'ensemble des sources de financement pour le climat et la biodiversité a connu des résultats inégaux.
- Au **Gabon**, la gestion durable des ressources naturelles est un catalyseur d'un développement à faible émission de carbone et favorable à la biodiversité. Le Gabon est un puits de carbone mondial, qui considère la protection des forêts du bassin du Congo comme une question de souveraineté nationale. Cependant, le soutien international limité pour la conservation amène le Gabon à se demander s'il ne serait pas, paradoxalement, plus efficace pour le pays de commencer à déforester afin de développer son économie (par exemple, construire des infrastructures pour soutenir l'écotourisme, extraire davantage de bois) et d'attirer l'attention et les financements internationaux. Cette situation reflète une réalité fondamentale : même les pays dotés d'un récit fort en matière de conservation et d'écosystèmes d'importance mondiale ne peuvent accéder à un financement durable si leur capacité institutionnelle à gérer et à déployer ce financement n'est pas adaptée à l'objectif visé.

Source : Pour plus de détails sur ces études de cas, voir l'Annexe C.

Ces récits variés influencent directement le type et le volume des financements liés au climat et à la biodiversité que les pays recherchent (et reçoivent) : les contextes axés sur l'adaptation, comme à Madagascar, au Sénégal et au Togo, attirent principalement des aides sous forme de subventions pour la résilience et la conservation (bien que les volumes restent faibles et soient limités par les capacités) ; les PEID comme Sainte-Lucie utilisent leur

argumentaire de justice existentielle pour obtenir des subventions;²⁷ tandis que les pays orientés vers l'atténuation, comme l'Arménie et le Gabon, obtiennent des flux mixtes et des prêts plus importants pour l'atténuation (Annexe C).

Il est essentiel de noter que les flux financiers ne se traduisent par un accès durable et élargi que lorsqu'ils s'accompagnent d'une crédibilité et d'une préparation au niveau national. Les parties prenantes interrogées au Gabon et à Madagascar, par exemple, ont noté que ces pays pourraient recevoir davantage de financements des bailleurs de fonds si ces deux éléments s'amélioraient, tandis qu'à Sainte-Lucie et au Sénégal, l'accent a été mis sur la gestion durable de la dette. Les données issues des six études de cas révèlent une tendance cohérente et cruciale : si des récits convaincants peuvent ouvrir les premières discussions avec les bailleurs de fonds et garantir des financements à l'échelle pilote, la mesure dans laquelle ces nouvelles portes d'entrée se traduisent par un accès réel, durable et à grande échelle au financement dépend de la clarté institutionnelle, de la cohérence stratégique et de la capacité opérationnelle. Ces aspects sont donc examinés tout au long de ce Chapitre, tandis que le Chapitre 5 montre que même lorsque ces éléments nationaux sont en place, les choix d'allocation des bailleurs de fonds, les seuils de risque et les exigences procédurales peuvent soit renforcer, soit compromettre les gains d'accès que des discours et des institutions solides renforcent en principe.

4.2. Des stratégies nationales cohérentes et intégrées sont indispensables pour transformer l'éligibilité en un accès durable au financement pour le climat et la biodiversité

Des stratégies nationales cohérentes et stratégiquement intégrées en matière de climat et de biodiversité sont indispensables pour transformer l'éligibilité formelle en accès effectif au financement. Les stratégies qui s'inscrivent dans la planification et la budgétisation nationales de base sont perçues comme des feuilles de route opérationnelles que les bailleurs de fonds peuvent utiliser pour accroître le financement. Les stratégies qui se situent en marge des systèmes gouvernementaux peinent à se traduire par un accès ; et, dans de tels cas, le financement reste fragmenté et axé sur des projets.

Des stratégies solides et intégrées en matière de climat et de biodiversité peuvent favoriser un meilleur accès au financement

Les six pays faisant l'objet de l'étude disposent tous d'au moins une stratégie nationale en matière de climat et de biodiversité, telle qu'une CDN, un PNA, une stratégie à long terme

27. La justice existentielle fait référence au cadre conceptuel utilisé par certains PEID pour souligner que le changement climatique n'est pas seulement une question de développement, mais une menace pour leur survie, leur souveraineté et leur existence même en tant que nations.

(SLT) ou un SPANB (Annexe C). Ces instruments prescrits par la CCNUCC et la CDB sont souvent une condition d'éligibilité, mais leur qualité et leur intégration dans les systèmes nationaux varient. Dans la pratique, cette variation conditionne l'accès aux financements : les pays dotés de stratégies chiffrées, hiérarchisées et liées au budget attirent davantage de financements que ceux dont les documents sont déconnectés et purement déclaratifs.

En matière de changement climatique, les six pays s'appuient tous sur leurs CDN pour définir leurs besoins de financement. Les orientations de la CCNUCC encouragent désormais les CDN à inclure des plans d'investissement qui indiquent aux bailleurs de fonds publics et privés comment les pays entendent mettre en œuvre l'action climatique et mobiliser des ressources (UNFCCC, 2024). Pourtant, parmi les études de cas, seuls les CDN de l'Arménie, du Sénégal et du Togo ont été systématiquement considérés par les bailleurs de fonds comme des guides pratiques pour l'octroi d'un soutien (Encadré 4.2). Cela reflète les tendances mondiales, où tous les pays n'utilisent pas encore les CDN pour définir leurs besoins de financement. Une analyse récente révèle que 60% des premiers CDN et 74% des CDN actualisés quantifient les besoins de financement climatique, le nombre de pays fournissant des estimations sectorielles tant pour l'atténuation que pour l'adaptation passant de 28 à 40 (sur respectivement 195 et 181 Parties ayant des CDN) (Isah, Egli, Schmidt, & Stünzi, 2025). La plupart des CDN font la distinction entre des objectifs « inconditionnels » (à atteindre avec des ressources nationales) et des objectifs « conditionnels » (dépendant du soutien international). Dans la pratique, les éléments les plus transformateurs (par exemple, la décarbonation à grande échelle de l'énergie et des transports, l'adaptation en profondeur pour l'agriculture et les zones côtières) sont généralement conditionnels. Les pays sont donc confrontés à un dilemme structurel : pour attirer les financements internationaux, ils ont besoin de plans ambitieux et opérationnels, mais les parties prenantes nationales peuvent hésiter à approuver des réformes de grande envergure sans garanties de financement crédibles. Les études de cas montrent que les mesures d'adaptation coûteuses sont souvent placées dans la section conditionnelle pour signaler un besoin, mais sont revues à la baisse ou reportées lorsque les financements ne se concrétisent pas.

ENCADRÉ 4.2.

L'intégration interministérielle de la Feuille de route présidentielle 2021-2025 du Togo rassure les bailleurs de fonds

Des stratégies solides, cohérentes et hiérarchisées peuvent faciliter l'accès aux financements. Une stratégie qui identifie des politiques et des programmes phares assortis d'objectifs clairs, de coûts, de modalités de cofinancement, de responsables institutionnels et de résultats attendus offre aux bailleurs de fonds une base sur laquelle s'appuyer. La Feuille de route présidentielle du Togo pour 2021-2025 (la stratégie de planification globale du pays) s'articule autour de trois axes, avec un nombre limité de projets et de réformes prioritaires, notamment l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement ; la réponse aux risques climatiques majeurs ; la promotion des transports verts ; et la mise à jour de la législation environnementale (Présidence de la

République Togolaise, 2020). Ces priorités sont mises en œuvre par le ministère togolais de l'Environnement, des Ressources forestières, de la Protection du littoral et du Changement climatique, qui les intègre dans les mises à jour des CDN et du SPANB du pays. En reliant sa stratégie aux processus de mise en œuvre des ministères et aux procédures budgétaires publiques, le Togo signale aux bailleurs de fonds qu'il est opérationnellement prêt à absorber et à déployer des financements, ce qui lui permet d'attirer des allocations plus importantes et de nouer des partenariats à plus long terme avec les bailleurs de fonds.

Une logique similaire s'applique à la biodiversité. En vertu du Cadre mondial pour la gestion de la biodiversité (CMKMB), les pays doivent actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et élaborer des plans nationaux de financement de la biodiversité (PNFB), mais cinq des six pays étudiés n'en disposent toujours pas, ce qui limite leur accès aux financements malgré l'importance de leur biodiversité. Seule l'Arménie dispose d'une SPANB actualisée (et est encore en train d'élaborer son PNFB), mais, à l'instar de la version précédente, celle-ci ne fournit que peu de détails financiers. Les SPANB de première génération dans ces pays ont souffert d'un manque de ressources, d'une collaboration interministérielle insuffisante, de faibles capacités et de politiques inadaptées. Au Sénégal, la première SPANB ne comportait pas de plan de suivi, ce qui a rendu difficile le suivi des progrès, l'allocation des ressources et la démonstration des résultats, entraînant une non-mise en œuvre et une mobilisation limitée des ressources.

De plus, de nombreux pays en développement ne disposent pas de stratégies de financement cohérentes expliquant comment ils comptent combiner les ressources nationales, les financements publics internationaux et les capitaux privés pour mettre en œuvre leurs programmes en matière de climat et de biodiversité (y compris les composantes conditionnelles des CDN et des PNFB). Souvent, les contributions nationales dans ces domaines restent peu claires et il est difficile d'en démontrer l'appropriation au travers des allocations budgétaires, celles-ci étant faibles ou inconnues. Bien qu'un nombre croissant de pays mettent en œuvre des exercices pilotes de budgétisation verte (*green budget tagging*) et participent à des initiatives telles que l'Initiative pour le financement de la biodiversité du PNUD (BIOFIN)²⁸ afin d'améliorer précisément la transparence des niveaux de financement nationaux consacrés à la biodiversité, des opportunités d'orienter ou de mobiliser davantage de ressources continuent d'être manquées lorsque les données relatives aux flux publics et privés demeurent fragmentaires et que la connaissance des mécanismes de financement nationaux et internationaux – y compris ceux issus de la coopération Sud-Sud – reste limitée.

28. BIOFIN est l'initiative mondiale du PNUD pour le financement de la biodiversité qui aide les pays à évaluer leurs besoins de financement en matière de biodiversité et à concevoir des stratégies financières visant à mobiliser des ressources pour la conservation et l'utilisation durable.

ENCADRÉ 4.3.

Le potentiel de la coopération Sud-Sud dans l'action pour le climat et la biodiversité

L'accès est facilité par la capacité des pays en développement à diversifier leurs partenaires. Certains pays combinent l'aide traditionnelle Nord-Sud avec la coopération Sud-Sud, en s'associant à des pays ou à des banques régionales de développement du Sud qui partagent des défis politiques, des technologies ou des solutions similaires. Élargir la coopération de cette manière peut être plus acceptable sur le plan politique, car cela est présenté comme des partenariats entre États égaux. Les flux récents de financement climatique (y compris le financement du développement lié au climat) entre les pays du Sud sont passés de 15 milliards de dollars en 2018 à environ 40 milliards de dollars en 2023 (CPI, 2025), principalement sous forme d'investissements privés et d'accords liés à l'exportation.

Plusieurs exemples de coopération Sud-Sud sont apparus dans les études de cas (Annexe C):

- **Les entités régionales accréditées** ont réduit les obstacles à l'accréditation pour les pays et abaissé les coûts de transaction, améliorant ainsi directement l'accès pour ceux qui sont confrontés à des contraintes de capacités. L'approbation par le Togo de son premier projet du FVC par l'intermédiaire de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), qui est accréditée par le FVC, en est un bon exemple. La BOAD a servi d'intermédiaire pour la demande et l'obtention de financements, ce qui a permis de réduire les coûts de transaction et d'accélérer l'accès aux fonds. À Sainte-Lucie, la coopération technique et le plaidoyer collectif progressent grâce à des piliers régionaux tels que l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Communauté des Caraïbes, l'Initiative de financement des CDN des Caraïbes et le Centre des Caraïbes sur le changement climatique, qui est accrédité auprès du FVC. Au-delà de ces exemples, les entités accréditées par le Fonds africain et le FVC soutiennent une communauté de pratique pour les pays en développement afin de favoriser l'accès direct, en encourageant l'échange de connaissances et le soutien par les pairs pour l'accès.
- **Des accords de coopération triangulaire** ont profité à plusieurs des pays étudiés dans certains domaines. Madagascar a reçu le soutien de l'Inde et de l'Allemagne pour la restauration des terres; le Sénégal a bénéficié d'un soutien en matière d'énergies renouvelables de la part du Maroc et de la République populaire de Chine; et Sainte-Lucie a été soutenue par l'Argentine et l'Allemagne pour la gestion de l'eau et des sols.
- **D'autres exemples de coopération ont amélioré l'accès direct au financement:** l'accréditation de l'Arménie auprès du FA est partagée dans toute la région du Caucase, tandis que les défis de mise en œuvre rencontrés par Madagascar favorisent l'apprentissage entre pays (Belianska, et al., 2022).

Des stratégies coordonnées en matière de climat et de biodiversité favorisent l'efficacité

Malgré une reconnaissance croissante des liens entre le climat et la biodiversité (OECD, 2025), les CDN et les SPANB ont rarement été conçus ou mis en œuvre de manière coordonnée. Les chevauchements entre les CDN et les SPANB, les calendriers divergents et les mandats institutionnels concurrents sont courants (GIZ, 2025).

Un manque de coordination peut entraîner des inefficacités, voire des résultats contre-productifs. Au Sénégal, les mesures de protection du littoral figurent dans la CDN, tandis que la restauration des mangroves (qui assure également une protection du littoral) n'apparaît que dans la SPANB. Cela a contribué à une « sur-restauration » des mangroves dans certaines zones côtières, à une concurrence entre les projets pour les mêmes sites, à des risques d'accaparement des terres et à un sous-financement d'autres zones prioritaires, soulevant des questions quant à l'alignement des ressources sur les priorités nationales (Gonon, et al., 2025). Cependant, la littérature fait état d'exemples de synergies réussies : par exemple, la Colombie aligne ses objectifs de CDN sur les priorités de la SPANB grâce à une coordination interministérielle et à une taxonomie verte ; et l'Indonésie s'appuie sur un comité de pilotage de haut niveau dirigé par le ministère de la Planification nationale pour intégrer les objectifs de biodiversité et les objectifs climatiques dans les révisions de la SPANB (GIZ, 2025).

L'alignement sur des stratégies de développement plus larges et une législation crédible favorise l'accès au financement

Une cohérence est également nécessaire entre les stratégies climatiques et de biodiversité et les plans de développement et sectoriels plus larges. Les CDN, les SPANB et les documents connexes qui sont insuffisamment reliés aux stratégies nationales de développement, aux politiques sectorielles ou aux cadres de dépenses à moyen terme (ou qui coexistent avec de nombreux documents similaires sans hiérarchie claire) peinent à orienter les décisions concrètes. Du point de vue des bailleurs de fonds, cela crée de l'incertitude : lorsque tout semble être une priorité, il est plus difficile de justifier des allocations programmatiques importantes, et les partenariats ont tendance à rester cantonnés à un mode de fonctionnement projet par projet (voir la section suivante).

Les bailleurs de fonds accordent la priorité aux pays dotés de stratégies nationales claires et coordonnées, un critère qui peut s'appliquer même aux pays ayant des besoins urgents. À Madagascar, la fragmentation entre la CDN, la SPANB et les multiples stratégies sectorielles entrave la prise de décision et le financement des bailleurs de fonds. Récemment, le ministère de l'Environnement et du Développement durable a tenté de remédier à cette situation en élaborant conjointement une feuille de route intégrée sur la biodiversité, l'agriculture et la pêche avec les ministères de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Économie bleue. Cet alignement a déjà suscité un soutien plus coordonné, notamment un projet sur les paysages terrestres et marins du FEM et des solutions de financement soutenues par BIOFIN, bien que les parties prenantes soulignent qu'une coordination interministérielle plus

poussée reste nécessaire. En revanche, la CDN du Sénégal ne reflète qu'une fraction des activités climatiques sur le terrain, dont beaucoup ne sont pas officiellement communiquées au ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, ce qui crée des écarts entre les engagements nationaux et leur mise en œuvre, compliquant ainsi le financement (Annexe C).

La législation constitue un autre maillon essentiel de la chaîne de l'environnement favorable au niveau national. De nombreuses stratégies dépendent de réformes réglementaires ou de nouvelles lois dont l'adoption et l'application sont souvent lentes. Le blocage des mises à jour du Code forestier au Gabon et à Madagascar, ainsi que la législation arménienne sur l'évaluation des impacts environnementaux, alignée sur celle de l'UE, et qui n'est que partiellement appliquée en raison de limites de capacités, illustrent le fait qu'une mise en œuvre insuffisante peut retarder l'accès au financement (et les décaissements en particulier), les bailleurs de fonds estimant que la base politique nécessaire à un financement durable est incomplète. Dans le même temps, des exemples de réussite montrent comment une législation crédible et mise en œuvre peut débloquent des financements importants pour le climat et la biodiversité. Citons notamment le cadre réglementaire clair du Maroc pour l'éolien terrestre ; et les réformes en matière d'octroi de licences, les incitations fiscales et les remises accordées aux ménages en Afrique du Sud, qui ont triplé les investissements dans le photovoltaïque solaire en 2022-2023 (GIZ, 2025 ; CPI, 2025).

La fragmentation des stratégies risque de perpétuer le financement par projet et le cloisonnement institutionnel

Le fait que les stratégies en matière de climat et de biodiversité soient dissociées des processus fondamentaux de coordination des politiques, de budgétisation et de législation contribue à renforcer le sentiment général d'incertitude quant à la manière dont les priorités en matière de climat et de biodiversité seront financées dans la pratique. Les bailleurs de fonds peuvent réagir en finançant des projets distincts, souvent de petite envergure, alignés sur des stratégies spécifiques, mais hésitent à s'engager à grande échelle lorsque les priorités, les plans de financement et les contributions nationales ne sont pas clairement définis. Dans certains cas, la réponse des bailleurs de fonds a consisté à créer des unités dédiées à la collecte de fonds au sein des ministères de l'Environnement ou d'agences spécialisées. Si celles-ci peuvent aider à identifier des projets et à répondre rapidement aux appels à propositions ou aux besoins de financement post-catastrophe (comme on l'a vu par exemple à Madagascar à la suite de la sécheresse de 2020 dans la région du Grand Sud), elles risquent également de renforcer la séparation entre le financement du climat et de la biodiversité et la planification économique et du développement.

Du point de vue de l'accès au financement, cela soulève deux réserves concernant le soutien international. Premièrement, les bailleurs de fonds qui se concentrent principalement sur les réserves de projets sans soutenir les efforts visant à intégrer les stratégies climatiques et de biodiversité dans les systèmes nationaux de planification du développement risquent de renforcer involontairement la fragmentation et la dépendance vis-à-vis des

capacités externes de préparation de projets. Deuxièmement, les pays en développement qui créent des structures de collecte de fonds autonomes, tout en laissant inchangés les processus budgétaires et de planification de base, peuvent améliorer l'accès à court terme mais affaiblir la résilience institutionnelle à long terme et leur capacité à aligner l'ensemble des dépenses publiques sur les objectifs climatiques et de biodiversité.

L'intégration des stratégies dans les systèmes nationaux maximise l'accès durable au financement

Le renforcement de l'accès au financement pour le climat et la biodiversité dépend moins de la production de nouveaux documents stratégiques que de l'amélioration de la manière dont ceux-ci sont conçus et intégrés dans les systèmes nationaux. Les pays qui traduisent les CDN, les SPANB et les plans connexes en programmes d'investissement séquencés et chiffrés, liés à des cadres de dépenses à moyen terme, sont mieux placés pour obtenir un soutien programmatique important. Une planification conjointe des agendas climatiques et de biodiversité (par exemple, la cartographie des objectifs des CDN et des SPANB, des systèmes de suivi partagés, des organes de pilotage interministériels) permet d'éviter les doublons et d'aligner les ressources des bailleurs de fonds sur des programmes intégrés. L'alignement systématique avec les plans de développement et les plans sectoriels, y compris les évaluations d'impact sur le climat et la nature pour les grands investissements publics, déplace d'autant plus l'accent depuis des projets isolés vers des transitions de l'économie dans son ensemble.

Il est tout aussi important de passer d'une législation adoptée à une législation mise en œuvre et de passer d'unités de collecte de fonds autonomes à une capacité de planification financière intégrée. Des réglementations appliquées, soutenues par des responsabilités institutionnelles claires et un soutien prévisible, peuvent débloquer des investissements substantiels en faveur du climat et de la biodiversité. Le renforcement des capacités au sein des ministères des finances, de la planification et des ministères sectoriels pour analyser les risques liés au climat et à la nature, suivre les dépenses correspondantes (grâce à des outils tels que le marquage budgétaire vert et les taxonomies vertes) et concevoir des stratégies de financement permet d'intégrer systématiquement les objectifs climatiques et de biodiversité dans les décisions de finances publiques, plutôt que de les traiter comme de simples ajouts. Associées à un dialogue plus clair sur la manière dont les éléments « conditionnels » des CDN et des SPANB seront soutenus, ces mesures peuvent réduire les risques politiques pour les pays en développement et rendre l'aide des bailleurs de fonds plus efficace pour relever le niveau d'ambition et combler l'écart entre éligibilité et accès.

Le chapitre 5 revient sur ces thèmes du point de vue des bailleurs de fonds, en examinant comment les attentes en matière de cofinancement, le soutien projet par projet et la prolifération des FVCE peuvent soit renforcer la fragmentation, soit, lorsqu'ils s'alignent sur des stratégies nationales intégrées, contribuer à combler l'écart qui persiste entre l'éligibilité et l'accès effectif.

4.3. La gouvernance et la coordination nationales sont les fondements d'un accès effectif au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité

Les dispositifs institutionnels nationaux déterminent si les stratégies nationales bénéficient d'une appropriation collective, deviennent opérationnelles et se traduisent efficacement par une mise en œuvre renforcée et un soutien financier accru de la part des bailleurs de fonds. Une coordination insuffisante entre les ministères réduit souvent les stratégies à des documents isolés, ce qui sape leur crédibilité et leur potentiel d'accès. En revanche, des mécanismes interministériels solides témoignent d'une volonté d'agir et attirent des flux prévisibles. L'architecture institutionnelle du gouvernement (c'est-à-dire la manière dont les mandats sont attribués, quel organisme coordonne l'action et où réside l'autorité) influe sur la capacité des pays à accéder et à déployer efficacement les financements pour le climat et la biodiversité. L'accès au financement dépend donc également d'une organisation suffisante pour planifier, solliciter, négocier, gérer et rendre compte des financements. Les pays dotés de structures de gouvernance solides (notamment un leadership clair, des mandats ministériels bien définis et des mécanismes de coordination efficaces) ont tendance à progresser plus rapidement et à bénéficier d'un financement plus important (Race to Resilience, 2025 ; IPCC, 2023), comme le montre le chapitre 3. En revanche, la multiplicité d'organismes gouvernementaux mal coordonnés dont les mandats se chevauchent conduit à une prise de décision fragmentée et à des priorités contradictoires, affaiblissant ainsi l'application des mesures, la mémoire institutionnelle, les capacités et les stratégies de gestion (OECD, 2025).

Des mandats clairs et des ministères de l'Environnement dotés de pouvoirs étendus peuvent faciliter la coordination et améliorer l'accès au financement

Il a été constaté qu'une planification stratégique coordonnée joue un rôle important pour attirer des financements et réaliser des progrès. L'Éthiopie, le Pakistan et les Philippines en sont des exemples (CPI, 2025 ; GIZ, 2025). Les PMA/PFR ayant un meilleur accès au financement climatique ont tendance à disposer de ministères coordonnés et d'une approche systématique pour aligner les priorités de développement sur les opportunités de financement (UNOHRLLS, 2025). Cependant, une coordination efficace entre les multiples mécanismes de financement et les bailleurs de fonds est exigeante (Berghöfer, et al., 2017), les études de cas présentées dans ce rapport mettant en évidence les défis de coordination et la fragmentation institutionnelle. À Madagascar, par exemple, la collaboration entre le ministère de l'Environnement et du Développement durable et les autres ministères est limitée, bien que ces derniers reçoivent également des financements pour le climat et la biodiversité. Cela conduit à des chevauchements de mandats et nécessite parfois une coordination du gouvernement menée par les bailleurs de fonds pour éviter les doublons. Pour y

remédier, Madagascar a créé une plateforme de coordination afin d'identifier les choix stratégiques et de gérer les compromis sectoriels (Annexe C).

Des mandats clairs et respectés facilitent la coordination et l'alignement entre les parties prenantes nationales et réduisent la concurrence institutionnelle pour les ressources (Brink & Wamsler, 2018 ; Amiraslani & Caiserman, 2018 ; Zulu, et al., 2025 ; Hickmann & Stehle, 2018). La fragmentation institutionnelle constitue un obstacle courant, affectant les rôles de coordination et d'intermédiation des ministères de l'Environnement auprès des FVCE - bien que cela représente également un défi pour accéder au financement auprès d'autres bailleurs de fonds. La dispersion des responsabilités en matière de financement du climat et de la biodiversité entre les différents ministères peut rendre plus difficile l'identification des priorités, la préparation des propositions, la réactivité ainsi que la démonstration et la consolidation des capacités. La communication entre les entités en pâtit (IFDD, 2023), ce qui réduit la collaboration entre, par exemple, l'Autorité nationale désignée du FVC et le Point focal opérationnel du FEM, c'est-à-dire les responsables du financement des FVCE vers les entités accréditées, d'une part, et le secteur privé, la société civile et les autorités locales, d'autre part. La fragmentation limite l'accès aux projets et entrave une vision commune des opportunités offertes par les bailleurs de fonds.

Si les ministères de l'Environnement sont chargés des questions climatiques et de la biodiversité dans la plupart des pays, ils manquent souvent de pouvoir et d'influence au sein du gouvernement. Les ministères de l'Environnement ont traditionnellement un poids financier et politique limité, ce qui les rend souvent incapables d'influencer les ministères chargés des infrastructures, de l'aménagement du territoire, de l'énergie ou de l'agriculture, alors même que ces secteurs sont ceux qui nécessitent le plus de dépenses en matière d'adaptation, d'atténuation et de biodiversité. Par exemple, le ministère de l'Environnement et du Développement durable de Madagascar occupe un rang relativement bas au sein du gouvernement, avec un budget modeste et une influence limitée, ce qui l'oblige à rechercher des ressources internationales pour ses dépenses courantes. Les compétences pertinentes peuvent également être réparties entre plusieurs ministères. Par exemple, les fonctions liées à l'eau sont réparties entre les ministères de l'Eau et des Mines à Madagascar ; et la gestion des déchets municipaux et des autres déchets est répartie entre plusieurs ministères en Arménie. Certains domaines sont gérés par des institutions plus proches du cœur du gouvernement (par exemple, l'Unité de prévention et de gestion des urgences de Madagascar et le Conseil national du climat du Gabon, rattachés au cabinet du Premier ministre). Une telle fragmentation entrave l'accès, car les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes peuvent ne pas avoir connaissance de toutes les activités concernées.

Un problème connexe est le manque de coordination au sein des ministères de l'Environnement sur les questions climatiques, de biodiversité et sur d'autres questions liées à l'environnement - une situation qui crée des cloisonnements, une fragmentation supplémentaire, un manque de communication et une concurrence pour les ressources entre les points focaux nationaux ou les autorités désignées des Conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Au Sénégal, les comptes rendus officiels de la participation aux négociations des trois conférences des Conventions de Rio sont organisés par le ministère de l'Environnement et de la Transition écologique, qui cherche à mieux

coordonner les services et le personnel concernés, et à tirer parti de ses nombreuses institutions accréditées auprès du FVC et du FA pour proposer des projets intégrés. Les ministères de l'Environnement les plus performants tirent parti du poids stratégique des instances de haut niveau et nouent des alliances avec des ministères clés pour faire avancer leurs priorités. Ils partagent des informations en mettant en relation les points focaux et les autorités nationales désignées avec les FVCE, jouent un rôle de coordination et soutiennent des cellules de travail au sein des ministères concernés afin de permettre un flux d'informations bidirectionnel. Le Togo en est un bon exemple, le ministère de l'Environnement aidant d'autres acteurs du paysage institutionnel national à accéder au financement des FVCE (voir Annexe C).

La coordination de haut niveau et les ministères des Finances favorisent l'intégration et ancrent une gouvernance efficace

Comme l'action environnementale recoupe divers domaines politiques et départements gouvernementaux, il est important d'ancrer les processus de coordination au sein des instances gouvernementales qui ont la responsabilité globale de la coordination des politiques (OECD, 2019). Les pays dotés d'un organe de coordination de haut niveau sont généralement mieux organisés pour accéder au financement, en particulier lorsque le climat et la biodiversité sont supervisés depuis le centre du gouvernement (comme la présidence ou la primature), plutôt que laissés à la charge de ministères sectoriels individuels. De tels dispositifs contribuent à ancrer les priorités climatiques et environnementales dans la budgétisation et la planification des dépenses à moyen terme, ce qui améliore par conséquent l'accès au financement. En Arménie, par exemple, la politique climatique est pilotée par un conseil interinstitutionnel présidé par le vice-Premier ministre, ce qui témoigne d'une appropriation à haut niveau et facilite l'intégration dans la planification budgétaire (Annexe C). Cependant, ces instances ne peuvent réussir leurs missions que si leurs mandats sont clairs (Zembe, Nemaconde, & Chipangura, 2022 ; Zulu, et al., 2025).

Les autorités centrales dotées d'un pouvoir de convocation peuvent jouer un rôle crucial pour faciliter la participation des parties prenantes, harmoniser les priorités nationales, mobiliser les moyens et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des rôles désignés, corriger les incohérences politiques et répondre à de nouveaux enjeux. De plus, un organe de coordination de haut niveau est essentiel pour garantir une stratégie globale et une hiérarchisation des priorités politiques entre les différents secteurs, afin que la mise en œuvre puisse ensuite être assurée efficacement par les instances techniques compétentes. Au Sénégal, par exemple, le Comité national technique sur le changement climatique (COMNACC) se réunit régulièrement pour valider et examiner les propositions de projets élaborées au niveau national en vue d'obtenir un financement des FVCE, en faisant appel aux milieux universitaires, au secteur privé et à la société civile selon les besoins. Le Comité a également élaboré un manuel de procédures destiné à guider les parties prenantes sénégalaises dans leurs démarches auprès des FVCE. Le pays envisage la création d'un organe similaire pour la biodiversité.

Les ministères des Finances jouent également un rôle central pour aligner les actions en faveur du climat et de la biodiversité sur les priorités économiques et de développement (The Coalition of Finance Ministers for Climate Action, 2023). En tant que garants de la politique budgétaire, de la planification des investissements et des cadres réglementaires, ils peuvent intégrer le climat et la biodiversité dans les stratégies de croissance, traduire les engagements en plans d'investissement, mobiliser des capitaux privés, orienter les finances publiques, concevoir des instruments pour diriger les ressources et façonner l'architecture financière nationale (Orozco & Jaramillo, 2021). En tant qu'actionnaires ou membres des conseils d'administration des BMD, des banques régionales de développement et des FVCE, les ministères des Finances peuvent faire pression pour des réformes systémiques au sein de ces institutions. Les ministères des Finances gèrent également la dette et influencent la composition des ressources nationales et internationales allouées au climat et à la biodiversité (Svensson, Qian Mao, & Droste, 2025).

4.4. Des systèmes et des instruments nationaux solides sont indispensables pour un financement à grande échelle de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité

Des stratégies claires fournissent des orientations politiques et des objectifs pour stimuler la mise en œuvre, tandis que la coordination des politiques est essentielle pour créer un environnement propice à l'action des différentes parties prenantes. Une gestion des finances publiques (GFP) solide et des outils de suivi transparents (IPCC, 2023) sont tout aussi essentiels, car ils démontrent une capacité d'absorption qui renforce la confiance des bailleurs de fonds. Les instruments nationaux de mobilisation des ressources (tels que les réformes fiscales) permettent en outre aux pays de compléter le financement international par des recettes locales durables. Ces éléments sont abordés tour à tour ci-dessous.

Des systèmes de GFP solides renforcent la confiance des bailleurs de fonds et permettent un meilleur accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité

Des systèmes de GFP solides sont des systèmes qui permettent de planifier, d'exécuter, de suivre et de rendre compte des ressources publiques de manière efficace, transparente et conforme aux priorités politiques. La capacité des pays à suivre et à rendre compte des résultats, ainsi qu'à associer les contributions internationales aux ressources nationales, témoigne de leur engagement politique à travers une « mise en jeu » financière partagée (Mazzucato, 2025). Cependant, la faiblesse des systèmes budgétaires, caractérisée par des

lignes de dépenses peu claires, rend les bailleurs de fonds réticents à engager des fonds qui ne peuvent être affectés à des fins spécifiques ou liés à des résultats. La faiblesse de la GFP se traduit par de faibles taux globaux d'exécution budgétaire dans les pays à faible revenu (60 à 75%, contre plus de 90% dans les économies à revenu élevé), ce qui témoigne d'une faible capacité d'absorption (Mazzucato & Vieira de Sá, 2025). À Madagascar, par exemple, seuls 39% des fonds décaissés transitent par les systèmes nationaux de GFP (GPEDC, 2025). Par conséquent, malgré le discours des bailleurs de fonds sur le soutien aux systèmes nationaux, les financements contournent souvent les budgets nationaux via des structures de projet parallèles ou des intermédiaires – comme l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI) au Gabon, la plus grande enveloppe budgétaire du pays consacrée à la biodiversité. Ces dispositifs limitent le pilotage et le renforcement des capacités du gouvernement national.

Pour surmonter ces défis, les pays en développement et les bailleurs de fonds doivent réfléchir à la manière de soutenir le secteur public afin qu'il dispose des capacités, des ressources et des outils nécessaires pour être au cœur de la conception des projets, du développement du réseau et de la supervision, en veillant à ce que les activités financées répondent à des priorités nationales clairement définies (Mazzucato, 2025). Bien qu'ils constituent une contrainte majeure pour le soutien international aux actions en faveur du climat et de la biodiversité, ces défis sont également courants dans la coopération pour le développement dans son ensemble et ont été au centre des discussions sur l'efficacité de la coopération pour le développement (GPEDC, n.d.). Le chapitre 5 examine comment les règles d'approvisionnement des bailleurs de fonds, les normes fiduciaires et les seuils de risque interagissent avec ces réalités de la gestion des finances publiques – et pourquoi les tentatives visant à « protéger » les fonds par le biais de systèmes parallèles sont justifiées, mais peuvent, à terme, éroder les systèmes nationaux mêmes qui rendraient l'accès plus facile et moins coûteux pour toutes les parties.

L'intégration et le suivi du climat et de la biodiversité dans la GFP sont des gages d'appropriation et de traçabilité

Deux enseignements clés liés à la GFP se dégagent des études de cas : (i) l'intégration du climat et de la biodiversité dans les systèmes nationaux de GFP est essentielle ; et (ii) la mise en place de systèmes centraux d'enregistrement des dépenses liées au climat et à la biodiversité est également cruciale. L'intégration du climat et de la biodiversité dans les systèmes nationaux de GFP ancrent ces priorités dans les cadres de dépenses à moyen terme et les budgets annuels, permettant ainsi aux gouvernements d'indiquer de manière crédible aux bailleurs de fonds où iront les ressources, comment elles seront utilisées et comment les résultats seront déclarés. Dans la pratique, cependant, comme on le constate au Gabon, à Madagascar et au Togo, les stratégies nationales ne sont encore que partiellement intégrées dans les cadres macro-budgétaires : les ministères des Finances et de la Planification manquent souvent de la capacité analytique nécessaire pour intégrer le climat et la biodiversité dans la politique budgétaire, la planification des investissements et les stratégies d'endettement, et sont réticents à contracter des dettes supplémentaires pour des projets

liés au climat et à la biodiversité.²⁹ La voie à suivre consiste à renforcer la collaboration entre les secteurs des finances et de l'environnement et à développer des capacités fondamentales de GFP pour le climat et la biodiversité. Cela nécessitera d'intégrer les programmes prioritaires dans les cadres budgétaires à moyen terme, d'évaluer les risques budgétaires liés aux impacts climatiques et de convenir d'engagements pluriannuels prévisibles de la part des bailleurs de fonds, afin que les gouvernements puissent refléter les financements externes dans leurs budgets sans compromettre leur crédibilité budgétaire (GIZ, 2025).

Les systèmes centraux d'enregistrement des dépenses liées au climat et à la biodiversité, couvrant à la fois les budgets nationaux et les apports extérieurs, sont essentiels car ils montrent où va l'argent, révèlent les lacunes ou les doublons, et contribuent à étayer de manière crédible la nécessité de ressources supplémentaires. De nombreux pays testent actuellement le marquage budgétaire vert et les taxonomies vertes (IFDD, 2023), et les études de cas illustrent des bonnes pratiques émergentes (voir Encadré 4.4 et Annexe C). L'Ouganda a suivi une voie similaire.³⁰

ENCADRÉ 4.4.

Les pays étudiés adoptent des pratiques de budgétisation et de reporting verts

Le ministère des Finances arménien s'oriente vers une budgétisation sensible au climat (Green Agenda Armenia, 2025); les ministères des Finances et de l'Environnement de Madagascar cartographient les flux nationaux entre adaptation, atténuation et réduction des risques de catastrophe; les réformes de budgétisation verte du Sénégal ont contribué à faire du climat une priorité budgétaire fondamentale; et le projet pilote de budgétisation verte du Togo, impliquant 18 ministères, alimente une stratégie de financement rattachée à la loi de finances et crée des incitations de type « course vers le sommet » grâce à des rapports trimestriels sur les taux d'exécution verte. Cependant, les efforts visant à améliorer la transparence ne prennent souvent pas en compte l'intégralité des flux provenant des bailleurs de fonds et de la communauté internationale (Zulu, et al., 2025), qui ne sont pas systématiquement affectés au climat ou à la biodiversité dans les plateformes de gestion de l'aide ou les systèmes budgétaires nationaux, comme on le constate à Madagascar et au Gabon.

Source: Pour plus de détails, voir l'Annexe C.

29. À Madagascar, toutes les activités de financement du développement passent par le ministère des Affaires étrangères, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances et son *Système intégré de gestion des finances et de l'aide* (SIGFA). Cependant, ces systèmes n'identifient pas systématiquement les composantes liées au climat ou à la biodiversité, ce qui limite la traçabilité des dépenses correspondantes. De plus, le Cabinet du Premier ministre coordonne les bailleurs de fonds par l'intermédiaire de son Bureau de l'Action pour la Coopération Extérieure (BACE).

30. L'unité de financement climatique de l'Ouganda, créée en 2023, a élaboré une stratégie nationale de financement climatique, qui vise à mobiliser des financements provenant de toutes les sources; une taxonomie verte nationale, qui clarifie la définition de ce qui constitue un investissement durable; et a appliqué la liste de contrôle des projets du Partenariat pour les CDN afin de renforcer le portefeuille national de projets bancables de l'Ouganda (CPI, 2025).

Le renforcement du marquage lié au climat et à la biodiversité pour toutes les dépenses publiques et les projets externes est une priorité. Cela permettra de regrouper les informations dans une base de données nationale unique et d'utiliser ces données pour orienter les futures allocations budgétaires et éclairer le dialogue avec les bailleurs de fonds sur l'alignement de l'aide sur les priorités définies au niveau national.

Des instruments sous-développés limitent l'accès malgré le soutien des bailleurs de fonds

Les instruments nationaux destinés à générer et à mobiliser des financements innovants restent souvent sous-développés, ce qui limite l'accès à ces financements malgré le soutien des bailleurs de fonds. Des instruments tels que la tarification du carbone, les paiements pour les services écosystémiques, les redevances d'utilisation ou d'écotourisme, la certification et la réforme des subventions restent sous-utilisés, ce qui limite l'alignement des politiques et la mobilisation des ressources. Si les instruments nationaux en matière de climat et de biodiversité peuvent générer des financements locaux, ils se heurtent à d'importantes contraintes de faisabilité dans les économies plus fragiles : la tarification du carbone et les programmes de services écosystémiques alourdissent les coûts pour des économies déjà fragiles et risquent de susciter une forte opposition publique (World Bank, 2021; Carattini, Carvalho, & Fankhauser, 2018). Leur efficacité dépend des capacités institutionnelles et de la volonté politique, qui peuvent faire défaut dans les PMA/PFR ; or ces pays ont une capacité limitée de mobilisation des ressources nationales, ce qui constitue une caractéristique déterminante à laquelle la finance publique internationale peut contribuer à remédier.

Aucun exemple n'a été trouvé dans les six études de cas concernant des objectifs nationaux de mobilisation des ressources nationales pour financer les objectifs en matière de climat et de biodiversité, mais plusieurs instruments innovants émergent, souvent avec le soutien de bailleurs de fonds :

- **Fonds nationaux pour le climat et la résilience** : ceux-ci regroupent les ressources concessionnelles provenant de multiples bailleurs nationaux et internationaux au sein d'un seul mécanisme national qui octroie des subventions pour l'adaptation, la préparation aux catastrophes et les infrastructures résilientes au changement climatique, réduisant ainsi les coûts de transaction et alignant les projets sur les priorités des gouvernements des pays en développement. De tels fonds ont été créés à Madagascar avec le soutien du Royaume-Uni, du FVC et de la BAfD ; et au Sénégal avec le soutien de l'UE, du Programme alimentaire mondial, de la BAfD et du FVC.
- **Fonds fiduciaires pour l'environnement** : ceux-ci regroupent les contributions de bailleurs bilatéraux et multilatéraux au sein de fonds de dotation indépendants ou de fonds renouvelables qui financent la conservation à long terme de la biodiversité, la gestion des aires protégées et la restauration des écosystèmes, souvent sous la gouvernance de conseils d'administration multipartites. L'Encadré 4.5 présente ces types de fonds dans les pays étudiés. Il existe également des fonds fiduciaires pour l'environnement au Bénin, au Mozambique ou au Liban (Chukwuka, Adegboyegun, & Adeogun, 2025).

- **Comptes de capital environnemental** : ceux-ci évaluent systématiquement les actifs naturels (forêts, pêcheries, eau) dans les bilans nationaux afin d'éclairer la planification budgétaire, les échanges dette-nature et la budgétisation verte, créant ainsi des cadres comptables qui reconnaissent la dépréciation des écosystèmes au même titre que les actifs traditionnels. De tels comptes sont en cours d'élaboration au Togo et au Sénégal, avec le soutien de la BAfD, du FVC et de la Banque mondiale (Annexe C), et existent également aux Philippines.
- **Réformes fiscales environnementales** : elles réaffectent les budgets de subventions néfastes (combustibles fossiles, intrants agricoles nocifs) vers des incitations vertes tout en introduisant des taxes, redevances ou prélèvements liés à l'environnement qui génèrent des recettes nationales pour les actions en faveur du climat et de la biodiversité. Cette approche a été encouragée au Gabon par le biais du programme « Finance for Permanence » du FEM et du Bezos Earth Fund (Encadré 4.5) et en Arménie avec le soutien de l'UE (Green Agenda Armenia, 2025).
- **Certification** : cela établit des normes reconnues sur le marché (par exemple, la sylviculture durable, l'agriculture durable) qui permettent d'accéder à des financements à prime ajustée au risque et aux marchés d'exportation, souvent soutenus par des programmes de renforcement des capacités financés par des bailleurs de fonds pour la mise en conformité et la vérification. Par exemple, les normes du *Forest Stewardship Council* (FSC) au Gabon ont bénéficié du soutien de l'UE.

ENCADRÉ 4.5.

Les fonds environnementaux contribuent à améliorer l'accès au financement et à accroître son impact

Les fonds fiduciaires environnementaux créés par les pays en développement sont des véhicules pouvant recevoir des subventions et des prêts concessionnels de la part des bailleurs de fonds, un cofinancement provenant des budgets nationaux et, parfois, des financements privés ou philanthropiques. Ces instruments permettent aux partenaires extérieurs d'acheminer plus facilement et rapidement les fonds sans avoir à négocier des accords bilatéraux distincts avec les ministères nationaux ou les autorités infranationales. Ils offrent également une plateforme visible, gérée au niveau national, capable d'aligner les dépenses sur les priorités nationales plutôt que sur les préférences variées des bailleurs de fonds. Enfin, ils peuvent contribuer à convaincre les bailleurs de fonds que les fonds seront effectivement affectés aux questions environnementales.

Le Fonds pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar (FAPBM), créé en 2005, illustre comment des mécanismes de financement dédiés peuvent améliorer l'accès au financement de la biodiversité. Le FAPBM regroupe et gère les ressources destinées à la conservation, avec des règles et des contrôles transparents. Il dispose actuellement d'une capitalisation de 160 millions de dollars (fournis par des bailleurs de fonds, dont l'AFD française, la KfW allemande et la Banque mondiale) et d'un modèle



de gouvernance solide et prudent pour l'utilisation des dividendes (environ 8 à 10 millions de dollars par an) générés pour financer les opérations. Ces fonds couvrent 20 à 40 % des besoins financiers de 75 zones protégées à travers le pays (sur 125), soit 6 millions d'hectares, démontrant ainsi un accès durable à un financement à long terme, indépendant des cycles de financement à court terme des bailleurs de fonds. Les résultats sont probants. Par exemple, le parc naturel de Makira a connu un ralentissement notable de la déforestation (Schübler, Radespiel, Ratsimbazafy, & Mantilla-Contreras, 2018) et les zones forestières ont augmenté dans la réserve de Betampona (Cota, Sagan, Maimaitijiang, & Freeman, 2021). La FAPBM a progressivement étendu sa taille et son champ d'action au fil du temps, visant désormais à soutenir également les aires marines protégées et cherchant à obtenir l'accréditation du FVC afin d'élargir encore son accès au financement climatique. Ce succès a inspiré la plus petite Fondation Tany Meva à intensifier ses opérations et à se spécialiser dans le soutien aux communautés situées dans les zones tampons des aires protégées gérées par la FAPBM, afin de garantir que les communautés les plus touchées par les mesures de conservation de la biodiversité soient adéquatement indemnisées (Blanco, et al., 2025).

On trouve des exemples de fonds performants dans la plupart des autres pays étudiés. Le fonds renouvelable arménien destiné à financer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (le Fonds R2E2) a été créé en 2005 pour des projets dans des bâtiments publics. Ce fonds est financièrement indépendant, mais collabore avec des institutions financières et le secteur privé pour développer des produits verts et proposer des financements à des conditions préférentielles. Le Fonds R2E2 sollicite également l'accréditation du FVC. Les réformes fiscales au **Gabon** (par exemple, la réforme des exonérations fiscales, l'amélioration du recouvrement des impôts et le renforcement des contrôles entre la déclaration fiscale et le recouvrement) alimenteront le Fonds de préservation de la biodiversité du Gabon (FPBG), dans le cadre du modèle « Project Finance for Permanence » (Bezos Earth Fund, 2022), qui est financé par une obligation bleue (FPBG, n.d.). Le Fonds national de conservation **de Sainte-Lucie**, reconnu pour ses solides fondements institutionnels et son soutien efficace à la conservation marine et terrestre, sollicite également l'accréditation du FVC. Au **Togo**, un Fonds national de développement forestier s'appuie sur des taxes sur les ressources naturelles (par exemple, le bois, le carbone) pour soutenir le reboisement des forêts dégradées, tandis qu'un nouveau Fonds national pour l'environnement vient d'être créé, dont les modalités de réapprovisionnement financier sont encore en cours de discussion.

Les investissements privés en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement se heurtent également à des obstacles importants liés aux risques et à l'incertitude quant à l'orientation des politiques, aux mesures de soutien nécessaires aux investissements, à l'incertitude des scénarios d'évolution future

du climat et à l'absence de sources de revenus claires. Ces obstacles freinent les investissements privés dans les pays en développement (OECD, 2023). En matière de biodiversité, les niveaux relativement faibles d'investissements privés sont liés à leurs caractéristiques de biens publics et concentrent l'attention sur la nécessité de surmonter des obstacles concrets à l'investissement (par exemple, l'absence de projets financièrement viables, les risques financiers, le faible montant des investissements, le flou des droits de propriété, les lacunes dans les données, l'incertitude politique et le risque de change) (OECD, Forthcoming). Pour surmonter ces limites, des instruments innovants sont en cours d'élaboration (Encadré 4.6), mais comme décrit au chapitre 2, ceux-ci dépendent encore fortement du soutien des bailleurs de fonds.

ENCADRÉ 4.6.

Le « Tropical Forest Forever Facility » promet des ressources importantes pour les pays en développement

Le mécanisme « (TFFF, 2025) Tropical Forest Forever Facility » vise à générer des financements prévisibles et à long terme pour la conservation et la restauration des forêts tropicales (TFFF, 2025). Lancé lors de la COP30 de la CCNUCC en 2025, le TFFF combine des financements concessionnels et commerciaux au sein d'un véhicule d'investissement collectif (COP30 Brasil, 2025). Environ 20 à 25% du financement proviendra d'États et d'organismes philanthropiques sous forme de prêts à long terme, de subventions ou de garanties, tandis que la part restante sera mobilisée sous forme de dette senior émise sur les marchés des capitaux. Le mécanisme investira dans des actifs à revenu fixe, une partie des rendements étant convertie en subventions pour des programmes forestiers dans les pays en développement. Lors de son lancement, 34 pays dotés de forêts tropicales et 53 autres pays ont approuvé l'initiative, s'engageant à verser 5,5 milliards de dollars sur un objectif de 125 milliards de dollars. En cas de succès, le TFFF illustrera un accès innovant au financement pour les pays en développement en faisant le lien entre les capitaux publics et privés.

Le soutien des bailleurs de fonds aux instruments nationaux en matière de climat et de biodiversité ne peut se traduire par un meilleur accès que s'il repose sur des attentes réalistes quant à ce que les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, sont en mesure de soutenir. Le financement des réformes juridiques et institutionnelles nécessaires, le cofinancement de projets pilotes et l'intégration d'objectifs environnementaux dans les stratégies budgétaires sont autant de stratégies que les bailleurs de fonds peuvent utiliser pour aider les pays à se constituer progressivement des sources de revenus nationaux provenant de fonds publics et privés. Mais ces efforts doivent être considérés comme un complément à moyen terme, et non comme un substitut, aux ressources concessionnelles qui restent indispensables dans de nombreux contextes.

Le potentiel du marché du carbone et des systèmes axés sur les résultats peut être débloqué en renforçant les systèmes nationaux

Les crédits carbone³¹ sont présentés comme un canal de financement sans dette pour les pays en développement riches en forêts, mais des obstacles persistants en matière de normes, de vérification et de coordination limitent leur rôle dans l'accès fiable au financement pour le climat et la biodiversité (Belianska, et al., 2022). Du point de vue des décideurs politiques, la vente d'unités de réduction des émissions à des entreprises et des gouvernements à la recherche de compensations offre des recettes concessionnelles. Cependant, les études de cas montrent que les avantages restent inégaux et incertains, et que les défaillances de coordination compromettent l'accès (voir Annexe C).

En outre, de nombreux pays mettent également en place des systèmes axés sur les résultats, dans lesquels les réductions vérifiées des émissions forestières donnent lieu à des versements de la part des pays développés, de bailleurs bilatéraux ou de fonds multilatéraux tels que le *Forest Carbon Partnership Facility* ou le programme ONU-REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts). Cependant, la longueur des phases de préparation – qui s'étendent souvent sur une décennie en raison de litiges fonciers, de problèmes de gouvernance et d'exigences en matière de mesures de protection – retarde l'accès à ces financements. Les pays du bassin du Congo, par exemple, ont rencontré des obstacles pour clarifier la propriété et mettre en place des mesures de protection. De plus, la faiblesse des co-bénéfices économiques ou sociaux sape l'argumentaire de développement global en faveur d'un financement durable par les bailleurs pour de tels programmes (Wunder, et al., 2024 ; CPI, 2025). Les études de cas de pays illustrent également comment ces barrières à l'accès sont dues à des défis méthodologiques et de coordination, plutôt qu'à un manque de volonté des pays (Annexe C).

Enfin, les marchés volontaires du carbone³² pourraient également favoriser l'accès au financement à grande échelle. Pourtant, ceux-ci souffrent de fragmentation et sont confrontés à des problèmes de crédibilité qui entravent un accès fiable (Newell, 2024), malgré les avancées politiques. Par exemple, le financement par le marché du carbone au Sénégal a soutenu la restauration à grande échelle des mangroves depuis 2009, ainsi qu'une banque de carbone pour la Grande Muraille Verte, créée en 2015 (Pan-African Agency of the Great Green Wall, 2023). Cependant, la fragmentation extrême des parties prenantes – impliquant 342 entités, dont des ONG, des pouvoirs publics, le secteur privé, des bailleurs de fonds et des organisations philanthropiques – a entraîné des défaillances de coordination (Gonon, et al., 2025 ; Lake Zhu, Ndiaye, Dahm, Mauclair, & Boas, 2025).

31. Les crédits carbone sont des certificats négociables représentant la réduction, la prévention ou l'élimination d'une tonne d'émissions équivalentes de CO₂, générées par des projets vérifiés tels que les énergies renouvelables ou le reboisement, et achetés pour compenser des émissions ailleurs.

32. Les marchés volontaires du carbone sont des plateformes non réglementées où des entreprises, des organisations et des particuliers achètent et vendent volontairement des crédits carbone issus de projets vérifiés de réduction ou d'élimination des émissions afin de compenser leurs propres émissions de gaz à effet de serre et de soutenir les objectifs climatiques.

L'harmonisation des cadres peut libérer le potentiel du financement carbone. Des mécanismes axés sur les résultats et des marchés du carbone bien conçus peuvent offrir aux pays riches en forêts et en nature des revenus sans endettement. Les bailleurs de fonds peuvent aider les pays en développement à simplifier et à harmoniser les exigences en finançant les travaux préparatoires en amont, en élaborant des cadres hautement intègres dotés de garanties solides et en intégrant les revenus du carbone dans les cadres budgétaires nationaux, permettant ainsi à ces mécanismes de passer de petites initiatives pilotes à des canaux de financement plus fiables.

4.5. Les capacités sous-tendent l'ensemble du processus d'accès au financement, de la proposition aux résultats

L'accès au financement est avant tout une question de capacités (UNCTAD, 2022). Le manque de capacités individuelles, institutionnelles et sociétales constitue l'obstacle le plus récurrent à l'accès au financement en faveur du climat et de la biodiversité; il nécessite donc des interventions adaptées au contexte, personnalisées et pérennes (UNFCCC, 2025). Les pays qui parviennent à retenir du personnel qualifié au sein de l'administration et à investir dans leur développement professionnel de manière continue voient leur accès au financement s'améliorer (par exemple, l'Arménie et le Sénégal); ceux qui dépendent de postes temporaires financés par des bailleurs peinent à maintenir la dynamique institutionnelle et l'accès au financement (par exemple, Madagascar).

Des capacités humaines et techniques durables sous-tendent l'ensemble du processus d'accès, en particulier pour accéder au financement des FVCE (voir la section suivante), depuis la conception des propositions et la production de données jusqu'à l'exécution et au suivi des projets. Premièrement, l'élaboration de propositions peut s'avérer difficile: non seulement en raison du contenu technique, mais aussi de la capacité à adapter les besoins et les solutions aux différentes exigences des bailleurs de fonds (référentiel, additionnalité, co-bénéfices, reproductibilité). Un deuxième défi concerne les données. Les bailleurs de fonds peuvent demander des évaluations quantifiées des risques, des estimations des émissions évitées, des hectares restaurés, des communautés protégées ou des bénéfices en termes de résilience. Si un pays ne dispose pas de telles données, il devient difficile de mener un projet à bien. Enfin, les capacités de gestion et de suivi des projets (c'est-à-dire la supervision des sous-traitants, la documentation des progrès ou la rédaction de rapports par rapport à des indicateurs) sont tout aussi essentielles pour garantir les décaissements. Les pays qui investissent dans le renforcement des capacités à long terme peuvent convertir leur éligibilité en décaissements de manière plus fiable, tandis que les postes à court terme financés par les bailleurs de fonds perpétuent les goulots d'étranglement. La question de la capacité est clairement visible lors de tentatives d'accès aux fonds des FVCE, comme nous le verrons ci-après.

Les contraintes de capacité entravent la conception des propositions, la collecte de données et l'exécution de projets financés par les FVCE

L'accès au financement des FVCE nécessite de se conformer à certaines des normes les plus exigeantes du système de financement du développement. La plupart des FVCE sont très compétitifs et imposent des exigences détaillées en matière de gestion fiduciaire, de mesures de protection, de cadres de résultats, de théories du changement, d'intégration de la dimension de genre et de consultation des parties prenantes. Ces exigences sont conçues pour garantir l'impact, mais elles créent également des processus exigeants en termes de capacités que de nombreux PMA, PEID et pays francophones ont du mal à remplir (UNOHRLLS, 2025; GCA, 2025; IFDD, 2023).

Des contraintes de capacité apparaissent à chaque étape du cycle de projet des FVCE. L'accréditation peut, en principe, servir d'outil de renforcement des capacités institutionnelles, mais ses avantages sont souvent compromis par un soutien post-accréditation limité (G20 IHLEG, 2024). L'accès direct peut contribuer à développer ces capacités – puisque les entités nationales reçoivent des fonds directement plutôt que par l'intermédiaire d'organismes internationaux – et vise à réduire les coûts de transaction et à renforcer l'appropriation (Encadré 4.7).

ENCADRÉ 4.7.

Renforcer l'action et les capacités menées par les pays grâce à l'accès direct et à une accréditation améliorée

Le FA a été le pionnier dans le développement et l'amélioration de l'accès direct au financement, permettant ainsi aux pays d'accéder aux fonds et de développer des projets menés localement directement par l'intermédiaire d'entités nationales de mise en œuvre accréditées (Adaptation Fund, 2024). Pour soutenir cette démarche, le FA a renforcé les procédures opérationnelles de cadrage des projets, élargi les indicateurs de performance et allongé les délais afin de garantir que les projets financés reflètent mieux les préoccupations de toutes les parties prenantes, y compris les groupes marginalisés (Puig, Adger, Barnett, Vanhala, & Boyd, 2025). Le FA encourage également l'adaptation menée localement par le biais d'un guichet de financement spécifique. Les résultats ont été positifs et ont été salués par les parties prenantes des pays étudiés, bien que cette approche fonctionne mieux lorsqu'elle est complétée par des systèmes financiers nationaux, y compris le secteur bancaire commercial, afin de développer et de pérenniser les projets locaux.

D'autres FVCE n'offrent pas encore d'accès direct, bien que le FVC ait récemment mené un projet pilote sur le renforcement de l'accès direct, favorisant l'appropriation par les pays grâce à des procédures d'approbation des financements simplifiées et à la décentralisation de la prise de décision et de la supervision vers des organisations locales. Cela inclut la mise en place de mécanismes dédiés aux projets communautaires à petite échelle. Si ces mécanismes renforcent l'appropriation, l'accès direct ne

peut réussir que s'il s'accompagne d'engagements publics durables permettant aux institutions nationales de mobiliser et de gérer des ressources à plus grande échelle. Le FEM est invité par les Parties à la CDB et à la CCNUCC à offrir un financement à long terme, patient, prévisible, inclusif et flexible pour soutenir le développement des capacités institutionnelles, en particulier auprès des organisations locales (IIED, 2025). Le FEM pourrait tirer des enseignements de son Programme de petites subventions (par exemple, processus de candidature simplifié, rapports allégés, flexibilité budgétaire) pour améliorer l'accès direct dans l'ensemble de son portefeuille.

Par ailleurs, les FVCE étudient les moyens de collaborer entre eux. Le FVC et le FA proposent des procédures d'accréditation accélérées pour les entités déjà accréditées par l'autre, ce qui réduit la charge administrative et accélère le processus. Le FEM explore également une approche similaire, dans le cadre du FEM-9, en mettant l'accent sur les PMA et les PEID.

Dans la pratique, l'accès direct ne représente encore qu'une part modeste du financement total des FVCE, car les fonds restent prudents lorsque les capacités fiduciaires et de mise en œuvre sont faibles (Belianska, et al., 2022). Les stratégies séquentielles du Sénégal et d'autres pays, consistant à accréditer un petit ensemble d'institutions complémentaires, illustrent comment un investissement réfléchi et à long terme dans les entités nationales peut progressivement renforcer les capacités – bien que cela reste l'exception plutôt que la règle (Encadré 4.8).

ENCADRÉ 4.8.

L'accréditation stratégique renforce les capacités et l'accès aux FVCE

Le Sénégal a adopté une approche réfléchie et à long terme en matière d'accréditation des FVCE, construisant progressivement un écosystème d'institutions nationales au sein duquel chaque institution joue un rôle distinct dans l'accès au financement climatique et sa gestion : le *Centre de Suivi Écologique* est accrédité pour recevoir des subventions du FVC, tandis que la *Banque Agricole* et la *Banque Nationale pour le Développement Économique* (BNDE) sont habilitées à octroyer des prêts concessionnels, alors que les fonds souverains sénégalais, le FONSIS et le FONGIP, respectivement espèrent faire de même pour les prises de participation au capital et les garanties (voir Annexe C). Ces institutions sont positionnées comme des entités complémentaires pour l'accréditation, couvrant ensemble l'investissement public, le soutien au secteur privé et la mise en œuvre technique, de sorte qu'au fil du temps, une part plus importante des ressources du FVC et des autres FVCE puisse transiter directement par les systèmes nationaux plutôt que par des acteurs internationaux de mise en œuvre. Cette stratégie permet au Sénégal de mettre en œuvre plusieurs projets en parallèle et d'organiser une stratégie de financement incluant d'autres bailleurs de fonds lorsque ces guichets ont été épuisés. Cette approche s'aligne sur le principe de l'appropriation par le pays et sur la nécessité de s'appuyer davantage sur les systèmes nationaux, comme indiqué précédemment.



L'Arménie suit une approche similaire et graduelle en matière d'accréditation, l'Unité de protection de l'environnement et d'investissement du ministère de l'Environnement étant accréditée auprès du FA depuis 2016 et auprès du FVC depuis 2019. Elle vise un accès direct pour le premier et une réaccréditation pour les projets de plus grande envergure auprès du second (de 10 à 25 millions de dollars). Par ailleurs, ArmSwissBank a été accréditée auprès du FVC en 2025.

Le Togo envisage également une telle approche stratégique, avec seulement deux institutions proposées pour l'accréditation (Togo Invest et Ecobank) et l'Office des forêts (ODEF) ayant reçu l'accréditation en 2025 auprès du FA.

En revanche, les difficultés d'accréditation rencontrées par **Madagascar** (malgré la proposition de 20 entités pour l'accréditation auprès du FVC en 2022) témoignent d'un obstacle lié aux capacités : de nombreuses entités postulent, mais peu disposent de la solidité institutionnelle nécessaire pour réussir, ce qui empêche le pays de constituer le portefeuille accrédité requis pour un financement à grande échelle. De plus, les données empiriques provenant de Madagascar et du Togo, où des programmes de préparation continus gérés par les FVCE sont mis en œuvre, montrent que le processus d'accréditation peut renforcer certaines institutions spécifiques sans pour autant ouvrir la voie à un financement durable et à grande échelle qui traduise une amélioration de l'accès.

Même après l'accréditation, de nombreux pays peinent à préparer des propositions financièrement viables qui répondent aux attentes en matière de scénarios de référence, de bénéfices quantifiés pour le climat ou la biodiversité, de rentabilité et d'alignement sur les plans nationaux (voir également le chapitre 2). Les ministères de l'Environnement et les ministères sectoriels manquent souvent de personnel capable de traduire la science du climat et les services écosystémiques en analyses économiques solides, et de rédiger des propositions en langage technique (en anglais ou en français) à l'aide de modèles spécifiques aux fonds. Les propositions font donc l'objet de multiples cycles de révision ou sont bloquées avant d'être soumises au conseil d'administration, ce qui crée de la frustration dans les pays qui se sentent « bloqués » et dans les fonds qui reçoivent des dossiers incomplets. Les lacunes en matière de capacités persistent lors de la mise en œuvre : les faiblesses dans les marchés publics, le *rapportage* financier, les mesures de protection et le suivi ralentissent les décaissements, ce qui rend les fonds réticents à approuver de nouveaux projets pour ces mêmes institutions.

Dans l'ensemble, les FVCE mettent en évidence et amplifient les contraintes de capacité présentes dans l'ensemble du paysage financier. Ils peuvent fournir des ressources et des signaux politiques précieux, mais sans un soutien durable et prévisible pour mettre en place des systèmes nationaux, leurs procédures rigoureuses risquent de renforcer les inégalités d'accès existantes.

Au-delà des FVCE : la capacité comme contrainte systémique à l'accès

Si les FVCE suscitent un vif intérêt, les problèmes de capacité mis en évidence ci-dessus ne se limitent pas à l'accès à ces fonds ; ils sont révélateurs d'un problème structurel plus large qui affecte de la même manière l'accès aux financements bilatéraux, multilatéraux et privés. Dans toutes les études de cas, il est attendu des mêmes petites équipes chargées d'accéder aux FVCE, qu'elles dirigent la politique climatique, coordonnent les bailleurs de fonds, élaborent des portefeuilles de projets de qualité suffisante pour les investissements, gèrent des projets complexes et répondent aux chocs climatiques, les laissant débordés et les privant du temps et des capacités nécessaires à l'assimilation et à l'apprentissage.

Reconnaître que la capacité constitue une contrainte transversale recadre le défi de l'accès, le faisant passer de « comment obtenir davantage de financement » à « comment concevoir tous les canaux de financement de manière à ce qu'ils soutiennent systématiquement les institutions nationales, plutôt que de les contourner ». Cela plante le décor pour le chapitre 5, qui se concentre sur ce que les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux peuvent faire pour simplifier les procédures, fournir un soutien aux capacités à long terme et mené par les pays, et utiliser les intermédiaires explicitement comme des passerelles vers des systèmes nationaux plus solides plutôt que comme des substituts permanents.

Un renforcement efficace des capacités nécessite des approches durables et menées par les pays. Les pays en développement comme les bailleurs de fonds reconnaissent que les contraintes de capacités constituent un défi central de la coopération pour le développement, souvent exacerbé par des ressources financières limitées (Kim & Bang, 2025). En effet, les contraintes de capacités sont elles-mêmes une conséquence des limites strictes imposées à la mobilisation des ressources financières. Pour être efficace, le renforcement des capacités doit être durable, intégré et adapté aux besoins nationaux, allant au-delà d'ateliers ponctuels ou de missions de conseil. Idéalement, ce soutien à long terme serait intégré dans des feuilles de route nationales visant à renforcer les capacités, détaillant les atouts et les lacunes, et pouvant servir à coordonner et organiser le soutien (Wang & Li, 2025). Les procédures des bailleurs de fonds pourraient renforcer, et non remplacer, les systèmes nationaux. Plutôt que d'imposer des normes fiduciaires et de protection rigoureuses et exigeantes, la priorité est de les appliquer progressivement : harmoniser les exigences autour des systèmes nationaux qui satisfont aux seuils de base, utiliser ces systèmes dans la mesure du possible et fournir une assistance ciblée afin que les mesures de protection renforcent les institutions nationales (voir Chapitre 5).

Les études de cas mettent en évidence trois façons dont les approches de renforcement des capacités pourraient être approfondies, reproduites ou mises à l'échelle :

1. **Le renforcement des capacités ciblé et cumulatif fonctionne.** Lorsque les programmes de formation destinés aux ministères de tutelle et aux autorités infranationales sur la rédaction de propositions, les normes fiduciaires, les mesures de protection, les marchés publics, le suivi et l'évaluation (qui font tous partie des propositions types des bailleurs de fonds) sont soutenus sur le long terme, cela permet d'éviter les

contraintes chroniques en matière de ressources humaines et le taux de rotation élevé du personnel qui érodent souvent la mémoire et les capacités institutionnelles, en particulier dans les PMA/PFR et les PEID (UN-OHRLLS, 2022). Par exemple, les projets qui s'arrêtent au stade de l'atelier ou du séminaire voient souvent les nouvelles compétences s'évaporer, tandis que ceux qui intègrent une répétition et un apprentissage par les pairs constatent un changement de comportement (Standford Social Innovation Review, 2025). Ce phénomène a été observé en Arménie après 20 ans de soutien des bailleurs de fonds au Fonds R2E2 (Green Agenda Armenia, 2025).

2. **L'expertise régionale peut être mise en commun.** Les petits États, par exemple, n'ont pas nécessairement besoin chacun d'une équipe dédiée à plein temps à l'élaboration des propositions pour le FVC, d'un spécialiste des mesures de protection, d'un spécialiste du contrôle, rapport et vérification (MRV) climatique ou d'un responsable de la planification du financement de la biodiversité. Ils peuvent plutôt faire appel à tour de rôle à des experts accrédités ou en les partageant par l'intermédiaire d'organisations régionales, ce qui permet de réduire les coûts et d'accélérer la préparation du portefeuille de projets. C'est le cas à Sainte-Lucie et au Togo. Sainte-Lucie collabore avec d'autres partenaires régionaux pour renforcer ses capacités et son expertise afin de traiter des problèmes communs tels que la prolifération des sargasses (par exemple, avec le soutien de l'AFD). Elle bénéficie également de l'aide de conseillers externes pour développer des projets (par exemple, via le Hub Climat pour les PEID du Royaume Uni, dédié aux questions climatiques et environnementales) et de partenariats régionaux pour combler les lacunes en matière de données et de capacités. La collaboration avec des partenaires régionaux permet de regrouper les efforts et d'accroître l'échelle d'action.
3. **Investir dans l'écosystème local universitaire et des instituts de recherche peut également combler les lacunes en matière de financement, d'expertise technique et de capacités.** Cela peut se faire en promouvant les partenariats, en menant des recherches, en sensibilisant le public, en responsabilisant les communautés dans les efforts de conservation (Okafor-Yarwood, et al., 2020) et en encourageant la collaboration transfrontalière (Quesada da Silva, Hwedie, Iglesias Campos, Begmatova, & Khalil, 2021). Au Gabon, les parties prenantes ont souligné les coûts d'investissement élevés nécessaires pour étudier et comprendre les écosystèmes, ainsi que la nécessité de soutenir le milieu universitaire et de former des experts capables de valoriser la nature, ce que le pays ne peut pas se permettre actuellement. Au Sénégal, les parties prenantes souhaitent mettre en relation le secteur privé et les chercheurs afin d'adapter les technologies aux besoins locaux (par exemple, des panneaux solaires adaptés aux conditions climatiques du Sahel). En Arménie et au Togo, les universités produisent des données et des informations importantes qui pourraient être utilisées par les autorités gouvernementales pour prendre des décisions en vue d'accéder à des financements. Ces autorités disposent des leviers nécessaires pour déterminer le type de données requises et celles que le milieu universitaire pourrait produire, plutôt que de faire appel à des consultants nationaux ou internationaux coûteux pour obtenir de l'aide.

5

Pistes d'action pour les bailleurs de fonds afin de soutenir l'accès au financement pour le climat et la biodiversité

Ce chapitre examine comment les obstacles du côté des bailleurs de fonds limitent la capacité des pays en développement à accéder au financement pour le climat et la biodiversité. En se concentrant sur l'interaction entre les pratiques des bailleurs de fonds et les résultats en matière d'accès, le chapitre analyse comment les critères d'allocation, les perceptions des risques et les exigences opérationnelles des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux créent des obstacles particulièrement aigus pour les pays les plus vulnérables au changement climatique et les plus dépendants de la nature. En mettant l'accent sur l'accès au financement comme résultat central, ce chapitre démontre que les obstacles liés aux bailleurs de fonds aggravent les contraintes nationales, révélant ainsi la double responsabilité des bailleurs de fonds de réformer leurs pratiques pour une plus grande efficacité. L'analyse se concentre sur trois principaux obstacles à l'accès du côté des bailleurs de fonds mis en évidence par les études de cas et des travaux de recherche : les systèmes d'allocation qui défavorisent les pays vulnérables, les exigences opérationnelles qui excluent les contextes aux capacités limitées et le décalage avec les priorités des pays qui nuit à la fois à l'efficacité et à l'accès futur. Pour chacun de ces obstacles, le chapitre présente des pistes d'action permettant aux bailleurs de fonds de s'attaquer à ces problèmes, notamment en intégrant la vulnérabilité dans les paramètres des cadres d'allocation, en réajustant les exigences imposées aux partenaires pour les contextes aux capacités limitées, en alignant la programmation sur les stratégies nationales, ou en investissant dans des partenariats et des instruments innovants qui élargissent véritablement l'accès au financement.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Si les environnements nationaux favorables déterminent la capacité des pays à accéder au financement, les stratégies et les actions des bailleurs de fonds (c'est-à-dire la manière dont ils allouent les ressources, perçoivent et gèrent les risques, structurent les modalités et se

coordonnent entre eux) déterminent directement quels pays y ont réellement accès et à quelles conditions. Les pratiques des bailleurs de fonds peuvent amplifier ou atténuer les obstacles nationaux et, dans de nombreux cas, créer des barrières d'accès aussi importantes que les déficits de capacités nationales.

- **Des seuils de risque conservateurs pénalisent la vulnérabilité:** les bailleurs de fonds appliquent des filtres de risque fiduciaire, politique et opérationnel basés sur les antécédents des pays en matière de gouvernance, de sécurité et de mise en œuvre. Cela désavantage systématiquement les pays les plus vulnérables au changement climatique et dépendants de la nature, c'est-à-dire ceux confrontés à l'effondrement des écosystèmes, aux déplacements liés au climat ou à l'insécurité alimentaire, car les filtres de risque les considèrent comme « trop risqués », limitant ainsi l'accès aux financements concessionnels bien qu'ils soient essentiels.
 - **Les modalités créent des barrières à l'accès:** les exigences en matière de contrepartie et de cofinancement, ainsi que les règles d'approvisionnement strictes, favorisent systématiquement les administrations plus importantes et solvables. Les PMA/PFR rencontrent des difficultés à chaque étape de la procédure, ce qui entraîne des décaissements lents et des retards cumulés dans les projets.
 - **Le décalage sape l'appropriation par les pays et leur accès futur:** les bailleurs de fonds financent souvent des projets hors budget, conçus en externe et déconnectés des CDN, des SPANB et des plans de développement. Cette approche fragmentée et parallèle empêche les pays de se constituer un historique institutionnel, d'intégrer les enseignements tirés dans leurs systèmes nationaux ou de démontrer leur capacité à gérer des allocations plus importantes.
 - **La fragmentation des bailleurs multiplie les coûts de transaction:** les pays doivent composer avec de nombreux bailleurs dont les secteurs d'intervention se chevauchent, les critères d'éligibilité sont contradictoires et les projets isolés. Ces tensions limitent les capacités administratives, entraînent des défaillances de coordination et empêchent la mise à l'échelle des initiatives couronnées de succès.
-

Pour apporter une réponse efficace aux lacunes en matière d'accès identifiées au Chapitre 4, il faut reconnaître que les réformes nationales et les pratiques des bailleurs de fonds sont interdépendantes, en particulier dans les pays aux capacités limitées. Les efforts nationaux visant à renforcer les discours, les stratégies, les institutions, les systèmes de gestion des finances publiques, les instruments financiers et les capacités techniques ne pourront se traduire par un accès durable que si les bailleurs de fonds adaptent également la manière dont ils allouent, conçoivent et mettent en œuvre le financement en faveur du climat et de la biodiversité. À l'inverse, les mesures de protection des bailleurs de fonds,

les règles d'accréditation et les modalités des projets visent à garantir l'impact et la responsabilité, mais lorsqu'elles sont appliquées par le biais de systèmes parallèles ou de procédures fragmentées, elles peuvent involontairement affaiblir les systèmes nationaux mêmes sur lesquels elles s'appuient, en particulier dans les PMA/PFR, les PEID et les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême.

Ce chapitre déplace donc l'accent mis sur « ce que les pays en développement peuvent faire » vers un programme commun bailleur-pays bénéficiaire qui pose la question suivante : « quels sont les points d'entrée des bailleurs de fonds pour renforcer les priorités nationales et les efforts de renforcement systémique ? ». Le chapitre examine comment les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, y compris les FVEC, peuvent recalibrer la tolérance au risque et la gestion des risques, simplifier et harmoniser les procédures d'accès, fournir un soutien prévisible et à long terme pour le développement des capacités et des institutions, revoir les modalités et améliorer les plateformes de coordination, pour permettre ainsi aux réformes nationales décrites au Chapitre 4 de débloquent un accès réel et à grande échelle au financement.

5.1. L'intégration de la vulnérabilité au changement climatique et à la perte de biodiversité dans les cadres d'allocation permettrait d'éviter de marginaliser les pays les plus vulnérables

Les cadres d'allocation des bailleurs de fonds n'intègrent que partiellement la vulnérabilité en tant que ligne directrice. Les bailleurs de fonds bilatéraux concentrent généralement leurs opérations sur un nombre restreint de pays qui constituent des partenaires stratégiques, ce qui reflète souvent des liens historiques et politiques (voir le Chapitre 3 et les études de cas de pays, Annexe C). Parallèlement, les BMD répartissent les ressources concessionnelles entre leurs pays membres au moyen de modèles d'allocation basés sur la performance (ABP) qui récompensent les résultats des politiques, la qualité des institutions et la capacité d'endettement (Encadré 5.1). Les systèmes d'allocation fondée sur la performance sont courants dans les BMD, en particulier pour les guichets concessionnels, bien qu'ils ne soient pas universels et varient en termes de conception et de portée. Des institutions telles que la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) utilisent des cadres d'allocation qui lient les allocations de ressources au niveau national à des mesures de la performance des politiques, de la qualité des institutions et des besoins de développement. Ces systèmes sont généralement moins pertinents pour les guichets de prêts non concessionnels, où les allocations sont davantage déterminées par la demande des pays, leur solvabilité et leur portefeuille de projets.

ENCADRÉ 5.1.

Le système d'allocation basé sur la performance de la Banque africaine de développement

Le Fonds africain de développement (FAD), géré par la BAfD, a adopté en 1999 un système d'allocation basé sur la performance (ABP) pour allouer des ressources aux pays bénéficiaires, en donnant la priorité aux pays les plus performants tout en tenant compte des besoins de développement. La performance est évaluée au moyen d'une évaluation de la performance nationale, tandis que les besoins sont mesurés à l'aide du revenu par habitant, de la taille de la population et de la qualité des infrastructures, sur la base de l'indice de développement des infrastructures en Afrique. Chaque pays reçoit toutefois une allocation minimale annuelle sur un cycle de trois ans, indépendamment de sa performance. Les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême peuvent bénéficier d'un financement supplémentaire grâce au Centre pour les États fragiles afin de soutenir la reconstruction et de répondre à des besoins exceptionnels. La composition du financement (prêt, don ou une combinaison des deux) est déterminée en référence au Cadre de viabilité de la dette de la Banque mondiale et du FMI. Lors des consultations pour le réapprovisionnement du FAD-13 (2021-2024), les parties prenantes ont confirmé que les performances et les besoins des pays continueraient de guider l'allocation des ressources. Environ 92% des ressources du 13e réapprovisionnement du FAD sont allouées en fonction des performances des pays par le biais d'APB directes (62%) et de réserves liées aux APB (30%), qui correspondent à des montants prélevés avant la distribution complète de la formule APB, généralement pour financer des priorités spéciales, notamment les contextes de fragilité élevée ou extrême, les guichets climatiques et les opérations d'intégration régionale. Le cycle du 13e réapprovisionnement du FAD a également introduit un Centre de rehaussement de crédit du secteur privé.

Source : (African Development Bank Group, n.d.).

De nombreux bailleurs de fonds, confrontés à des risques perçus sur les plans politique, stratégique, de mise en œuvre des projets et fiduciaire (tels que la faiblesse de la gouvernance, l'insécurité, la corruption ou les obstacles à la mise en œuvre), ont du mal à justifier les décaissements vers certains pays – même pour les subventions, qui ne comportent aucun risque de remboursement mais peuvent néanmoins susciter des inquiétudes quant à des abus ou à la corruption. Pour les pays en développement, en particulier ceux qui ont des besoins urgents en matière de résilience, cela se traduit par des obstacles supplémentaires d'accès au financement. Ces pays peuvent être qualifiés de « trop risqués », ce qui reflète les choix institutionnels des bailleurs de fonds quant à la manière de mettre en balance la vulnérabilité et la gouvernance dans leurs décisions d'allocation.

Ce débat soulève une question fondamentale concernant l'efficacité de la coopération pour le développement : *les systèmes d'allocation doivent-ils donner la priorité à la vulnérabilité (et donc aux besoins des pays) ou aux performances (et donc à la confiance des bailleurs de fonds dans la mise en œuvre) ?* Les systèmes actuels accordent davantage

d'importance aux performances, ce qui a des conséquences particulièrement importantes sur l'accès dans les contextes fragiles et vulnérables. Ces logiques d'allocation et ces perceptions des risques peuvent créer un angle mort pour l'adaptation au changement climatique, car la vulnérabilité reste insuffisamment prise en compte (OECD, 2024). Comme le montre le Chapitre 3, les pays les plus vulnérables ne sont pas systématiquement prioritaires, tandis que les chocs climatiques successifs érodent la base économique et affaiblissent la capacité budgétaire, resserrant les limites d'endettement au moment même où d'importants investissements initiaux dans la résilience et les infrastructures à faibles émissions sont nécessaires. Contracter de nouvelles dettes pour financer ces investissements peut sembler menacer la viabilité, mais ne pas investir expose les pays à des chocs qui peuvent tout autant compromettre la solvabilité à long terme.

Si les indicateurs fondés sur la vulnérabilité méritent d'être davantage pris en compte, minimiser l'importance des systèmes d'APB risquerait de compromettre les incitations en matière de politique et de gouvernance indispensables à une utilisation efficace des fonds, qui ont permis d'améliorer les résultats de développement au fil du temps. Comme vu précédemment, les cadres d'allocation ont évolué pour concilier ces deux dimensions : parallèlement aux indicateurs de performance de base, les BMD ont mis en place des guichets spécifiques à la vulnérabilité, tels que le Guichet de réponse aux crises (pour les chocs soudains) et les Enveloppes « Fragilité, Conflit et Violence », qui fournissent des ressources concessionnelles ciblées aux contextes à haut risque, de l'Association Internationale de Développement (IDA). Cette approche hybride préserve les incitations en matière de gouvernance tout en élargissant l'accès aux plus vulnérables. Du point de vue d'un agenda commun, cela crée également un compromis réciproque : les pays sont encouragés à renforcer leurs politiques et leurs institutions (comme décrit au Chapitre 4), tandis que les bailleurs de fonds reconnaissent plus explicitement la vulnérabilité et l'exposition aux chocs dans le volume et les conditions du financement qu'ils fournissent.

Cependant, les discussions internationales en cours, notamment les propositions des PEID concernant des indicateurs basés sur la vulnérabilité (ODI Global, 2023), l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle des Nations unies (United Nations, n.d.) et les ajustements proposés par le FEM-9 à la formule STAR (GEF, 2011),³³ ont appelé à l'adoption d'indicateurs d'allocation permettant de mieux prendre en compte la vulnérabilité dans la distribution des ressources concessionnelles, bien qu'il n'y ait pas d'accord à ce sujet et que la question reste politiquement controversée. Comme souligné ci-dessus, ces préoccupations peuvent être partiellement prises en compte par le biais de guichets hautement concessionnels ou à vocation spécifique conçus pour les pays vulnérables. Une autre solution consiste à fixer des objectifs pour les pays vulnérables : par exemple, le FVC consacre au moins 50 % de son financement pour l'adaptation aux PMA, aux PEID et aux États africains ; et le FA donne la priorité aux PMA et aux PEID, compte tenu de leur vulnérabilité climatique.

33. Les ajustements de la formule STAR modifient les critères d'allocation de l'aide basés sur les performances (tels que les besoins, les résultats des politiques et la vulnérabilité) afin de mieux refléter les réalités et les priorités des pays bénéficiaires.

Prises ensemble, ces mesures s'éloignent d'une approche centrée principalement sur les performances passées, pour s'orienter vers une approche qui reconnaît également la vulnérabilité comme un critère valable d'accès. Accorder davantage de place à l'intégration d'indicateurs de risques climatiques et liés à la biodiversité dans les cadres d'allocation reconnaît la nécessité de les partager et de les gérer activement ensemble. Un tel changement est essentiel pour que les pays les plus exposés aux chocs climatiques et dépendants de la nature puissent accéder aux financements qui leur sont destinés. Cependant, comme le souligne le Chapitre 4, les ressources supplémentaires ne se traduisent par un accès et un impact tangibles que lorsque les institutions nationales, les systèmes de gestion des finances publiques, les instruments et les capacités sont en place pour les absorber – ce qui souligne une fois de plus que le partage des risques est un effort conjoint plutôt qu'une obligation à sens unique.

5.2. Des politiques flexibles de cofinancement et de passation de marchés de la part des bailleurs de fonds sont essentielles pour garantir un accès adapté aux besoins

Les modalités opérationnelles des bailleurs de fonds, telles que les contributions de contrepartie, le cofinancement et les règles de passation des marchés, ont également une incidence sur l'accès. Conçues pour optimiser l'effet de levier fiduciaire, elles peuvent soit aggraver les contraintes de capacité des pays en développement décrites au Chapitre 4, soit favoriser les réformes nationales, selon la manière dont elles sont mises en œuvre. Les pays aux capacités faibles ont souvent du mal à respecter les contributions de contrepartie et le cofinancement, ou à s'y retrouver dans les règles de passation des marchés, ce qui incite les bailleurs de fonds à mettre en place des systèmes parallèles qui sapent l'appropriation nationale. Cette section décrit ces modalités et leurs impacts sur l'accès au financement pour le climat et la biodiversité.

Le recalibrage des contributions de contrepartie et du cofinancement peut favoriser l'accès, malgré une marge de manœuvre budgétaire limitée

Les contributions de contrepartie sont les apports fournis par le pays en développement ou l'entité de mise en œuvre pour compléter le financement externe ; elles sont généralement exigées par les bailleurs de fonds bilatéraux, les BMD, les agences des Nations Unies et les FVCE. Elles peuvent être financières ou non financières. Les contributions de contrepartie typiques comprennent le cofinancement en espèces (par exemple, des contributions budgétaires directes à un projet), les contributions en nature, le temps de travail et les salaires du personnel, le soutien institutionnel et les frais généraux, les terrains ou les infrastructures,

ainsi que les mesures politiques et réglementaires qui fonctionnent comme un cofinancement non financier, telles que les coûts d'entretien et les dépenses récurrentes, ainsi que les données, les informations et les connaissances locales. Dans la pratique, l'ampleur et la nature de ces contributions varient considérablement en fonction du bailleur, de l'instrument (subvention ou prêt), du niveau de revenu et du contexte, et peuvent avoir plus ou moins d'importance en termes monétaires pour les pays en développement.

Dans les PRI disposant de ressources et de capacités nationales plus importantes, certaines formes de conditionnalité intégrées aux contributions de contrepartie et aux accords de cofinancement peuvent s'avérer réalisables et permettre de conclure des accords de plus grande envergure. Cela a été observé en Arménie, où les contributions de contrepartie liées aux politiques, notamment les réformes réglementaires, ont favorisé la mobilisation de financements nationaux et de financements commerciaux nationaux, ce qui a par conséquent contribué à canaliser davantage de financements pour le développement en faveur de l'atténuation des changements climatiques. Par exemple, en 2025, cette approche a aidé l'Inecobank arménienne à obtenir un établissement de prêt vert, la BERD fournissant 11,25 millions de dollars et le FVC cofinçant 3,75 millions de dollars, ce qui a permis de mobiliser des fonds supplémentaires de la BERD pour des panneaux solaires, des véhicules électriques, l'irrigation et les technologies vertes (EBRD, 2025). Cependant, comme le souligne le Chapitre 4, de tels cas ne sont probables que dans des contextes disposant d'une capacité de mobilisation des ressources adéquate. Pour les PMA/PFR, les PEID et les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême qui sont confrontés à une marge de manœuvre budgétaire restreinte, les exigences en matière de contributions de contrepartie et de cofinancement deviennent rapidement des obstacles contraignants, limitant l'accès à des financements autres que les subventions, déjà rares. Cela reflète la réalité du financement : lorsque les bases nationales sont extrêmement limitées, les pays atteignent rapidement les limites de viabilité de l'absorption de la dette, rendant les subventions indispensables. Madagascar illustre parfaitement ce défi. Avec un RNB par habitant de 545 USD en 2024 (World Bank, 2025) et des recettes publiques par habitant de 60 à 70 USD (IMF, 2025), les contributions nationales de contrepartie sont souvent minimales, voire irréalisables, face à des priorités concurrentes telles que la fourniture de services de base et le service de la dette.

Cependant, les pratiques en matière de contributions de contrepartie peuvent être ajustées pour favoriser l'accès, même lorsque la marge de manœuvre budgétaire est limitée (par exemple, les bailleurs de fonds ont adapté ces règles pour soutenir la mise en œuvre de projets de biodiversité au Gabon, voir l'Annexe C). Le Togo, par exemple, montre que les réformes politiques menées au niveau national, telles que sa nouvelle loi sur le changement climatique (adoptée en mars 2025) et l'exercice de budgétisation verte, ont constitué des contributions de contrepartie non financières crédibles pour les bailleurs de fonds (IMF, 2024 ; L'économiste du Togo, 2025 ; Togo First, 2025). Ce calibrage est également lié aux réformes nationales évoquées au Chapitre 4 : les gouvernements qui intègrent le climat et la biodiversité dans leurs cadres peuvent compter sur les bailleurs de fonds pour ne pas compromettre ces mêmes efforts par des exigences de contrepartie irréalistes.

La révision des pratiques de passation des marchés pourrait favoriser le renforcement durable des capacités et créer des débouchés pour les acteurs nationaux

Les règles en matière de marchés publics peuvent également avoir des répercussions directes sur l'accès au financement dédié au climat et à la biodiversité. Les bailleurs de fonds exigent souvent des procédures d'appel d'offres concurrentielles, des critères d'éligibilité stricts pour les fournisseurs (par exemple, des sociétés de financement possédant des qualifications ou des certifications spécifiques) et une documentation exhaustive afin de garantir la transparence et l'optimisation des ressources. Il s'agit là d'une pratique courante, non seulement pour les activités liées au climat et à la biodiversité, mais aussi pour l'ensemble des financements internationaux.

Bien que conçues pour garantir des biens et services à des prix compétitifs en vue d'une utilisation efficace des fonds, les règles de passation des marchés peuvent être difficiles à respecter dans les contextes locaux, en particulier aux niveaux infranational ou communautaire où se déroulent la plupart des actions en faveur du climat et de la biodiversité. Par exemple, les organisations communautaires rurales ou les petites administrations locales peuvent manquer d'expérience en matière de passation de marchés internationaux ou d'accès à des groupes de fournisseurs préqualifiés. À Sainte-Lucie, le projet de réduction de la vulnérabilité aux catastrophes a connu des difficultés de mise en œuvre en raison de problèmes de performance et de délais dans les marchés publics. À la mi-2020 (environ six ans après le lancement du projet), seuls environ 43% des fonds avaient été décaissés (World Bank, 2020). Lors des revues à l'échelle du portefeuille (par exemple par la BAFD au Togo), ces goulots d'étranglement dans les marchés publics sont régulièrement cités comme un facteur majeur à l'origine des faibles taux de décaissement et des retards (Togo First, 2025). En conséquence, les projets peuvent stagner pendant des mois, ce qui perpétue la dépendance au lieu de développer les capacités nationales.

Souvent, les bailleurs de fonds font appel à des contractants internationaux et à des agences d'exécution intermédiaires – telles que les agences des Nations Unies, les BMD ou les ONG internationales – pour simplifier la mise en œuvre et améliorer les décaissements et les performances (Rainforest Foundation Norway, 2021; RRI and RFN, 2024; LoCAL-UNCDF, 2022). Ces intermédiaires disposent de systèmes de passation de marchés et de gestion financière solides qui répondent aux normes des bailleurs de fonds, ainsi que de capacités nationales dédiées à la mise en œuvre, ce qui se traduit par un démarrage plus rapide des projets et moins de retards au stade de la passation de marchés. Si le recours à un intermédiaire peut rationaliser les procédures et faciliter l'acheminement des fonds, il peut également entraîner des coûts additionnels et réduire le renforcement direct des capacités. En fin de compte, cela crée un cercle vicieux pour les systèmes nationaux: en étant contournés en raison de leurs faiblesses actuelles, les pays en développement voient leurs efforts pour développer des capacités à long terme compromis.

Les bailleurs de fonds expérimentent des moyens de concilier ces préoccupations – par exemple, en proposant des formations en matière de passation de marchés et un soutien à la «préparation» des institutions nationales afin qu'elles puissent, à terme, satisfaire elles-mêmes aux exigences (NDC Partnership, 2025). Cependant, au Gabon, à Madagascar

et au Togo, les acteurs nationaux ont souvent suivi plusieurs cycles de ces programmes de préparation (*readiness*) aux FVCE sans pour autant obtenir un meilleur accès au financement (voir Annexe C). Une révision des pratiques d'approvisionnement pourrait favoriser le renforcement durable des capacités et créer des marchés pour les acteurs nationaux (par exemple, en permettant un recours accru aux fournisseurs nationaux pour développer les systèmes nationaux). Là encore, le compromis reflète celui du Chapitre 4: privilégier la rapidité des décaissements à court terme grâce à des intermédiaires peut se faire au détriment du développement des systèmes nationaux qui permettraient de réduire les coûts de transaction et d'améliorer l'accès à long terme.

5.3. Le renforcement des systèmes nationaux et le recours à ceux-ci sont essentiels pour garantir l'efficacité à long terme et la durabilité

L'alignement des bailleurs de fonds sur les pays en développement peut renforcer l'appropriation nationale, réduire la fragmentation et les coûts de transaction, et garantir que le financement du développement soutienne les priorités définies par les pays plutôt que d'imposer des systèmes parallèles. À l'inverse, le désalignement des bailleurs de fonds par rapport aux systèmes et aux priorités des pays crée une tension fondamentale dans la mise en œuvre du financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Si les mesures de protection et la nécessité d'un décaissement rapide justifient les projets menés par les sièges des bailleurs hors des budgets, ceux-ci peuvent nuire à l'appropriation nationale et aux capacités institutionnelles, et ainsi entraver l'accès et l'impact. Cela reflète un schéma systémique dans lequel les bailleurs conçoivent et mettent en œuvre des financements en dehors des systèmes nationaux, c'est-à-dire qu'ils ne passent pas par les processus budgétaires propres aux pays. Sur le papier, cela permet un décaissement rapide et la démonstration des résultats. Pourtant, du point de vue des pays en développement, le contournement de l'appropriation sape la durabilité: seuls les gouvernements des pays en développement peuvent pérenniser les interventions à long terme, et les projets déconnectés (non alignés sur les priorités et les systèmes nationaux) risquent de ne pas perdurer ou de ne pas permettre le développement d'institutions aptes à obtenir un accès à l'avenir. En effet, une fois qu'un projet prend fin, les capacités, les systèmes de données, les responsabilités en matière de maintenance et les besoins de dépenses récurrentes retombent souvent sur des institutions nationales qui ne sont ni financées ni renforcées pour les prendre en charge.

L'utilisation des systèmes nationaux et la responsabilité mutuelle peuvent renforcer les capacités et la durabilité

Le décalage par rapport aux systèmes nationaux constitue un obstacle récurrent tant à l'efficacité du financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité qu'à l'accès continu à ce financement. Si certaines activités contournent les institutions

nationales et les systèmes nationaux pour des raisons valables (par exemple, la faiblesse des systèmes de gestion des finances publiques, comme le montre le Chapitre 3), la Banque mondiale (2024) constate que 75% des financements publics internationaux contournent les budgets des gouvernements bénéficiaires, quatre projets sur cinq étant gérés par des entités non gouvernementales (par exemple, des ONG ou des agences des Nations unies). Au Sénégal, par exemple, les fonds destinés à la Grande Muraille Verte ne sont pas toujours acheminés vers les agences nationales (Lake Zhu, Ndiaye, Dahm, Mauclair, & Boas, 2025); et à Madagascar, les projets des bailleurs de fonds contournent souvent le ministère de l'Environnement et du Développement durable, privilégiant d'autres approches à la place (Annexe C).

Les projets sont également souvent conçus et gérés depuis le siège des bailleurs de fonds, avec une implication limitée des bureaux nationaux et une compréhension insuffisante des réalités sur le terrain. Ce schéma a été observé dans plusieurs contextes. À Madagascar, les volets thématiques mis en place par les principales BMD fonctionnaient avec un lien limité aux priorités nationales en matière de climat et de biodiversité, créant des flux parallèles qui se disputaient l'attention et les ressources du gouvernement (voir Annexe C). Au Gabon, les programmes bilatéraux de biodiversité dirigés depuis le siège ont imposé des exigences et des conceptions déconnectées des priorités locales (voir Annexe C).

De tels décalages sapent la responsabilité mutuelle, principe fondamental de partenariats efficaces où les pays en développement sont tenus de produire des résultats et d'utiliser les ressources des bailleurs de fonds de manière responsable, tandis que les bailleurs s'engagent à acheminer les financements par le biais des systèmes nationaux plutôt que par des structures parallèles. La responsabilité mutuelle résout le problème de l'« œuf et de la poule » lié à la faiblesse des systèmes en incitant les deux parties à investir dans une mise en œuvre dirigée par les pays.

Les projets mal alignés et à petite échelle affaiblissent l'efficacité et l'accès futur

Reflétant l'intégration limitée des CDN ou des SPANB dans les plans de développement nationaux plus larges (voir Chapitre 3), les bailleurs de fonds financent parfois des projets autonomes qui obtiennent de bons résultats en matière de pertinence climatique ou de biodiversité, mais qui restent déconnectés des priorités sectorielles telles que l'agriculture ou les infrastructures, ce qui limite leur évolutivité et la capacité d'un pays à attirer des enveloppes financières programmatiques plus importantes. Ce décalage a deux coûts: une efficacité réduite en matière de développement et un accès futur réduit.

À l'inverse, les projets de coopération pour le développement ne traitent pas toujours de manière adéquate les questions du changement climatique et/ou de la perte de biodiversité. Une analyse récente des descriptions de projets des membres du CAD met en évidence la nécessité de renforcer la pertinence des projets d'atténuation: de nombreuses interventions présentaient des liens ténus entre les activités décrites et les résultats escomptés, avec peu d'éléments indiquant que les activités prévues contribuaient de manière

significative aux objectifs de développement visés (EBA, 2024 ; DEVAL, 2024). Au Sénégal, par exemple, les projets de restauration des terres associés à la Grande Muraille Verte ont eu un impact positif sur l'emploi et les moyens de subsistance des populations rurales pauvres, mais des impacts environnementaux limités (Lake Zhu, Ndiaye, Dahm, Mauclaire, & Boas, 2025). À Madagascar, les parties prenantes gouvernementales ont souligné comment le manque d'initiatives locales a contraint les bailleurs de fonds à prendre les devants, ce qui ne répondait pas toujours aux objectifs environnementaux nationaux et n'a pas permis de consolider le bilan institutionnel du pays pour garantir un accès durable au financement. Les parties prenantes ont également noté que la petite échelle des projets se traduisait par un impact limité dans les grands pays ou les pays plus riches, tels que l'Arménie, le Gabon et Madagascar (Annexe C).

Les approches programmatiques pluriannuelles peuvent avoir un impact durable

Les schémas de décalage identifiés ci-dessus (à savoir les projets isolés, la mise en œuvre hors budget, la conception pilotée par le siège) persistent, en partie parce que les cycles de projet à court terme ne parviennent pas à développer les fondements institutionnels nécessaires à un impact durable et à un accès à grande échelle. Les partenariats à long terme offrent une alternative éprouvée, permettant aux bailleurs de fonds d'investir dans les systèmes nationaux sur le long terme, en alignant leurs engagements sur le développement institutionnel durable mis en avant au Chapitre 4. Les bailleurs de fonds peuvent remédier à ce décalage grâce à des partenariats à long terme dirigés par les pays, car le changement institutionnel et l'obtention de résultats prennent du temps.

Dans le domaine de la biodiversité, par exemple, on estime qu'il faudra au moins 10 à 15 ans pour renforcer les capacités institutionnelles, réorienter les incitations sectorielles et intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans les cadres nationaux de planification, de budgétisation et d'élaboration des politiques (généralement par le biais d'une assistance technique à long terme, d'un financement et de la généralisation des projets pilotes). Cela représente un défi, étant donné que le cycle typique d'un projet de coopération pour le développement est de 3 à 5 ans (Dufief, Barchiche, Wemaëre, Landry, & Rochette, 2022). De même, le financement de l'adaptation au changement climatique dans les PEID a tendance à faire suite à des catastrophes majeures, tandis que les financements prévisibles et à long terme sont plus rares (COVID-19 Global Evaluation Coalition, 2023). Une évaluation de 26 projets d'adaptation au changement climatique dans les PEID du Pacifique a révélé qu'aucun projet d'une durée inférieure à cinq ans n'avait atteint les résultats escomptés (Oh-Seng, Klöck, & Deenapanray, 2025). Les études de cas de pays analysées dans le présent rapport ont toutefois montré que plusieurs bailleurs de fonds avaient adopté des approches programmatiques axées sur le climat et la biodiversité, qui sous-tendent généralement des partenariats à long terme. Par exemple, le Programme de transformation agricole durable de la Banque mondiale au Togo s'étend sur 10 ans (2025-2032) (GCA, 2025) ; et le Fonds Legacy Landscapes de Madagascar soutient les parcs de Makira-Masoala depuis plus de 50 ans (Legacy Landscapes Fund, 2024).

5.4. L'amélioration de la coordination entre les bailleurs de fonds est essentielle pour améliorer l'accès des pays au financement

L'harmonisation et la réduction de la fragmentation grâce à une meilleure coordination des bailleurs de fonds sont essentielles pour améliorer l'accès au financement. Comme le montre le Chapitre 2, de nombreux pays doivent composer avec la prolifération des bailleurs de fonds. Cela n'est pas seulement inefficace : cela entrave activement l'accès au financement, car le personnel national, en nombre limité, consacre son temps à gérer les processus de multiples bailleurs de fonds plutôt qu'à mettre en œuvre les priorités de développement. Les études de cas illustrent concrètement. Au Sénégal, plusieurs bailleurs de fonds ont proposé des projets distincts liés aux mangroves dans la région de la Casamance, ce qui a entraîné une inefficacité, un gaspillage de ressources et des occasions manquées. À Madagascar, les parties prenantes ont noté que de nombreux bailleurs de fonds opéraient dans la région du Grand Sud à la suite de la sécheresse et de la dégradation des sols, mais avec peu de coordination, ce qui a conduit à un gaspillage de fonds et à de faibles résultats en matière de développement. Ces défaillances de coordination aggravent la fragmentation nationale et les capacités limitées décrites au Chapitre 4.

Une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds au niveau national est nécessaire pour réduire la fragmentation. En améliorant leur connaissance et leur compréhension des programmes et des approches en cours, les bailleurs de fonds peuvent renforcer l'efficacité de leur action, mettre en commun des ressources précieuses, favoriser la programmation conjointe et éviter la duplication. La coordination peut prendre plusieurs formes : des groupes de coordination des bailleurs dirigés par le gouvernement, des réunions de coordination mensuelles avec une participation gouvernementale de haut niveau, ou des plateformes nationales qui rassemblent les acteurs publics et privés autour des priorités nationales. Quelle que soit l'option choisie, elle sera plus efficace si les pays en développement s'approprient le processus : aucun acteur externe ne peut garantir que l'aide internationale intègre de manière cohérente les diverses modalités des bailleurs dans les stratégies nationales. Les études de cas fournissent plusieurs exemples de la manière dont les pays en développement mènent (ou non) une telle coordination (Annexe C), les plateformes nationales et une coordination renforcée des FVCE constituant deux approches prometteuses pour l'avenir. Ces deux approches sont examinées tour à tour ci-dessous.

Les plateformes nationales réduisent la fragmentation lorsqu'elles sont dirigées par le gouvernement et alignées sur les bailleurs

Les plateformes nationales (PN) ont pris un élan significatif en tant que mécanisme particulièrement prometteur pour réunir, coordonner et aligner volontairement l'aide et le financement sur les stratégies nationales (G20 Saudi Arabia, 2020 ; OECD, 2023 ; Gul, Holland, Hassan, & Upson, 2025 ; OECD et al., 2025) (Encadré 5.2). Les bailleurs de fonds peuvent soutenir les PN en se regroupant autour d'un forum unique, ancré au niveau gouvernemental, en alignant leurs propres processus sur ses décisions et en l'utilisant pour coordonner le

financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité entre les secteurs. L'une des raisons courantes qui sous-tendent la création des PN est la volonté de privilégier des approches programmatiques, plutôt que l'approche habituelle de financement par projet, afin d'assurer l'alignement, d'une part, sur les besoins, les priorités et les systèmes nationaux et, d'autre part, sur les capacités et les mandats des bailleurs de fonds. Cela permet de réduire les coûts de transaction, de clarifier les attentes et de garantir un accès prévisible.

Toutefois, comme pour tout nouveau mécanisme, les PN risquent d'ajouter de la complexité à un paysage déjà fragmenté s'ils ne sont pas soigneusement calibrés. Et leur rôle dans l'amélioration de l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité n'est pas automatique : l'appropriation par les pays, notamment l'engagement politique de haut niveau et la coordination interministérielle, déterminent fondamentalement si les PN améliorent ou entravent l'accès (OECD, 2023). En outre, il convient de veiller à ce que leur création ne contribue pas à la prolifération de nouvelles plateformes. Au contraire, le renforcement des mécanismes de coordination existants et l'optimisation du pouvoir de mobilisation des bailleurs peuvent offrir une voie pragmatique à suivre dans certains contextes. Par exemple, certaines structures des BMD dans des pays mettent déjà en commun des mécanismes et regroupent les bailleurs (par exemple, les plateformes soutenues par l'IDA qui intègrent de multiples flux de financement dans des programmes dirigés par les pays). Les PN de longue date peuvent maximiser leur efficacité en s'appuyant sur des années d'expérience en matière de coordination des bailleurs – comme le montre le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC) – afin de renforcer l'inclusivité, la transparence et l'alignement sur les priorités définies par les pays (GPEDC, n.d.). Enfin, les plateformes nationales doivent garantir une architecture plus coordonnée, qui soit également juste et inclusive, gouvernée et mise en œuvre par les pays en développement eux-mêmes, ancrée dans leurs réalités locales et leur vision à long terme plutôt que dans les préférences des bailleurs (Gul, Holland, Hassan, & Upson, 2025).

ENCADRÉ 5.2.

Enseignements tirés des plateformes nationales axées sur le climat et la biodiversité

Un nombre croissant de pays, y compris les PMA/PFR et les PEID, explorent le potentiel des PN. Leur efficacité et leur légitimité reposent sur une forte appropriation par les pays, une flexibilité permettant de s'adapter à des contextes en évolution et une véritable connectivité au financement (Tanaka, Garnak, & Orozco, 2024). Pour être efficaces, les PN doivent refléter la situation propre à chaque pays et posséder des caractéristiques essentielles, notamment un mandat national de haut niveau, des priorités claires, l'engagement d'un large éventail d'acteurs et un suivi des progrès (Gilmour, Tanaka, & Colenbrander, 2024). Les PN nécessitent un mandat « pangouvernemental » et des capacités institutionnelles dédiées, ce qui peut s'avérer difficile à mettre en place et à maintenir.



La première génération de PN a vu le jour en 2021 avec la mise en place de l'Unité de gestion du projet de transition énergétique juste (JET PMU) en Afrique du Sud, qui s'est concentrée sur l'atténuation des changements climatiques dans le domaine de l'énergie. La JET PMU bénéficiait d'un engagement au niveau présidentiel, ce qui démontre à quel point un engagement politique de haut niveau est nécessaire pour garantir la concrétisation des ambitions. Les PN ne devraient pas être placés au niveau ministériel, car il est important d'assurer une coordination intergouvernementale (OECD et al., 2025). Les enseignements tirés du JETP en Indonésie montrent également que les objectifs et les plans d'investissement conçus pour soutenir les politiques nationales doivent s'appuyer sur des données fiables, ainsi que sur des scénarios crédibles afin de garantir la clarté des objectifs (OECD et al., 2025 ; AFD and OECD, 2025).

Depuis ces premiers exemples, les PN ont élargi leur champ d'action pour couvrir l'adaptation (par exemple au Bangladesh), la décarbonation industrielle (par exemple en Turquie), les forêts (par exemple en Colombie) et les solutions fondées sur la nature (par exemple au Brésil), avec des modèles institutionnels variés. Ceux-ci vont d'organisations indépendantes à des unités intégrées dans les structures gouvernementales ou coordonnées par des banques nationales de développement. S'appuyant sur le leadership de la présidence brésilienne de la COP30 de la CCNUCC, 13 pays et une région prévoient de développer des PN par le biais du Programme de préparation du FVC, qui met également en place un nouveau centre dédié aux plateformes nationales (GCF, 2025).

Cependant, les PN peuvent avoir du mal à garantir un accès équitable au financement et risquent de perpétuer involontairement les défis économiques et les inégalités existants (OECD, 2023). Ces défaillances de gouvernance limitent leur potentiel à garantir l'accès - des défis ayant été observés en Afrique du Sud, au Sénégal et au Vietnam (OECD et al., 2025). Dans la pratique, les partenariats de coopération privilégient souvent les grands projets financièrement viables, alignés sur les préférences des bailleurs de fonds, au détriment des priorités identifiées localement, tandis que les petits ministères, les collectivités locales ou les communautés vulnérables ont peu de poids dans la sélection des projets. Les dispositifs de gouvernance peuvent être complexes et opaques, avec des mandats flous et des coûts de transaction élevés, ce qui ralentit la prise de décision et retarde les décaissements, reproduisant ainsi les défaillances de coordination qu'ils étaient censés résoudre. Il est aussi craint que les financements mobilisés par le biais des PN reposent largement sur des prêts plutôt que sur des subventions, ce qui pourrait alourdir le fardeau de la dette s'ils ne sont pas gérés avec soin. Enfin, les exemples existants de PN concernent principalement les PRI, avec une participation nettement moindre des PMA et des PFR, ce qui limite leur potentiel à lever les obstacles d'accès pour les pays les plus vulnérables.

Les enseignements tirés du Programme de mobilisation des financements et des investissements pour l'énergie propre de l'OCDE suggèrent que le succès des partenariats de coopération repose sur la suppression des obstacles persistants dans le cadre politique et réglementaire et sur la préparation de projets afin d'identifier des portefeuilles de projets financièrement viables (OECD et al., 2025 ; OECD, 2025).

L'harmonisation des FVCE et des mandats plus clairs réduisent la fragmentation de l'accès

Il est particulièrement essentiel d'encourager la coordination et l'harmonisation au sein des FVCE (OECD, 2023), qui ont été critiqués pour leur complexité excessive. Une telle coordination et harmonisation peut réduire les coûts de transaction et faciliter l'accès pour les pays qui doivent gérer plusieurs fonds (Encadré 5.3). Même si les FVCE s'efforcent depuis peu de développer des approches communes en matière d'accréditation, de développement de portefeuilles de projets et de processus d'examen, ainsi que des modèles communs de MRV et de *reporting*, ces initiatives sont encore en cours et n'ont pas encore amélioré de manière substantielle l'accès pour les pays ayant des capacités limitées (GEF IEO, 2025). Néanmoins, bien que l'harmonisation soit essentielle, chaque fonds doit conserver des rôles distincts alignés sur ses avantages comparatifs. L'évaluation stratégique de 2023 réalisée par la France a proposé une répartition plus claire des mandats des FVCE (DG Trésor, 2023), les CIF se concentrant sur les investissements dans l'atténuation et les énergies propres dans les économies émergentes par l'intermédiaire des BMD ; le FVCE donnant la priorité aux projets d'adaptation et d'atténuation dans les PMA et les PEID ; le FEM conservant un mandat environnemental large avec un accent plus marqué sur la biodiversité ; et le FA soutenant les activités de préparation et d'adaptation. Une telle délimitation pourrait améliorer l'accès des pays en clarifiant quel fonds sert quels contextes de développement, ce qui pourrait réduire les coûts de transaction liés (G20 IHLEG, 2024).

ENCADRÉ 5.3.

Réformes récentes des FVCE visant à améliorer la coordination

Les FVCE s'efforcent d'améliorer leur cohérence et leur complémentarité (Taskforce on access to climate finance, 2025). Cependant, les améliorations en matière de coordination ne se sont pas encore traduites par une amélioration mesurable de l'accès pour les pays vulnérables. Une déclaration commune du FEM, du FVC, du FA et des CIF lors de la COP28 de la CCNUCC en 2023 a réaffirmé leur engagement à renforcer leur complémentarité et leur cohérence, à s'orienter vers des procédures et des cycles d'examen des projets harmonisés, à uniformiser les modalités d'accès et à évaluer leur valeur ajoutée dans un paysage institutionnel plus large (VCEFs, 2023). La vision à long terme du FVC et du FEM sur la complémentarité, la cohérence et la collaboration, lancée en 2021, représente une avancée significative, favorisant l'harmonisation des indicateurs et une collaboration plus large entre les fonds ; et le rapport annuel 2025 de la vision à long terme du FVC et du FEM met en évidence une collaboration plus large entre les FVCE (GCF & GEF, 2025). Cela s'appuie sur un dialogue annuel entre les fonds et d'autres initiatives opérationnelles au niveau des secrétariats (par exemple, la mise en place de plateformes structurées, telles que la réunion des dirigeants et un groupe de travail sur les FVCE), liées à l'accréditation et à la réaccréditation, à l'accès direct, à la gestion des connaissances, au soutien à la préparation, à la gestion des résultats, à la mise à l'échelle des projets réussis et à l'articulation de la communication et de la sensibilisation conjointes (Adaptation Fund, 2024).

Stratégie de modélisation

L'identification économétrique des déterminants de l'allocation des financements doit tenir compte du caractère non aléatoire inhérent à la distribution des flux (Balla & Reinhardt, 2008). L'utilisation de techniques de régression linéaire multiple, telles que la méthode des moindres carrés ordinaires, conduit à des estimations de coefficients biaisées, généralement atténuées vers zéro (Clist, 2011). Pour remédier à ce problème, la littérature propose l'utilisation de modèles à variable dépendante limitée qui tiennent compte de la nature censurée des données. Trois approches principales ont été largement discutées: le modèle Tobit, le modèle en deux étapes de Heckman et le modèle en deux parties, également connu sous le nom de modèle de Cragg ou de *hurdle* (Berthélemy, 2006 ; Yabe, Opršal, Harmáček, & Syrovátka, 2024). Ces approches modélisent le processus d'allocation comme comprenant deux étapes distinctes: une étape de sélection (ou d'évaluation), au cours de laquelle il est décidé si un pays bénéficiaire recevra ou non un financement, et une étape de fixation des montants, qui détermine le volume de financement alloué aux pays sélectionnés. Les principales différences entre ces modèles résident dans les hypothèses concernant la relation entre ces deux étapes, notamment le fait qu'elles soient considérées comme des processus dépendants ou indépendants, ainsi que dans les hypothèses de distribution imposées aux termes d'erreur.

Le modèle Tobit traite les deux étapes de décision comme un processus continu unique. Il suppose que le même ensemble de variables explicatives influence les deux étapes avec des signes et des amplitudes identiques, et que le terme d'erreur est homoscedastique et normalement distribué (Clist, 2011). Cependant, ces hypothèses sont souvent peu plausibles dans le contexte de l'allocation de fonds. En particulier, des données empiriques ont montré des violations tant de l'homoscedasticité que de la normalité dans le cadre du modèle Tobit (Yabe, Opršal, Harmáček, & Syrovátka, 2024) et l'hypothèse forte d'égalité des paramètres entre les étapes impose des restrictions injustifiées. De plus, le modèle Tobit présuppose que tous les déterminants de la probabilité de recevoir un financement exercent une influence similaire sur le volume total, ce qui est peu probable dans la pratique (Yabe, Opršal, Harmáček, & Syrovátka, 2024).

Une approche alternative est le modèle de sélection en deux étapes de Heckman, qui modélise explicitement le processus de sélection comme une source potentielle de biais de variable omise (Clist, 2011). Cependant, le modèle nécessite au moins une variable qui affecte l'étape de sélection mais n'influence pas l'étape de paramétrage pour permettre l'identification. Dans de nombreux contextes d'application, de telles variables sont soit indisponibles, soit théoriquement invraisemblables (Puhani, 2000). En l'absence de tels instruments, l'identification repose entièrement sur des hypothèses de distribution, ce qui rend les estimations sensibles à une spécification erronée de la forme fonctionnelle. La simulation de Monte Carlo indique que l'approche de Heckman donne de mauvais résultats sans une restriction d'exclusion valide (Puhani, 2000).

Compte tenu de ces limites, le modèle en deux parties, également appelé modèle de Cragg en deux étapes ou Tobit de type II, apparaît comme une alternative préférable tant sur le plan théorique qu'empirique. Ce modèle établit une distinction économétrique entre les étapes de sélection et de détermination du niveau, ce qui permet une estimation indépendante de chacune d'entre elles. Au premier stade, un modèle binaire (généralement un modèle logit) estime la probabilité qu'un bénéficiaire obtienne un financement, tandis que le deuxième stade modélise le volume de financement conditionné à l'obtention de celui-ci à l'aide d'une régression linéaire (Amemiya, 1985). L'hypothèse d'identification clé est l'indépendance des termes d'erreur entre les stades, c'est-à-dire $Cov(\epsilon_1, \epsilon_2) = 0$. Contrairement à l'approche de Heckman, aucune restriction d'exclusion n'est requise, et l'estimation reste cohérente à condition que cette hypothèse soit vérifiée. Les tests empiriques n'ont pas permis de rejeter l'hypothèse d'indépendance dans le contexte des allocations financières (Neumayer, 2003), et les résultats de simulation suggèrent que tout biais résultant de son assouplissement est négligeable (Manning, Duan, & Rogers, 1987). Le modèle est présenté comme suit :

Étape de sélection (étape 1):

$$\text{logit}(\pi_{ijt}) = \beta_0 + \beta_1 x_{1ijt} + \dots + \beta_n x_{nijt} + u_j + \tau_t$$

où :

$$\pi_{ijt} = \text{Prob}(y_{ijt}^1 = 1 \mid x_{1ijt}, \dots, x_{nijt}, u_j)$$

$$u_j \sim N(0, \sigma_u^2)$$

Étape de fixation des niveaux (étape 2):

$$y_{ijt}^2 = \beta_0 + \beta_1 x_{1ijt} + \dots + \beta_n x_{nijt} + u_j + \tau_t + \epsilon_{ijt}$$

où :

$$u_j \sim N(0, \sigma_u^2)$$

$$\epsilon_{ij} \sim N(0, \sigma_e^2)$$

où y_{ijt}^1 représente la décision binaire prise par le bailleur j d'allouer (1) ou non (0) des fonds au bénéficiaire i à l'instant t . x_{1ijt} à x_{nijt} sont les variables indépendantes n observées pour le bénéficiaire i sur lesquelles les bailleurs j fondent leur décision à l'instant t , u_j sont les effets aléatoires liés au bailleur, et τ_t sont les effets fixes liés au temps; et où y_{ijt}^2 est le montant du financement climat ou biodiversité par le bailleur j envers le bénéficiaire i au cours de la période t . x_{1ijt} à x_{nijt} sont les mêmes n variables indépendantes observées pour le bénéficiaire i

par le bailleur j au cours de la période t , u_j sont les effets aléatoires liés au bailleur, τ_t sont les effets fixes liés au temps, et $\epsilon_{j,t}$ sont les termes d'erreur restants.

Le modèle de la première étape est une régression logistique à effets mixtes, tandis que celui de la deuxième étape est une régression linéaire à effets mixtes. Afin de refléter la structure de panel transversale des données, des effets aléatoires au niveau des bailleurs sont intégrés dans les deux étapes du modèle, suivant l'approche de (Weiler, Klöck, & Dornan, 2018). Cela tient compte du fait que les bailleurs prennent, au cours d'une année donnée, de multiples décisions d'allocation qui ne sont pas statistiquement indépendantes. Des effets fixes annuels sont également inclus dans les deux modèles afin de saisir les chocs spécifiques à une période donnée et les tendances mondiales. De plus, l'hétéroscédasticité est traitée par l'utilisation d'erreurs-types robustes, et le risque d'endogénéité est atténué par l'introduction de covariables décalées dans le temps, conformément à (Thiele, Nunnenkamp, & Dreher, 2007).

Variable dépendante

Adoptant une approche comparative, le modèle en deux parties est estimé séparément pour le financement total ainsi que pour trois sous-ensembles du financement du climat et de la biodiversité : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la biodiversité. Les activités de financement public international sont mesurées à l'aide du Système de déclaration des créanciers (CRS) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui recueille des données sur l'aide publique au développement (APD), les autres flux officiels (OOF) et les instruments du secteur privé (PSI). La somme de ces trois catégories, provenant à la fois de bailleurs bilatéraux et multilatéraux, constitue le financement public du développement (FPD) (OECD, 2024), qui est la mesure utilisée ici. Le présent rapport utilise des données sur les engagements plutôt que sur les décaissements, car les engagements reflètent mieux l'intention des bailleurs. Alors que la littérature existante s'appuie souvent sur des montants nominaux, des chiffres par habitant ou des parts du PIB comme variables dépendantes, ce rapport se concentre sur les montants nominaux engagés. Ce choix offre l'image la plus claire de la destination des financements, tandis que les autres mesures introduisent des biais liés au niveau de revenu ou à la taille de la population - facteurs qui sont en revanche inclus comme variables indépendantes dans le modèle.

L'étape de sélection utilise un ensemble de données dyadique binaire, codé 1 lorsque la somme des engagements entre un couple bailleur-bénéficiaire au cours d'une année donnée dépasse 50 000 USD, et 0 dans le cas contraire. Ce seuil permet d'exclure le bruit provenant des activités de très faible valeur dans le CRS. Afin de tenir compte de l'inflation et d'améliorer la comparabilité dans le temps, toutes les données financières sont exprimées en dollars américains constants de 2022, conformément à (Berthélemy, 2006). Au cours de la deuxième étape, une transformation logarithmique de la variable dépendante est appliquée pour stabiliser la variance et améliorer l'ajustement du modèle. Enfin, des modèles distincts sont estimés pour les bailleurs du CAD et les institutions multilatérales afin de saisir les différences potentielles dans les comportements d'allocation entre les types de bailleurs.

En ce qui concerne les modèles des membres du CAD, les activités liées à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité ont été identifiées à l'aide des indicateurs de Rio correspondants (OECD, 2024). Depuis 1998, le CAD suit le financement du développement ciblant les objectifs des Conventions de Rio, à travers quatre « marqueurs de Rio » [biodiversité, désertification, atténuation du changement climatique et adaptation (cette dernière introduite en 2009) ; pour plus d'informations sur les marqueurs, voir (OECD, 2024)]. Les marqueurs de Rio ont été conçus pour suivre la mesure dans laquelle les membres intègrent les considérations environnementales dans leurs activités et pour aider les membres à préparer leurs rapports nationaux destinés aux Conventions. La déclaration des marqueurs de Rio est obligatoire pour l'APD des membres du CAD (mais pas pour les fonds hors budget ou l'aide privée au développement, ni pour les bailleurs multilatéraux et bilatéraux hors CAD). Les activités sont agrégées à leur valeur nominale, qu'elles soient classées comme significatives (codées 1) ou principales (codées 2) selon les différents indicateurs de Rio.

En ce qui concerne les modèles pour les institutions multilatérales, l'analyse s'appuie sur les marqueurs de Rio pour les trois domaines thématiques du climat et de la biodiversité, complétés par les activités déclarées selon la méthodologie de la composante climat. Cette dernière identifie les composantes d'un projet qui contribuent directement à promouvoir l'adaptation et/ou l'atténuation, calculées conformément à la méthodologie conjointe des BMD pour le suivi du financement de l'atténuation climatique et à la méthodologie conjointe des BMD pour le suivi du financement à l'adaptation climatique (MDBs, 2024 ; OECD, 2024). Malgré le biais comptable résultant de la combinaison de deux méthodologies comptables différentes, le présent rapport a choisi d'utiliser les montants déclarés par les institutions elles-mêmes afin de garantir la cohérence avec les sources de données d'origine. L'ensemble de données sur les institutions multilatérales utilisé dans cette analyse a été restreint aux institutions multilatérales ayant pris un engagement positif en faveur de l'un des trois objectifs liés au climat et à la biodiversité étudiés sur la période 2015-2022. Cela permet d'éviter l'introduction d'un biais structurel nul au stade de la sélection du modèle. De plus, la Banque internationale d'investissement a été retirée de l'ensemble de données en raison de l'arrêt de ses rapports. L'échantillon final comprend 31 institutions multilatérales, dont 17 banques multilatérales de développement, 4 fonds verticaux pour le climat et l'environnement, et 10 autres entités multilatérales.

Variables indépendantes

Afin d'évaluer l'influence des variables intervenant dans les phases de sélection et de fixation des niveaux lors de l'allocation des financements en faveur du climat et de la biodiversité, les modèles sont définis à l'aide de variables couramment utilisées dans la littérature sur l'allocation des ressources. Celles-ci se répartissent généralement en trois catégories : l'intérêt des bailleurs de fonds, les besoins des bénéficiaires et la qualité des bénéficiaires (Hoeffler & Outram, 2011). De plus, des variables indépendantes supplémentaires sont incluses afin d'approfondir la compréhension de l'influence du langage et de la relation entre les trois axes thématiques liés au climat et à la biodiversité.

Intérêt des bailleurs

Les variables relatives à l'intérêt des bailleurs sont incluses dans le modèle afin de saisir dans quelle mesure l'allocation reflète des considérations stratégiques, économiques et politiques. Si ces facteurs constituent une caractéristique courante des études sur l'allocation, leur influence sur le financement du climat et de la biodiversité peut être moins directe, étant donné que ce type de financement est souvent justifié par sa contribution aux biens publics mondiaux. Tester leur signification permet donc de déterminer si le financement du climat et de la biodiversité suit les schémas conventionnels de la finance publique internationale ou s'il est guidé par une logique distincte, potentiellement liée à l'environnement.

Quatre dimensions de l'intérêt des bailleurs sont prises en compte, reflétant l'étude de (Tennant, Davies, & Tennant, 2024). Premièrement, la part des exportations d'un bailleur vers un pays bénéficiaire (*part des exportations du bailleur*), tirée de (IMF, n.d.), sert d'indicateur de l'interdépendance économique. On s'attend à ce qu'elle soit positive, conformément à l'argument selon lequel les bailleurs s'engagent davantage dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales plus étroites. Deuxièmement, l'alignement géopolitique est mesuré par la distance entre les scores d'accord des paires bailleur-bénéficiaire à l'Assemblée générale des Nations unies (*score d'accord de l'ONU*), estimée par (Coppedge, et al., 2025). Cette variable devrait présenter un coefficient positif, reflétant l'hypothèse selon laquelle les bailleurs allouent davantage de financements aux pays qui s'alignent sur leurs positions concernant les enjeux mondiaux. Troisièmement, l'existence de liens coloniaux passés est prise en compte, en partant du principe que les bailleurs sont plus enclins à diriger leurs financements vers d'anciennes colonies en raison de liens politiques, culturels et institutionnels ancrés dans l'histoire. On s'attend à un coefficient positif. Enfin, la distance géographique entre les capitales des pays bailleurs et bénéficiaires (*distance entre les capitales*), tirée de (Conte, Cotterlaz, & Mayer, 2022), est incluse pour rendre compte de l'orientation régionale et de l'influence. On s'attend ici à une relation négative : plus le pays bénéficiaire est éloigné, moins il est susceptible de recevoir de financements. Ces variables sont exclues des modèles portant sur les institutions multilatérales, car il n'existe pas de mesures équivalentes permettant de saisir leurs intérêts stratégiques, et leurs mandats ont une portée régionale ou mondiale. En résumé, voici les variables :

- *relations coloniales passées* : variable muette indiquant les paires de pays ayant entretenu des relations coloniales. Les données proviennent de la base de données CEPII Gravity (Conte, Cotterlaz, & Mayer, 2022).
- *score d'accord de l'ONU* : score d'accord entre paires de pays calculé annuellement à partir des votes à l'Assemblée générale des Nations unies. Les données proviennent de (Bailey, Strezhnev, & Voeten, 2016), et ont été mises à jour en 2024 par (United Nations General Assembly Votes and Ideal Points, 2024), avec un décalage d'un an. Le nom du point de données utilisé dans l'ensemble de données original est le score d'accord dyadique, tous secteurs confondus.
- *part des exportations des bailleurs* : part des exportations totales des bailleurs à destination des pays bénéficiaires. Cette mesure correspond à la valeur des marchandises exportées, franco à bord, en dollars américains. Les données proviennent de l'ensemble

de données du Fonds monétaire international (FMI) sur le commerce international de marchandises par pays en développement (IMF, n.d.), décalées d'un an et transformées à l'aide du logarithme naturel.

- *distance entre les capitales*: distance géodésique entre les capitales de paires de pays. Les données proviennent de la base de données « Gravity » du CEPII (Conte, Cotterlaz, & Mayer, 2022) et ont été transformées à l'aide du logarithme naturel.

Mérite du bénéficiaire

La dimension relative au mérite des bénéficiaires vise à déterminer si les financements en faveur du climat et de la biodiversité sont orientés vers des pays bien gouvernés, où l'on suppose qu'ils seront utilisés plus efficacement et qu'ils généreront un impact plus important (Burnside & Dollar, 2000 ; Collier & Dollar, 2002). La qualité de la gouvernance est donc au cœur de cette dimension.

Deux variables sont incluses. Premièrement, un indice de démocratie est utilisé pour mesurer le degré de responsabilité politique et de fiabilité institutionnelle. Il est calculé comme la moyenne des cinq indices de démocratie produits par *Varieties of Democracy* (Coppedge, et al., 2025). L'hypothèse sous-jacente est que des niveaux de démocratie plus élevés renforcent la confiance des bailleurs dans les institutions bénéficiaires, facilitant ainsi des allocations plus importantes. Un coefficient positif est attendu. Deuxièmement, un indicateur de la réglementation économique libérale – le score de réglementation économique issu de l'indice « *Economic Freedom of the World* » de l'Institut Fraser (Gwartney, Lawson, & Murphy, 2024) – est inclus afin de refléter le degré de libéralisation économique dans les économies bénéficiaires. On suppose que les bailleurs de fonds préfèrent s'engager dans des contextes plus libéraux, où les cadres réglementaires sont prévisibles et orientés vers le marché, ce qui suggère là encore une relation positive. Bien que les indicateurs mondiaux de gouvernance de la Banque mondiale soient largement utilisés dans les études sur l'allocation des financements, ils ne sont pas employés ici en raison de doutes quant à leur capacité à mesurer de manière fiable les différentes dimensions de la gouvernance (Langbein & Knack, 2010). Deuxièmement, une variable spécifique au financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité est prise en compte : le fait qu'un pays héberge au moins une entité accréditée auprès du FVC. L'accréditation indique qu'un pays a développé les capacités techniques, financières et fiduciaires nécessaires pour gérer des projets liés au climat et à la biodiversité, renforçant ainsi sa crédibilité institutionnelle et sa capacité à recevoir ce type de financement. La variable fictive est codée comme étant égale à un à partir de l'année d'accréditation, reflétant l'hypothèse selon laquelle des effets positifs pourraient se manifester rapidement, car le processus d'accréditation est long [il a pris un temps médian de 17 mois jusqu'en 2020 (GCF IEU, 2020)], et les réformes et le renforcement des capacités pourraient donc déjà être visibles. Un coefficient positif est prévu, conformément à l'idée que l'accréditation facilite non seulement l'accès aux ressources du FVC, mais témoigne également d'une capacité institutionnelle, technique et fiduciaire plus élevée,

renforçant ainsi l'éligibilité à des flux de financement plus larges en faveur du climat et de la biodiversité. En résumé, voici les variables :

- *indice de démocratie* : moyenne de cinq indices classant les pays bénéficiaires selon différents types de démocraties. Les données proviennent de V-Dem (Coppedge, et al., 2025; Pemstein, et al., 2025); les cinq indices de démocratie et leur nom d'origine sont les suivants : indice de démocratie électorale (v2x_polyarchy), indice de démocratie libérale (v2x_libdem), indice de démocratie participative (v2x_partipdem), indice de démocratie délibérative (v2x_delibdem) et indice de démocratie égalitaire (v2x_egaldem). Les données sont décalées d'un an.
- *Réglementation économique libérale* : mesure de la réglementation économique libérale des pays bénéficiaires (marchés du crédit et du travail, réglementation des entreprises, politique de la concurrence). Les données proviennent de l'ensemble de données sur la liberté économique de l'Institut Fraser (Gwartney, Lawson, & Murphy, 2024), plus précisément de la « Zone 5 - Réglementation économique », décalées d'un an et transformées à l'aide du logarithme naturel.
- *Entité accréditée par le FVC* : variable muette indiquant si les pays bénéficiaires comptent au moins une entité accréditée. Les données ont été compilées manuellement à partir du site web du FVC (Green Climate Fund, n.d.), et n'ont pas été décalées d'un an, car l'accréditation est un processus pluriannuel et ses conséquences potentielles peuvent être anticipées avant la date d'accréditation ou au cours de celle-ci (voir Encadré A.1). Cette variable n'est incluse que pour les trois sous-ensembles du financement du climat et de la biodiversité.

ENCADRÉ A.1.

Tester l'impact causal de l'accréditation au FVC sur l'accès au financement pour le climat et la biodiversité

Les résultats du modèle économétrique standard d'allocation des financements ayant mis en évidence un effet positif de la variable « *entité accréditée par le FVC* » sur les financements du CAD et multilatéraux, la question s'est posée de savoir si cet effet se maintenait également dans le temps. L'objectif sous-jacent est d'évaluer si l'accréditation d'une entité améliore de manière causale l'accès ultérieur d'un pays au financement climatique, plutôt que de simplement lui conférer un avantage par rapport aux autres pays bénéficiaires. Pour examiner cette question, un modèle de différence dans les différences avec des effets fixes à trois niveaux (bailleur, bénéficiaire et année) est estimé, à l'instar de (Arezki, Camara, Imam, & Kpodar, 2025) et (Faye & Niehaus, 2012) :

$$y_{ijt} = \beta \text{Accredited}_{jt} + \mu_i + \lambda_j + \tau_t + \epsilon_{ijt}$$

où y_{ijt} désigne les engagements financiers du bailleur i envers le bénéficiaire j au cours de l'année t , μ_i désigne les effets fixes du bailleur, λ_j désigne les effets fixes du bénéficiaire, τ_t désigne les effets fixes liés au temps, et ϵ_{ijt} désigne le terme d'erreur résiduel. La variable de traitement a été codée comme suit : $\text{Accredited}_{jt} = 1\{t \geq A_j\}$; c'est-à-dire comme un pour toutes les années supérieures ou égales à A_j , la première année d'accréditation du bénéficiaire. Afin de garantir la robustesse des résultats,



l'année de traitement a également été testée avec un décalage d'un an, pour tenir compte des délais d'effet. Le modèle inclut des erreurs-types robustes. La même procédure en deux étapes a été appliquée que dans les modèles standard de cette analyse, en modélisant d'abord la probabilité de recevoir un financement et le volume des engagements sous réserve d'un flux positif. Cette stratégie a été appliquée séparément pour le financement de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité, ainsi que pour les bailleurs du CAD et les bailleurs multilatéraux.

Besoins des bénéficiaires

La dimension des besoins des bénéficiaires vise à saisir la mesure dans laquelle le financement du climat et de la biodiversité est orienté vers les pays présentant les plus grandes vulnérabilités socio-économiques et environnementales sous-jacentes. Les variables sont regroupées en deux catégories principales: les indicateurs liés au développement et à l'environnement, en rapport avec l'atténuation, l'adaptation et la biodiversité.

Du côté du développement, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inclus. On s'attend à une relation non linéaire et concave avec le PIB, et les modèles incluent le PIB sous forme de terme au carré, conformément à la pratique standard de la littérature (Alesina & Dollar, 2000). À des niveaux de revenu très bas, les contraintes de capacité d'absorption et la dépendance vis-à-vis des subventions limitent le volume des financements. À des niveaux intermédiaires, les pays sont mieux placés pour assurer une absorption efficace des ressources et les allocations devraient donc augmenter. À des niveaux de revenu plus élevés, l'accès à des sources de financement alternatives réduit la dépendance vis-à-vis des flux concessionnels. Le résultat attendu est donc un coefficient positif sur le PIB par habitant et un coefficient négatif sur son carré, décrivant une relation concave. L'inégalité est également prise en compte pour refléter les besoins économiques du bénéficiaire, et est mesurée à l'aide du ratio de Palma, défini comme la part du RNB détenue par les 10% les plus riches divisée par celle des 40% les plus pauvres (Cobham & Sumner, 2013). Une forte inégalité indique des besoins de redistribution plus importants, et une relation positive avec les allocations financières est attendue. Voici les principales variables:

- *PIB par habitant*: produit intérieur brut (PIB) par habitant des pays bénéficiaires. Les données proviennent des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (World Bank, 2025), exprimées en dollars américains constants de 2015, décalées d'un an et transformées à l'aide du logarithme naturel.
- *PIB par habitant au carré*: PIB par habitant au carré des pays bénéficiaires. Les données ont été calculées par les auteurs en élevant au carré les données ci-dessus afin d'obtenir un terme non linéaire.
- *ratio de Palma*: rapport entre la part des revenus des 10% les plus riches de la population des pays bénéficiaires et celle des 40% les plus pauvres. Les données sous-jacentes proviennent de la base de données sur les inégalités mondiales (World Inequality Database, 2025), tandis que le ratio a été calculé par les auteurs, décalé d'un an et transformé à l'aide du logarithme naturel.

En ce qui concerne les besoins thématiques, deux variables liées à l'atténuation sont utilisées pour rendre compte à la fois d'une perspective statique et d'une perspective dynamique du potentiel de réduction. La première, les émissions de gaz à effet de serre par habitant (*émissions de GES par habitant*), mesure la contribution relative d'un pays aux émissions mondiales et provient des Indicateurs du développement dans le monde (World Bank, 2025). Contrairement à la plupart des études sur l'atténuation qui se concentrent uniquement sur le CO₂ ou sur d'autres gaz à effet de serre pris individuellement, cette analyse intègre tous les gaz à effet de serre à la fois dans un seul indicateur, car le financement de l'atténuation vise non seulement les émissions liées aux combustibles fossiles, mais aussi celles liées à l'utilisation des terres (OECD, 2025). La deuxième variable, le taux de croissance annuel des émissions de CO₂ issues des combustibles fossiles (*croissance annuelle des émissions de dioxyde de carbone*), tirée de la base de données sur les émissions de la Commission européenne pour la recherche atmosphérique mondiale (Crippa, et al., 2022), reflète la dynamique des nouveaux émetteurs. Cet ensemble de données a été choisi car il fournit des estimations plus précises et rend compte des variations d'une année à l'autre de manière plus fiable que les émissions de gaz à effet de serre, qui ont tendance à ne refléter que des ordres de grandeur. Ensemble, ces variables offrent des perspectives complémentaires : si le financement de l'atténuation vise à maximiser le potentiel de réduction, que ce soit en ciblant les grands émetteurs actuels et/ou ceux en forte croissance, les deux devraient donner lieu à des coefficients positifs.

En matière d'adaptation, le modèle intègre les trois dimensions de la vulnérabilité au changement climatique : l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation, issues de la Notre Dame *Global Adaptation Initiative* (University of Notre Dame, 2025). Cet indice est largement utilisé dans la littérature, que ce soit par le biais de l'indicateur de vulnérabilité (Weiler & Klöck, 2021; Tennant, Davies, & Tennant, 2024; Liu, Dong, & Nepal, 2024), soit par le biais de ses indicateurs sous-jacents (Weiler, Klöck, & Dornan, 2018). L'exposition et la sensibilité reflètent, respectivement, le degré de risque des pays face aux aléas climatiques et la mesure dans laquelle les populations et les économies dépendent de secteurs vulnérables. On s'attend à ce que ces deux facteurs soient positivement associés aux allocations de financement pour l'adaptation. La capacité d'adaptation, en revanche, présente un cas plus ambigu. D'un point de vue strictement axé sur les besoins, on s'attendrait à une relation négative, car les pays les moins aptes à absorber les chocs pourraient bénéficier d'un soutien accru. Cependant, du point de vue du mérite des bénéficiaires, une capacité d'adaptation plus élevée est le signe d'institutions plus solides et d'un plus grand potentiel d'absorption, ce qui pourrait attirer des financements supplémentaires. Un coefficient positif est donc également plausible.

Enfin, les besoins liés à la biodiversité sont pris en compte à travers trois indicateurs. L'intégrité de la biodiversité, dérivée de l'indice du Musée d'histoire naturelle (Phillips, De Palma, Gonzalez, & Contu, 2021), estime la proportion d'espèces d'origine et leur abondance dans un écosystème. Le financement devrait donner la priorité aux pays présentant une plus grande intégrité, où le potentiel de conservation est le plus élevé, ce qui implique un coefficient positif. Une variable catégorielle identifiant les pays mégadivers (Mittermeier, Goettsch Mittermeier, & Robles Gil, 1997), tels que reconnus par la CDB, est incluse pour refléter l'importance de la biodiversité. Là encore, une relation positive est attendue, car ces

pays abritent une biodiversité d'importance mondiale. L'indice de dépendance à la nature, développé dans le cadre du projet *Co \$ting Nature* (Co \$ting Nature, 2017), mesure le degré de dépendance vis-à-vis des services écosystémiques en combinant l'offre et la demande. Un coefficient positif est attendu, car une plus grande dépendance renforce l'argument en faveur d'un financement qui promeut la gestion durable des ressources naturelles afin de garantir le bon fonctionnement des écosystèmes qui sous-tendent les moyens de subsistance des populations dépendantes de la nature. Voici les principales variables :

- *émissions de GES par habitant* : émissions totales de gaz à effet de serre par habitant (y compris l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF)) des pays bénéficiaires. Les données proviennent des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (World Bank, 2025), exprimées en MtCO₂e, puis divisées par la population des pays bénéficiaires (même source) pour obtenir la mesure par habitant (tCO₂e par habitant). Elles ont été décalées d'un an et transformées à l'aide de la fonction sinus hyperbolique inverse, compte tenu de la présence de valeurs négatives. Cette variable n'est incluse que dans les modèles d'atténuation du changement climatique.
- *Croissance annuelle des émissions de CO₂ d'origine fossile* : taux de croissance annuel des émissions de CO₂ d'origine fossile des pays bénéficiaires. Le taux de croissance a été calculé à partir des estimations des émissions de CO₂ d'origine fossile au niveau national produites par la base de données sur les émissions de la Commission européenne pour la recherche atmosphérique mondiale (Crippa, et al., 2022), décalées d'un an et transformées à l'aide de la fonction sinus hyperbolique inverse, compte tenu des valeurs négatives. Cette variable n'est incluse que dans les modèles d'atténuation du changement climatique.
- *exposition* : degré auquel un système est confronté à des risques biophysiques liés au climat. Les données proviennent de ND-GAIN (University of Notre Dame, 2025), décalées d'un an et transformées à l'aide du logarithme naturel. Cette variable n'est incluse que dans les modèles d'adaptation au changement climatique.
- *sensibilité* : mesure dans laquelle un pays bénéficiaire dépend de secteurs vulnérables au climat ou d'une population à risque. Les données proviennent de la Notre Dame *Global Adaptation Initiative*, ou ND-GAIN (University of Notre Dame, 2025), décalées d'un an et transformées à l'aide du logarithme naturel. Cette variable n'est incluse que dans les modèles d'adaptation.
- *capacité d'adaptation* : capacité d'un pays à faire face aux impacts climatiques en utilisant ses ressources sociales, économiques et institutionnelles. Les données proviennent de ND-GAIN (University of Notre Dame, 2025), décalées d'un an et transformées à l'aide du logarithme naturel. Cette variable n'est incluse que dans les modèles d'adaptation au changement climatique.
- *Intactitude de la biodiversité* : pourcentage estimé du nombre initial d'espèces qui subsistent et de leur abondance. Les données proviennent de l'indice d'intégrité de la biodiversité (Phillips, De Palma, Gonzalez, & Contu, 2021) , de la dernière mesure historique remontant à 2014 (la valeur est maintenue constante sur les différentes années des modèles), et ont été transformées à l'aide du logarithme naturel. Cette variable n'est incluse que dans les modèles de biodiversité.

- *pays mégadivers*: variable muette désignant les pays mégadivers, c'est-à-dire identifiant les nations les plus riches de la Terre sur le plan biologique. Cette liste comprend 17 pays et a été établie par (Mittermeier, Goettsch Mittermeier, & Robles Gil, 1997).
- *dépendance à la nature*: ampleur relative des services écosystémiques (produit de l'offre et de la demande). Les données proviennent du projet *Co\$ting Nature* (Co\$ting Nature, 2017) et sont maintenues constantes sur la période 2015-2022. Ce projet utilise la télédétection et des bases de données mondiales pour cartographier la répartition spatiale de 13 services écosystémiques.

Langue

Afin de saisir le rôle des frictions de communication dans l'allocation des financements pour le climat et la biodiversité, des variables indépendantes liées à la langue sont incluses dans le modèle. Bien que rarement utilisées dans la littérature sur l'allocation, ces variables sont introduites pour quantifier l'influence de la langue sur les schémas de financement. Pour saisir cet effet, un indicateur binaire, « *bénéficiaire francophone* », est défini : il prend la valeur 1 si le français est une langue officielle du pays bénéficiaire et 0 dans le cas contraire. Deux variables dyadiques permettent en outre de saisir la facilité de communication entre les paires bailleur-bénéficiaire. La première, « *langue officielle commune* », est une variable muette égale à 1 lorsque la paire partage une langue officielle, tirée de (Melitz & Toubal, 2014). La seconde, « *proximité linguistique* », est un indice continu mesurant la proximité entre la ou les langues maternelles des pays ; cet indice est fixé à 0 pour les dyades partageant une langue officielle commune. Afin d'atténuer les facteurs de confusion, la spécification inclut également un indicateur des relations coloniales passées, déjà mentionné précédemment, qui n'est que modérément corrélé à la variable de langue commune ($\rho = 0,36$; Tableau A.3). L'existence d'une langue officielle commune devrait faciliter la communication sans coût marginal et accroître le financement. Une plus grande proximité linguistique, même en l'absence de langue commune, devrait également réduire les coûts de traduction et d'interprétation et favoriser les relations interpersonnelles, exerçant ainsi un effet positif. Ces variables sont exclues des modèles estimés sur les institutions multilatérales. En résumé, voici les variables :

- *destinataire francophone*: variable virtuelle indiquant les pays dont le français est la langue officielle. Les données proviennent de (Melitz & Toubal, 2014).
- *langue officielle commune*: variable muette indiquant les paires de pays partageant une langue officielle. Les données proviennent de (Melitz & Toubal, 2014).
- *proximité linguistique*: décrit la similitude de 200 mots courants dans la ou les langues maternelles d'une paire de pays. Les données s'appuient sur une notation établie par (Brown, Holman, Wichmann, & Velupillai, 2008) et sur des ajustements effectués par (Melitz & Toubal, 2014).

Contrôle

La population est incluse dans les deux étapes du modèle afin de contrôler la taille du pays bénéficiaire. On s'attend à ce que les financements augmentent pour les pays plus peuplés. C'est donc cette variable qui est utilisée :

- *population*: population des pays bénéficiaires. Les données ont été calculées par les auteurs à partir des Indicateurs du développement mondial (World Bank, 2025), décalées d'un an et transformées à l'aide du logarithme naturel.

TABLEAU A.1.

Résumé des variables

Variable	Description	Source	Hypothèse de signe	Dimension principale	Dimension environnementale
Variables dépendantes (binaires et continues)					
<i>Financement total</i>	Financement public international global	(OECD, 2025)	N.D.	N.D.	N.D.
<i>Financement de l'atténuation</i>	Identifié à l'aide des indicateurs de Rio pour les membres du CAD et comme la somme des indicateurs de Rio et des composantes climatiques pour les bailleurs multilatéraux		N.D.	N.D.	N.D.
<i>Financement de l'adaptation</i>			N.D.	N.D.	N.D.
<i>Financement de la biodiversité</i>	Identifié par le marqueur de Rio pour les membres du CAD et estimé pour les institutions multilatérales		N.D.	N.D.	N.D.
Variables indépendantes					
<i>Population</i>	Population du pays bénéficiaire	(World Bank, 2025)	(+)	Contrôle	N.D.
<i>Part des exportations des bailleurs</i>	Part des exportations totales des bailleurs à destination du pays bénéficiaire	(IMF, n.d.)	(+)	Intérêt du bailleur	N.D.
<i>Note de l'accord</i>	Score de l'accord entre pays calculé annuellement à partir des votes à l'Assemblée générale des Nations unies	(Bailey, Strezhnev, & Voeten, 2016 ; Voeten, 2024)	(+)	Intérêt du bailleur	N.D.
<i>Relations coloniales passées</i>	Variable muette indiquant les paires de pays ayant entretenu une relation coloniale	(Conte, Cotterlaz, & Mayer, 2022)	(+)	Intérêt du bailleur	N.D.
<i>Distance entre les capitales</i>	Distance géodésique entre les capitales d'une paire de pays		(-)	Intérêt du bailleur	N.D.

Variable	Description	Source	Hypothèse de signe	Dimension principale	Dimension environnementale
<i>Réglementation économique libérale</i>	Mesure de la réglementation économique libérale (marchés du crédit et du travail, réglementation des entreprises, politique de la concurrence)	(Gwartney, Lawson, & Murphy, 2024)	(+)	Mérite du bénéficiaire	N.D.
<i>Indice de démocratie</i>	Moyenne des cinq indices classant les démocraties du pays bénéficiaire	(Coppedge, et al., 2025)	(+)	Mérite du bénéficiaire	N.D.
<i>PIB par habitant</i>	Produit intérieur brut (PIB) par habitant du pays bénéficiaire	(World Bank, 2025)	(+)	Besoin du bénéficiaire	N.D.
<i>PIB par habitant au carré</i>	PIB par habitant au carré du pays bénéficiaire	N.A.	(-)	Besoin du bénéficiaire	N.D.
<i>Ratio de Palma</i>	Rapport entre la part des revenus des 10% les plus riches et celle des 40% les plus pauvres	(World Inequality Database, 2025)	(+)	Besoin du bénéficiaire	N.D.
<i>Bénéficiaire francophone</i>	Variable muette désignant les pays bénéficiaires dont le français est la langue officielle	(Melitz & Toubal, Native language, spoken language, translation and trade, 2014)	(-) / (+)	Langue	N.D.
<i>Langue officielle commune</i>	Variable muette indiquant les paires de pays partageant une langue officielle		(+)	Langue	N.D.
<i>Proximité linguistique</i>	Proximité linguistique des langues d'une paire de pays		(+)	Langue	N.D.
<i>Entités accréditées par le fvc</i>	Variable indiquant si un pays bénéficiaire compte au moins une entité accréditée	(Green Climate Fund, n.d.) , Compilation des auteurs	(+)	Mérite du bénéficiaire	Atténuation, adaptation, biodiversité
<i>Émissions de GES par habitant</i>	Émissions de gaz à effet de serre par habitant par pays bénéficiaire	(World Bank, 2025)	(+)	Besoin du bénéficiaire	Atténuation
<i>Croissance annuelle des émissions de CO₂ d'origine fossile</i>	Taux de croissance annuel des émissions de CO ₂ d'origine fossile par pays bénéficiaire	(Crippa, et al., 2022)	(+)	Besoin du bénéficiaire	Atténuation

•••

Variable	Description	Source	Hypothèse de signe	Dimension principale	Dimension environnementale
<i>Exposition</i>	Degré auquel un système est confronté à des risques biophysiques liés au climat	(University of Notre Dame, 2025)	(+)	Besoin du bénéficiaire	Adaptation
<i>Sensibilité</i>	Degré de dépendance d'un pays vis-à-vis des secteurs vulnérables au climat ou de la population à risque		(+)	Besoin du bénéficiaire	Adaptation
<i>Capacité d'adaptation</i>	Capacité d'un pays à faire face aux impacts climatiques en utilisant ses ressources sociales, économiques et institutionnelles		(-)	Mérite du bénéficiaire Besoin du bénéficiaire	Adaptation
<i>Intégrité de la biodiversité</i>	Pourcentage estimé du nombre initial d'espèces restantes et de leur abondance	(Phillips, De Palma, Gonzalez, & Contu, 2021)	(+)	Besoin du bénéficiaire	Biodiversité
<i>Pays mégadivers</i>	Variable muette désignant les pays mégadivers	(Mittermeier, Goettsch Mittermeier, & Robles Gil, 1997)	(+)	Besoin du bénéficiaire	Biodiversité
<i>Dépendance à la nature</i>	Ampleur des services écosystémiques actuellement utilisés (produit de l'offre et de la demande)	(Co\$ting Nature, 2017)	(+)	Besoin du bénéficiaire	Biodiversité

Source : auteurs

TABLEAU A.2.

Statistiques descriptives des variables indépendantes

	Nombre	Moyenne	Écart-type	Minimum	25%	50%	75%	Maximum
<i>Population</i>	1 120	15,70	2,22	9,29	14,60	16,10	17,20	21,07
<i>Part des exportations des bailleurs</i>	31 413	-9,63	2,85	-25,04	-11,28	-9,48	-7,70	-0,89
<i>Score d'accord</i>	35 064	0,68	0,12	0	0,63	0,68	0,73	1
<i>Relations coloniales passées</i>	4 495	0,03	0,17	0	/	/	/	1
<i>Distance entre les capitales</i>	4 495	8,82	0,63	5,15	8,51	8,94	9,25	9,88
<i>Indice de démocratie</i>	1 008	0,33	0,18	0,05	0,18	0,31	0,47	0,84

	Nombre	Moyenne	Écart-type	Minimum	25%	50%	75%	Maximum
Réglementation économique libérale	904	6,01	1,02	2,35	5,50	6,09	6,74	8,07
PIB par habitant	1 087	7,97	0,98	5,57	7,20	8,12	8,73	9,88
PIB par habitant	1 087	64,53	15,41	31,06	51,83	65,98	76,24	97,56
Ratio de Palma	1 120	4,06	0,43	2,89	3,81	3,98	4,28	5,77
Bénéficiaire francophone	146	0,21	0,41	0	/	/	/	1
Langue officielle commune	4 247	0,11	0,31	0	/	/	/	1
Proximité linguistique	3 852	0,71	0,75	0	0	0,62	0,98	6,35
Entités accréditées par le fvc	1 168	0,23	0,42	0	/	/	/	1
Émissions de GES par habitant	1 040	1,13	1,94	-5,90	0,83	1,67	2,29	4,96
Croissance annuelle des émissions de CO ₂ issues des énergies fossiles	1 064	0,02	0,10	-0,71	-0,02	0,02	0,07	0,66
Exposition	1 096	-0,80	0,18	-1,32	-0,91	-0,78	-0,69	-0,33
Sensibilité	1 040	-1,07	0,24	-1,66	-1,24	-1,07	-0,89	-0,43
Capacité d'adaptation	1 024	-0,53	0,22	-1,11	-0,66	-0,51	-0,36	-0,12
Intégrité de la biodiversité	128	-0,32	0,22	-1,10	-0,46	-0,30	-0,15	0
Dépendance à la nature	118	0,41	0,17	0,03	0,29	0,41	0,52	0,82
Pays mégadivers	146	0,10	0,30	0	/	/	/	1

Remarque: les observations incluses dans ce tableau de statistiques descriptives doivent répondre aux critères suivants (le cas échéant): le bailleur doit être membre du CAD et le bénéficiaire doit être un pays éligible à l'APD.

Source: auteurs

Le Tableau A.3 présente la matrice de corrélation des variables indépendantes utilisées dans les modèles. Seules quelques variables ont un coefficient de corrélation supérieur à 0,5 en valeur absolue. Il s'agit des variables suivantes: *part des exportations du bailleur et population* (0,63), *PIB par habitant et PIB par habitant au carré* (1,0), *sensibilité et PIB par habitant* (-0,63) [et le *PIB par habitant au carré* (-0,63)], *la capacité d'adaptation et le PIB par habitant* (-0,68) [et le *PIB par habitant au carré* (-0,67)], *la capacité d'adaptation et la sensibilité* (0,54), *l'intégrité de la biodiversité et la dépendance à la nature* (-0,56).

TABLEAU A.3.

Matrice de corrélation des variables indépendantes

	population	part des exportations des pays bailleurs	score de l'accord des Nations unies	relations coloniales passées	distance entre les capitales	indice de démocratie	réglementation économique libérale	PIB par habitant	PIB par habitant en m ²
<i>population</i>	/	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>part des exportations des bailleurs</i>	0,63	/	/	/	/	/	/	/	/
<i>score de l'accord</i>	-0,08	0,03	/	/	/	/	/	/	/
<i>anciennes relations d' e coloniale</i>	-0,05	0,07	-0,07	/	/	/	/	/	/
<i>distance entre capitales</i>	-0,16	-0,33	-0,20	0,00	/	/	/	/	/
<i>indice de démocratie</i>	-0,25	0,03	0,22	0,02	0,17	/	/	/	/
<i>réglementation économique libérale</i>	-0,29	0,06	0,25	-0,01	0,00	0,46	/	/	/
<i>PIB par habitant</i>	-0,27	0,22	0,11	0,00	0,03	0,30	0,39	/	/
<i>PIB par habitant</i>	-0,28	0,21	0,10	0,01	0,03	0,31	0,39	1,00	/
<i>rapport de Palma</i>	0,07	0,03	-0,10	0,03	0,34	0,24	-0,09	0,14	0,15
<i>destinataire francophone</i>	-0,01	-0,08	-0,08	0,01	-0,07	-0,05	-0,08	-0,28	-0,26
<i>langue officielle commune</i>	-0,12	0,00	-0,14	0,36	0,06	0,06	0,03	-0,04	-0,03
<i>proximité linguistique</i>	-0,15	0,05	0,11	-0,06	-0,08	0,17	0,16	0,40	0,40
<i>Entités accréditées par le gcf</i>	0,26	0,22	0,01	0,01	0,10	0,20	0,14	0,05	0,04
<i>Émissions de GES par habitant</i>	0,38	0,35	0,01	-0,02	-0,16	-0,11	-0,03	0,14	0,14
<i>croissance annuelle des émissions de CO₂ issues des énergies fossiles</i>	0,09	-0,01	-0,09	0,00	0,03	-0,02	0,04	-0,15	-0,16
<i>exposition</i>	-0,06	-0,19	-0,10	0,06	0,43	0,06	-0,15	-0,26	-0,25
<i>sensibilité</i>	-0,12	-0,34	-0,11	0,02	0,00	-0,30	-0,29	-0,63	-0,63
<i>capacité d'adaptation</i>	-0,17	-0,47	-0,12	0,04	0,17	-0,09	-0,29	-0,68	-0,67
<i>intégrité de la biodiversité</i>	-0,19	-0,12	-0,07	0,00	0,01	-0,06	-0,15	0,07	0,07
<i>dépendance à la nature</i>	-0,09	-0,06	0,13	0,01	0,06	0,14	0,33	0,01	0,02
<i>pays mégadivers</i>	0,39	0,31	-0,03	0,00	0,15	0,11	-0,02	0,09	0,10

Remarque: cette matrice de corrélation correspond à l'ensemble de données utilisé pour le modèle de la phase de sélection des membres du DAC, qui représente l'échantillon de modélisation le plus important utilisé dans le présent rapport.

	ratio de Palma	pays francophone bénéficiaire	langue officielle commune	proximité linguistique	entités accréditées par le FVC	émissions de GES par habitant	croissance annuelle des émissions de CO ₂ d'origine fossile	sensibilité	sensibilité	capacité d'adaptation	intégrité de la biodiversité	dépendance à la nature	pays mégadivers
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	0,03	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	0,06	0,14	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	0,08	-0,25	-0,15	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	0,18	-0,04	0,02	-0,04	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	-0,14	-0,24	-0,11	0,10	0,01	/	/	/	/	/	/	/	/
	-0,07	0,03	0,00	-0,11	-0,01	-0,02	/	/	/	/	/	/	/
	0,12	0,06	0,11	-0,18	0,06	-0,19	0,07	/	/	/	/	/	/
	-0,23	0,20	0,07	-0,34	-0,14	-0,30	0,12	0,23	/	/	/	/	/
	0,04	0,35	0,12	-0,33	-0,09	-0,33	0,14	0,41	0,54	/	/	/	/
	0,07	-0,01	0,01	-0,03	-0,06	-0,25	0,01	-0,01	0,08	0,03	/	/	/
	-0,02	0,00	0,01	0,18	-0,01	0,11	0,02	0,21	-0,16	0,01	-0,56	/	/
	0,25	-0,06	0,00	-0,01	0,27	0,16	-0,06	0,16	-0,33	-0,15	0,04	0,00	/

Source: auteurs

Résultats

Cette section présente les tableaux récapitulatifs détaillés des régressions qui sous-tendent les résultats présentés dans le Chapitre 3 (Figures 3.3 et 3.4). Figure A.1 et Figure A.2 présentent les récapitulatifs des régressions concernant le financement des membres du CAD, en se concentrant respectivement sur les phases de sélection et de fixation des niveaux. Ils présentent également les tableaux récapitulatifs des régressions pour les institutions multilatérales sur l'ensemble des deux phases.

FIGURE A.1.

Membres du CAD - Étapes de sélection et de fixation des niveaux

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Population	0,546*** (0,021)	0,194*** (0,023)	0,201*** (0,025)	0,114*** (0,025)	0,336*** (0,018)	0,123** (0,040)	0,099* (0,039)	0,041 (0,041)
Part des exportations du bailleur	0,103*** (0,014)	0,300*** (0,017)	0,284*** (0,017)	0,283*** (0,018)	0,246*** (0,014)	0,242*** (0,031)	0,218*** (0,026)	0,248*** (0,031)
Score d'accord ONU	1,712*** (0,336)	0,307 (0,283)	-0,320 (0,292)	-0,405 (0,310)	0,621** (0,231)	-0,044 (0,482)	-0,055 (0,462)	-0,428 (0,471)
Relation colonial passée	1,138*** (0,275)	1,065*** (0,125)	1,169*** (0,129)	0,922*** (0,131)	1,698*** (0,100)	1,198*** (0,154)	1,423*** (0,145)	1,241*** (0,143)
Distance entre capitales	-1,555*** (0,053)	-0,312*** (0,047)	-0,486*** (0,050)	-0,158** (0,050)	-1,088*** (0,038)	-0,540*** (0,076)	-0,578*** (0,072)	-0,249*** (0,077)
Indice de démocratie	-0,554*** (0,137)	0,673*** (0,140)	0,485*** (0,144)	0,918*** (0,151)	0,060 (0,115)	1,402*** (0,230)	0,479* (0,218)	0,613** (0,230)
Régulation économique libérale	0,126*** (0,025)	0,346*** (0,026)	0,345*** (0,026)	0,130*** (0,029)	0,011 (0,020)	0,151*** (0,042)	0,179*** (0,033)	0,031 (0,044)
PIB par habitant	2,130*** (0,310)	3,000*** (0,337)	3,263*** (0,338)	3,709*** (0,356)	0,480 (0,273)	2,209*** (0,577)	2,435*** (0,534)	2,245*** (0,564)
PIB par habitant au carré	-0,162*** (0,020)	-0,253*** (0,022)	-0,273*** (0,022)	-0,295*** (0,023)	-0,089*** (0,017)	-0,192*** (0,037)	-0,202*** (0,035)	-0,196*** (0,036)
Ratio de palma	0,670*** (0,053)	0,544*** (0,051)	0,492*** (0,052)	0,447*** (0,054)	0,767*** (0,042)	0,567*** (0,082)	0,447*** (0,078)	0,519*** (0,081)
Bénéficiaire francophone	-0,816*** (0,052)	-0,397*** (0,053)	-0,507*** (0,054)	-0,373*** (0,055)	-0,513*** (0,044)	-0,363*** (0,089)	-0,402*** (0,082)	-0,188* (0,085)
Langue officielle commune	1,136*** (0,107)	0,890*** (0,074)	0,751*** (0,073)	0,810*** (0,079)	0,777*** (0,064)	0,056 (0,113)	0,347*** (0,100)	0,392*** (0,108)

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Proximité linguistique	0,068* (0,033)	0,236*** (0,031)	0,241*** (0,031)	0,146*** (0,034)	0,157*** (0,027)	0,091 (0,048)	0,124** (0,047)	0,099* (0,050)
Entités accréditées par le FVC	N.A. N.A.	0,040 (0,052)	0,064 (0,052)	0,173** (0,055)	N.A. N.A.	0,227** (0,081)	0,149* (0,075)	0,138 (0,080)
Emissions de GES par habitant	N.A. N.A.	0,089*** (0,016)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,101*** (0,028)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Croissance annuelle du CO ₂ fossile	N.A. N.A.	1,556*** (0,233)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,901* (0,385)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Exposition	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,253*** (0,177)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,767** (0,270)	N.A. N.A.
Sensibilité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,450*** (0,123)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,202 (0,194)	N.A. N.A.
Capacité d'adaptation	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,595*** (0,166)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,258*** (0,263)	N.A. N.A.
Intégrité de la biodiversité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,921*** (0,126)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,047*** (0,192)
Dépendance à la nature	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	2,234*** (0,178)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,380*** (0,269)
Pays mégadivers	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,234*** (0,069)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,421*** (0,100)
No. Observations	23,802	23,557	23,572	22,775	16,733	6,391	7,016	5,801
No. Groupes	31	31	31	31	31	31	31	31
Effets Fixes Temporels	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
R-carré	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	0,56	0,30	0,32	0,29
Log-Vraisemblance	-8,548	-8,948	-9,066	-8,160	-35,898	-14,808	-15,892	-12,983
AIC	17,141	17,947	18,184	16,372	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Convergence	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	Yes	Yes	Yes	Yes
Wald Chi2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	6,172	877	1,168	842
Prob > Chi2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	0,00	0,00	0,00	0,00

*p<0,05; **p<0,01; ***p<0,001

Source : auteurs

FIGURE A.2.

Institutions multilatérales - Étapes de sélection et de fixation des niveaux

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Population	0,193*** (0,012)	0,222*** (0,020)	0,164*** (0,023)	0,081, (0,044)	0,427*** (0,016)	0,415*** (0,028)	0,323*** (0,032)	0,205*** (0,054)
Indice de démocratie	0,279* (0,132)	0,338, (0,183)	0,353, (0,186)	-0,215 (0,373)	0,713*** (0,170)	0,350 (0,245)	0,114 (0,245)	0,848 (0,470)
Régulation économique libérale	0,234*** (0,024)	0,262*** (0,034)	0,191*** (0,034)	0,090 (0,071)	0,114*** (0,032)	-0,003 (0,049)	0,075 (0,046)	-0,162 (0,089)
PIB par habitant	2,582*** (0,316)	1,906*** (0,436)	1,909*** (0,432)	0,204 (0,833)	1,553*** (0,438)	-1,291* (0,622)	-0,038 (0,583)	-0,611 (1,095)
PIB par habitant au carré	-0,179*** (0,020)	-0,126*** (0,028)	-0,143*** (0,028)	-0,025 (0,053)	-0,094*** (0,028)	0,089* (0,040)	-0,001 (0,038)	0,032 (0,070)
Ratio de palma	0,085* (0,043)	0,033 (0,059)	0,033 (0,061)	0,261* (0,116)	-0,022 (0,063)	-0,068 (0,087)	0,133 (0,090)	-0,027 (0,151)
Bénéficiaire francophone	0,080, (0,048)	-0,108 (0,068)	-0,036 (0,065)	-0,055 (0,131)	0,287*** (0,063)	0,115 (0,097)	0,020 (0,088)	-0,003 (0,167)
Entités accréditées par le FVC	N.A. N.A.	0,168* (0,066)	0,157* (0,064)	0,215, (0,129)	N.A. N.A.	0,229** (0,086)	0,268*** (0,081)	0,240 (0,161)
Emissions de GES par habitant	N.A. N.A.	-0,005 (0,018)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,013 (0,025)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Croissance annuelle du CO ₂ fossile	N.A. N.A.	0,829** (0,322)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,192** (0,446)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Exposition	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,194 (0,196)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,081 (0,286)	N.A. N.A.
Sensibilité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,091 (0,154)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,129 (0,202)	N.A. N.A.
Capacité d'adaptation	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,036 (0,203)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,522 (0,277)	N.A. N.A.
Intégrité de la biodiversité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,417 (0,295)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,033 (0,383)
Dépendance à la nature	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,146 (0,398)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,055 (0,482)
Pays mégadivers	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,451** (0,163)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,052 (0,205)
No. Observations	20,492	19,931	20,118	19,557	4,987	2,397	2,529	597
No. Groupes	26	26	26	26	26	24	25	12

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Effets Fixes Temporels	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
R-carré	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	0,64	0,66	0,63	0,76
Log-Vraisemblance	-9,104	-5,362	-5,733	-1,526	-9,767	-4,644	-4,791	-1,102
AIC	18,241	10,762	11,506	3,093	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Convergence	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	Yes	Yes	Yes	Yes
Wald Chi2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	788	519	403	81
Prob > Chi2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	0,00	0,00	0,00	0,00

*p<0.05; **p<0.01; ***p<0.001

Source: Auteurs

Tests de robustesse et limites

Afin de tester la robustesse des résultats, l'analyse est reproduite en utilisant les dépenses financières par habitant comme variable dépendante lors de l'étape de paramétrage, tout en conservant inchangée l'étape de sélection. Cette spécification alternative suit l'approche de (Rabehajaina, Gueyie, & Sedzro, 2022), qui soutiennent que les mesures par habitant offrent une perspective ajustée en tenant compte de la taille du pays. Figure A.3 et Figure A.4 présentent respectivement les tableaux récapitulatifs correspondants pour les membres du CAD et les institutions multilatérales. La cohérence des résultats entre les deux spécifications renforce la confiance dans la validité des principales conclusions.

FIGURE A.3.

Membres du CAD - Phase de fixation des niveaux (financement par habitant)

Variable	Variable dépendante : FD per capita			
	Total	Mitigation	Adaptation	Biodiversity
Population	0,665*** (0,018)	-0,877 (0,040)	-0,903*** (0,041)	-0,961*** (0,039)
Part des exportations du bailleur	0,247*** (0,014)	0,243*** (0,031)	0,251*** (0,026)	0,218*** (0,031)
Score d'accord UN	0,661** (0,231)	-0,006 (0,482)	-0,356 (0,472)	-0,019 (0,462)
Relation colonial passée	1,698*** (0,100)	1,199*** (0,154)	1,425*** (0,145)	1,228*** (0,143)
Distance entre capitales	-1,089*** (0,038)	-0,541*** (0,076)	-0,578*** (0,072)	-0,249*** (0,076)
Indice de démocratie	0,065 (0,115)	1,406*** (0,230)	0,480* (0,218)	0,632** (0,230)

Variable	Variable dépendante : FD per capita			
	Total	Mitigation	Adaptation	Biodiversity
Régulation économique libérale	0,010 (0,020)	0,149*** (0,042)	0,177*** (0,039)	0,025 (0,044)
PIB par habitant	0,504 (0,273)	2,234*** (0,578)	2,461*** (0,534)	2,225*** (0,565)
PIB par habitant au carré	-0,090*** (0,017)	-0,193*** (0,037)	-0,203*** (0,035)	-0,195*** (0,036)
Ratio de palma	0,762*** (0,042)	0,563*** (0,082)	0,442*** (0,078)	0,513*** (0,081)
Bénéficiaire francophone	-0,513*** (0,044)	-0,363*** (0,089)	-0,401*** (0,082)	-0,201* (0,085)
Langue officielle commune	0,777*** (0,064)	0,054 (0,113)	0,346*** (0,100)	0,389*** (0,108)
Proximité linguistique	0,160*** (0,027)	0,094 (0,048)	0,126** (0,047)	0,093 (0,049)
Entités accréditées par le FVC	N.A. N.A.	0,227** (0,081)	0,147 (0,080)	0,150* (0,075)
Emissions de GES par habitant	N.A. N.A.	0,102*** (0,028)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Croissance annuelle du CO ₂ fossile	N.A. N.A.	0,899* (0,385)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Exposition	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,768** (0,270)	N.A. N.A.
Sensibilité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,192 (0,194)	N.A. N.A.
Capacité d'adaptation	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,239*** (0,263)	N.A. N.A.
Intégrité de la biodiversité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,645*** (0,294)
Dépendance à la nature	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,462*** (0,272)
Pays mégadivers	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,426*** (0,100)
No. Observations	16,733	6,391	7,016	5,801
No. Groupes	31	31	31	31
Effets Fixes Temporels	Yes	Yes	Yes	Yes
R-carré	0,41	0,59	0,36	0,39
Log-Vraisemblance	-35,904	-12,981	-14,808	-15,893
Convergence	Yes	Yes	Yes	Yes
Wald Chi2	2,990	2,313	6,646	1,987
Prob > Chi2	0,00	0,00	0,00	0,00

*p<0.05; **p<0.01; ***p<0.001

Source : auteurs

FIGURE A.4.

Institutions multilatérales - Étape de fixation des niveaux (financement par habitant)

Variable	Variable dépendante : FD per capita			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Population	-0,573*** (0,016)	-0,585*** (0,028)	-0,679*** (0,032)	-0,796*** (0,054)
Indice de démocratie	0,721*** (0,170)	0,360 (0,245)	0,119 (0,245)	0,848 (0,470)
Régulation économique libérale	0,113*** (0,032)	-0,004 (0,049)	0,074 (0,046)	-0,163 (0,089)
PIB par habitant	1,577*** (0,437)	-1,257* (0,622)	-0,008 (0,583)	-0,592 (1,095)
PIB par habitant au carré	-0,096*** (0,028)	0,087* (0,040)	-0,002 (0,038)	0,031 (0,070)
Ratio de palma	-0,028 (0,063)	-0,074 (0,087)	0,127 (0,090)	-0,032 (0,151)
Bénéficiaire francophone	0,286*** (0,063)	0,114 (0,097)	0,020 (0,088)	-0,005 (0,167)
Entités accréditées par le FVC	N.A. N.A.	0,227** (0,086)	0,267*** (0,081)	0,240 (0,161)
Emissions de GES par habitant	N.A. N.A.	-0,012 (0,025)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Croissance annuelle du CO ₂ fossile	N.A. N.A.	1,188** (0,446)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Exposition	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,075 (0,286)	N.A. N.A.
Sensibilité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,120 (0,202)	N.A. N.A.
Capacité d'adaptation	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,508 (0,277)	N.A. N.A.
Intégrité de la biodiversité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,035 (0,383)
Dépendance à la nature	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,034 (0,482)
Pays mégadivers	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,055 (0,205)
No. Observations	4,987	2,397	2,529	597
No. Groupes	26	24	25	12
Effets Fixes Temporels	Yes	Yes	Yes	Yes
R-carré	0,67	0,66	0,66	0,78
Log-Vraisemblance	-9,766	-4,643	-4,791	-1,102



Variable	Variable dépendante: FD per capita			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Convergence	Yes	Yes	Yes	Yes
Wald Chi2	1,698	814	1,262	449
Prob > Chi2	0,00	0,00	0,00	0,00

*p<0.05; **p<0.01; ***p<0.001

Source: auteurs

Afin d'explorer les différences potentielles entre les facteurs déterminants du financement par subventions et ceux du financement par emprunt, les modèles des membres du CAD sont estimés séparément pour chaque type d'instrument. Figure A.5 présente les résultats de la régression pour le financement par subventions, tandis que Figure A.6 présente les résultats pour le financement par emprunt. Dans l'ensemble, les coefficients relatifs aux subventions sont globalement cohérents avec ceux observés dans les modèles agrégés. Une exception notable concerne le rôle de la démocratie: alors que le niveau de démocratie exerce un effet négatif sur l'allocation globale des subventions (contrairement à l'absence de signification observée dans Figure A.1), il reste positif pour le financement du climat et de la biodiversité au stade de la sélection. Cette tendance renforce la divergence déjà identifiée dans les modèles agrégés.

FIGURE A.5.

Membres du CAD - Étapes de sélection et de fixation des niveaux - Subventions

Variable	Variable dépendante: Sélection				Variable dépendante: Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Population	0,547*** (0,021)	0,182*** (0,023)	0,199*** (0,025)	0,107*** (0,025)	0,299*** (0,017)	0,012 (0,035)	0,070* (0,036)	-0,002 (0,038)
Part des exportations du bailleur	0,102*** (0,014)	0,301*** (0,017)	0,284*** (0,017)	0,285*** (0,018)	0,227*** (0,013)	0,229*** (0,027)	0,205*** (0,024)	0,260*** (0,029)
Score d'accord ONU	1,643*** (0,335)	0,231 (0,283)	-0,349 (0,292)	-0,351 (0,311)	0,687*** (0,224)	-0,789 (0,429)	-0,279 (0,425)	-0,415 (0,443)
Relation colonial passée	1,166*** (0,275)	1,113*** (0,124)	1,184*** (0,128)	0,932*** (0,130)	1,816*** (0,097)	1,545*** (0,137)	1,679*** (0,133)	1,379*** (0,134)
Distance entre capitales	-1,572*** (0,053)	-0,318*** (0,047)	-0,474*** (0,050)	-0,157** (0,050)	-1,076*** (0,037)	-0,476*** (0,067)	-0,503*** (0,066)	-0,191** (0,072)
Indice de démocratie	-0,560*** (0,137)	0,665*** (0,140)	0,485*** (0,144)	0,945*** (0,151)	-0,051 (0,111)	1,500*** (0,204)	0,499* (0,200)	0,733*** (0,216)
Régulation économique libérale	0,130*** (0,025)	0,345*** (0,026)	0,341*** (0,026)	0,125*** (0,029)	-0,019 (0,019)	0,078* (0,037)	0,160*** (0,036)	0,018 (0,041)

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
PIB par habitant	2,117*** (0,309)	2,962*** (0,334)	3,278*** (0,342)	3,737*** (0,359)	0,037 (0,265)	1,617** (0,513)	2,075*** (0,492)	2,094*** (0,530)
PIB par habitant au carré	-0,162*** (0,020)	-0,251*** (0,021)	-0,274*** (0,022)	-0,297*** (0,023)	-0,060*** (0,017)	-0,156*** (0,033)	-0,180*** (0,032)	-0,189*** (0,034)
Ratio de palma	0,666*** (0,053)	0,536*** (0,051)	0,480*** (0,052)	0,441*** (0,054)	0,694*** (0,041)	0,443*** (0,073)	0,381*** (0,072)	0,423*** (0,076)
Bénéficiaire francophone	-0,821*** (0,052)	-0,389*** (0,053)	-0,501*** (0,054)	-0,376*** (0,056)	-0,479*** (0,042)	-0,293*** (0,079)	-0,367*** (0,075)	-0,173* (0,079)
Langue officielle commune	1,132*** (0,107)	0,891*** (0,074)	0,759*** (0,073)	0,808*** (0,079)	0,787*** (0,062)	0,068 (0,100)	0,384*** (0,092)	0,393*** (0,101)
Proximité linguistique	0,068* (0,033)	0,248*** (0,031)	0,237*** (0,031)	0,145*** (0,034)	0,160*** (0,026)	0,109* (0,043)	0,129** (0,043)	0,102* (0,046)
Entités accréditées par le FVC	N.A. N.A.	0,041 (0,052)	0,064 (0,052)	0,177** (0,055)	N.A. N.A.	0,158* (0,072)	0,028 (0,069)	0,069 (0,075)
Emissions de GES par habitant	N.A. N.A.	0,089*** (0,016)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,088*** (0,024)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Croissance annuelle du CO ₂ fossile	N.A. N.A.	1,543*** (0,233)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,459 (0,340)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Exposition	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,240*** (0,177)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,588* (0,248)	N.A. N.A.
Sensibilité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,460*** (0,123)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,242 (0,178)	N.A. N.A.
Capacité d'adaptation	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,568*** (0,166)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,285*** (0,241)	N.A. N.A.
Intégrité de la biodiversité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,326*** (0,191)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,644*** (0,276)
Dépendance à la nature	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	2,217*** (0,180)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,453*** (0,255)
Pays mégadivers	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,254*** (0,069)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,375*** (0,094)
No. Observations	23,802	23,557	23,572	22,775	16,686	6,288	6,984	5,778
No. Groupes	31	31	31	31	31	31	31	31
Effets Fixes Temporels	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
R-carré	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	0,55	0,33	0,35	0,32
Log-Vraisemblance	-8,572	-8,931	-9,072	-8,161	-35,242	-13,771	-15,223	-12,548

...

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
AIC	17,188	17,912	18,197	16,375	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Convergence	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	Yes	Yes	Yes	Yes
Wald Chi2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	6,114	891	1,328	921
Prob > Chi2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	0,00	0,00	0,00	0,00

*p<0.05; **p<0.01; ***p<0.001

Source: auteurs

En revanche, les coefficients relatifs au financement par la dette perdent considérablement de leur importance (Figure A.6). Cela s'explique en grande partie par la taille plus réduite de l'échantillon, le financement par la dette étant davantage concentré sur certains bailleurs et bénéficiaires spécifiques. Entre 2015 et 2022, seuls 19 bailleurs bilatéraux du CAD ont fourni un financement pour le climat et la biodiversité par le biais d'instruments de dette (contre 31 pour le financement total, quel que soit l'instrument de financement), tandis que 96 pays ont bénéficié de ce type de financement (contre 146). Le nombre limité d'observations au stade de la paramétrage, en particulier pour le financement du climat et de la biodiversité, réduit la valeur interprétative des résultats. Malgré ces contraintes, quelques tendances observées précédemment se maintiennent. La relation concave entre les niveaux de revenu des bénéficiaires et l'accès au financement est préservée au stade de la sélection. La variable *de la part des exportations des bailleurs* continue d'exercer une influence positive à ce stade, même si elle n'est significative que pour le financement total au stade du paramétrage. La réglementation économique libérale exerce une influence positive au stade de la sélection sur le financement total, l'atténuation et l'adaptation. En termes de variation entre les domaines thématiques du climat et de la biodiversité, le financement de l'atténuation et de la biodiversité semble répondre à des besoins spécifiques: les mesures d'émissions statiques et dynamiques sont significatives pour l'atténuation, tandis que l'intégrité de la biodiversité et la dépendance à la nature déterminent les allocations liées à la biodiversité. En revanche, le financement de l'adaptation basé sur la dette semble moins fortement lié à la vulnérabilité climatique, ce qui suggère qu'il est possible d'orienter davantage les allocations en fonction des besoins.

FIGURE A.6.

Membres du CAD - Étapes de sélection et de fixation des niveaux - Instruments de dette

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Population	0.142*** (0.041)	0.287*** (0.075)	-0.041 (0.087)	0.232 (0.142)	0.162** (0.051)	0.232* (0.094)	0.129 (0.092)	0.219 (0.141)
Part des exportations du bailleur	0.436*** (0.037)	0.317*** (0.064)	0.482*** (0.070)	0.318** (0.123)	0.141** (0.046)	0.154 (0.084)	0.088 (0.082)	-0.078 (0.127)

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Score d'accord UN	0,531 (0,548)	2,089* (0,833)	0,365 (1,025)	1,024 (1,534)	0,133 (0,623)	0,645 (0,951)	-2,397* (0,938)	3,912** (1,248)
Relation colonial passée	0,412* (0,176)	0,108 (0,255)	0,088 (0,296)	0,192 (0,381)	0,095 (0,189)	-0,135 (0,259)	-0,210 (0,217)	0,045 (0,289)
Distance entre capitales	-0,150, (0,082)	-0,108 (0,131)	-0,229 (0,150)	-0,237 (0,234)	-0,222* (0,095)	-0,215 (0,160)	-0,425** (0,154)	0,017 (0,229)
Indice de démocratie	1,165*** (0,253)	0,670, (0,396)	0,377 (0,473)	0,221 (0,681)	1,087*** (0,270)	0,944* (0,419)	1,324** (0,428)	0,059 (0,583)
Régulation économique libérale	0,341*** (0,048)	0,377*** (0,079)	0,320*** (0,093)	0,219 (0,141)	-0,096 (0,059)	0,058 (0,095)	0,194* (0,083)	-0,007 (0,114)
PIB par habitant	7,458*** (0,725)	7,055*** (1,168)	8,395*** (1,493)	6,125** (1,950)	3,192*** (0,807)	2,594* (1,307)	0,480 (1,209)	3,728* (1,771)
PIB par habitant au carré	-0,516*** (0,046)	-0,476*** (0,074)	-0,571*** (0,095)	-0,406*** (0,123)	-0,207*** (0,051)	-0,164* (0,082)	-0,031 (0,077)	-0,228* (0,111)
Ratio de palma	0,567*** (0,090)	0,510*** (0,140)	0,338 (0,174)	0,685** (0,253)	0,122 (0,104)	0,354* (0,163)	-0,105 (0,173)	0,307 (0,218)
Bénéficiaire francophone	-0,645*** (0,113)	-0,222 (0,194)	-0,241 (0,219)	-0,044 (0,427)	-0,132 (0,134)	-0,173 (0,238)	0,132 (0,183)	-0,192 (0,400)
Langue officielle commune	0,649*** (0,156)	0,549* (0,264)	0,346 (0,310)	0,543 (0,541)	0,141 (0,181)	0,205 (0,301)	-0,507* (0,255)	0,269 (0,495)
Proximité linguistique	0,002 (0,054)	0,051 (0,080)	0,137 (0,089)	-0,015 (0,123)	0,028 (0,064)	0,053 (0,094)	0,006 (0,090)	0,208 (0,136)
Entités accréditées par le FVC	N.A. N.A.	0,162 (0,143)	0,611*** (0,164)	0,516* (0,245)	N.A. N.A.	-0,091 (0,150)	-0,274* (0,136)	-0,109 (0,202)
Emissions de GES par habitant	N.A. N.A.	0,203** (0,067)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,019 (0,080)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Croissance annuelle du CO ₂ fossile	N.A. N.A.	1,935* (0,755)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,948 (0,965)	N.A. N.A.	N.A. N.A.
Exposition	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,235 (0,615)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,339 (0,542)	N.A. N.A.
Sensibilité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,476 (0,411)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,623 (0,384)	N.A. N.A.

•••

Variable	Variable dépendante : Sélection				Variable dépendante : Engagements (USD)			
	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité	Total	Atténuation	Adaptation	Biodiversité
Capacité d'adaptation	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,582 (0,566)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,391 (0,540)	N.A. N.A.
Intégrité de la biodiversité	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,438* (0,640)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-0,608 (0,557)
Dépendance à la nature	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	1,758* (0,840)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	-1,726* (0,723)
Pays mégadivers	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,340 (0,301)	N.A. N.A.	N.A. N.A.	N.A. N.A.	0,123 (0,260)
No. Observations	23,802	23,557	23,572	22,775	1,280	529	365	164
No. Groupes	31	31	31	31	19	17	14	10
Effets Fixes Temporels	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
R-carré	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	0,60	0,56	0,56	0,55
Log-Vraisemblance	-2,908	-1,421	-1,065	-530	-2,206	-893	-503	-209
AIC	5,861	2,892	2,182	1,112	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Convergence	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	Yes	Yes	Yes	Yes
Wald Chi2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	285	192	169	131
Prob > Chi2	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	0,00	0,00	0,00	0,00

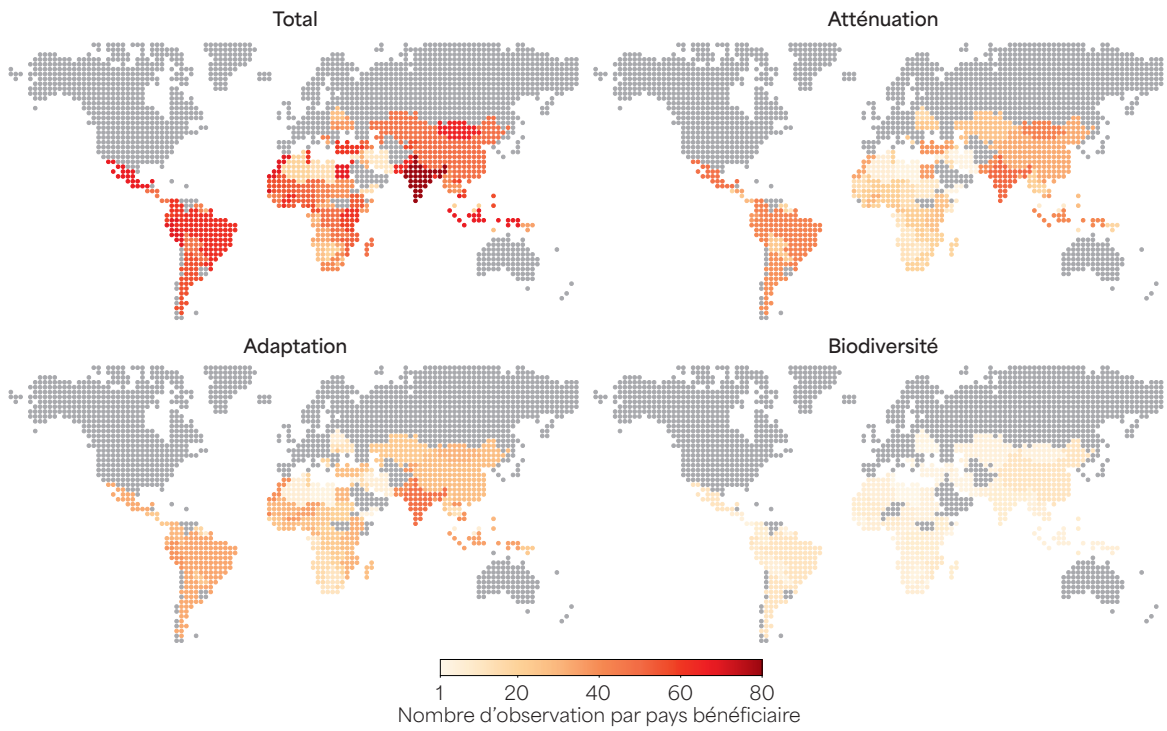
*p<0.05; **p<0.01; ***p<0.001

Source : auteurs

Une des limites du modèle concerne la disponibilité des données pour certains pays en ce qui concerne les covariables incluses. La sélection de ces variables a été effectuée en veillant à maximiser la couverture des pays, mais certains pays, souvent touchés par des conflits, font défaut. Figure A.7 présente la fréquence et la répartition géographique des observations dans l'ensemble de données pour l'étape de fixation des niveaux parmi les membres du CAD. Elle indique que les ensembles de données reflètent une grande diversité régionale des pays et que la composition des pays inclus reste relativement stable entre les différents sous-ensembles financiers.

FIGURE A.7.

Couverture des données du modèle pour la phase de fixation des niveaux
chez les membres du CAD



Source: auteurs

B

Des modèles d'allocation (Chapitre 3) aux obstacles à l'accès (Chapitres 4-5) Corrélations économétriques et implications plausibles

Résultat économétrique et signe du coefficient (Chapitre 3)	Implication plausible: facteurs nationaux (Chapitre 4)	Implication plausible: pratiques des bailleurs et obstacles (Chapitre 5)	Conséquence plausible: déficit d'accès
Intérêt du bailleur			
Part des exportations des bailleurs (CAD), signe positif	Associé positivement à l'engagement bilatéral; cela peut indiquer un alignement commercial plutôt qu'une capacité nationale.	Associé à la spécialisation dans le commerce bilatéral; cette tendance peut refléter davantage les liens économiques que la solidité de la gouvernance.	Une base de bailleurs plus large peut être associée à des systèmes de GFP plus solides.
Liens coloniaux (CAD), signe négatif	Cette association semble d'ordre historique plutôt que liée aux performances actuelles de la politique nationale.	Associé négativement à la diversification des bailleurs; cette persistance pourrait refléter une dépendance historique plutôt qu'une préférence active.	Les pays postcoloniaux font souvent l'objet d'une concurrence limitée entre les bailleurs; cette association historique peut limiter la diversification.
Distance (CAD), signe négatif	Associée négativement à l'engagement des bailleurs, ce qui correspond aux tendances géographiques et liées aux coûts de transaction.	L'intensité de l'activité des bailleurs est négativement associée à la distance; la proximité est associée à une présence régionale plus forte.	Une plus grande distance est associée à un accès plus faible; les avantages semblent se concentrer au niveau régional.

...

Résultat économétrique et signe du coefficient (Chapitre 3)	Implication plausible: facteurs nationaux (Chapitre 4)	Implication plausible: pratiques des bailleurs et obstacles (Chapitre 5)	Conséquence plausible: déficit d'accès
Performance du pays bénéficiaire			
Indice de démocratie (sélection/niveau; CAD), signe positif	Associé positivement aux flux du CAD; les indicateurs de transparence et de responsabilité évoluent parallèlement aux niveaux d'accès.	Les allocations sont positivement associées à la gouvernance démocratique; cela concorde avec le fait que les bailleurs considèrent les systèmes démocratiques comme plus fiables.	Les pays obtenant des scores plus faibles aux indices de gouvernance présentent des associations plus faibles avec les volumes reçus.
Réglementation économique libérale (sélection du CAD), signe positif pour l'atténuation du changement climatique	Les environnements politiques orientés vers le marché présentent une association positive avec les flux liés à l'atténuation; l'ampleur des réformes et les niveaux de financement évoluent de concert.	La conditionnalité et la disponibilité des financements sont associées; cela concorde avec le fait que les bailleurs de fonds considèrent que la disposition à réformer est liée à des cadres commercialement viables.	Les pays qui ne s'alignent pas sur les modèles de réforme politique présentent une covariation limitée avec l'intensité du financement de l'atténuation.
Accréditation au FVC (paramétrage des niveaux de financement multilatéraux), positif pour la sélection et positif uniquement pour le paramétrage des niveaux de financement pour les organismes multilatéraux	Le statut d'accréditation est positivement associé à la probabilité d'accès; la relation semble plus forte pour les PRI que pour les PMA/PFR.	La préparation institutionnelle et les résultats de l'accréditation sont liés; la relation est significative mais pas déterminante pour l'afflux total de ressources.	Les pays à faible capacité présentent une faible association entre les progrès en matière d'accréditation et les décaissements effectifs.
Besoins du bénéficiaire			
PIB par habitant (concave; sélection et niveau du CAD et multilatéral), signe positif jusqu'au pic, puis en baisse	Les niveaux de financement présentent une relation en U inversé avec le revenu; les PRI affichent la relation la plus forte avec les volumes.	Les allocations financières sont liées à la capacité d'endettement; l'accès à des conditions concessionnelles n'est que faiblement aligné sur les PMA/PFR.	Les pays à faible revenu et à forte vulnérabilité ne présentent qu'une faible corrélation avec le financement, probablement en raison de contraintes d'absorption et d'endettement.

Résultat économétrique et signe du coefficient (Chapitre 3)	Implication plausible: facteurs nationaux (Chapitre 4)	Implication plausible: pratiques des bailleurs et obstacles (Chapitre 5)	Conséquence plausible: déficit d'accès
Inégalité (ratio de Palma; CAD), signe positif	Faible corrélation positive avec les allocations; les contextes de forte inégalité présentent une corrélation modérée avec les flux.	Le ciblage du CAD est associé aux indicateurs d'inégalité; une inégalité plus élevée s'aligne sur les programmes d'ajustement social.	Les PRI confrontés à des problèmes d'inégalité sont associés à une préparation sélective; les PMA/PFR et les contextes présentant une fragilité élevée ou extrême montrent des liens plus faibles.
Émissions de GES par habitant (sélection et niveau pour l'atténuation; CAD), signe positif	L'intensité des émissions est positivement associée aux flux liés à l'atténuation.	Les niveaux de financement sont associés au potentiel de réduction; cela suggère que les bailleurs alignent les flux sur les profils des pays à fortes émissions.	Les pays à faibles émissions et à forte vulnérabilité présentent une association négative avec le financement de l'atténuation.
Croissance des émissions (croissance annuelle des émissions de CO ₂ fossile; niveau du CAD et multilatéral), signe positif pour les deux	Il existe une association positive entre la croissance des émissions et le volume des projets; les flux s'alignent sur les profils d'émetteurs en hausse.	Les allocations sont associées à la dynamique de croissance des émissions; les émetteurs à croissance lente ou négative présentent un alignement plus faible.	Les pays engagés dans des mesures d'atténuation ambitieuses présentent une corrélation négative avec le financement alloué par unité de variation des émissions.
Exposition climatique (adaptation; CAD), signe positif	Les niveaux d'exposition (par exemple, ouragans, sécheresses) sont positivement associés aux flux d'adaptation.	Les allocations des bailleurs sont plus étroitement associées aux indices d'exposition qu'aux mesures de vulnérabilité ou de capacité d'adaptation.	Les pays fortement exposés présentent une association positive avec l'accès, mais pas proportionnellement avec la vulnérabilité composite.
Sensibilité climatique (adaptation; CAD), signe négatif (dissuade la sélection)	Une sensibilité plus élevée est négativement associée à la sélection des projets d'adaptation.	L'intensité des allocations des bailleurs est inversement associée aux indicateurs de sensibilité.	Les contextes à forte sensibilité présentent une association négative constante avec la sélection des financements d'adaptation.
Capacité d'adaptation (adaptation; CAD), positive pour la sélection mais négative pour la fixation des niveaux (pour les organismes multilatéraux)	La capacité d'adaptation est positivement associée à l'éligibilité mais négativement associée au volume de financement.	La capacité institutionnelle et l'intensité du financement sont inversement associées; l'aversion au risque peut contribuer à expliquer l'inégalité des allocations.	Les pays à faible capacité présentent une association négative entre la vulnérabilité et le financement de l'adaptation reçu.

•••

Résultat économétrique et signe du coefficient (Chapitre 3)	Implication plausible: facteurs nationaux (Chapitre 4)	Implication plausible: pratiques des bailleurs et obstacles (Chapitre 5)	Conséquence plausible: déficit d'accès
Intégrité de la biodiversité (biodiversité; CAD), signe positif	La préservation de la biodiversité est positivement corrélée au financement de la biodiversité, sous réserve de la qualité de la gouvernance.	Les allocations sont positivement associées à la richesse écologique et à la préparation institutionnelle.	Les pays à forte intégrité mais à faible capacité présentent une association plus faible entre la valeur écologique et les flux de ressources.
Dépendance à l'égard de la nature (biodiversité; DAC), signe positif	La dépendance économique vis-à-vis des ressources naturelles est positivement associée au financement lié à la conservation.	Le financement des bailleurs est associé à la dépendance vis-à-vis des écosystèmes, mais moins à la participation locale ou à la disposition à co-investir.	La dépendance des moyens de subsistance des communautés est faiblement associée aux bénéfices réels de la mise en œuvre des projets.
Pays mégadivers, signe positif pour la sélection du CAD et des organismes multilatéraux	La mégadiversité est positivement associée à la sélection des bailleurs, sous réserve de la gouvernance.	Les volumes de financement sont associés à la valeur écologique, mais modérés par les institutions et le groupe de revenu.	Les PMA/PFR mégadivers présentent des associations plus faibles, probablement en raison des seuils de capacité et d'éligibilité à l'endettement.

Source: auteurs.

C

Principaux enseignements tirés des six missions d'étude de cas

Arménie

1. L'Arménie est confrontée à une perte de biodiversité et à une vulnérabilité croissante au changement climatique (en particulier aux sécheresses, aux inondations et à la dégradation des sols), qui font peser de graves risques sur son développement durable. Ces défis sont reconnus comme des priorités nationales et sont étroitement liés à la résilience des moyens de subsistance. En tant que petite économie enclavée disposant d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et exposée aux chocs régionaux, l'Arménie est confrontée à des contraintes structurelles de capacité et reste dépendante des financements extérieurs pour atteindre ses objectifs en matière de climat et de biodiversité. L'accès au financement pour le climat et la biodiversité ne pose pas de difficultés majeures au pays, bien que son statut de pays à revenu intermédiaire pèse de plus en plus sur son profil d'endettement, à mesure que les financements de développement concessionnels traditionnels se raréfient. L'Arménie souligne la nécessité d'intensifier les efforts d'adaptation au changement climatique, tandis que l'organisation de la COP17 de la CDB en 2026 renforce l'attention nationale portée aux questions liées à la biodiversité.

L'Arménie est engagée dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, mais elle est confrontée à plusieurs défis pour renforcer ses ambitions, mener des actions plus intégrées, et attirer et mobiliser davantage de financements

2. Le cadre politique et stratégique de l'Arménie en matière de climat et de biodiversité évolue rapidement, plusieurs réformes avançant en parallèle. Le gouvernement met à jour sa CDN, sa SPANB et son PNFB, signalant une orientation vers des objectifs plus ambitieux (par exemple, des objectifs de réduction des émissions plus élevés dans la CDN, ou des objectifs de conservation des terres et des forêts plus ambitieux dans la SPANB). Parallèlement, les projets visant à adopter une loi nationale sur le climat et/ou une loi renforcée sur les zones

protégées contribuent à codifier les mandats, à fixer des objectifs à long terme et à créer des règles prévisibles pour la mise en œuvre, tandis que la loi récemment approuvée sur l'évaluation de l'impact environnemental et l'examen par des experts renforce les garanties au niveau des projets et des plans, et que la loi sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ancrent les efforts de décarbonation de l'Arménie. Si ces avancées sont prometteuses, d'autres évolutions législatives récentes (par exemple la loi sur l'agriculture, le code foncier), y compris la législation dérivée, n'ont pas suffisamment intégré les préoccupations environnementales ni souligné l'importance d'une gestion durable des ressources naturelles.

3. De plus, le socle juridique globalement solide de l'Arménie en matière de climat et de biodiversité présente des failles lorsqu'il est mis en pratique : des outils d'application et de conformité insuffisants (par exemple, inspections, sanctions), un financement budgétaire instable (par exemple, peu de taxes vertes ou d'incitations), des mandats flous entre les institutions et l'absence de systèmes de suivi et de données robustes sont autant de facteurs qui entravent une mise en œuvre et une application cohérentes aux niveaux national et local. L'expérience de sa première SPANB montre que des plans ambitieux ne mènent pas nécessairement au changement (aucun de ses objectifs n'ayant en effet été atteint), tandis que des risques réels d'échec peuvent survenir lorsque les investissements devançant l'élaboration ou la mise en œuvre de la réglementation (par exemple, le photovoltaïque flottant n'a pas pu être déployé en raison de l'absence de cadre réglementaire).
4. La capacité de l'Arménie à mettre en œuvre ses priorités en matière de climat et de biodiversité est avant tout limitée par un capital humain, des financements, des données et des technologies insuffisants. Le vivier national de spécialistes du climat et de la biodiversité est restreint (par exemple, un nombre limité de diplômés en sciences et en ingénierie) et fragmenté (par exemple, une interface politique-science limitée entre le gouvernement et le monde universitaire), et l'administration publique peine à retenir les talents (par exemple, les salaires sont moins compétitifs que dans le secteur privé, chez les bailleurs de fonds internationaux ou sur les marchés voisins). Ces lacunes ralentissent la mise en œuvre, la préparation des projets, les systèmes de données et de MRV, ainsi que l'adoption et la maintenance des technologies et outils modernes.
5. Au niveau institutionnel, le ministère arménien de l'Environnement (MINEV) est l'institution chef de file en matière de climat et de biodiversité et figure parmi les plus grands ministères du pays. Son efficacité est toutefois limitée par des facteurs institutionnels, notamment le manque actuel d'expertise sectorielle au sein du ministère, les capacités environnementales restreintes des autres ministères concernés et le manque de passerelles permettant d'établir des liens systématiques avec des experts de différents secteurs. Les récentes fusions de portefeuilles clés liés à l'environnement (par exemple, l'énergie, l'agriculture), les agences confrontées à des défis opérationnels (par exemple, l'agence de protection des forêts) ou à un ancrage institutionnel faible (par exemple, l'Unité autonome de mise en œuvre des projets environnementaux, EPIU) et l'évolution des rôles (par exemple, depuis 2019, le Comité des forêts opère sous l'autorité du ministère de l'Environnement de la République d'Arménie et l'adoption de la loi n° HO-364-N du 22 novembre 2023 « sur le service de patrouille

écologique», en vertu de laquelle, à compter du 1^{er} janvier 2024, le service de patrouille écologique a remplacé le Comité des forêts et exerce ses fonctions avec des pouvoirs élargis). Ces changements affaiblissent l'orientation politique et la rigueur technique qui pourraient autrement soutenir le rôle du MINEV et garantir une plus grande responsabilisation sur les questions environnementales à l'échelle du gouvernement. De plus, l'innovation est souvent freinée par les capacités limitées du MINEV et une tendance à centraliser la mise en œuvre, même pour des projets qui seraient mieux exécutés par les ministères sectoriels. Une répartition plus claire des tâches (par exemple, le MINEV fixant les normes, les garanties et les résultats, tout en déléguant la mise en œuvre aux ministères de tutelle, aux municipalités et aux entités accréditées) peut libérer des ressources pour l'élaboration des politiques en amont, la gestion du portefeuille de projets et l'innovation.

6. Bien qu'une coordination intersectorielle existe en Arménie (par exemple, le partage d'informations et la consultation autour de la SPANB, ou le Conseil de coordination sur le changement climatique placé sous l'autorité du vice-Premier ministre) et qu'une administration relativement petite puisse faciliter des échanges rapides, le système passe encore à côté d'opportunités de tirer parti des synergies et des financements intersectoriels, notamment des réservoirs de projets coordonnés, des propositions conjointes et des approches de budgétisation verte. Des mesures ciblées supplémentaires pourraient aider (par exemple, la création de comités interministériels dotés de pouvoirs de décision, de points focaux/équipes environnementaux dans les ministères sectoriels, la définition d'objectifs communs, la mise en place de groupes de travail techniques dotés de pouvoirs, des détachements temporaires entre ministères ou des systèmes partagés de données/MRV). Enfin, alors que la coordination est plus développée pour les questions liées au changement climatique, la biodiversité et la dégradation des sols restent, en revanche, d'une portée plus limitée et davantage ponctuelles. Les problèmes d'inclusivité (par exemple, la sous-représentation du secteur privé, des ONG et des autorités locales) entravent davantage la résolution des problèmes et la mobilisation des ressources.
7. Bon nombre des problèmes mis en évidence ici sont liés au fait qu'une vision plus claire, axée sur l'économie et reliant l'environnement à la croissance, à l'emploi et à la compétitivité, fait encore défaut en Arménie. Une telle vision centralisée pourrait rallier les acteurs nationaux et faciliter le travail interministériel. Une articulation plus précise du deuxième pilier de la CDB (utilisation durable de la biodiversité) au sein des stratégies sectorielles, par exemple, et une plus grande insistance sur les synergies entre climat, biodiversité et dégradation des sols, pourraient contribuer à jeter des ponts entre les secteurs et les domaines politiques. Cependant, les changements de direction et de priorités perturbent souvent la continuité et la mise en œuvre, et font obstacle à une vision stable et à long terme sur ces questions. Dans ce contexte, l'organisation de la COP17 de la CDB en 2026 offre une occasion opportune de mettre le climat et la nature au premier plan et de consolider un discours pangouvernemental assorti d'engagements mesurables dans les plans et budgets sectoriels – au-delà des CDN, des SPANB et des PBNB.

Les ressources financières consacrées au climat et à la biodiversité augmentent, mais l'Arménie pourrait tirer parti de toutes les sources et harmoniser les institutions pour accroître le financement du climat et de la biodiversité

8. L'Arménie adopte une approche large, « toutes sources confondues », du financement du climat et de la biodiversité. La législation à venir vise à mobiliser les ressources nationales (par exemple via la fiscalité et les instruments de marché dans le projet de loi sur le climat ; un soutien gouvernemental ciblé dans la loi sur les énergies renouvelables). La reconnaissance des écosystèmes à haute valeur et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) est actuellement à l'étude afin de contribuer également à ancrer le financement municipal de la conservation. Cela nécessiterait un cadre opérationnel pour les OECM (critères nationaux, cartographie, procédure de reconnaissance et registre) afin de permettre aux municipalités de planifier et de cofinancer les résultats en matière de conservation. Parallèlement à la réforme des politiques, l'Arménie déploie des solutions pratiques : son Fonds pour les ressources renouvelables et l'efficacité énergétique (Fonds R2E2), un mécanisme renouvelable financé de manière autonome, met en œuvre des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et propose une boîte à outils holistique aux autorités locales et aux institutions financières ; tandis que des projets tels que « *Promotion des corridors écologiques en Arménie* » de la KfW/WWF ou « *Paysages vivants pour le développement des marchés* » de la Suisse (SDC)/WWF testent des modèles visant à pérenniser les opérations de la biodiversité en mettant en place des chaînes de valeur résilientes (par exemple, produits laitiers, pommes, vin) et en faisant progresser la conservation communautaire et les OECM. D'autres options pourraient être explorées pour diversifier et stabiliser le financement au fil du temps (p. ex. échanges dette-nature, fonds pour la biodiversité).
9. Le réseau croissant d'entités accréditées en Arménie renforce l'accès direct au financement pour le climat et la biodiversité. ArmSwissBank et l'EPIU sont accréditées auprès du FVC. L'EPIU travaille également avec le FA. Ces éléments constituent des points de départ solides pour accroître les investissements. Les efforts en cours de réaccréditation de l'EPIU (visant des montants de projets plus importants) et d'accréditation du Fonds R2E2 visent à préserver et à élargir cet accès. Pour maximiser l'impact, l'Arménie peut s'efforcer de créer des portefeuilles de projets plus solides, en partenariat avec les institutions financières locales et les municipalités, afin que l'accès direct se traduise par des approbations plus rapides et des niveaux de décaissement plus élevés. En outre, l'Arménie peut délibérément rechercher des synergies entre les Conventions de Rio (CCNUCC, CDB, CNULCD) afin de mettre en place des portefeuilles intégrés et à multiples avantages et d'exploiter un éventail plus large de sources de financement.
10. Le secteur privé joue un rôle central dans le paysage financier arménien, notamment pour l'atténuation du changement climatique, comme l'illustrent les modèles de financement mixte couronnés de succès, tels que la rénovation énergétique des bâtiments soutenue par le PNUD. Afin de reproduire ces expériences réussies en matière d'atténuation, l'Arménie pourrait explorer la mobilisation de capitaux privés pour les activités d'adaptation et de

biodiversité (par exemple en développant des projets pilotes pour constituer des réserves de projets, ou en fournissant une assistance technique aux municipalités, aux entités économiques informelles et aux coopératives).

11. Avec le resserrement des subventions et des financements concessionnels (l'Arménie étant un pays à revenu intermédiaire), l'accès au capital est plus difficile et plus concurrentiel. La diversification des canaux nationaux et internationaux, publics et privés, offre un moyen pratique d'élargir les options de financement au-delà des sources traditionnelles. Toutefois, pour y parvenir efficacement, les besoins de financement devraient être cartographiés de manière exhaustive, d'autant plus que le MINEV ne dispose pas d'une vue d'ensemble de toutes ces activités (par exemple, on ne sait pas clairement quels sont les montants investis dans les priorités liées à la biodiversité ou à la dégradation des terres). La base de données CRS du CAD de l'OCDE offre une vue d'ensemble de toutes les activités de financement du développement et pourrait servir de point de départ à une telle cartographie; tandis que la base de données PINE de l'OCDE fournit des informations sur les instruments économiques utilisés dans le monde entier pour l'environnement. La poursuite des efforts actuels de marquage budgétaire lié au climat et l'exercice BIOFIN visant à recenser les dépenses et les lacunes en matière de biodiversité constituent des initiatives prometteuses. Pris ensemble, ces efforts pourraient aider l'Arménie à élaborer une stratégie ou une vision cohérente sur le financement du climat et de la biodiversité (y compris le rôle du financement international).

Le soutien international en faveur du climat et de la biodiversité s'intensifie et se diversifie en Arménie, mais une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds pourrait faciliter la mise en œuvre

12. L'Arménie bénéficie d'un vivier important et croissant de bailleurs de fonds de la coopération pour le développement qui interviennent dans plusieurs secteurs, notamment l'électricité, les transports, la sylviculture, la gestion des déchets ou l'efficacité énergétique des bâtiments. Cette diversité est un atout : les différents bailleurs de fonds apportent des atouts complémentaires (par exemple, soutien aux politiques en amont, études de faisabilité, préparation de projets, financement concessionnel, mobilisation de capitaux privés); et il est communément admis qu'aucun bailleur de fonds ne peut à lui seul couvrir toutes les phases du cycle de projet. En conséquence, les partenariats et le cofinancement sont de plus en plus utilisés pour séquencer les réformes, réduire les risques liés aux investissements et amplifier l'impact - un phénomène observé principalement dans le secteur de l'énergie, avec des projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La proximité géographique et économique de l'Arménie avec l'Europe lui ouvre également l'accès à des instruments spéciaux de l'UE et à des mécanismes régionaux, qui peuvent l'aider à combiner subventions, prêts et assistance technique pour les secteurs prioritaires.

13. Dans le même temps, la diversité des bailleurs de fonds exige une coordination plus étroite et une meilleure gestion du portefeuille de projets. La plateforme de coordination des bailleurs de fonds existante est un forum utile, piloté par les pays, mais en l'absence d'une stratégie gouvernementale de financement par les bailleurs de fonds pour le climat, la biodiversité et la dégradation des sols, les priorités restent fragmentées et les questions abordées peuvent revêtir un caractère ponctuel. Redynamiser et élargir la plateforme, trouver des moyens d'inclure toutes les parties prenantes (secteur privé, ONG, autorités locales, milieu universitaire), et ce en s'appuyant sur les expériences de coordination passées, pourrait transformer la plateforme existante en un moteur de mise en œuvre. Si elle est bien gérée, la plateforme pourrait réduire les doublons, accélérer les approbations et convertir le soutien externe en projets bancables liés au climat et à la biodiversité à l'échelle nationale.
14. L'appropriation par le pays est jugée relativement forte en Arménie : les projets sont censés s'aligner sur les priorités nationales de développement et les ministères assurent un suivi étroit de la mise en œuvre. Dans le même temps, le ministère des Finances préconise une approche plus ascendante et structurante, qui consiste à mettre en place des portefeuilles et des systèmes plutôt que des transactions isolées – même si celles-ci relèvent de la responsabilité du pays. La plupart des aides extérieures prenant désormais la forme de prêts (souvent non concessionnels) et les niveaux d'endettement limitant les nouveaux emprunts, une pression s'exerce pour donner la priorité aux projets à vocation sociale et rééquilibrer les financements vers des subventions, des guichets concessionnels et des financements mixtes. La recherche de synergies entre les conventions de Rio (CCNUCC, CDB, CNULCD) peut, là encore, contribuer à intégrer les objectifs climatiques, environnementaux et fonciers dans les plans sectoriels, à sensibiliser les décideurs et à mettre en place des programmes intégrés qui tiennent compte des réalités budgétaires tout en favorisant les résultats en matière de développement.
15. La flexibilité des bailleurs de fonds peut être limitée, ce qui ralentit parfois les décaissements, bien que l'Arménie ne rencontre généralement pas de difficultés d'absorption. Les autorités recherchent des modalités plus adaptables (éligibilité et passation de marchés flexibles) afin d'impliquer tous les acteurs gouvernementaux, y compris les institutions affiliées. Pour gagner en flexibilité et faire face aux impacts interrégionaux, les bailleurs de fonds associent souvent l'Arménie à des projets régionaux. Ceux-ci sont souvent perçus de manière défavorable car le MINEV peut manquer de rôle clair si l'engagement penche vers les ministères sectoriels (par exemple, les infrastructures). Une définition précoce du champ d'action avec le MINEV par les bailleurs de fonds, visant à définir les bénéficiaires au niveau national et les budgets affectés, ainsi qu'à établir les rôles de gouvernance tant pour le ministère de l'Environnement que pour les ministères sectoriels chefs de file, pourrait s'avérer utile.
16. L'Arménie pourrait tirer parti de ses expériences actuelles en matière d'apprentissage entre pairs et de coopération Sud-Sud et triangulaire, qui sont particulièrement précieuses pour un petit pays souhaitant apprendre des autres, accéder à des financements concessionnels et à une assistance technique (ainsi qu'à d'autres formes de renforcement des capacités), tout en partageant avec d'autres des modèles nationaux éprouvés (par exemple, l'approche indépendante de R2E2 en matière de gouvernance, de financement et d'exploitation ; les expériences de l'EPIU en matière d'accréditation auprès du FA et du FVC).

Financement du développement reçu par l'Arménie

FIGURE C.1.

Aperçu du financement total du développement lié au climat en faveur de l'Arménie

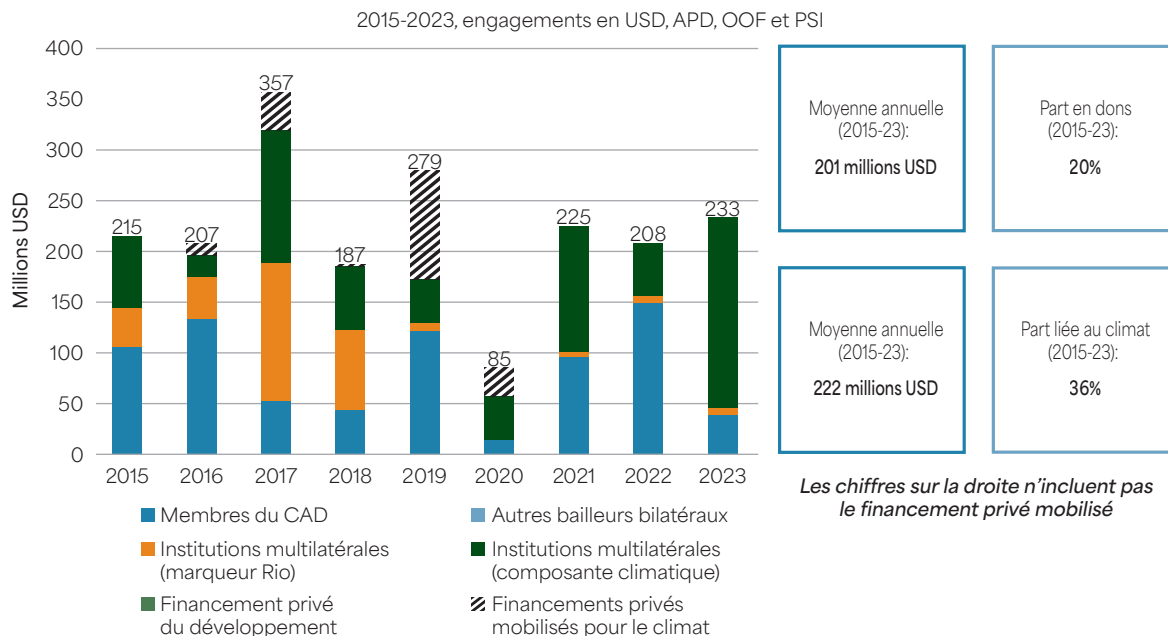
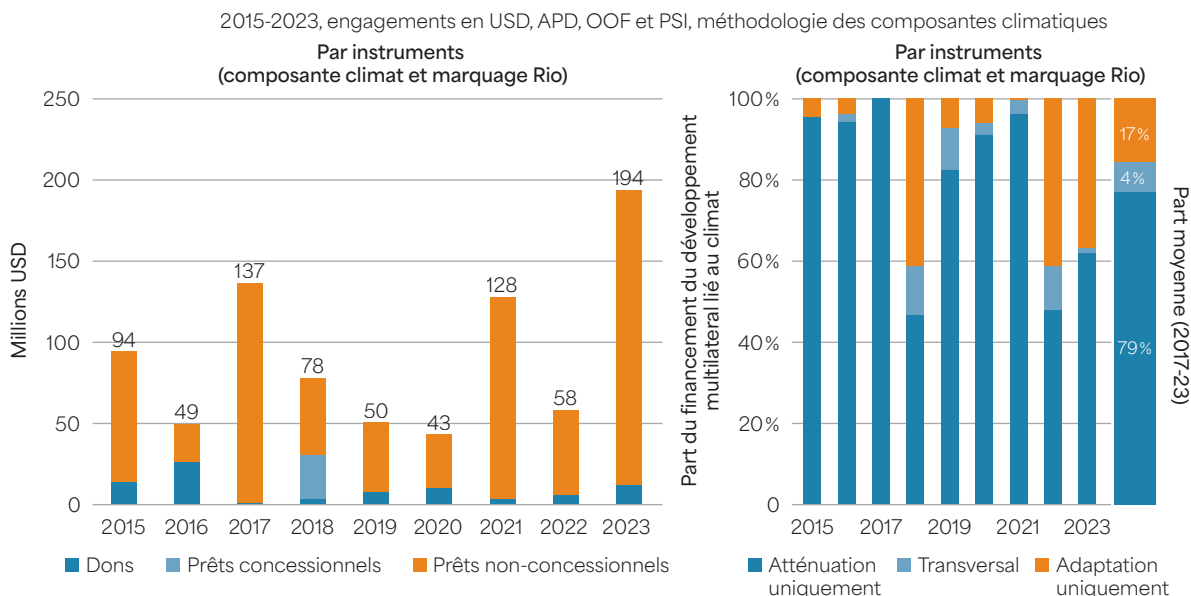


FIGURE C.2.

Financement du développement lié au climat en faveur de l'Arménie provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales



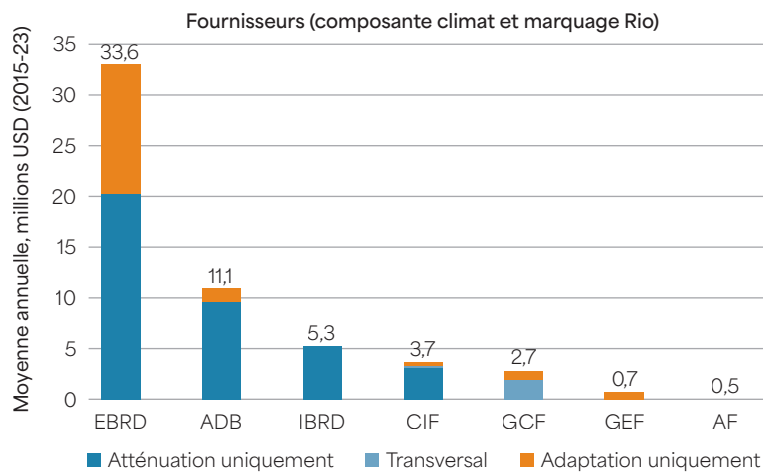
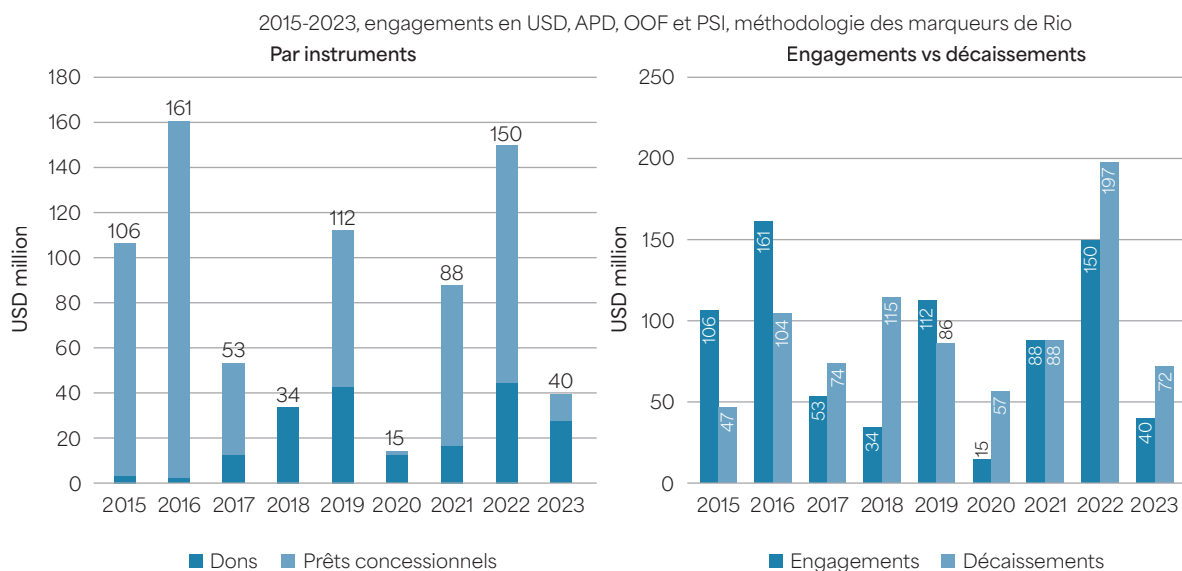
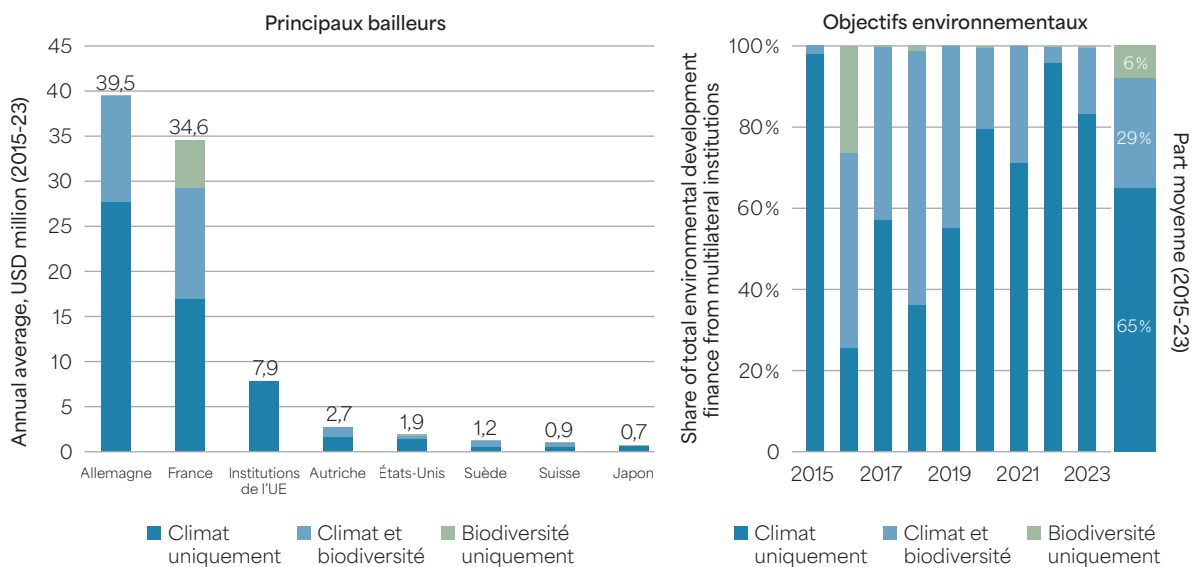


FIGURE C.3.

Financement du développement lié au climat et à la biodiversité accordé à l'Arménie par les membres du CAD





Principaux projets bilatéraux et multilatéraux liés au climat et à la biodiversité

TABLEAU C.1.

Principaux engagements liés au climat pris par les pays membres du CAD (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars américains)	Instruments	Description
2022	France	105,2	Prêt concessionnel	Gouvernance FB-PP
2021	Allemagne	47,3	Prêt concessionnel	Promotion des énergies renouvelables - Phase II
2021	France	24,1	Prêt concessionnel	Ligne de crédit pour l'efficacité énergétique
2023	Allemagne	13	Prêt concessionnel	Promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (phase III)
2022	Institutions de l'UE	10,5	Don	Soutien de l'UE à l'éducation en Arménie
2021	France	10,1	Prêt non concessionnel	Activité de financement des prêts aux PME
2023	Institutions de l'UE	6,5	Don	Soutien de l'UE à l'éducation en Arménie
2021	France	4,9	Prêt concessionnel	Souscription à une émission d'obligations durables MSME Bonds SA
2023	Suède	4,4	Don	Projet RESILAND de la Banque mondiale pour des paysages résilients en Arménie
2022	Institutions de l'UE	4,2	Don	Soutien de l'UE à l'éducation en Arménie

TABLEAU C.2.

Principaux engagements des pays membres du CAD en matière de biodiversité (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars américains)	Instruments	Description
2021	France	24,1	Prêt concessionnel	Ligne de crédit dédiée au financement de travaux et d'équipements d'efficacité énergétique pour les ménages à faibles revenus
2023	Suède	4,4	Don	Gestion durable et restauration des forêts, des zones humides et des zones minières abandonnées (cofinancé avec le FEM)
2021	Allemagne	3,5	Don	Biodiversité et développement local durable
2021	Autriche	1,8	Don	Résilience forestière, renforcement de l'adaptation et croissance verte rurale en Arménie grâce à l'atténuation
2022	Suède	1,5	Don	Transition verte - Région Europe de l'Est (harmonisation des normes environnementales avec celles de l'Union européenne)
2022	Suisse	1,5	Don	Paysages vivants pour le développement du marché en Arménie : introduction d'incitations économiques pour la conservation des ressources naturelles, tout en créant des revenus supplémentaires
2022	Suisse	1,2	Don	Paysages vivants pour le développement du marché en Arménie : introduction d'incitations économiques pour la conservation des ressources naturelles, tout en créant des revenus supplémentaires
2020	Autriche	1,1	Don	Renforcer la croissance inclusive dans les zones rurales de Shirak en soutenant le développement communautaire et les initiatives de partenariat
2022	Allemagne	0,9	Don	Création et renforcement de coopératives agricoles grâce à une législation améliorée et à des technologies agricoles modernes, poursuite
2021	France	0,6	Don	Actions de coopération internationale des collectivités locales pour le développement

TABLEAU C.3.

Principaux engagements liés au climat pris par les institutions multilatérales (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars américains)	Instruments	Description
2023	BAD	62,7*	Prêt non concessionnel	Projet d'investissement dans le développement urbain d'Erevan, y compris la mobilité urbaine verte

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars américains)	Instruments	Description
2021	BERD	57,2*	Prêt non concessionnel	Programme d'investissement d'Electric Networks of Armenia (ENA) - Modernisation du réseau
2023	BAD	55,2*	Prêt non concessionnel	Programme d'amélioration de la sécurité sismique
2021	BERD	22,9*	Prêt non concessionnel	Projet de bus à Erevan
2020	BERD	16,9*	Don	Centrale solaire Masrik-1 (55 MW)
2022	BAD	16,1*	Prêt non concessionnel	Programme de viabilité budgétaire et de développement des marchés financiers
2022	BAD	16,1*	Don	Programme de viabilité budgétaire et de développement des marchés financiers
2020	BERD	15,7*	Don	Programme d'investissement d'Electric Networks of Armenia (ENA) - Modernisation du réseau, compteurs électriques intelligents
2021	BAD	15,6*	Don	Programme d'investissement des Réseaux électriques d'Arménie (ENA) - Modernisation du réseau, compteurs électriques intelligents
2023	BAD	13,8*	Prêt non concessionnel	Programme d'amélioration de la sécurité sismique - financement supplémentaire

TABLEAU C.4.

Principaux engagements des institutions multilatérales en matière de biodiversité (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars américains)	Instruments	Description
2022	FEM	2,7	Don	Projet d'amélioration de la résilience paysagère intégrée en Arménie
2023	FEM	1,4	Don	Restauration des terres et amélioration des services écosystémiques grâce à la biodiversité des arbres fruitiers et à coques en Arménie
2022	FEM	1,2	Don	Projet intégré d'amélioration de la résilience des paysages en Arménie
2022	FEM	0,8	Don	Projet intégré d'amélioration de la résilience des paysages en Arménie
2022	FEM	0,7	Don	Projet intégré d'amélioration de la résilience des paysages en Arménie
2022	FEM	0,7	Don	Projet intégré d'amélioration de la résilience des paysages en Arménie

...

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars américains)	Instruments	Description
2023	FEM	0,5	Don	Programme-cadre visant à soutenir la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et des 7e rapports nationaux
2022	FEM	0,3	Don	Programme-cadre visant à soutenir l'élaboration de plans de financement de la biodiversité
2023	FEM	0,3	Don	Restauration des terres et amélioration des services écosystémiques grâce à la biodiversité des arbres fruitiers et à coques en Arménie
2023		0,3	Don	Restauration des terres et amélioration des services écosystémiques grâce à la biodiversité des arbres fruitiers et à coques en Arménie

Gabon

1. Le Gabon possède certains des écosystèmes les mieux préservés et les plus riches en biodiversité d'Afrique. 88% de son territoire est recouvert de forêt tropicale, qui abrite des milliers d'espèces végétales et animales et joue un rôle essentiel dans le stockage et l'absorption annuels de grandes quantités de carbone. Malgré l'importance locale, régionale et mondiale des ressources naturelles du Gabon, le pays reçoit peu de financements pour le développement (en moyenne 34 millions de dollars par an entre 2020 et 2023 pour le changement climatique, provenant de bailleurs bilatéraux et multilatéraux), ce qui illustre les problèmes d'accès aux financements pour le développement liés au climat et à la biodiversité. De plus, cette richesse naturelle ne contribue pas pleinement au développement durable du pays, à un moment charnière marqué par l'achèvement d'une transition politique majeure et des niveaux d'endettement élevés. Il existe une dynamique nationale de réflexion et un élan en faveur de réformes des politiques climatiques et de biodiversité.

Un intérêt naissant pour le climat et la biodiversité qui doit être consolidé

2. Le Gabon a récemment élu un nouveau gouvernement, à l'issue d'une période de transition durant laquelle les questions d'environnement et de développement durable ont occupé une place centrale dans l'agenda politique. Cette priorité vise à consolider le leadership historique du Gabon sur les questions environnementales. Le pays est un leader régional dans le bassin du Congo et a réalisé des progrès significatifs en matière de conservation, en créant 13 parcs nationaux et en identifiant 35 zones clés pour la biodiversité afin de protéger les espèces et les habitats vulnérables. Le pays vise à se conformer à l'objectif 2 du KMGBF en atteignant l'objectif « 30x30 » d'ici 2030, y compris pour les aires marines protégées.

3. Parallèlement, cette nouvelle orientation politique vise à passer du paradigme actuel de conservation à un modèle où le développement durable repose sur la valorisation de la nature et s'aligne davantage sur l'économie réelle du pays. Par exemple, le Gabon souhaite renforcer son statut de neutralité carbone en remplaçant son mix énergétique thermique par l'hydroélectricité. Il vise également à développer son offre d'écotourisme. Le pays est confronté à d'importantes pressions financières et considère que la conservation de la nature a ralenti son processus de développement, tout en offrant de nombreuses opportunités pour surmonter la situation actuelle.
4. Cette orientation politique est inscrite dans le Plan national de développement pour la transition et dans l'étude prospective nationale Gabon 2050, bien que les documents stratégiques des nouvelles autorités soient encore en cours d'élaboration et puissent par la suite se traduire en plans opérationnels. Ce changement d'orientation de la nouvelle direction nationale s'appuie sur des efforts législatifs concernant plusieurs questions environnementales (par exemple, la loi sur les plastiques, la loi-cadre sur la responsabilité sociale des entreprises, les initiatives législatives pour la création d'un marché souverain du carbone), qui pourraient traduire cette orientation en actions concrètes. Cela coïncide avec la mise à jour des CDN et de la SPANB, qui pourraient offrir des opportunités d'approfondir les priorités en matière de climat et de biodiversité et de développer une vision commune à l'échelle du gouvernement.
5. Le Gabon est conscient que cette orientation politique contribuera également à réduire les pressions actuelles sur ses ressources naturelles, notamment l'exploitation forestière illégale, la coexistence pacifique entre les humains et la faune sauvage, le braconnage et la dégradation des habitats, à mesure que les communautés locales améliorent leurs moyens de subsistance. Une approche centrée sur les personnes est nécessaire pour garantir que cette orientation politique soit partagée par l'ensemble de la population – dans un contexte où le processus de décentralisation reste limité, où la société civile est relativement faible et où le gouvernement subit une forte pression pour obtenir des résultats rapides en faveur des zones rurales et des segments marginalisés de la société. Dans ce contexte, les acquis de la politique de conservation menée par le régime précédent pourraient servir à élaborer une stratégie axée sur la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, qui pourrait être coordonnée avec d'autres stratégies existantes (par exemple, la Stratégie nationale pour la diversité biologique et le plan d'action).

Un cadre institutionnel dense qui permettrait de mieux définir les modalités de collaboration sur les questions environnementales

6. Le Gabon dispose d'un cadre institutionnel dense. De nombreuses institutions nationales, en particulier quatre ministères, sont chargées des questions environnementales. Au cœur de cet écosystème se trouvent le ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat (MEEC) et le Conseil national du climat (CNC), qui traite des questions liées au climat. Par ailleurs, l'Agence gabonaise pour le développement de l'économie verte (AGADEV) a été récemment créée et placée sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations (MEFDP) afin de promouvoir l'économie verte. Cette fragmentation est multi-niveaux et ne concerne pas uniquement le MEEC, qui peine à s'impliquer

dans toutes les activités menées par les bailleurs de fonds au Gabon. Les mandats se chevauchent partiellement, les capacités sont dispersées et les parties prenantes ont souvent le sentiment de ne pas disposer d'un point d'entrée clair lorsqu'elles recherchent des informations, des données ou des financements pour développer des projets liés au climat et à la biodiversité. Le contexte politique actuel, marqué par une volonté de réforme, offre l'occasion de réfléchir à la manière dont cet écosystème peut être adapté à ses objectifs, en trouvant un équilibre entre la valeur ajoutée de la spécialisation et le coût d'une fragmentation excessive, et en améliorant la clarté institutionnelle pour les acteurs de la société civile, le secteur privé et la population – par exemple, en créant un guichet unique.

7. Les institutions gabonaises ne disposent pas d'un cadre formel pour un dialogue, une coordination ou une collaboration systématiques. La plupart des collaborations sont informelles et ponctuelles, souvent fondées sur des relations personnelles plutôt que sur des prérogatives institutionnelles garantissant une approche gouvernementale intégrée des questions climatiques et de biodiversité. On pourrait envisager d'expérimenter des solutions visant à renforcer la coordination institutionnelle pour changer la situation actuelle – par exemple, en créant des points focaux environnementaux, voire des unités environnementales au sein des ministères sectoriels rattachés au MEEC, en renforçant la relation tripartite entre le MEEC et le MEFD, ou en mobilisant les ministères ayant un lien avec la nature pour qu'ils collaborent avec le CNC sur un agenda commun en matière d'accès au financement.
8. Ce cadre de collaboration et de consultation pourrait être étendu aux bailleurs de fonds, à la société civile et au secteur privé, qui n'ont pas encore suffisamment accès aux informations sur les opportunités de financement en matière de climat et de biodiversité ; et favoriser la collaboration entre les points focaux des conventions sur le climat et la biodiversité et les FVCE, en tant que points d'entrée pour accéder au financement public international. Un écosystème de gouvernance plus clair, ainsi qu'une meilleure coordination et un dialogue renforcé avec les partenaires nationaux et internationaux, pourraient permettre une assistance technique plus efficace pour le renforcement des capacités – une assistance qui réponde principalement aux besoins nationaux et comble les lacunes critiques.
9. Il existe un manque de coordination entre les gouvernements nationaux, les organisations régionales et les acteurs internationaux impliqués dans la gestion des vastes ressources forestières de la région du bassin du Congo et dans la réponse aux défis environnementaux qui s'y posent. L'absence d'un cadre de gouvernance unifié complique l'alignement des politiques nationales sur les objectifs environnementaux régionaux et mondiaux, ce qui entraîne des inefficacités et des lacunes dans la mise en œuvre au niveau du bassin. Elle rend également difficile pour les partenaires extérieurs d'identifier un point d'entrée clair pour apporter leur soutien, et contribue à une fragmentation accrue du paysage régional, car ils mettent en place leurs propres initiatives de soutien, telles que le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (CBFP), l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), ou en soutenant des ONG. Le Gabon pourrait tirer parti de sa crédibilité en matière d'environnement pour mobiliser les pays voisins dans le cadre de programmes régionaux visant à préserver les biens communs, menés au sein d'organisations régionales. Un tel leadership renforcerait la confiance des bailleurs de fonds et consoliderait le rôle du Gabon dans la gouvernance environnementale régionale.

10. Enfin, le Gabon présente plusieurs domaines où les capacités peuvent être renforcées, notamment en matière d'élaboration de projets, de gestion financière, de création d'inventaires nationaux et de collecte de données environnementales. Ces inventaires pourraient servir à évaluer la valeur monétaire du capital naturel du Gabon, un levier important pour orienter l'action publique et renforcer la diplomatie environnementale. Le renforcement des capacités en matière de conception et de mise en œuvre de projets peut être soutenu en promouvant l'assistance technique comme levier de formation continue, dans le cadre d'une stratégie visant à autonomiser progressivement les acteurs nationaux. Cela pourrait être davantage intégré dans les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle gabonais, tels que l'Université Omar Bongo ou l'École nationale des eaux et forêts, en développant des cours axés sur la finance verte, l'ingénierie climatique et la gestion durable des ressources. Cela pourrait inclure, par exemple, des programmes de bourses cofinancés avec les bailleurs de fonds. De leur côté, les bailleurs de fonds auraient tout intérêt à concevoir des mécanismes de renforcement des capacités mieux intégrés aux structures locales, en évitant la fragmentation actuelle : l'organisation de multiples ateliers sur les mêmes thèmes sans coordination, ou le recours à des consultants invités limités à un seul projet. Atteindre une masse critique d'expertise technique nationale, combinée à une meilleure clarté et coordination institutionnelles, augmentera le potentiel de mobilisation des financements pour le climat et la biodiversité.

Une occasion de s'appuyer sur des expériences réussies, tandis que le Gabon continue d'innover en matière de financement du climat et de la biodiversité

11. L'accès limité du Gabon au financement du développement en matière de climat et de biodiversité s'explique, d'une part, par le fait qu'en tant que pays à revenu intermédiaire supérieur, il a un accès restreint au financement concessionnel, mais aussi par son ratio d'endettement dépassant le seuil de 70% fixé par la CEMAC (ce qui rend tout nouveau financement plus restrictif) et par une récente transition politique, qui a conduit à la suspension de nombreuses activités des bailleurs de fonds. D'autre part, le Gabon ne dispose d'aucune institution accréditée auprès du FVC ou du FA et n'a bénéficié que de quelques projets par l'intermédiaire du FEM. Une seule institution, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), a participé au programme de préparation du FVC et s'emploie activement à obtenir l'accréditation pour des subventions (jusqu'à 10 millions de dollars) auprès du FVC et du FA. Cette situation constitue une anomalie qui pourrait être corrigée, en commençant par l'élaboration d'une stratégie nationale de financement du climat et de la biodiversité qui identifie les entités publiques et/ou privées nationales à soutenir en vue de leur accréditation par le biais de divers instruments financiers, tout en travaillant en parallèle à l'élaboration de projets structurants et bancables. Le CNC, en tant que point focal national du FVC, pourrait mener cette initiative, diffuser des informations et être renforcé pour sensibiliser aux opportunités de financement provenant de diverses sources, notamment le secteur bancaire commercial, les institutions de microfinance et le Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS). En particulier, le CNC pourrait soutenir les acteurs nationaux en partageant des données et des outils actualisés, en favorisant l'échange de bonnes pratiques, en mettant en

relation les parties prenantes et en rassemblant une communauté d'initiés capables de développer des projets bancables alignés sur les priorités nationales en matière de climat.

12. Parallèlement, le Gabon innove grâce à une série de solutions financières visant à valoriser ses atouts en matière de climat et de biodiversité. Il a été l'un des premiers pays à travailler sur un mécanisme de paiement basé sur les résultats, dans le cadre de la CAFI, ce qui a conduit à un premier décaissement de 17 millions de dollars en 2021 - une première pour un pays africain. Le Gabon a également négocié deux opérations de conversion de dette en actions en faveur de la nature au cours des 20 dernières années, dans le but de restructurer l'équivalent de 400 millions de dollars de dette. La deuxième opération comprenait la création d'une obligation bleue, permettant la création d'une aire marine protégée et la capitalisation du FPBG. Ce fonds a également reçu une subvention du Bezos Earth Fund - une première pour un pays francophone ou un pays du bassin du Congo - et bénéficie également d'un financement via un mécanisme de « permanence », une autre initiative pionnière parmi les pays francophones, conçue avec The Nature Conservancy (TNC) et le Cabinet du Premier ministre pour promouvoir une réforme fiscale en faveur de la conservation de la nature. Enfin, le Gabon a veillé à ce que ses crédits carbone forestiers soient accrédités par la CCNUCC et œuvre à leur reconnaissance par d'autres mécanismes afin d'exploiter pleinement ce marché à l'avenir, tout en pilotant un mécanisme volontaire de crédits carbone en partenariat avec la Compagnie des Bois du Gabon (CBG) et TotalEnergies, ainsi qu'un projet pilote de crédits de biodiversité en collaboration avec le PNUD. Ces expériences comprennent certaines activités de financement à petite échelle mises en œuvre par des bailleurs de fonds, qui ont des effets de démonstration et que le gouvernement pourrait examiner et développer (par exemple dans les secteurs de la foresterie ou de l'écotourisme).
13. En résumé, ces exemples illustrent la proactivité du Gabon dans les domaines du climat et de la biodiversité, dans un contexte où l'accès limité aux canaux traditionnels a stimulé des solutions innovantes et l'émergence de nouveaux partenariats. Ces efforts ne sont pas mis à profit pour alimenter le plaidoyer international sur les opportunités offertes par le pays, alors même qu'ils sont bien adaptés au contexte gabonais, contribuant à alléger, ou du moins à ne pas alourdir, le fardeau de la dette, tout en générant des solutions endogènes et autofinancées pour soutenir ses parcs nationaux.
14. Cependant, ils restent insuffisants et ne répondent pas encore pleinement à la nouvelle vision de promotion des ressources nationales. Pour y parvenir, et parallèlement au processus d'accréditation, le Gabon pourrait encourager davantage de partenariats public-privé et une plus grande implication du secteur privé. Cela nécessiterait des réformes législatives pour réglementer les pratiques et protéger les parties prenantes, ainsi que des mesures incitatives pour attirer davantage de financements philanthropiques internationaux. Le Gabon pourrait également veiller à ce que sa nouvelle loi sur la RSE génère des bénéfices environnementaux locaux, collaborer avec le secteur des assurances pour traiter à grande échelle les conflits entre l'homme et la faune sauvage, et explorer d'autres instruments actuellement recherchés par les bailleurs de fonds en faveur du climat et de la biodiversité, tels que le financement mixte ou les lignes de crédit vertes.

15. Avant tout, le Gabon peut saisir l'occasion d'évaluer l'ensemble du paysage financier, avec un double objectif : (a) cartographier tous les flux financiers internes et externes liés à la biodiversité et au climat dans le pays (par exemple en menant un exercice pilote de budgétisation verte, en s'inspirant de l'initiative BIOFIN et en utilisant les CRS du CAD de l'OCDE sur les flux internationaux) ; et (b) réfléchir à ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour le pays. Les résultats de cet exercice pourraient alimenter un processus de consultation et de dialogue national visant à définir les prochaines étapes pour le Gabon et déboucher sur une stratégie et un plan d'action inclusifs et interministériels pour le financement du climat et de la biodiversité. Ce plan identifierait les actions et les ressources pouvant être mobilisées au niveau national, ainsi que celles pour lesquelles un soutien externe est nécessaire, tout en rapprochant ces enjeux du futur processus de développement du pays. Il pourrait ensuite être enrichi par la création d'une banque de projets prioritaires pour le climat et la biodiversité, élaborée conjointement avec les différents acteurs de l'écosystème et alignée sur les priorités du pays.

Une base de bailleurs en déclin qui pourrait être réengagée grâce au leadership, au dialogue et à la coordination

16. Le Gabon compte relativement peu de partenaires bilatéraux (France, Japon, Union européenne) ou multilatéraux (BAFD, agences des Nations Unies) présents sur le terrain, de nombreuses activités étant mises en œuvre dans le cadre de projets multipays gérés depuis d'autres pays de la région. Cette présence limitée sur le terrain signifie que de nombreux partenaires ne sont pas toujours au fait des besoins et des opportunités locales. De plus, son implication continue dans des initiatives régionales telles que la CAFI et la PFBC démontre sa volonté de collaborer avec des partenaires internationaux sur les questions environnementales.
17. Dans le même temps, le paysage du financement du développement est marqué par un déclin progressif des volumes. Dans le contexte actuel de la coopération pour le développement, la concurrence pour l'accès aux ressources s'intensifie, ce qui exercera une pression sur le gouvernement pour qu'il présente des projets structurants, garantisse l'appropriation nationale et une mise en œuvre efficace. De plus, le statut du Gabon en tant que pays à revenu intermédiaire supérieur limite son accès au financement concessionnel.
18. Les bailleurs de fonds au Gabon ne disposent d'aucun cadre formel de dialogue et de coordination pour échanger leurs points de vue, dialoguer et aller de l'avant avec le gouvernement dans quelque secteur national que ce soit. Alors que le cabinet du Premier ministre envisageait de réactiver des groupes de coordination thématiques, le Gabon pourrait créer au moins un groupe sur les politiques environnementales. Les parties prenantes consultées au cours de la mission saluent cette idée, non pas tant pour discuter des besoins du pays (qui sont bien documentés) mais plutôt pour permettre aux partenaires de mieux se coordonner, de forger des partenariats entre eux et avec le gouvernement en vue d'utiliser les financements plus efficacement, d'éviter les chevauchements d'initiatives et d'établir un

dialogue pour lever les obstacles. Par exemple, plusieurs bailleurs de fonds travaillent actuellement sur la réforme de la fiscalité verte ou la réglementation du marché du carbone sans coordination ni supervision au niveau national. De tels cadres de coordination pourraient favoriser une meilleure structuration des investissements dans le pays.

19. De leur côté, les acteurs nationaux consultés au cours de la mission perçoivent les règles des bailleurs de fonds comme manquant de transparence, notamment en ce qui concerne le choix des partenaires chargés de mettre en œuvre les projets et programmes qu'ils financent, avec des critères complexes et flous qui entraînent de longs retards dans les décaissements et, surtout, favorisent la conservation au détriment de l'économie réelle. Ces deux visions sont sources de frustrations mutuelles et de divergences d'opinion sur l'approche à adopter pour que le pays rationalise son potentiel tant pour les populations que pour la nature.

Financement du développement reçu par le Gabon

FIGURE C.4.

Aperçu du financement total du développement lié au climat en faveur du Gabon

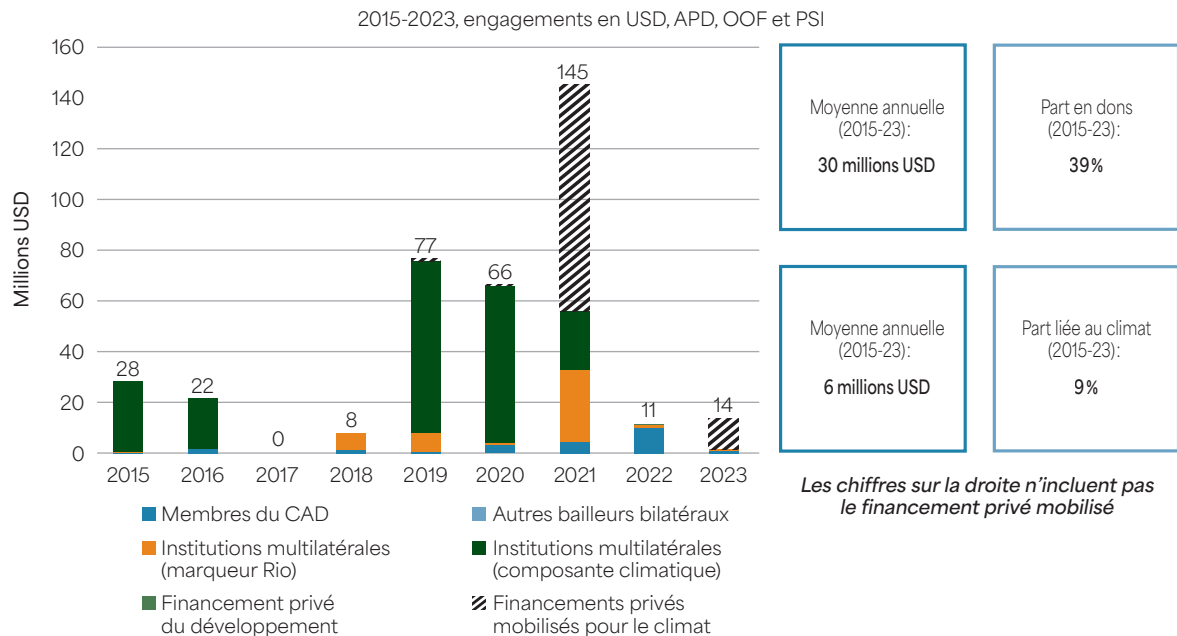


FIGURE C.5.

Financement du développement lié au climat en faveur du Gabon provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales

2015-2023, engagements en USD, APD, OOF et PSI, méthodologie des composantes climatiques

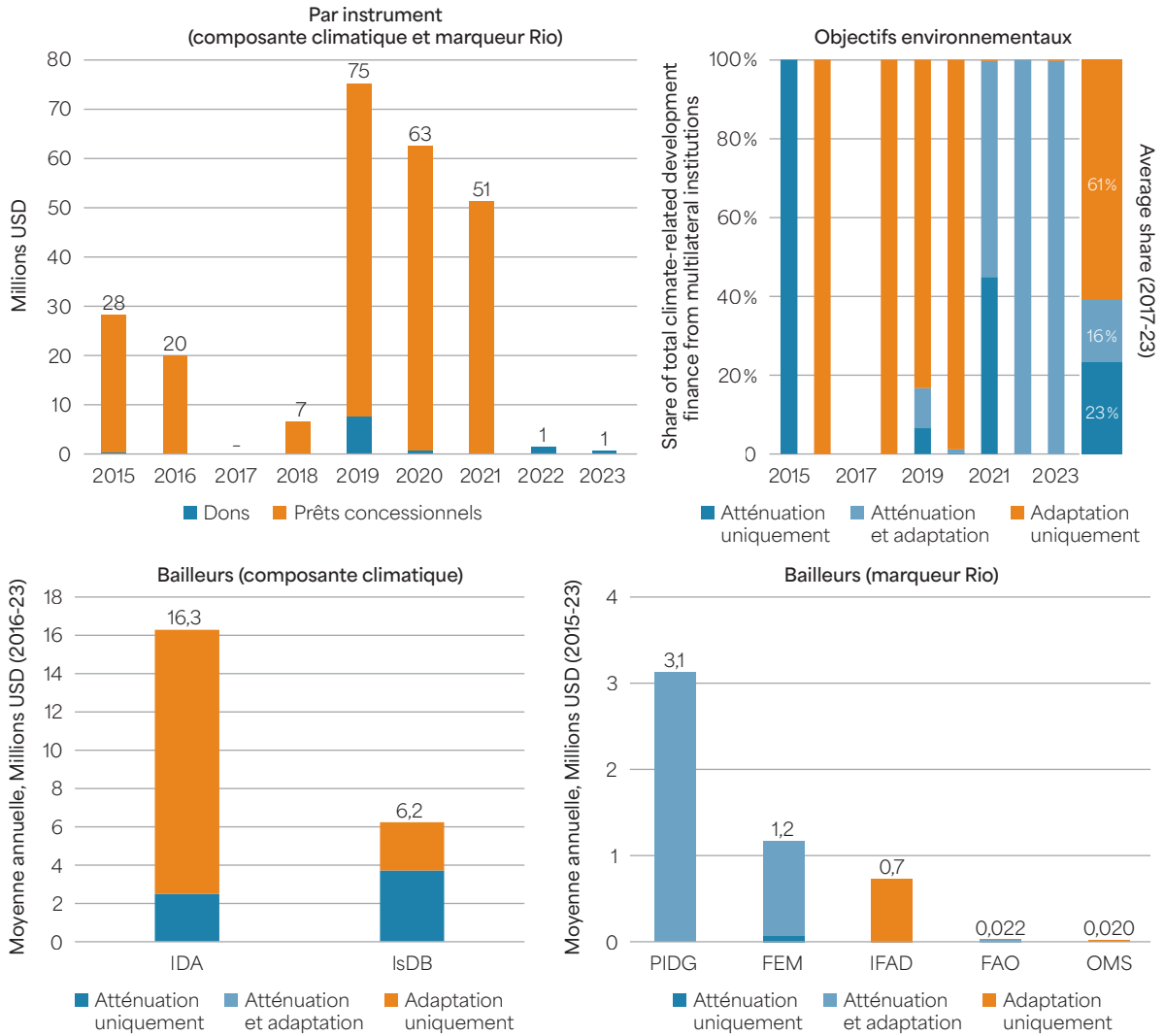
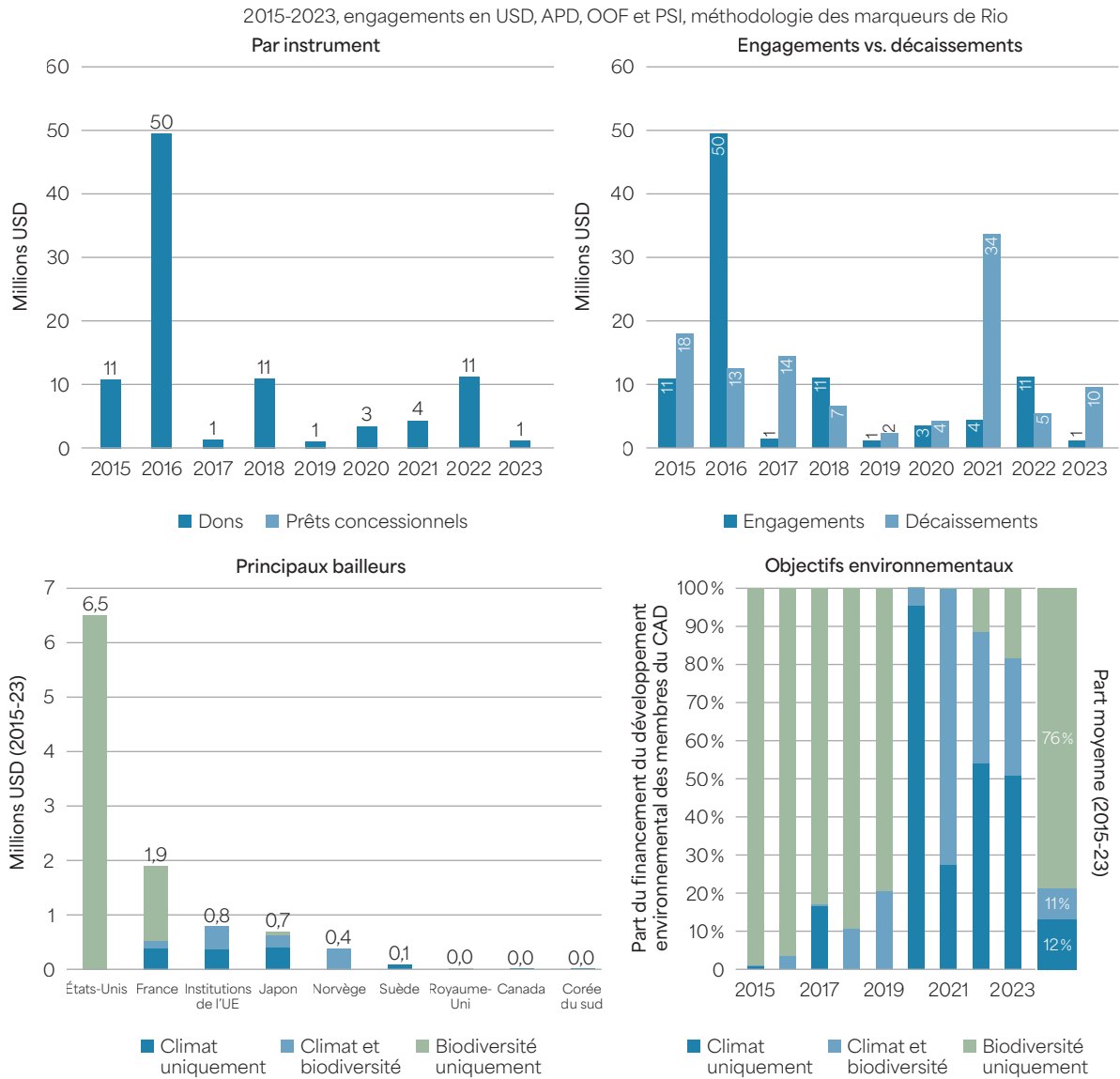


FIGURE C.6.

Financement du développement lié au climat et à la biodiversité accordé au Gabon par les membres du CAD



Principaux projets bilatéraux et multilatéraux liés au climat et à la biodiversité

TABLEAU C.5.

Principaux engagements liés au climat pris par les pays membres du CAD (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2022	Institutions de l'UE	3,4	Don	Améliorer la gouvernance et la démocratie au Gabon, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles
2020	Japon	2,3	Don	Fourniture de matériel médical
2022	Institutions de l'UE	1,8	Don	Croissance durable et emplois verts au Gabon
2021	Norvège	1,6	Don	Mise en place d'un cadre juridique pour des forêts et des moyens de subsistance durables
2022	Institutions de l'UE	1,5	Don	Croissance durable et emplois verts au Gabon
2022	France	1,1	Don	Recherche visant à garantir la sécurité alimentaire et énergétique des populations tout en respectant l'environnement
2021	France	0,8	Don	Réhabilitation de la décharge de Mindoube
2022	Suède	0,8	Don	Amélioration de l'accès aux services de mobilité urbaine
2021	Norvège	0,7	Don	Lutte contre la corruption et la criminalité forestière, soutien aux défenseurs et amélioration de la gouvernance
2020	France	0,6	Don	Recherche visant à garantir la sécurité alimentaire et énergétique des populations tout en respectant l'environnement

TABLEAU C.6.

Principaux engagements des pays membres du CAD en matière de biodiversité (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2022	Institutions de l'UE	1,8	Don	Croissance durable et emplois verts au Gabon
2021	Norvège	1,6	Don	Mise en place d'un cadre juridique pour des forêts et des moyens de subsistance durables
2022	Institutions de l'UE	1,5	Don	Croissance durable et emplois verts au Gabon
2021	France	0,8	Don	Réhabilitation de la décharge de Mindoube
2021	Norvège	0,7	Don	Lutte contre la corruption et la criminalité forestière, soutien aux défenseurs et amélioration de la gouvernance

...

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2022	Institutions de l'UE	0,4	Don	Croissance durable et emplois verts au Gabon
2022	États-Unis	0,3	Don	Réduire les conflits entre les humains et les éléphants
2022	États-Unis	0,3	Don	Recherche et conservation des tortues marines en Afrique occidentale et centrale
2022	France	0,3	Don	Coopération culturelle et diffusion
2022	États-Unis	0,2	Don	Conservation communautaire des éléphants dans le Bas-Ogooué

TABLEAU C.7.

Principaux engagements liés au climat pris par les institutions multilatérales (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2020	BAfD	31,4*	Prêt non concessionnel	Programme de soutien au secteur des infrastructures au Gabon, notamment en matière de résilience face aux effets du changement climatique
2020	BAfD	30,4*	Prêt non concessionnel	Appui budgétaire en réponse à la crise du COVID-19, permettant de renforcer la résilience des populations les plus vulnérables
2021	PIDG	28,2	Prêt non concessionnel	Centrale hydroélectrique de Kinguele (31 MW)
2021	BAfD	22,3*	Prêt non concessionnel	Centrale hydroélectrique de Kinguele (31 MW)
2022	FEM	1,3	Don	Programme-cadre visant à soutenir la mise à jour des communications nationales et des rapports de transparence bisannuels
2021	BIRD	0,7*	Prêt non concessionnel	Projet « Gabon numérique », visant à améliorer l'efficacité
2020	FEM	0,3	Don	7 ^e phase opérationnelle du FEM
2020	FEM	0,3	Don	7 ^e phase opérationnelle du FEM
2023	FAO	0,2	Don	Soutien à l'accélération de la transformation économique au Gabon dans le cadre de l'initiative « Hand in Hand », contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la biodiversité

TABLEAU C.8.**Principaux engagements des institutions multilatérales en matière de biodiversité (2020-2023)**

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2023	FEM	0,470	Don	Programme-cadre visant à soutenir la mise à jour de la Stratégie nationale de conservation de la biodiversité et des rapports nationaux (7 ^e série)
2023	FAO	0,173	Don	Soutien à l'accélération de la transformation économique au Gabon dans le cadre de l'initiative « Hand in Hand », contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la biodiversité
2023	FEM	0,081	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2023	FEM	0,079	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2023	FEM	0,079	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2021	FAO	0,069	Don	Soutien à la formulation du Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Gabon
2023	FEM	0,033	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2023	FEM	0,033	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2023	FEM	0,032	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2023	FEM	0,032	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)

Madagascar

1. Madagascar bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle mais menacée et est également extrêmement vulnérable au changement climatique. Ces deux défis sont désormais reconnus comme des priorités d'action majeures. Le pays a entrepris plusieurs réformes nationales visant à intégrer ces enjeux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et de l'organisation institutionnelle, tout en cherchant à faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires. Cette nouvelle dynamique stratégique au niveau national s'accompagne d'un engagement accru sur la scène internationale grâce à une diplomatie verte active. Cependant, cette nouvelle orientation se heurte à de nombreux obstacles, notamment aux niveaux institutionnel et financier. L'accès au financement pour le climat et la biodiversité reste particulièrement difficile pour les institutions nationales malgaches, ce

qui nécessite des efforts supplémentaires pour accélérer l'action face à l'urgence de ces enjeux. Le pays exprime une volonté accrue de souveraineté dans la gestion de ces défis, mais se heurte à un grave manque de ressources financières.

Madagascar peut saisir cette occasion unique de rationaliser et de structurer sa vision et ses priorités en matière de changement climatique et de biodiversité

2. Madagascar s'engage activement dans la diplomatie verte, ce qui contribue à la reconnaissance mondiale de l'importance unique de sa biodiversité et de ses vulnérabilités climatiques. À travers des initiatives telles que son rôle de conseiller auprès du président de la COP16 de la CDB, aux côtés de la Norvège en tant que champions de la mobilisation des ressources, et le lancement, avec le Bhoutan, le Panama et le Suriname, de l'« initiative G-ZERO » lors de la COP29 de la CCNUCC, le pays cherche à s'imposer comme un acteur clé dans les négociations environnementales internationales.
3. Cette mobilisation externe se reflète également au niveau national par une meilleure reconnaissance des liens entre le climat, la biodiversité et le développement durable, considérés comme les trois piliers indissociables de l'avenir du pays. Des progrès sont visibles, notamment en matière de résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones, ce qui a conduit à une baisse significative du nombre de décès au fil du temps, tandis que les énergies renouvelables représentent déjà 45 % du mix énergétique en 2022, avec un objectif ambitieux d'au moins 80 % d'ici 2030. Cependant, ces efforts diplomatiques et politiques, bien qu'ils suscitent de grandes attentes, peinent encore à se traduire en actions concrètes capables de répondre aux urgences au niveau local. Des études montrent, par exemple, que les communautés côtières restent extrêmement vulnérables aux aléas climatiques et que les aires protégées nationales continuent de se dégrader, soulignant un décalage entre les ambitions exprimées au niveau international et national et leur mise en œuvre effective.
4. La vision de Madagascar se reflète dans une multitude de stratégies et de plans d'action couvrant divers domaines tels que l'agriculture, l'énergie, l'économie bleue, le climat et la conservation de la biodiversité. À cela s'ajoutent des engagements internationaux, notamment la CND, le PNA et la SPANB, élaborés pour répondre aux exigences de la CCNUCC et de la CDB. Cependant, l'absence d'un cadre global et cohérent entrave la mise en œuvre effective de ces stratégies et leur alignement sur les priorités nationales et les financements des partenaires. De plus, ces documents sont souvent perçus comme insuffisamment validés sur le plan politique, manquant d'adhésion intersectorielle et étant trop théoriques, ce qui complique leur application et rend difficile l'identification et la hiérarchisation des besoins financiers, tant nationaux qu'externes. Avec les nouvelles stratégies actuellement en cours d'élaboration, notamment sur le financement climatique, la biodiversité, la mise à jour des CDN et de la SNBPA, ainsi que la cuisine propre, Madagascar dispose d'une occasion unique de rationaliser et de structurer ses priorités. Une meilleure coordination entre les plans existants permettrait de traduire ces stratégies en plans d'action concrets, alignés sur les attentes du gouvernement et les opportunités de partenariat avec les bailleurs de fonds, et faciliterait les aspirations et l'engagement des parties prenantes autour d'objectifs communs.

5. Sur le plan institutionnel, Madagascar dispose d'un cadre bien établi pour la gouvernance du climat et de la biodiversité. Tous les ministères reconnaissent le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) comme le ministère chef de file sur ces questions, et des points focaux, voire des unités environnementales, existent au sein des ministères concernés (bien que leurs capacités varient). Le dialogue interministériel est courant, notamment par le biais de plateformes de coordination ad hoc mises en place pour l'élaboration de stratégies ou la mise en œuvre de projets impliquant plusieurs ministères. Cependant, la répartition des responsabilités n'est pas toujours claire, comme en témoignent les chevauchements entre le MEDD et le ministère de la Pêche et de l'Économie bleue dans la gestion des zones marines et côtières, ou la dispersion des responsabilités liées au secteur privé entre différentes agences et institutions. Cette fragmentation institutionnelle complique l'adoption d'approches cohérentes et stratégiques.
6. Certaines collaborations interministérielles sont plus avancées, notamment entre le MEDD et les ministères chargés de l'eau, de la réduction des risques de catastrophe et de l'énergie, tandis que d'autres, comme celles avec l'agriculture et la pêche, restent limitées en raison d'un manque de coordination, de styles de direction divergents, de lourdeurs administratives et de contraintes budgétaires. En conséquence, le MEDD peine à jouer pleinement son rôle de régulateur et de coordinateur, ce qui entraîne une duplication des initiatives et un manque de clarté sur l'ensemble des actions menées dans le pays, y compris celles financées par les bailleurs de fonds. Dans ce contexte, la création d'un comité interministériel pour l'environnement (CIME), qui se réunira pour la première fois au niveau stratégique en 2025 (une réforme exigée par le FMI dans le cadre de la Facilité pour la résilience et la durabilité), représente une opportunité majeure d'améliorer la gouvernance en matière de climat et de biodiversité. Pour maximiser son impact, le CIME pourrait bénéficier de la mise en place d'un comité technique permanent permettant un suivi régulier des engagements et des actions. Cette réforme donnerait au MEDD l'occasion de jouer un rôle central dans la politique environnementale du pays et d'assurer une approche intégrée et coordonnée de ces questions (étant donné que le MEDD occupe la 24^e place sur 25 ministères dans l'organigramme du gouvernement).
7. Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) joue également un rôle clé dans cette dynamique et renforce progressivement son implication dans les questions climatiques et de biodiversité. Il a joué un rôle déterminant dans l'intégration de Madagascar au programme d'assurance contre les catastrophes de la Facilité ARC, en collaboration avec la CPGU. En outre, il met actuellement en œuvre plusieurs réformes, notamment le marquage budgétaire vert en coopération avec le MEDD. Par ailleurs, le MEF s'efforce de rationaliser les procédures administratives qui ralentissent le décaissement des fonds destinés aux projets liés, entre autres, au climat et à la biodiversité. Il mène également des audits et des évaluations internes afin d'améliorer ses interactions avec les bailleurs de fonds et d'optimiser l'utilisation des ressources. Le MEF, par l'intermédiaire de son Bureau d'appui à la coopération extérieure (BACE), pourrait aller plus loin en réactivant la base de données de la Plateforme de gestion de l'aide afin de centraliser les informations sur tous les financements internationaux liés au climat et à la biodiversité, en commençant par les informations disponibles auprès de certains ministères et bailleurs. Une telle initiative, qui pourrait s'appuyer sur des données auto-alimentées, renforcerait la transparence et la clarté au niveau national et améliorerait la coordination des actions entre le gouvernement et les bailleurs.

Le modèle d'accès au financement pour le climat et la biodiversité doit être repensé et renforcé afin d'accroître l'autonomie financière

8. Madagascar est unanimement reconnu comme un candidat légitime au financement du climat et de la biodiversité, qu'il soit bilatéral, multilatéral, public ou privé. Cependant, les données de l'OCDE montrent que la plupart des financements proviennent de bailleurs bilatéraux et multilatéraux plutôt que de mécanismes internationaux spécifiques dédiés au financement du climat et de la biodiversité. Bien que Madagascar ait réussi à mobiliser des ressources par le biais du FEM et ait participé à un projet multinational financé par le FVC, ainsi que par le biais du FA et du FIC (via le CPGU) et de la Facilité pour le changement climatique de la BAfD (via le ministère de l'Eau), les montants obtenus restent insuffisants par rapport aux besoins du pays et aux attentes des parties prenantes. Face à cette situation, Madagascar s'est engagé dans une approche proactive pour attirer davantage de financements.
9. L'approche adoptée par Madagascar pour mobiliser ces ressources s'appuie principalement sur les points focaux du FVC et du FEM, hébergés au sein du MEDD. Ces points focaux ont organisé des sessions de formation à l'intention d'autres ministères et ont diffusé des informations sur les procédures d'accès à ces fonds, souvent perçues comme complexes, longues et nécessitant une expertise spécifique. Plusieurs ministères, notamment ceux de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que des Transports et de la Météorologie, ont participé à des projets financés par ces mécanismes. En outre, le MEDD a posé sa candidature pour accueillir l'un des bureaux régionaux du FVC, ce qui renforcerait les capacités nationales et pourrait faciliter l'accès à ce financement. Des travaux sont également en cours pour recenser les besoins du MEDD et les lacunes en matière de capacités afin de mieux utiliser ces fonds.
10. Pour améliorer son approche, Madagascar pourrait renforcer la sensibilisation et le partage d'informations parmi les parties prenantes nationales. Par exemple, la mise en place du CIME au niveau technique, ainsi que la création d'une base de données et d'une plateforme d'information, en collaboration avec le MEF, amélioreraient la transparence et la clarté du processus d'accès aux financements du FEM et du FVC. Parallèlement, le MEDD pourrait également consolider ses propres capacités en augmentant ses ressources humaines et financières, en mettant en place des mesures incitatives pour retenir l'expertise, et en renforçant et mobilisant les compétences d'autres ministères afin de mieux structurer les projets avant leur soumission. Une autre question clé est la maîtrise de l'anglais, car l'accès à certains financements est parfois limité par le fait que ces bailleurs de fonds opèrent principalement en anglais, ce qui rend l'accès difficile pour les acteurs francophones.
11. Un autre défi majeur est l'absence d'une entité nationale accréditée auprès du FVC. Plusieurs tentatives du MEDD pour obtenir l'accréditation d'institutions nationales ont échoué jusqu'à présent. Une approche plus stratégique est nécessaire, visant à identifier une institution nationale capable de remplir ce rôle. La Fondation pour les aires protégées et la biodiversité à Madagascar (FAPBM) pourrait être un candidat plausible pour une première accréditation, grâce à son expérience avérée en gestion de projets, sa collaboration avec d'autres fondations au niveau international et le soutien des bailleurs de fonds. Le MEDD, par l'intermédiaire du point focal du FVC, pourrait soutenir cette institution en élaborant une feuille de route

conjointe, bénéficiant d'un soutien politique, qui s'appuierait sur l'aide des bailleurs de fonds pour aboutir à une accréditation réussie.

12. L'absence d'entité accréditée, combinée aux budgets limités du MEDD, signifie que Madagascar doit actuellement s'en remettre à des agences d'exécution intermédiaires pour financer la majorité de ses projets liés au climat et à la biodiversité. Cette situation va à l'encontre de la volonté du pays d'exercer un plus grand contrôle sur la gestion des fonds obtenus. De plus, l'accréditation n'est que la première étape d'un processus plus large : Madagascar devra également améliorer sa capacité à absorber et à gérer les financements et veiller à ce que les ressources mobilisées génèrent des résultats concrets et durables. À ce jour, les taux de mise en œuvre des projets et les décaissements de fonds sont relativement faibles (variant de 25 % à 50 %, selon le secteur), les contreparties nationales, y compris financières, ne sont pas toujours respectées, et divers obstacles retardent la mise en œuvre des projets (certains projets du FEM-7 ne sont toujours pas opérationnels en 2025). Tant que ces défis ne seront pas résolus, Madagascar devra continuer à collaborer avec les agences d'exécution, mais celles-ci pourront évoluer progressivement pour renforcer les capacités nationales et permettre au pays de prendre progressivement en charge la gestion des fonds.
13. Dans ce contexte, Madagascar explore également de nouveaux canaux pour mobiliser des financements en faveur du climat et de la biodiversité. Dans le cadre de la Facilité de résilience et de développement du FMI, le pays s'est engagé à évaluer l'émission d'obligations vertes grâce à une collaboration entre le MEDD et le MEF (ainsi que l'IFC et la Société Générale). Parallèlement, Madagascar accélère la réforme de son marché du carbone, qui a permis une plus grande implication du secteur privé dans le financement de la transition énergétique du pays (bien que le cadre juridique soit encore en cours de définition). Le pays se concentre également sur les paiements pour les services écosystémiques, un mécanisme déjà utilisé à petite échelle avec des résultats prometteurs. Parmi les autres initiatives en cours figurent le développement du *Lemur Bond* (obligation pour protéger les lémurs) avec la Banque mondiale et l'intégration du secteur des assurances dans la gestion des risques climatiques, en partenariat avec la CPGU et la Direction générale de la météorologie. Cette vague d'innovation financière est portée par l'adoption récente d'un décret sur le financement du climat et de la biodiversité, ainsi que par une plus grande flexibilité de la part du MEF pour lever les obstacles à l'accès au financement. En outre, la réforme des subventions sur les carburants et la mise en place d'un bureau indépendant de lutte contre la corruption sont des signes annonciateurs d'un environnement plus favorable à l'investissement privé dans le secteur.

Dans le contexte d'un changement de paradigme parmi les bailleurs de fonds, Madagascar et ses partenaires pourraient s'accorder sur les moyens de faire avancer ce programme et d'obtenir des résultats

14. Madagascar reçoit davantage de financements pour le climat et la biodiversité que bon nombre de ses voisins régionaux, bénéficiant de la présence de nombreux bailleurs de fonds qui font de l'environnement un pilier central de leur action dans le pays. Ces bailleurs de

fonds coordonnent leurs interventions par le biais de divers groupes de travail permanents, qui se réunissent tant au niveau politique que technique. Il existe des groupes thématiques sur l'environnement, la biodiversité, la durabilité des océans et le changement climatique, auxquels le MEDD participe activement. Cependant, ces plateformes se concentrent souvent sur le partage d'informations sans définir clairement les prochaines étapes, ce qui limite leur efficacité en tant qu'outils de dialogue stratégique et de mise en œuvre d'actions synergiques et complémentaires. Ce manque d'orientation entrave l'identification des priorités gouvernementales à moyen terme, la répartition des tâches entre les bailleurs de fonds et le ciblage des besoins prioritaires nécessitant un soutien extérieur. À cet égard, le groupe de coordination dédié à la nutrition adopte une approche plus constructive, inclusive et participative, qui pourrait servir de modèle pour renforcer la gouvernance des groupes liés à l'environnement et au climat.

15. Parallèlement, les bailleurs de fonds adaptent progressivement leur approche de la coopération pour le développement, y compris à Madagascar. L'aide budgétaire directe est en baisse, tandis que le recours à des unités de mise en œuvre parallèles et à des projets à court terme (souvent multipays) se généralise. L'octroi de prêts concessionnels augmente, et les interventions par l'intermédiaire d'agences d'exécution se généralisent. Ces tendances s'accompagnent de préoccupations croissantes parmi les bailleurs de fonds concernant les défis de coordination interne, les capacités limitées du pays et la performance des portefeuilles de projets, ce qui pourrait conduire certains d'entre eux à réduire leur présence à Madagascar. Compte tenu de ces évolutions, un engagement renouvelé envers les principes d'efficacité de la coopération pour le développement (notamment l'appropriation nationale, les approches axées sur les résultats, la transparence et la responsabilité mutuelle) pourrait contribuer à établir un partenariat plus stratégique, aligné sur la dynamique de réforme actuelle du pays.
16. Dans ce contexte, Madagascar pourrait également repenser son approche de la coopération pour le développement. Plutôt que de s'appuyer uniquement sur des dons, un recours plus proactif aux prêts concessionnels pour des projets à forte valeur ajoutée environnementale, sociale et économique pourrait être envisagé comme un levier de développement. Une réorientation plus marquée des flux financiers vers les communautés locales pourrait également accroître l'impact des interventions en les alignant sur des approches de développement menées au niveau local. Enfin, Madagascar pourrait explorer davantage des formes alternatives de coopération, telles que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire - notamment en tirant parti du soutien du ministère des Affaires étrangères et des ambassades locales - afin de diversifier ses sources de financement et de renforcer ses capacités et son autonomie dans la mise en œuvre de ses stratégies environnementales et climatiques.

Financement du développement reçu par Madagascar

FIGURE C.7.

Aperçu du financement total du développement lié au climat en faveur de Madagascar

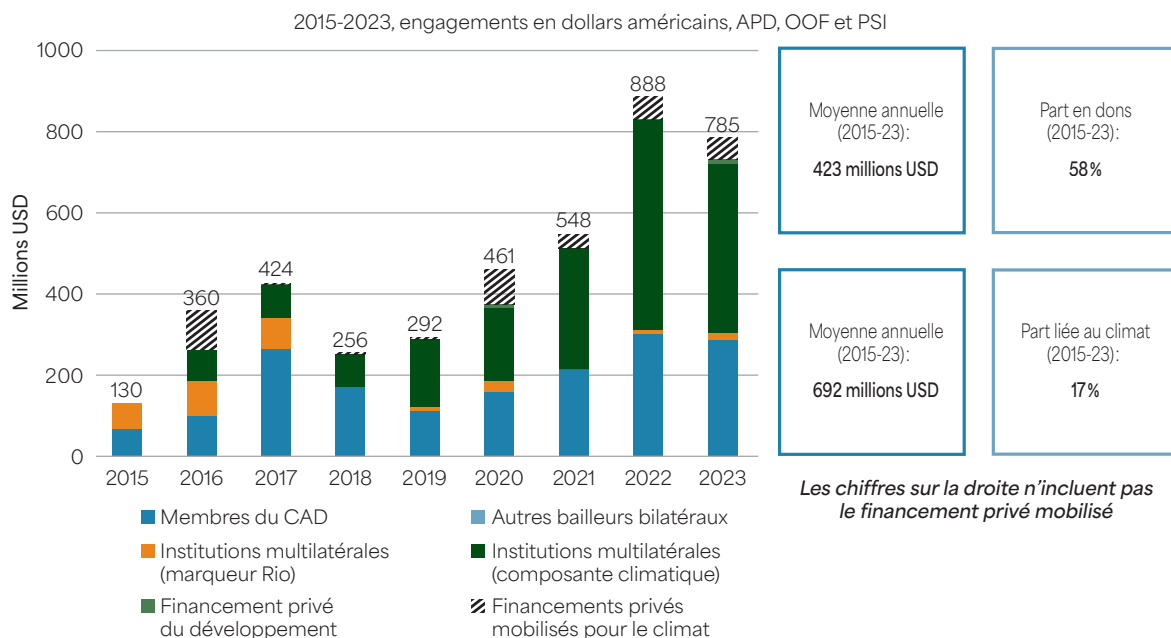
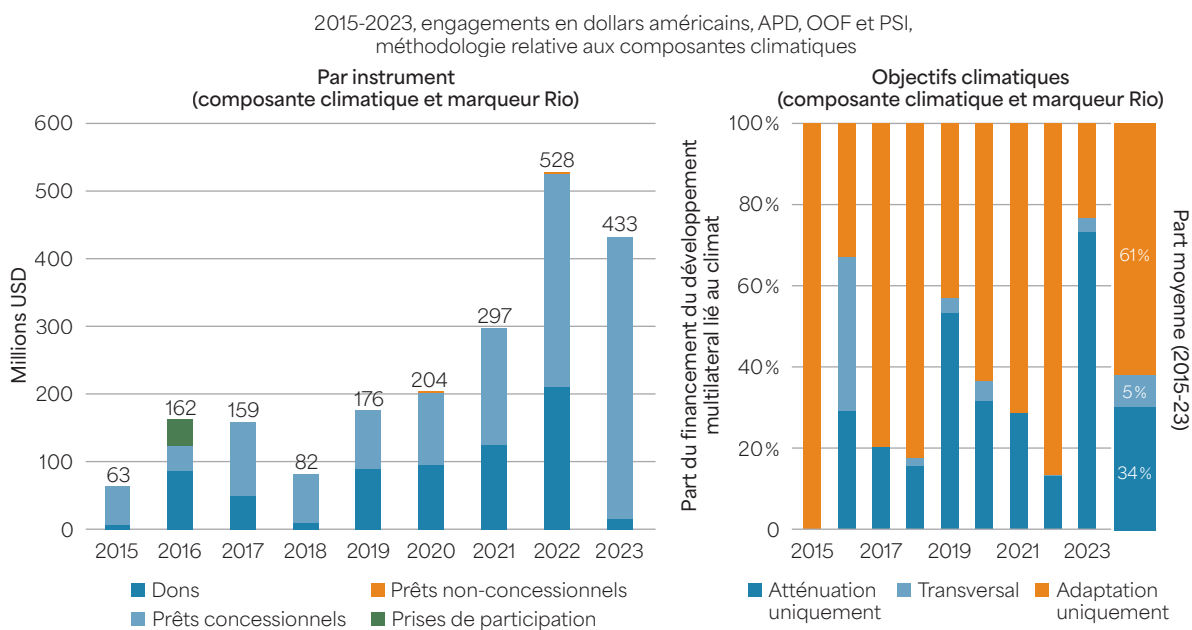


FIGURE C.8.

Financement du développement lié au climat accordé à Madagascar par les membres du CAD et les institutions multilatérales



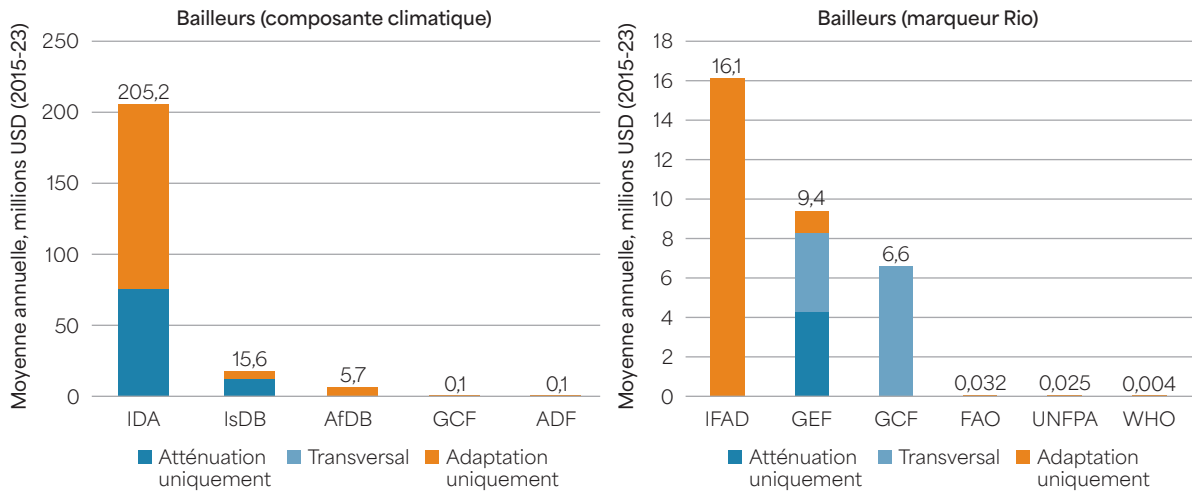
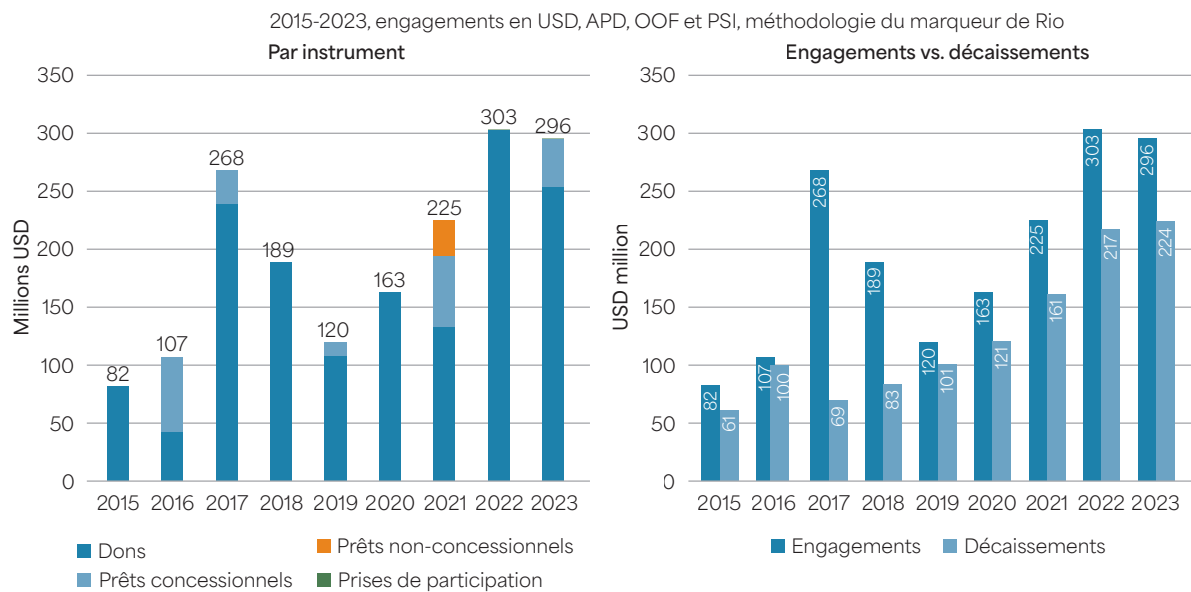
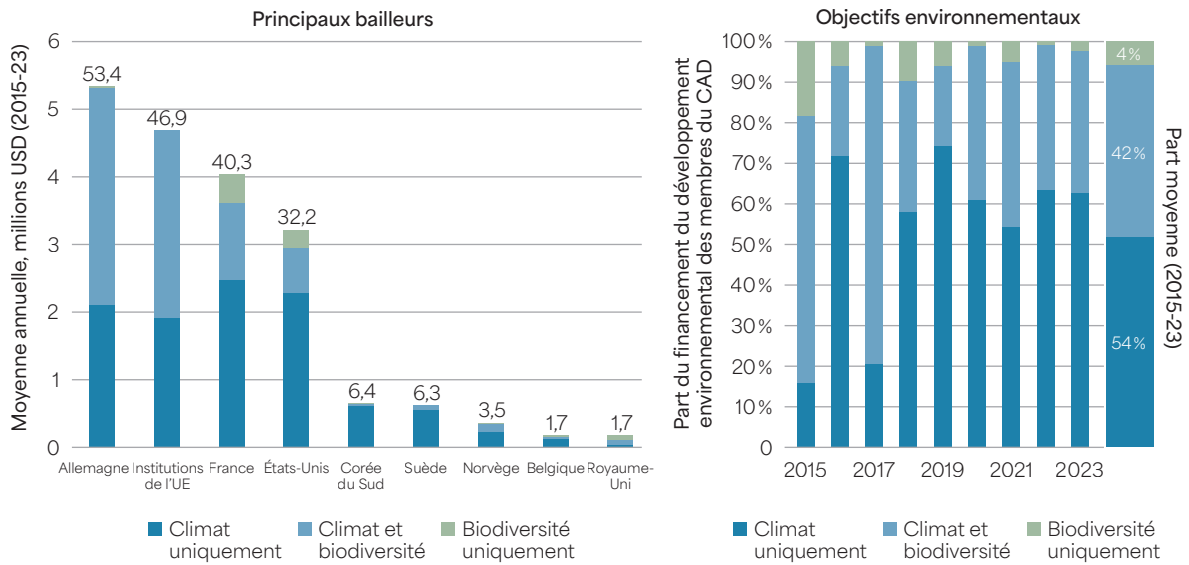


FIGURE C.9.

Financement du développement lié au climat et à la biodiversité en faveur de Madagascar par les membres du CAD





Principaux projets bilatéraux et multilatéraux liés au climat et à la biodiversité

TABLEAU C.9.

Principaux engagements liés au climat pris par les pays membres du CAD (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2021	Corée du Sud	50,2	Prêt concessionnel	Construction de quatre postes électriques et électrification rurale grâce à l'extension des lignes électriques
2021	Allemagne	33,9	Don	Participation à la Fondation pour la conservation de la nature (FAPBM)
2021	France	30,3	Prêt non concessionnel	Transport par câble à Antananarivo
2023	France	22,0	Prêt concessionnel	Projet de développement de l'électrification rurale décentralisée à Madagascar
2022	Institutions de l'UE	21,0	Don	L'initiative « Green Deal », intégrant une approche Nexus-HDP, contribue à renforcer la résilience de la population et des institutions.
2023	France	20,0	Prêt concessionnel	Conservation des forêts et développement durable dans le sud-est de Madagascar
2020	Allemagne	19,5	Don	Électrification rurale à partir de sources d'énergie renouvelables

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2023	Allemagne	17,3	Don	Développement municipal en faveur des plus démunis et décentralisation
2022	Japon	17,2	Don	Développement de champs et d'installations de production de semences de riz
2020	Allemagne	16,7	Don	Amélioration de la protection et de l'utilisation durable des ressources naturelles au sein et autour des zones protégées

TABLEAU C.10.

Principaux engagements des pays membres du CAD en matière de biodiversité (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2021	Allemagne	33,9	Don	Participation à la Fondation pour la protection de la nature (FAPBM)
2022	Institutions de l'UE	21,0	Don	L'initiative « Green Deal », intégrant une approche Nexus-HDP, contribue à renforcer la résilience de la population et des institutions
2023	France	20,0	Prêt concessionnel	Conservation des forêts et développement durable dans le sud-est de Madagascar
2020	Allemagne	16,7	Don	Améliorer la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles au sein et autour des zones protégées
2021	Allemagne	16,7	Don	Participation à la Fondation pour la conservation de la nature (FAPBM)
2022	Institutions de l'UE	15,8	Don	L'initiative « Green Deal », intégrant une approche Nexus-HDP, contribue à renforcer la résilience de la population et des institutions
2022	Institutions de l'UE	15,8	Don	L'initiative Green Deal, qui intègre une approche Nexus-HDP, contribue à renforcer la résilience de la population et des institutions
2022	Allemagne	12,6	Don	Fonds d'investissement des parcs nationaux de Madagascar (MNP)
2022	Allemagne	11,0	Don	Programme de lutte contre l'érosion VI (ECP)
2023	Institutions de l'UE	10,5	Don	Gestion harmonieuse des zones protégées

TABLEAU C.11.

Principaux engagements liés au climat pris par les institutions multilatérales (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2023	IDA	33,9	Don	Projet de connectivité numérique et énergétique pour l'inclusion à Madagascar
2023	IDA	21,0	Don	Projet de connectivité numérique et énergétique pour l'inclusion à Madagascar
2021	IDA	20,0	Prêt concessionnel	Projet de durabilité du secteur routier à Madagascar
2023	IDA	16,7	Don	Projet sur la productivité et la résilience des moyens de subsistance en milieu rural
2022	IDA	16,7	Don	Connecter Madagascar pour une croissance inclusive
2022	IDA	15,8	Don	Relier Madagascar pour une croissance inclusive
2022	IDA	15,8	Don	Projet de filet de sécurité et de résilience à Madagascar
2021	IDA	12,6	Don	Projet de filet de sécurité sociale
2022	IDA	11,0	Don	Financement supplémentaire pour le projet de viabilité du secteur routier à Madagascar
2022	IDA	10,5	Don	Relier Madagascar pour une croissance inclusive

TABLEAU C.12.

Principaux engagements des institutions multilatérales en matière de biodiversité (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2023	IDA	100,8	Prêt concessionnel	Projet pour la productivité et la résilience des moyens de subsistance en milieu rural
2023	IDA	65,9	Prêt concessionnel	Projet sur la productivité et la résilience des moyens de subsistance en milieu rural
2022	FIDA	27,9	Prêt concessionnel	Programme visant à renforcer l'entrepreneuriat durable et à soutenir l'intégration économique des jeunes dans les zones rurales
2022	IDA	22,9	Prêt concessionnel	Programme de résilience des systèmes alimentaires pour l'Afrique orientale et australe
2022	IDA	22,9	Don	Programme de résilience des systèmes alimentaires pour l'Afrique orientale et australe
2023	IDA	21,8	Prêt concessionnel	Projet sur la productivité et la résilience des moyens de subsistance en milieu rural
2022	IDA	19,8	Prêt concessionnel	Programme de résilience des systèmes alimentaires pour l'Afrique orientale et australe

...

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2022	IDA	19,8	Don	Programme de résilience des systèmes alimentaires pour l'Afrique orientale et australe
2022	FIDA	18,1	Prêt concessionnel	Programme visant à renforcer l'entrepreneuriat durable et à soutenir l'intégration économique des jeunes dans les zones rurales
2022	IDA	17,4	Prêt concessionnel	Programme de résilience des systèmes alimentaires pour l'Afrique orientale et australe

Sainte-Lucie

1. Sainte-Lucie est confrontée à une perte de biodiversité et est très vulnérable au changement climatique, ce qui constitue une menace sérieuse pour son développement. Ces questions sont reconnues comme des priorités nationales. En tant que petit État insulaire en développement (PEID), le pays est confronté à des contraintes systématiques et structurelles en matière de capacités et de mobilisation des ressources en raison de sa petite taille et de sa faible population, ainsi que de son niveau élevé de dette publique. Sainte-Lucie dépend fortement des financements extérieurs. Bien que les stratégies nationales intègrent le climat et la biodiversité dans les plans de croissance et de développement, le pays pourrait tirer profit d'approches plus programmatiques qui relient les projets aux plans stratégiques et les alignent sur les priorités nationales et les processus budgétaires. Compte tenu du contexte national de Sainte-Lucie, les accords régionaux jouent un rôle central dans la fourniture de l'aide internationale, et Sainte-Lucie recherche activement des partenariats internationaux. Cependant, l'accès au financement pour le climat et la biodiversité reste concentré sur des fonds dédiés et n'est pas intégré dans une approche globale incluant le financement traditionnel du développement, qui représente l'essentiel des ressources disponibles. Sainte-Lucie exprime des préoccupations quant à son exposition aux risques climatiques compte tenu de son statut de PEID.

Sainte-Lucie traduit ses engagements dans des plans d'action mais pourrait s'efforcer d'améliorer son accès et son absorption des financements en faveur du climat et de la biodiversité

2. Sainte-Lucie est fermement engagée en faveur de l'action pour le climat et la biodiversité, notamment en étant la première nation des Caraïbes à avoir soumis sa CND 3.0. Sainte-Lucie s'est récemment fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui dépendent en partie de la mobilisation d'un soutien international.
3. Le climat et la biodiversité sont considérés comme des piliers essentiels du développement durable qui, dans la pratique, ne peuvent être dissociés l'un de l'autre. La résilience est considérée comme synonyme de développement. Sainte-Lucie a élaboré diverses stratégies et

plans d'action pour intégrer le climat et la biodiversité dans la planification du développement. Ceux-ci comprennent son NDC, son PNA et sa SNBPA. Des efforts sont en cours pour les intégrer dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'eau, la pêche, la foresterie et les infrastructures, ainsi que dans le secteur du tourisme, identifié comme le secteur le plus productif et susceptible de mobiliser des ressources nationales supplémentaires.

4. Au niveau institutionnel, le Département du développement économique (DED) (point focal pour le FVC) et le Département du développement durable (DSD) (point focal pour le FEM et le FA, ainsi que pour le Centre et réseau des technologies climatiques) sont reconnus comme les points d'entrée pour les financements des bailleurs de fonds. En particulier, le DED est chargé de coordonner les projets, et en dernier ressort d'approuver et de valider les propositions de projet.
5. Cependant, l'absence d'une stratégie globale visant à aligner et à relier les plans sectoriels à la planification et à la mise en œuvre des politiques générales limite leur efficacité ainsi que l'alignement des partenaires financiers sur les priorités nationales. La plupart des ministères ont identifié leurs priorités et leurs besoins, mais auraient intérêt à élaborer ou à actualiser la législation pertinente (par exemple, la loi sur le changement climatique, la loi sur la protection de la faune sauvage et la loi sur la conservation de la biodiversité). Les plans d'action existants sont souvent insuffisamment validés sur le plan politique et ne bénéficient pas d'une adhésion suffisante de la part des ministères et agences concernés, ce qui peut compliquer et retarder leur mise en œuvre.
6. Des structures de coordination nationales existent, notamment des comités interministériels (par exemple sur le changement climatique, la biodiversité et les ODD). Il n'est toutefois pas toujours évident que ces processus bénéficient d'un niveau d'engagement et d'adhésion suffisant au niveau décisionnel pour définir les priorités d'investissement et mobiliser les ressources. La nouvelle Unité de financement climatique au sein du DED vise à centraliser les informations, à coordonner les actions au sein du gouvernement et avec les bailleurs de fonds, et à intégrer le climat dans la planification économique nationale – permettant ainsi, à terme, d'ancrer les décisions pertinentes à des niveaux plus élevés. Cependant, certaines parties prenantes ont soulevé des préoccupations potentielles liées à la centralisation de la coordination (à savoir, la création de retards et la réduction de la flexibilité).
7. Dans l'ensemble, les contraintes de capacité structurelles constituent une réalité déterminante pour la capacité de Sainte-Lucie à accéder aux financements et à les absorber. Cela va de la collecte et du traitement des données au respect des exigences des bailleurs de fonds pour accéder aux financements, en passant par le développement du portefeuille de projets, la structuration financière (y compris les approches de financement innovantes) et le manque de compétences spécifiques (encore aggravé par la « fuite des cerveaux »). Cela pose également des défis en matière de conservation et de partage des informations et des connaissances institutionnelles, et limite la formulation d'arguments fondés sur le climat et les données. En outre, le manque de données peut entraver le potentiel de solutions de financement innovantes telles que les crédits carbone, qui tireraient profit, par exemple, d'un inventaire forestier et d'un inventaire des GES sur lesquels s'appuyer. Le renforcement du suivi et de l'évaluation serait également important pour la mise en œuvre et le suivi de l'avancement des projets, comme l'intention du ministère de l'Agriculture d'embaucher du personnel à cette fin au sein de son unité de planification institutionnelle.

8. Sainte-Lucie reste ouverte à la collaboration avec des partenaires régionaux pour renforcer ses capacités et son expertise. Parmi les initiatives menées, on peut citer la coopération avec les pays voisins de la région pour traiter des problèmes communs tels que les sargasses (par exemple, avec le soutien de l'AFD), le recours à des conseillers externes pour aider à élaborer des projets (par exemple, par l'intermédiaire du Hub Climat du Royaume Uni dédié aux PEID), ou encore la mise en place de partenariats régionaux visant à combler les lacunes en matière de données et de capacités. La collaboration avec des partenaires régionaux permet de regrouper les efforts et d'accroître l'envergure des actions.

Malgré des contraintes structurelles, Sainte-Lucie peut mobiliser davantage de financements en renforçant la coordination, en développant les partenariats régionaux et en libérant le potentiel du secteur privé

9. Sainte-Lucie dépend fortement des financements extérieurs, une situation aggravée par des capacités nationales limitées et une marge de manœuvre budgétaire restreinte en raison d'un niveau d'endettement élevé. Bien qu'elles ne soient pas encore mises en œuvre à Sainte-Lucie, les clauses de suspension de la dette déclenchées par des catastrophes naturelles (par exemple, des ouragans) pourraient constituer un mécanisme bénéfique à l'avenir.
10. Les projets liés au climat et à la biodiversité sont souvent menés en dehors du cadre du budget national. La plupart des besoins se situent dans le secteur public, en particulier dans des domaines tels que les moyens de subsistance durables et la résilience. Alors que le pays s'approche de la sortie de l'aide publique au développement (APD), il explore des stratégies pour attirer des financements privés, y compris des instruments de financement mixte. Cependant, la mobilisation de financements privés reste marginale. Sainte-Lucie et les bailleurs de fonds continuent également d'explorer des mécanismes de financement innovants, tels que les obligations bleues ou les échanges de dette contre des mesures de protection de la nature.
11. La mobilisation des ressources est principalement gérée par des points focaux au sein du Département du développement économique (FVC) et du Département du développement durable (FEM et FA), ainsi qu'au sein du ministère des Affaires étrangères. Ces points focaux assistent les autres ministères et partagent des informations sur les propositions visant à accéder aux fonds – c'est-à-dire à naviguer dans des processus de financement souvent jugés complexes, longs, trop bureaucratiques et rigides, et nécessitant une expertise spécifique. Divers ministères et agences participent aux projets financés par ces mécanismes. Cependant, les ministères thématiques sont souvent impliqués trop tardivement, ce qui crée un décalage entre la conception et la mise en œuvre des projets, et conduit souvent à des propositions de projet ou des calendriers trop ambitieux. Impliquer les départements thématiques plus tôt dans le processus de conception aiderait à aligner les priorités et à garantir que les capacités nécessaires soient en place pour exécuter les projets et assurer l'appropriation.

12. Au niveau national, un facilitateur dédié aux CDN apporte son soutien à d'autres agences pour la mise en œuvre et l'accès aux fonds; une fonction correspondante n'existe pas pour la biodiversité. De plus, Sainte-Lucie se concentre sur l'économie bleue comme thème pour mobiliser des investissements supplémentaires.
13. La Banque de développement des Caraïbes (CDB) est un partenaire de mise en œuvre clé dans la région (pour le FVC et d'autres bailleurs de fonds) et est accréditée auprès du FVC. La Banque de développement de Sainte-Lucie (SLDB) est récemment devenue la première institution nationale à être accréditée en tant qu'entité d'accès direct par le FVC (juillet 2025), après avoir surmonté avec succès un processus souvent jugé trop compliqué et fastidieux. Sainte-Lucie compte également d'autres candidats potentiels à l'accréditation, tels que le Fonds national de conservation de Sainte-Lucie (SLUNCF), le ministère des Finances et l'OECD. Parmi eux, le SLUNCF est reconnu pour ses solides fondements institutionnels et son soutien efficace à la conservation marine et terrestre. De manière générale, il existe un décalage entre les capacités disponibles et les processus exigeants du FVC. Les parties prenantes continuent de plaider en faveur d'approches plus programmatiques, plutôt que projet par projet.
14. Il n'existe pas de vue d'ensemble du financement global consacré au climat et à la biodiversité, tant au niveau national qu'international. Parmi les solutions possibles pour améliorer la responsabilité, on pourrait envisager la mise en place d'un portail doté d'une interface de type catalogue permettant à tous les ministères d'avoir une vue d'ensemble de la situation et d'explorer les ressources existantes facilement accessibles pour comprendre les flux de financement du développement du pays (par exemple en consultant les données de l'OCDE), ce qui permettrait de réduire encore les coûts.
15. Différents bailleurs de fonds apportent un soutien significatif aux actions en faveur du climat et de la biodiversité, tandis que l'accès au financement semble se concentrer exclusivement sur des fonds dédiés. Une vue d'ensemble des ressources totales effectivement disponibles, tant auprès des bailleurs de fonds qu'au niveau national, et de la manière dont ces ressources sont déployées de manière intégrée – conformément à la vision politique – entre le climat, la biodiversité et le développement global et la résilience, serait essentielle pour aligner l'ambition et l'intention politiques sur la planification des ressources.
16. La taille de Sainte-Lucie, et plus généralement des économies de la région, implique qu'il existe souvent un décalage de taille entre les instruments de financement disponibles et l'échelle des projets – trop grands pour les acteurs locaux, trop petits pour les acteurs internationaux. En conséquence, les approches régionales sont courantes. Si des acteurs régionaux tels que l'OECD et la CDB peuvent soutenir le regroupement de projets pour surmonter ce problème d'échelle, cela ajoute une complexité supplémentaire en matière d'alignement direct des pays.
17. De plus, les contraintes de capacité font que le pays est confronté à des difficultés pour évaluer les différents instruments et mécanismes financiers, y compris le choix des options d'assurance. Par exemple, les assurances telles que le Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF) et les CAT-bonds, qui sont des outils financiers destinés à aider à gérer les risques financiers liés aux catastrophes naturelles et aux événements climatiques, peuvent être techniquement complexes et difficiles à évaluer.

en termes de pertinence ou d'efficacité. Les conseillers en services de financement climatique, soutenus par les bailleurs de fonds, peuvent aider à tirer parti de l'expérience et des connaissances régionales, en mettant à la disposition des pays le temps et l'expertise nécessaires à des fins spécifiques. Alors que le développement des capacités dans chaque pays peut être limité compte tenu du nombre d'administrations, le soutien des bailleurs de fonds au niveau régional apparaît comme une option récurrente.

18. Les projets sont souvent des initiatives isolées, sans réflexion sur leur reproductibilité ou leur mise à l'échelle une fois finalisés. Il en résulte un sentiment d'interventions répétitives et redondantes, plutôt que de tirer parti des leçons apprises, et de repartir de zéro à chaque nouvelle initiative. Les défis liés aux marchés publics et les difficultés à trouver des prestataires locaux de qualité - nécessitant souvent le recours à des prestataires externes - aggravent ces difficultés. La part importante des fonds alloués à des consultants et à des services de conseil externes, sans générer de progrès tangibles, est une source de frustration tant pour Sainte-Lucie que pour les bailleurs de fonds.
19. L'intégration des actions en faveur du climat et de la biodiversité dans la stratégie globale de Sainte-Lucie pour le développement durable, la résilience et la croissance offre l'opportunité de mieux aligner l'accès au financement de manière plus stratégique avec les priorités du pays, de développer des capacités durables et de générer des progrès plus tangibles. La prévisibilité des flux de financement pourrait renforcer la continuité et la mise à l'échelle des projets.

Le soutien international s'accroît, mais une meilleure coordination des bailleurs et un leadership national sont essentiels pour garantir des impacts durables et pris en charge localement

20. Sainte-Lucie a accès à des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, tout en bénéficiant du soutien de fondations privées, et entretient des partenariats historiques de longue date avec différents bailleurs de fonds clés, comme celui entre le ministère de l'Agriculture et la FAO. Pour Sainte-Lucie, ces partenariats jouent un rôle essentiel pour combler les lacunes structurelles en matière de capacités. La langue ne constitue pas un obstacle pour Sainte-Lucie dans l'accès au financement international pour le climat ou la biodiversité.
21. Après avoir longtemps compté sur le soutien de bailleurs traditionnels comme l'USAID, Sainte-Lucie diversifie désormais activement ses partenariats et renforce ses liens régionaux. Sainte-Lucie explore également activement un engagement accru avec des partenaires non traditionnels par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (par exemple avec le Brésil, le Maroc, la Malaisie et le Mexique). Par exemple, le ministère de l'Agriculture de Sainte-Lucie collabore avec l'Argentine et l'Allemagne (GIZ) pour renforcer la gestion des ressources en eau et des sols au service des systèmes agroalimentaires.
22. Les mécanismes de coordination des bailleurs de fonds s'exercent principalement au niveau régional. Cela confère un rôle particulièrement important aux organisations régionales disposant d'une présence et d'une expertise locales, telles que la CDB, la CARICOM, l'OECD

ou la CCCCC – même si les capacités de ces institutions sont souvent limitées et qu’elles peuvent être amenées à fonctionner avec le soutien d’institutions plus importantes, comme la Banque mondiale ou la BID. Les bailleurs de fonds s’appuient également sur le gouvernement de Sainte-Lucie pour la coordination entre eux et attendent souvent de ce dernier qu’il ait une vue d’ensemble des activités de coopération pour le développement, bien que de nombreux bailleurs de fonds ne soient pas physiquement présents dans le pays, ce qui complique la coordination.

23. Les bailleurs de fonds sont conscients des difficultés rencontrées par Sainte-Lucie pour accéder aux fonds, en particulier ceux du FVC, et poursuivent leurs discussions sur les moyens de simplifier, de rationaliser et d’harmoniser cet accès, par exemple en améliorant la réactivité et en adoptant des modèles communs.
24. Un défi persistant réside dans l’alignement des modalités de financement sur les priorités nationales. Les stratégies de développement de Sainte-Lucie suivent généralement un cycle de planification de 3 à 5 ans, mais la mise en œuvre prend souvent plus de temps – dépassant fréquemment la durée de validité du financement disponible. Au moment où les fonds sont décaissés, les priorités peuvent avoir changé. L’établissement de relations bilatérales solides s’est avéré utile pour s’adapter à ces changements. Certains bailleurs, comme le Canada, font preuve de souplesse pour ajuster les objectifs et les calendriers des projets, à condition que la portée globale reste intacte. Une communication ouverte est essentielle pour la réactivité et la compréhension mutuelle.
25. Si la plupart des bailleurs de fonds ont des approches régionales et des programmes multinationaux (par exemple en raison de la taille de leur périmètre d’intervention), ils n’ont pas nécessairement une couverture géographique commune, ce qui sape la volonté de coordination au niveau régional. Les différences entre les pays en matière de couverture des portefeuilles, de calendriers et de procédures administratives rendent l’alignement régional plus difficile. De plus, les programmes multinationaux peuvent également ajouter un niveau de complexité supplémentaire en raison de cycles politiques et administratifs variables.
26. Malgré un consensus sur le caractère central de l’appropriation locale, la pérennisation des résultats des projets après leur achèvement reste un défi, en particulier au niveau communautaire (par exemple, les agriculteurs impliqués dans des initiatives d’agroforesterie). Les partenaires attendent des agences d’exécution qu’elles impliquent les parties prenantes, tandis que la viabilité et la continuité à long terme nécessitent une appropriation par le gouvernement et une adaptation aux besoins locaux. La plupart des ONG sont de petite taille, ancrées au niveau local et ne sont pas professionnalisées. Bien qu’elles puissent refléter une forte appropriation communautaire, peu de partenaires locaux sont en mesure de se conformer aux exigences des processus des bailleurs de fonds. En conséquence, le gouvernement est débordé et les bailleurs de fonds peinent à trouver des alternatives pour étendre les projets. Des bailleurs de fonds tels que le PNUD peuvent jouer un rôle important pour soutenir le renforcement des capacités au sein des communautés, y compris les PME et les coopératives. Un sentiment général de frustration persiste parmi les communautés, qui ont souvent du mal à voir des résultats tangibles. La mesure de l’impact, en particulier dans les projets liés à la biodiversité, reste floue tant pour les bailleurs de fonds que pour Sainte-Lucie elle-même.

Financement du développement reçu par Sainte-Lucie

FIGURE C.10.

Aperçu du financement total du développement lié au climat en faveur de Sainte-Lucie

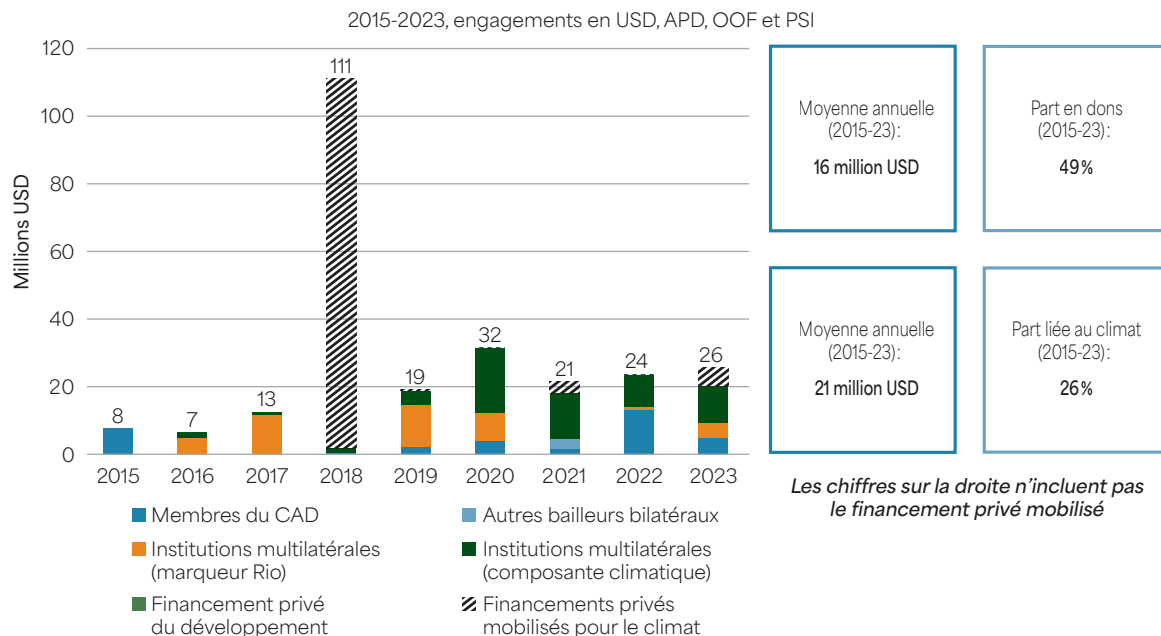
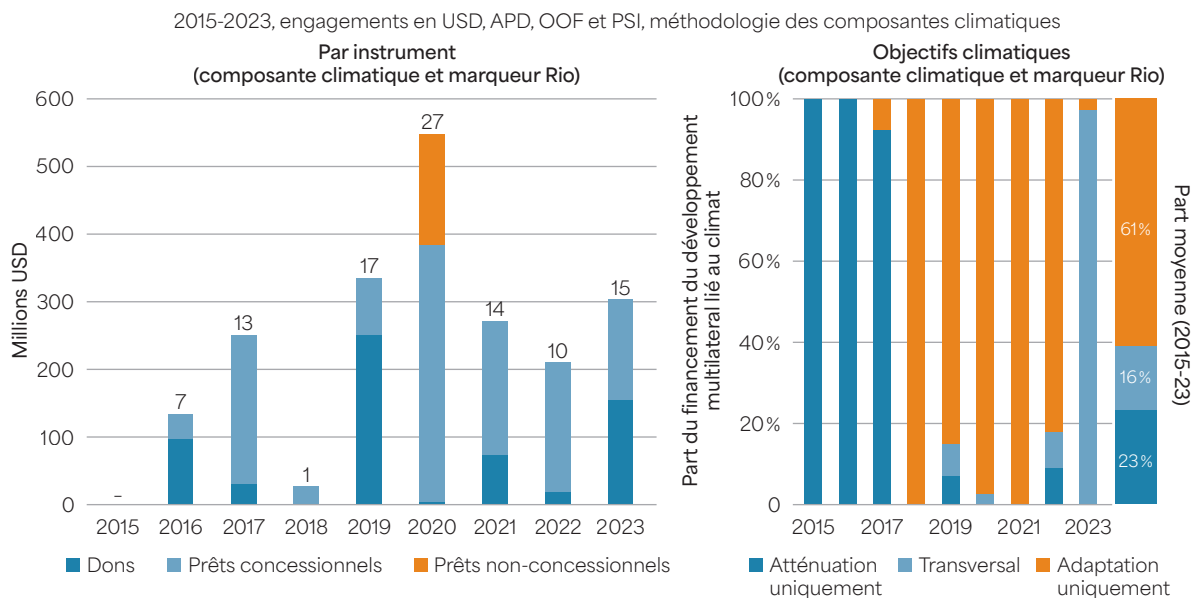


FIGURE C.11.

Financement du développement lié au climat accordé à Sainte-Lucie par les membres du CAD et les institutions multilatérales



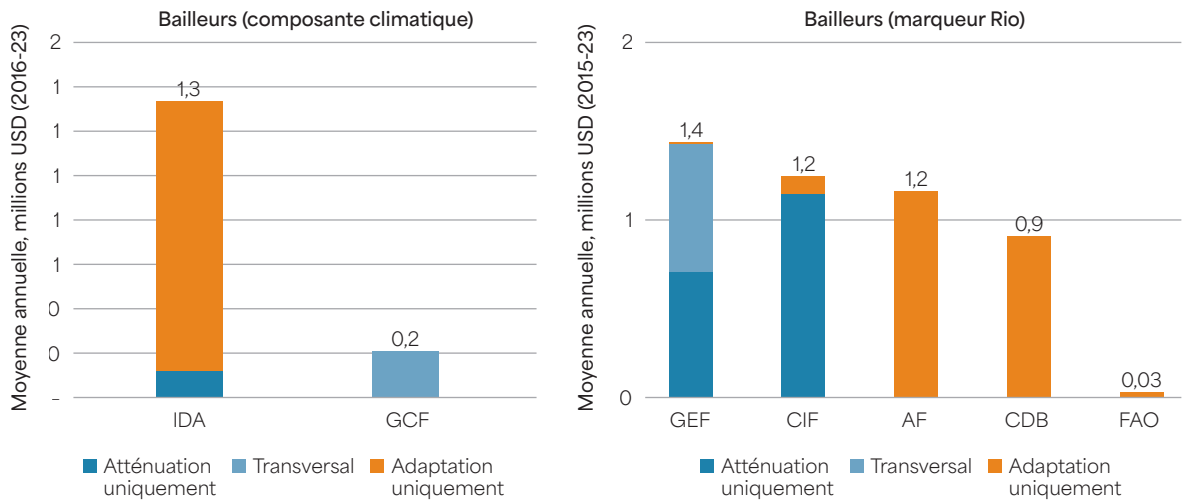
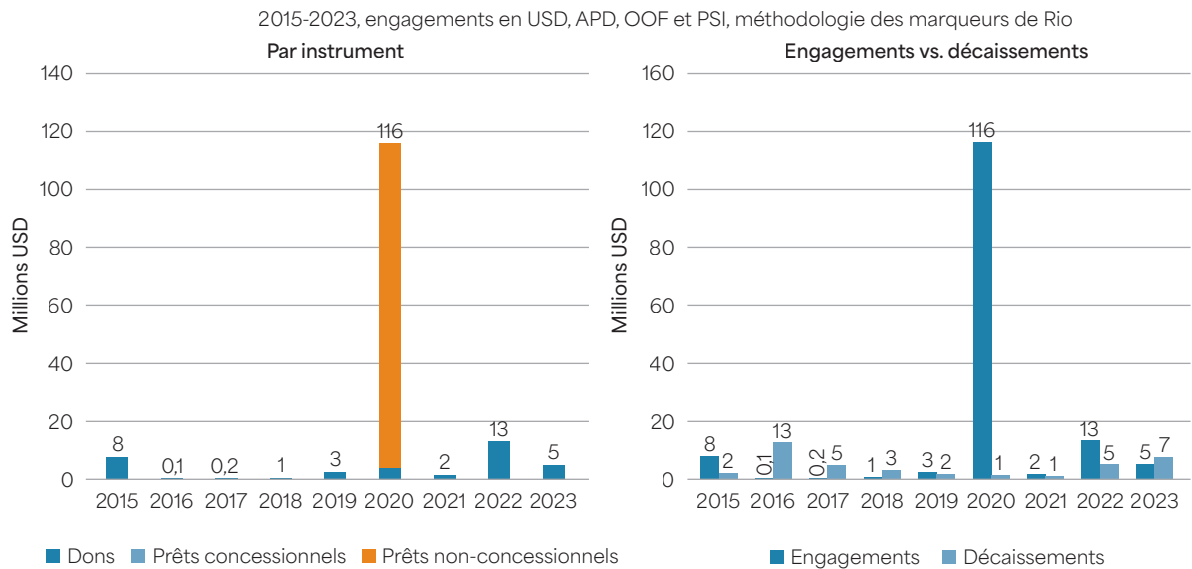
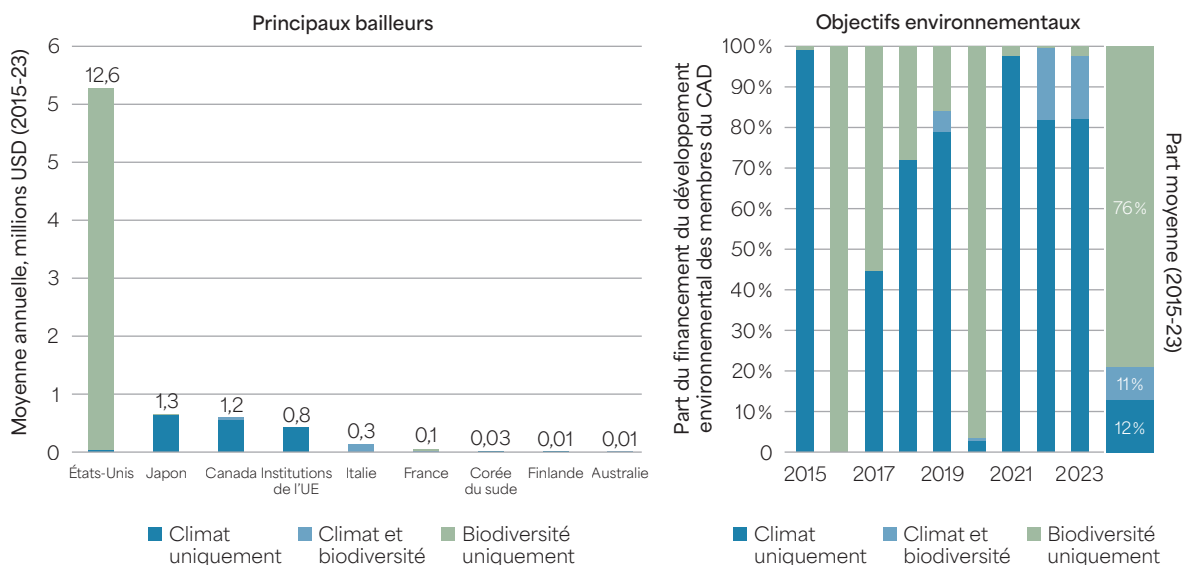


FIGURE C.12.

Financement du développement lié au climat et à la biodiversité en faveur de l'Arménie par les membres du CAD





Principaux projets bilatéraux et multilatéraux liés au climat et à la biodiversité

TABLEAU C.13.

Principaux engagements liés au climat pris par les pays membres du CAD (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2022	Japon	9,6	Don	Projet d'amélioration du port de pêche de Choiseul (projet jugé pertinent pour l'adaptation - réduction de la vulnérabilité économique de Sainte-Lucie)
2021	Émirats arabes unis	2,9	Don	Panneaux photovoltaïques et bornes de recharge pour véhicules électriques à l'aéroport
2021	Japon	1,5	Don	Matériel médical (indiqué comme pouvant être adapté)
2022	Italie	1,1	Don	Mise en place d'un centre de géo-information (e-GEOS), servant de système d'alerte précoce
2022	Italie	1,1	Don	Mise en place d'un centre de géo-information (e-GEOS) faisant office de système d'alerte précoce
2020	Canada	1,1	Don	Agriculture durable dans les Caraïbes
2020	Canada	1,0	Don	Agriculture durable dans les Caraïbes
2020	Canada	1,0	Don	Agriculture durable dans les Caraïbes
2023	Canada	0,9	Don	Agriculture et systèmes alimentaires intelligents face au climat et sensibles au genre
2022	États-Unis	0,7	Don	Assistance technique à la Commission nationale de régulation des services publics de Sainte-Lucie sur l'énergie solaire et les micro-réseaux

TABLEAU C.14.

Principaux engagements des pays membres du CAD en matière de biodiversité (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2020	États-Unis	111,9	Prêt non concessionnel	Obligation bleue pour la conservation marine
2022	Italie	1,1	Don	Mise en place d'un centre de géo-information (e-GEOS), servant de système d'alerte précoce
2022	Italie	1,1	Don	Mise en place d'un centre de géo-information (e-GEOS) servant de système d'alerte précoce
2020	France	0,5	Don	P209 - Objectifs de développement durable (P185) - CLIMAT
2023	Canada	0,3	Don	Financement d'organisations des Caraïbes pour un environnement résilient
2020	États-Unis	0,1	Don	Projet visant à protéger le couresse de Sainte-Lucie, un serpent endémique
2023	États-Unis	0,1	Don	Renforcer le Fonds national de conservation de Sainte-Lucie afin d'en faire une fondation communautaire efficace et performante
2023	Canada	0,1	Don	Financement d'organisations des Caraïbes pour un environnement résilient
2023	Canada	0,1	Don	Financement d'organisations des Caraïbes pour un environnement résilient
2022	France	0,05	Don	Mission d'expertise technique (Expertise France - Sainte-Lucie)

TABLEAU C.15.

Principaux engagements liés au climat pris par les institutions multilatérales (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2020	IDA	13,9*	Prêt concessionnel	Projet de connectivité du transport aérien régional dans les Caraïbes
2022	IDA	9,0*	Prêt concessionnel	Libérer le potentiel de l'économie bleue des Caraïbes
2020	CDB	8,2	Prêt non concessionnel	Reconstruction de la Millennium Highway et de la West Coast Highway
2023	CDB	6,0*	Prêt concessionnel	Projet d'épargne pour les jeunes
2021	IDA	5,8*	Prêt concessionnel	Crédit destiné à la politique de développement de la réponse, de la reprise et de la résilience face à la COVID-19

• • •

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2021	IDA	3,7*	Prêt concessionnel	Projet de développement du secteur des énergies renouvelables
2021	FVC	3,0*	Don	Mobilisation de financements internationaux pour le climat et d'investissements privés en faveur d'un développement à faible émission de carbone à Sainte-Lucie
2023	FEM	2,6	Don	Promotion de la nature et des solutions fondées sur la nature pour des voies bleues et vertes durables dans les secteurs du tourisme, de l'alimentation et de l'urbanisme à Sainte-Lucie
2020	IDA	2,1*	Prêt concessionnel	Projet de résilience du capital humain de Sainte-Lucie
2023	FVC	1,7*	Don	Améliorer le processus du Plan national d'adaptation de Sainte-Lucie en élaborant des stratégies et des plans d'action sectoriels, en renforçant la base de données factuelles et en améliorant l'engagement du secteur privé.

TABLEAU C.16.

Principaux engagements liés à la biodiversité pris par les institutions multilatérales (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars américains)	Instruments	Description
2023	FEM	2,6	Don	Promotion de la nature et des solutions fondées sur la nature pour des voies bleues et vertes durables dans les secteurs du tourisme, de l'alimentation et de l'urbanisme à Sainte-Lucie
2023	FEM	0,9	Don	Promotion de la nature et des solutions fondées sur la nature pour des voies bleues et vertes durables dans les secteurs du tourisme, de l'alimentation et de l'urbanisme à Sainte-Lucie
2023	FEM	0,5	Don	Programme de soutien à la mise à jour de la Stratégie nationale de conservation de la biodiversité et des rapports nationaux de 7 ^e génération
2023	FEM	0,2	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2023	FEM	0,2	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2023	FEM	0,2	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)
2023	FEM	0,1	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1 ^{re} partie)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars américains)	Instruments	Description
2023	FEM	0,1	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1re partie)
2023	FEM	0,1	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1re partie)
2023	FAO	0,1	Don	Études de faisabilité pour la proposition du Fonds vert pour le climat (FVC) de Sainte-Lucie en faveur du plan d'action de la stratégie d'adaptation du secteur de la pêche

Sénégal

1. Le Sénégal a réalisé des progrès significatifs dans la reconnaissance et la gestion des défis climatiques, comme en témoignent un écosystème en consolidation et un cadre politique et de gouvernance qui se renforce progressivement. Des défis subsistent, notamment en matière d'accès au financement, de maîtrise des mécanismes financiers complexes et de comblement des lacunes en matière de capacités. À une époque marquée par une crise de la solidarité internationale et une dette publique croissante, le Sénégal souligne la nécessité de mieux coordonner cet écosystème et d'explorer de nouvelles approches pour gagner en efficacité et accroître l'impact.

Le Sénégal peut tirer parti de ses atouts en renforçant sa vision stratégique et son cadre institutionnel

2. La vision nationale de développement du Sénégal intègre le changement climatique et, dans une moindre mesure, la biodiversité. Cette priorité pourrait s'affaiblir, remettant en question la capacité du Sénégal à mettre en œuvre ses CDN et ses ambitions plus larges en matière de transition énergétique. Une part importante de ses CDN et de son PNA dépendant du soutien financier international, le Sénégal pourrait être contraint de réorienter ses ressources nationales limitées vers l'adaptation et, de plus en plus, vers la gestion des pertes et dommages, ce qui pourrait limiter sa résilience et ses objectifs de développement à long terme.
3. Des initiatives et des cadres politiques successifs ont élargi la portée des priorités climatiques et environnementales. L'adoption récente du Code de l'environnement, l'élaboration d'un budget vert et d'une taxonomie verte, l'introduction de lignes budgétaires de contingence climatique dans le budget annuel, ainsi que la loi régissant le versement d'une partie des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures dans un fonds intergénérationnel sont autant d'exemples d'un paysage politique dynamique et en pleine évolution. Les prochaines mises à jour de la CDN, du PNA et de la SPANB pourront s'appuyer sur cette dynamique nationale pour rationaliser les priorités, améliorer la coordination, renforcer la communication et guider les bailleurs de fonds.

4. Le Sénégal dispose d'un cadre institutionnel fonctionnel pour orienter l'action climatique. Des points focaux sont déployés dans tous les ministères sectoriels et assurent la coordination avec le ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE). Le METE, quant à lui, participe à plusieurs comités de pilotage pour des initiatives menées par d'autres ministères (par exemple sur les obligations vertes au ministère des Finances et du Budget ou sur la transition énergétique au ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines).
5. Le Comité national sur le changement climatique (COMNACC), dont l'expertise couvre six thèmes, joue un rôle clé dans le soutien à l'écosystème sénégalais - bien que son engagement et sa visibilité dans les activités bilatérales liées au climat pourraient être renforcés. L'adoption attendue d'un décret consolidant le statut du COMNACC pourrait être l'occasion d'améliorer cet aspect, de lui allouer un budget de fonctionnement et de permettre à ses membres de consacrer davantage de temps et d'expertise à ses travaux. Ce décret pourrait également prendre en compte la dimension infranationale du COMNACC, à savoir le COMRECC. Pour accéder au financement du développement climatique, le COMNACC a développé des outils utiles pour rationaliser les demandes de projets, notamment un manuel de procédures définissant les chaînes décisionnelles pour le FVC et le FA. Ce processus est ouvert à tous les porteurs de projets, y compris la société civile et les acteurs locaux, et implique le METE (en tant qu'autorité nationale désignée pour ces Fonds), avant de faire intervenir les agences nationales accréditées.
6. À ce jour, le Sénégal a accrédité avec succès trois entités, et d'autres sont actuellement en cours d'accréditation. Ces entités accréditées facilitent l'accès à davantage de financement climatique en offrant un soutien spécialisé aux développeurs de projets (par exemple, des petits projets pour le CSE, des projets agricoles pour La Banque Agricole). En outre, la stratégie d'accréditation du Sénégal favorise la complémentarité grâce à la spécialisation des instruments financiers (subventions, prêts concessionnels, garanties, prises de participation). Cependant, l'accès au financement climatique se heurte à des défis liés à la dynamique entre l'entité accréditée et le FVC ou le FA - bien que ces entités envisagent de renforcer leur rôle de conseil auprès des porteurs de projets. Repenser les outils à la disposition de ces organisations, clarifier leur valeur ajoutée, accroître leurs ressources et promouvoir la coordination permettra d'obtenir de meilleurs résultats.
7. L'autorité nationale désignée du Sénégal pourrait également adopter une approche plus stratégique pour orienter les initiatives clés afin de mobiliser pleinement le potentiel du pays. Repenser la stratégie de collaboration avec les points focaux ministériels pourrait renforcer la capacité du pays à accéder efficacement aux fonds climatiques.
8. Une grande partie de cet écosystème ne s'applique pas encore au domaine de la politique de la biodiversité. Alors que le METE cherche à mieux coordonner les travaux autour des trois Conventions de Rio, des discussions sont en cours sur la création éventuelle d'un « COMNABIO » - un comité national sur les questions de biodiversité - et sur la manière de coordonner les autorités nationales désignées et les points focaux des conventions (tous relevant du METE). En outre, l'initiative BIOFIN vient d'être lancée au Sénégal pour mettre en place un NBFP. Ces efforts contribueraient à identifier les sources nationales de financement de la biodiversité (qui sont sous-estimées), à exploiter les synergies et à maximiser l'efficacité des financements obtenus par le Sénégal.

Le Sénégal peut consolider le lien entre les agendas vert et de développement en s'appuyant sur ses acquis

9. Le Sénégal est confronté au défi d'aligner les priorités climatiques et de développement, car les questions climatiques ne sont pas encore pleinement intégrées dans les cadres politiques et de planification sectoriels. Alors que la prochaine CDN inclura de nouveaux secteurs (par exemple l'assainissement), d'autres doivent être intégrés de manière significative (par exemple le tourisme). Un discours partagé par de nombreuses parties prenantes, qui distingue le financement climatique du financement général du développement sans reconnaître pleinement les synergies entre les deux, entrave les progrès nationaux dans la mise en œuvre et le financement de la CDN et du PNA du pays.
10. Une lacune majeure réside dans le manque de spécialisation en matière de climat au sein des ministères sectoriels. Bon nombre de ces ministères n'ont aucun lien direct avec le FVC ou le FA, ce qui les empêche de saisir les opportunités existantes et de comprendre les mesures à prendre pour en tirer parti. Cela peut s'expliquer en partie par un manque de connaissances concernant les types de financement du développement pouvant être mobilisés pour traiter des questions transversales telles que le climat (et la biodiversité). En conséquence, de nombreux ministères sectoriels n'ont pas la capacité d'identifier ou de justifier la pertinence climatique de projets potentiels, ce qui entrave l'approbation et la mise en œuvre des financements et les dissuade de solliciter ces fonds.
11. Le METE et le ministère des Finances et du Budget (MINFIN) contribuent à sensibiliser aux impacts du changement climatique sur toutes les activités sectorielles, par le biais d'actions allant des séminaires organisés par le METE après les COP de la CCNUCC avec les points focaux ministériels, à l'introduction par le MINFIN de fonds de réserve liés au climat lors de l'approbation des budgets ministériels. Un engagement accru du METE pourrait être nécessaire pour garantir que les questions climatiques soient prises en compte dans l'ensemble des ministères sectoriels. Cette sensibilisation et ce plaidoyer pourraient inclure l'invitation du MINFIN ou du ministère de l'Économie, de la Planification et de la Coopération (MEPC) à assister aux négociations de la COP de la CCNUCC, ou la collaboration avec le MEPC pour élaborer un cadre national de comptabilisation du carbone afin d'améliorer la transparence, l'allocation des ressources et la compréhension par tous les secteurs de leur contribution à la lutte contre le changement climatique.
12. L'absence de suivi centralisé de toutes les activités de financement liées au climat et à la biodiversité affaiblit le pouvoir organisationnel du gouvernement central. Bien que la DCCTEFV du METE occupe une position centrale dans l'écosystème de la finance verte, elle ne dispose pas de ressources humaines suffisantes ni d'un mandat pour assurer un suivi complet des initiatives. Afin de garantir le respect du principe d'unité des finances publiques, le MINFIN pourrait assumer cette responsabilité en mettant en place des procédures de centralisation et de suivi des informations. Le Comité de pilotage de la finance durable, créé en 2023 et placé sous l'autorité du ministre des Finances et du Budget, pourrait jouer un rôle clé dans la coordination et la supervision de ce financement.
13. Parallèlement à cette centralisation des informations financières, le METE pourrait mettre en place un système MRV permettant la comptabilisation du carbone au niveau national. Bien que certains ministères, tels que le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et aériens (MITTA), aient développé des systèmes MRV sectoriels, ceux-ci ne sont pas

consolidés au niveau gouvernemental. Il est donc essentiel de réduire la fragmentation des informations et d'établir des procédures systématiques pour centraliser les informations relatives à la comptabilisation du carbone.

Les capacités avérées du Sénégal pourraient lui permettre de mobiliser davantage de financements pour le climat et la biodiversité

14. Le Sénégal dispose de capacités importantes, bénéficiant d'une administration centrale bien formée et d'une solide expérience dans la mobilisation et l'exécution de projets liés au climat. Par exemple, le pays peut soumettre jusqu'à 30 projets par an à la COMNACC pour examen et a démontré son expertise dans l'engagement, la préparation et la mise en œuvre d'initiatives climatiques à grande échelle soutenues par des mécanismes financiers et des partenariats complexes.
15. Bien que le MEPC apporte un soutien financier par le biais d'un fonds d'assistance technique dédié aux études de faisabilité et de rentabilité afin d'aider les promoteurs de projets à structurer leur cofinancement, cet outil pourrait être mieux exploité. Des lacunes subsistent en matière de capacités techniques, notamment dans l'accès et la gestion des financements pour le climat et la biodiversité disponibles via le FVC et le FEM. En raison d'un manque de coordination et d'un engagement limité des ministères sectoriels sur les questions climatiques, le pays ne dispose pas d'une masse critique d'experts en matière de climat et de biodiversité. Le roulement fréquent des experts réduit encore davantage la mémoire institutionnelle et limite les efforts de renforcement des capacités à long terme. Cela conduit à une dépendance vis-à-vis des consultants, parfois internationaux, et des partenaires de mise en œuvre.
16. De nombreux porteurs de projets sollicitent directement des financements mais ne disposent pas des capacités nécessaires pour mettre en œuvre et déployer efficacement des projets de qualité. Le développement de ces compétences à travers des projets à plus petite échelle, en utilisant d'autres sources de financement climatique, pourrait constituer une première étape avant de solliciter des guichets de financement plus exigeants, tels que ceux du FVC ou du FEM. Cela vaut particulièrement pour les communautés locales, qui assument désormais des responsabilités en matière d'adaptation ou de gestion de la conservation (en raison du processus de décentralisation en cours). Dans certains cas, des entités accréditées ont été contraintes de prendre elles-mêmes en charge la mise en œuvre, les porteurs de projets ayant tenté de modifier leurs projets après leur approbation – ce qui illustre la manière dont ces derniers perçoivent l'action climatique et le développement.
17. Les partenaires de mise en œuvre intermédiaires, tels que les organisations des Nations unies ou les organisations internationales de la société civile, jouent un rôle crucial dans la facilitation des demandes de financement et de la mise en œuvre des projets, compte tenu de l'urgence climatique actuelle et des capacités nationales limitées pour accéder au financement. Ces institutions pourraient mettre davantage l'accent sur le transfert de connaissances et le renforcement des capacités afin que les partenaires nationaux puissent progressivement prendre le relais.

18. La mobilisation du monde universitaire pourrait constituer une voie prometteuse pour renforcer le processus national d'accès au financement. L'initiative universitaire Sud-Sud récemment mise en place, qui vise à former des experts locaux et à réduire la dépendance vis-à-vis des consultants externes, est encourageante. Les actions clés à mener en collaboration avec le METE comprennent l'amélioration de la qualité et de l'archivage des données, la réalisation d'études d'impact, ainsi que le suivi de l'impact des projets et des flux de financement climatique. D'autres acteurs pourraient également promouvoir le partage de données entre les ministères, les bailleurs de fonds et les agences d'exécution. L'amélioration de la gouvernance de l'information faciliterait la conception, l'exécution et l'évaluation des projets.
19. La langue française constitue toujours un obstacle à l'accès au financement pour le climat et la biodiversité au Sénégal. Bien que les outils numériques (par exemple la traduction des documents en fin de processus de candidature) et une présence accrue de personnel bilingue au sein du FVC et du FEM facilitent la communication et la gestion des projets, des disparités persistent quant à l'impact de la langue sur les candidatures et les processus d'évaluation. Les parties prenantes sénégalaises consacrent des efforts et des ressources considérables pour accéder à des informations cruciales, formuler des propositions de projet, réaliser des évaluations, traduire, comprendre et adapter des documents. Cette situation affecte la qualité des soumissions de projets et peut ralentir - voire décourager - la participation au processus de financement. Pour y remédier, il est nécessaire d'investir davantage dans le soutien multilingue, dans le renforcement des capacités des parties prenantes francophones et dans des initiatives structurées d'apprentissage par les pairs.

Alors que la coopération pour le développement est en pleine transition, le Sénégal doit s'appuyer davantage sur d'autres formes de financement

20. Le Sénégal est pleinement engagé dans la coopération pour le développement, qu'il considère comme un levier essentiel pour renforcer sa souveraineté nationale. Les bailleurs de fonds sont indispensables pour répondre aux besoins nationaux. Alors que le paysage mondial de la coopération pour le développement évolue et que l'accès au financement pour le climat et la biodiversité reste complexe, le Sénégal a activement diversifié ses partenariats, en mobilisant un large éventail de bailleurs de fonds sur ces questions. Cependant, de nombreux acteurs nationaux ne sont pas informés des possibilités d'accéder à des financements liés au climat et à la biodiversité par l'intermédiaire de ces partenaires. Un outil central de diffusion des informations sur les opportunités de financement, les domaines de spécialisation et les critères d'éligibilité des différents bailleurs de fonds, au-delà du FVC et du FEM, pourrait soutenir une approche stratégique et intégrée du financement et aider les porteurs de projets à mieux cibler les guichets de financement appropriés.
21. Les activités des bailleurs de fonds sont alignées sur les priorités nationales de développement et les CDN, garantissant ainsi la cohérence avec les objectifs du Sénégal en matière de climat et de développement. Cet alignement est ensuite certifié par le suivi assuré par le MEPC, qui vise à éviter les doublons dans les cycles budgétaires annuels, et par le Bureau opérationnel du Premier ministre chargé de la coordination et du suivi des projets et

programmes. Les bailleurs de fonds mettent en œuvre des projets qui génèrent des avantages connexes pour le climat, la biodiversité et la lutte contre la désertification, renforçant ainsi une approche intégrée du développement durable. Cette approche pourrait inspirer les efforts du Sénégal pour trouver des synergies entre les Conventions de Rio.

22. La mobilisation de financements du secteur privé reste un défi, en raison des réglementations strictes imposées par les bailleurs de fonds (par exemple, les mesures d'atténuation des risques et les préoccupations en matière de réputation) et des possibilités limitées de développer des partenariats public-privé, qui freinent souvent l'engagement du secteur privé. Les difficultés d'accès au financement peuvent entraver la mise à l'échelle de projets qui ont déjà démontré leur performance et leur rentabilité. Cependant, des initiatives telles que l'Initiative R4 pour la résilience rurale du Programme alimentaire mondial offrent des modèles prometteurs pour intégrer les financements privés dans les efforts de résilience climatique. D'autres opportunités émergent également sur le marché du carbone en pleine croissance du Sénégal - où l'Agence nationale pour les énergies renouvelables aspire à devenir le guichet unique pour accéder à ce marché - grâce au Partenariat pour une transition énergétique juste (JET-P) et à l'émission d'obligations vertes, qui attirent les investissements des banques commerciales nationales et internationales.
23. La coordination entre les bailleurs de fonds pourrait être améliorée, car leurs activités ne font pas toujours l'objet d'un suivi de la part du METE. L'utilisation d'une terminologie spécifique à chaque institution en matière de climat complique la conception des projets, chaque bailleur de fonds appliquant son propre vocabulaire, ses propres objectifs et ses propres critères de financement, ce qui rend l'écosystème du financement climatique difficile à appréhender. Cette fragmentation pose des défis aux porteurs de projets, qui doivent constamment adapter leurs propositions pour répondre à des attentes divergentes, ce qui entraîne souvent des inefficacités et des retards. Le gouvernement du Sénégal aurait néanmoins intérêt à clarifier ses priorités annuelles en matière de financement lié au climat et à la biodiversité afin d'améliorer la coordination des activités des bailleurs de fonds et de répartir les projets géographiquement en fonction des besoins.
24. La nature hautement procédurale et administrative du FEM et du FVC, combinée à des processus d'approbation longs et contraignants, décourage les candidats. Les procédures de candidature au FEM et au FVC sont complexes et répétitives, avec des demandes de clarification itératives qui exacerbent les barrières linguistiques. De plus, le cycle semestriel d'examen des projets et les rotations fréquentes du personnel ralentissent encore davantage le processus, rendant difficile pour les candidats de maintenir leur élan. De même, les contraintes associées au FEM - telles que les barrières linguistiques, les modèles rigides, les exigences de cofinancement et les limites de capacité - compliquent l'accès au financement. De plus, le manque de visibilité claire sur les sources de financement et la répartition des responsabilités réduisent la transparence et la reconnaissance, en particulier pour les projets multinationaux où les activités locales sont souvent diluées. Renforcer la transparence, rationaliser les procédures et accroître l'engagement au niveau national améliorerait à la fois l'accessibilité et l'impact de ce financement.

Financement du développement reçu par le Sénégal

FIGURE C.13.

Aperçu du financement total du développement lié au climat en faveur du Sénégal

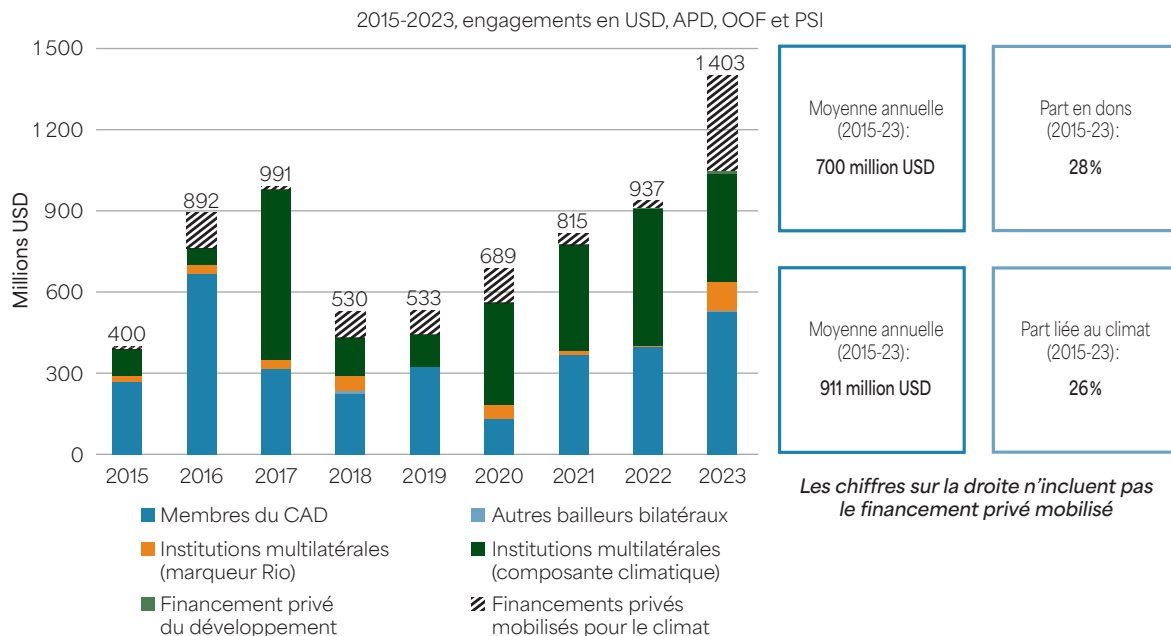
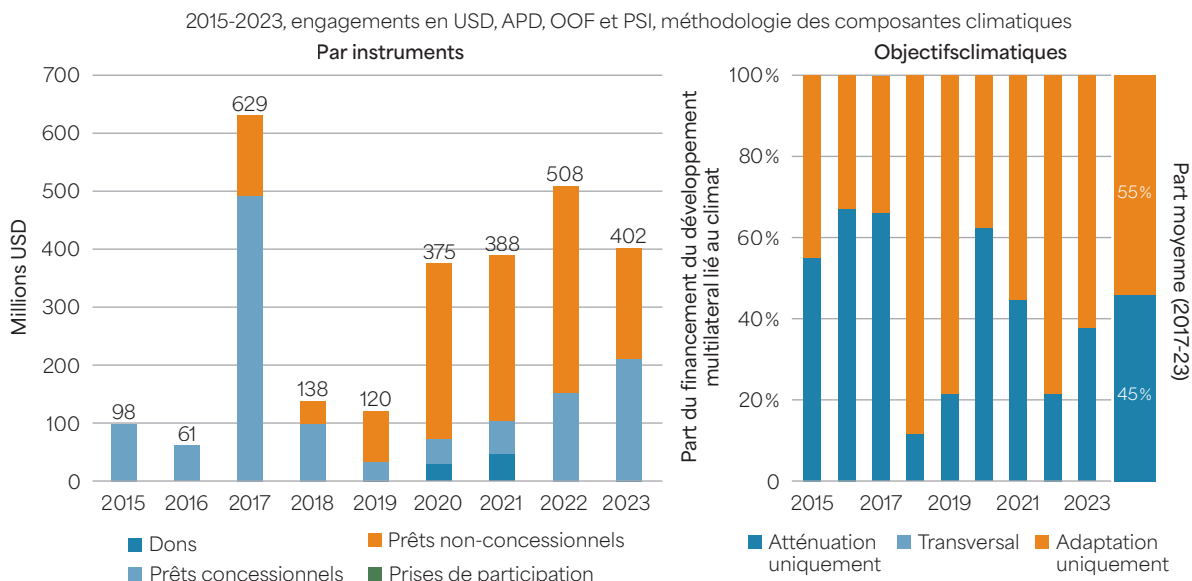


FIGURE C.14.

Financement du développement lié au climat en faveur du Sénégal provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales



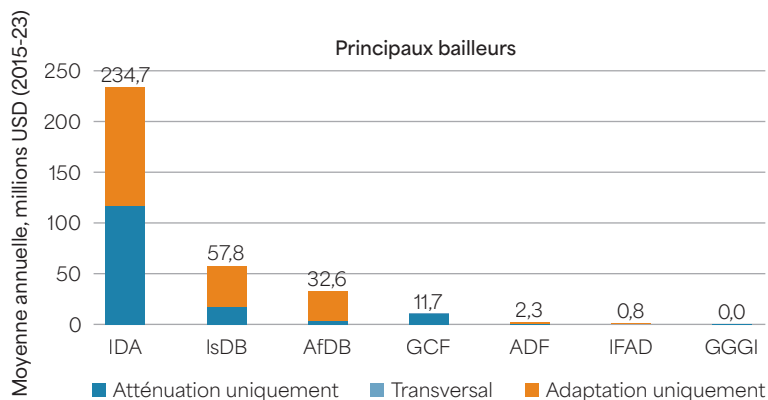
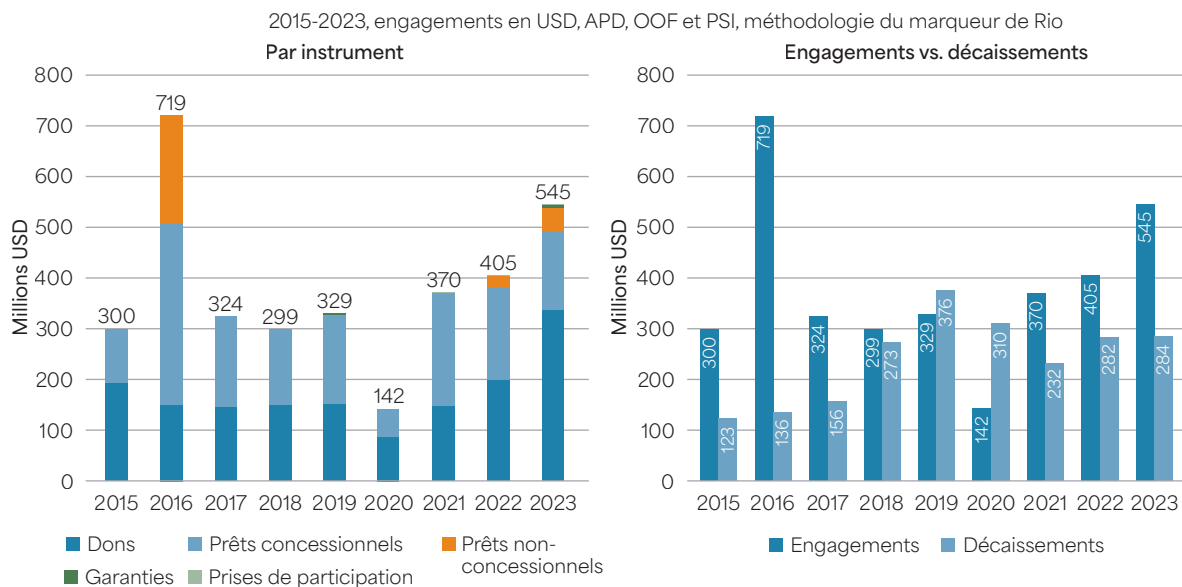
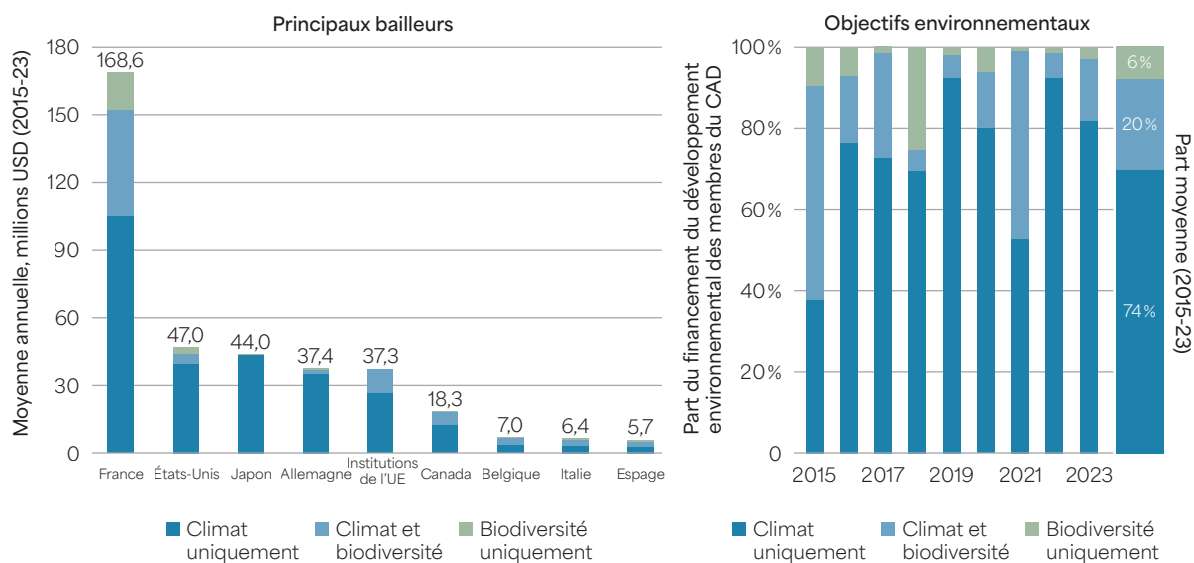


FIGURE C.15.

Financement du développement lié au climat et à la biodiversité accordé au Sénégal par les membres du CAD





Principaux projets bilatéraux et multilatéraux liés au climat et à la biodiversité

TABLEAU C.17.

Principaux engagements liés au climat pris par les pays membres du CAD (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2023	France	99,9	Prêt concessionnel	Restructuration du réseau de transport collectif de Dakar
2022	Japon	76,1	Prêt concessionnel	Couverture sanitaire universelle (CSU) et à la lutte contre la pandémie
2023	Allemagne	67,3	Don	Appui budgétaire à la résilience au Sénégal
2021	Japon	54,7	Prêt concessionnel	Amélioration de la productivité du riz irrigué par la réhabilitation et/ou l'agrandissement des champs, et par le financement de matériel agricole
2022	France	47,3	Prêt concessionnel	Accroître l'offre d'équipements sportifs publics dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques de la jeunesse de Dakar 2026
2020	France	43,9	Prêt concessionnel	Amélioration de la qualité de vie des populations du Grand Dakar (préservation de l'environnement, développement économique, gestion des déchets, efficacité des services publics)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2021	France	43,3	Prêt concessionnel	Gestion foncière, aménagement du territoire et des ressources naturelles, financement de la réhabilitation et de l'extension des périmètres irrigués (département de Dagana, lac de Guiers)
2023	France	42,6	Prêt non concessionnel	Réseau de bus dans le cadre du projet de mobilité pour le Grand Dakar
2021	France	32,5	Prêt concessionnel	Financement du TER dans le cadre du projet de mobilité pour le Grand Dakar
2022	France	31,5	Prêt concessionnel	Électrification rurale (Matam, Ziguinchor), avec une forte dimension « genre »

TABLEAU C.18.

Principaux engagements des pays membres du CAD en matière de biodiversité (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2021	France	43,3	Prêt concessionnel	Gestion des terres, aménagement du territoire et planification des ressources naturelles, financement de la réhabilitation et de l'extension des zones irriguées (département de Dagana, lac Guiers)
2021	France	28,1	Prêt concessionnel	Assainissement de la baie de Hann grâce au traitement des déchets industriels et ménagers
2021	France	24,9	Prêt concessionnel	Assainissement de la baie de Hann grâce au traitement des déchets industriels et ménagers
2021	France	21,7	Prêt concessionnel	Assainissement dans l'agglomération de Dakar : (i) accès aux installations d'assainissement, (ii) traitement des boues d'épuration, (iii) soutien aux acteurs publics et privés
2023	Institutions de l'UE	14,9	Don	Assainissement de la baie de Hann grâce au traitement des déchets industriels et ménagers
2021	France	10,8	Don	Aménagement du territoire, utilisation des sols et planification des ressources naturelles, financement de la réhabilitation et de l'extension des zones irriguées (département de Dagana, lac des Guiers)
2021	France	6,5	Don	Intégration de l'adaptation dans les politiques de gestion des ressources en eau (gestion intégrée et optimisation des prélèvements d'eau)
2023	France	5,6	Don	Recherche pour assurer la sécurité alimentaire (développement agricole diversifié et préservation des ressources naturelles)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2021	France	5,4	Don	Assainissement dans l'agglomération de Dakar : (i) accès aux installations d'assainissement, (ii) traitement des boues d'épuration, (iii) soutien aux acteurs publics et privés
2022	France	5,4	Don	Soutien à la politique sénégalaise en matière d'aires marines protégées par la conservation et le développement durables des mangroves de Casamance et du Sine-Saloum

TABLEAU C.19.

Principaux engagements liés au climat pris par les institutions multilatérales (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2021	IDA	113,1	Prêt non concessionnel	Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique
2021	BID	112,1	Prêt non concessionnel	Financement TER dans le cadre du projet de mobilité du Grand Dakar
2020	FVC	91,6	Prêt non concessionnel	Électrification solaire rurale
2020	IDA	89,3	Prêt non concessionnel	Gestion des déchets solides municipaux au Sénégal
2022	IDA	74,5	Prêt non concessionnel	Élargissement de l'accès à l'énergie au Sénégal
2022	IDA	72,9	Prêt non concessionnel	Amélioration de la connectivité dans les zones de production agricole du nord et du centre du Sénégal
2023	IDA	66,6	Prêt concessionnel	Financement supplémentaire pour la gestion des eaux pluviales et l'adaptation au changement climatique
2022	BID	54,7	Prêt non concessionnel	Optimisation de la disponibilité en eau dans le bassin versant de Nianjia-Bolong
2022	BID	54,0	Prêt non concessionnel	Construction de l'autoroute Dakar-Saint-Louis
2020	IDA	51,5	Prêt non concessionnel	Programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage

TABLEAU C.20.

Principaux engagements liés à la biodiversité pris par les institutions multilatérales (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2022	BID	43,3	Prêt non concessionnel	Optimisation de la disponibilité en eau dans le bassin versant de Nianjia-Bolong
2021	IDA	28,1	Prêt concessionnel	Soutien régional au pastoralisme au Sahel
2021	IDA	24,9	Don	Soutien régional au pastoralisme au Sahel
2021	IDA	21,7	Prêt concessionnel	Soutien régional au pastoralisme au Sahel
2021	IDA	14,9	Don	Soutien régional au pastoralisme au Sahel
2021	IDA	10,8	Prêt concessionnel	Soutien régional au pastoralisme au Sahel
2021	IDA	6,5	Don	Soutien régional au pastoralisme au Sahel
2021	IDA	5,6	Prêt concessionnel	Soutien régional au pastoralisme au Sahel
2021	IDA	5,4	Don	Soutien régional au pastoralisme au Sahel
2023	FEM	5,4	Don	Programme-cadre visant à soutenir la mise à jour des stratégies nationales de conservation de la biodiversité

Togo

1. Le Togo est très vulnérable aux effets du changement climatique et a perdu une grande partie de sa biodiversité. Si les défis liés au changement climatique sont bien compris et font l'objet de mesures et de réformes, la situation reste précaire en matière de biodiversité. La transition énergétique est en cours et la protection du littoral est une priorité nationale, deux domaines clés pour la transformation de l'économie du pays. Parallèlement, les objectifs nationaux mettent également l'accent sur le reboisement, qui n'est pas nécessairement bénéfique pour les écosystèmes si les méthodes utilisées ne sont pas appropriées. En résumé, le Togo est pleinement conscient de l'étroite interdépendance entre le climat et le développement. Il s'engage donc à générer des co-bénéfices climatiques dans toutes ses activités et tous ses investissements, mais doit encore établir un lien entre développement et biodiversité pour garantir un développement durable holistique. Cependant, le manque chronique de financement constitue un obstacle majeur à l'intensification des actions en faveur du climat et de la biodiversité. À cela s'ajoutent des contraintes budgétaires liées à la réduction de la dette, ainsi que des défis institutionnels pour mobiliser des financements supplémentaires, qu'ils soient nationaux ou internationaux, publics ou privés. Le pays s'engage dans un processus de réformes axées sur le climat et renforce ses capacités pour mieux gérer ces défis.

Le Togo traduit ses engagements en actions et peut désormais tirer parti de ses atouts pour ouvrir un nouveau chapitre sur le climat et la biodiversité dans le pays

2. La Feuille de route présidentielle du Togo (FdR, 2020-2025) aborde brièvement les objectifs environnementaux, préférant se concentrer sur la croissance économique par la construction d'infrastructures essentielles, l'industrialisation, une révolution agricole et la promotion du pays en tant que plaque tournante commerciale régionale. Malgré cela, le gouvernement s'est également fixé comme priorité de protéger le littoral, cœur économique du pays, contre l'érosion côtière, ainsi que d'atteindre une part de 50% d'énergies renouvelables dans la capacité électrique installée d'ici 2030, et de planter un milliard d'arbres. Cette vision ambitieuse s'est traduite par des mandats ministériels clairs pour piloter les réformes et a également permis de structurer le soutien des bailleurs de fonds autour de priorités bien définies et de faciliter la mise en œuvre et l'éventuelle extension des actions. En outre, le FdR intègre indirectement les questions environnementales dans d'autres objectifs sociaux et économiques (par exemple par le biais de la coordination interministérielle et des études d'impact environnemental). Cependant, la stratégie pourrait aller plus loin en intégrant plus explicitement les objectifs climatiques et de biodiversité au cœur même de l'avenir du Togo.
3. La révision du FdR en 2026 coïncide avec la mise à jour de la CDN et de la SPANB. Cette coïncidence offre l'occasion de mieux coordonner ces processus, permettant ainsi d'identifier un ensemble de priorités plus cohérent, ce qui faciliterait la mobilisation de financements. De plus, la mise à jour du FdR intervient à un moment où le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) vient d'achever son deuxième exercice de budgétisation verte, établissant ainsi une base de référence pour l'intégration actuelle des questions environnementales dans l'ensemble des ministères. Ce travail pourrait stimuler un cercle vertueux visant à renforcer davantage les considérations environnementales dans tous les secteurs.
4. Outre un cadre stratégique clair et ambitieux défini au plus haut niveau, le Togo actualise régulièrement ses CDN, son PAN et sa SPANB, conformément aux règles de la CCNUCC et de la CDB. Ces documents constituent les principales références thématiques pour orienter l'action en matière de climat et de biodiversité. Bien qu'ils soient élaborés dans le cadre de processus inclusifs et interministériels intégrant les perspectives de la société civile, ils souffrent encore d'une mise en œuvre insuffisante pour se traduire en plans d'action concrets. Cette étape cruciale permettrait au gouvernement, en particulier au ministère de l'Environnement et des Ressources forestières (MERF) et aux autres ministères concernés, de mieux hiérarchiser et organiser les efforts nationaux, tout en aidant les bailleurs de fonds à identifier les points d'entrée appropriés pour leur soutien. Cependant, la fréquence des cycles de révision des CDN limite le temps disponible pour une mise en œuvre efficace avant chaque mise à jour.
5. La feuille de route (FdR) prévoyait une révision de la législation environnementale. Le gouvernement et le parlement ont récemment pris une série d'initiatives visant à améliorer ce cadre juridique : une loi sur la lutte contre le changement climatique, un décret sur les mécanismes de gestion du carbone et un projet de loi sur les zones protégées. Ce cadre évolue également afin de créer un environnement propice aux investissements du secteur privé, ce qui a déjà conduit à une série d'investissements dans le secteur de l'énergie, notamment

la construction de la première centrale photovoltaïque du pays. Toutefois, ces deux dimensions pourraient être mieux alignées, par exemple en promouvant la restauration de la biodiversité, le paiement des services écosystémiques et l'écotourisme, ou en intégrant les préoccupations climatiques dans le secteur de la santé, ce qui contribuerait à mobiliser des financements supplémentaires et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du gouvernement.

6. Les institutions travaillant sur les questions environnementales sont solides, bien coordonnées, techniquement compétentes et alignées sur la vision définie dans la feuille de route. Le MERF adopte une approche collaborative en sensibilisant les autres ministères aux questions climatiques et, dans la mesure du possible, en les aidant à mobiliser des financements pour des projets liés au climat. Cette approche constructive est particulièrement appréciée, et sa meilleure illustration est la collaboration efficace entre le trio formé par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le MERF et le ministère de la Planification du développement et de la Coopération (MPDC). Ces trois ministères travaillent en étroite collaboration à plusieurs niveaux, notamment en faisant de l'étiquetage budgétaire environnemental un succès reconnu comme un modèle régional d'excellence. Chaque ministère dispose d'au moins un point focal environnemental et, dans certains cas, d'une unité proactive qui participe aux échanges et aux processus menés par le MERF, prend part aux COP de la CCNUCC ou identifie les activités contribuant à la CDN du pays. Le processus de planification au Togo garantit également l'intégration systématique des questions environnementales, ainsi que leur identification ultérieure par le biais de la budgétisation verte, une pratique également appliquée aux projets mis en œuvre grâce à des financements des bailleurs de fonds. Toutes ces bonnes pratiques sont complétées par un pragmatisme dans la gestion de certains défis ou lacunes en matière de coordination, par exemple en créant des solutions ad hoc pour résoudre les chevauchements de mandats, comme entre le MERF et le ministère des Mines et des Ressources énergétiques (MMRE) en matière de cuisson propre.
7. Ces atouts pourraient être exploités davantage au profit du Togo en recentrant les efforts sur une gestion de projets plus efficace, en allégeant les charges administratives, en décentralisant les responsabilités et en améliorant l'exécution budgétaire. Le MERF pourrait également renforcer le partage d'informations, tandis que d'autres ministères pourraient systématiquement s'appuyer sur son expertise dans le cadre des appels à projets liés au changement climatique. En outre, le renforcement des capacités des points focaux et des unités spécialisées constituerait un axe d'amélioration essentiel. Il serait également utile d'identifier, de mettre en valeur et de mobiliser l'expertise locale, d'améliorer la qualité des projets, notamment en précisant les co-bénéfices climatiques des activités, et de réduire le recours systématique à des consultants internationaux. La collaboration entre le MEF, le MERF et le MPDC pourrait continuer à éliminer les goulots d'étranglement qui ralentissent l'exécution du budget et les décaissements des bailleurs de fonds, par exemple en clarifiant dès le départ, par le biais de la pertinence des activités afin de faciliter les décaissements. La plateforme SIFI pourrait utilement être étendue pour mieux saisir les données sur toutes les activités des bailleurs de fonds qui ne transitent pas par le budget national, ainsi que pour inclure une archive contenant des documents justificatifs tels que des études de faisabilité et des évaluations. Enfin, un contrôle renforcé par l'Assemblée nationale et un engagement plus structuré avec la société civile, les universités et les centres de recherche, pour lesquels

le cadre de collaboration reste vague, voire inexistant, pourraient favoriser un meilleur suivi des activités et amplifier la dynamique nationale en faveur du changement.

8. Enfin, le Togo est conscient des défis climatiques au niveau local. C'est pourquoi le pays s'est engagé à mettre en place un cadre de gouvernance climatique à plusieurs niveaux. Cela contribuerait à étendre l'intégration horizontale des questions climatiques dans les politiques publiques et à organiser son écosystème d'action climatique par une diffusion verticale, soutenue par des ressources financières adéquates. Le processus de décentralisation en cours est considéré comme une opportunité pour soutenir les régions et veiller à ce que les plans de développement local intègrent les questions liées au climat, par exemple à travers un guide de développement holistique destiné à tous les acteurs infranationaux. De même, le PNA prévoit des actions déclinées au niveau local. Ces efforts pourraient être renforcés, car les parties prenantes soulignent régulièrement que les populations les plus vulnérables, qui sont en première ligne face aux impacts du changement climatique, sont aussi celles qui bénéficient le moins du financement climatique. Les organisations de la société civile actives au niveau local pourraient concevoir des projets multipartites pour soutenir leur structuration nationale, accroître leur impact et rendre leur contribution plus visible auprès des bailleurs de fonds.

Le Togo doit tirer parti de la dynamique actuelle pour donner la priorité au financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité, et en améliorer l'accès et l'absorption

9. Le Togo n'alloue pas suffisamment de ressources financières nationales aux questions liées au climat et à la biodiversité. De plus, le pays peine à attirer les financements internationaux nécessaires pour répondre à ses besoins croissants (estimés à 13 milliards de dollars d'ici 2050 par la Banque mondiale). En conséquence, la plupart des activités sont financées par les bailleurs de fonds, principalement par le biais de prêts concessionnels et de subventions, car l'accès du pays aux marchés financiers internationaux à des taux raisonnables reste limité. Cependant, le renforcement des investissements nationaux peut envoyer un signal fort quant aux priorités nationales, encourageant une plus grande mobilisation des bailleurs de fonds, la recherche de financements supplémentaires à faible coût et à long terme, ainsi que la diversification des sources de financement.
10. L'accréditation récente de l'ODEF auprès du FA représente une opportunité majeure pour commencer à inverser cette tendance. Disposer d'une entité d'accès direct pourrait aider le pays à renforcer sa capacité à développer des projets. Pour ce faire, l'ODEF pourrait adapter son cadre législatif et créer une unité centrale chargée de mettre en place des projets et d'accompagner les autres ministères dans ce processus. L'expérience de l'ODEF s'appuie sur des projets antérieurs de la FAO qui ont contribué à renforcer ses capacités, ainsi que sur le soutien du MERF, offrant ainsi un modèle utile pour l'accréditation d'autres entités nationales. Cependant, le Togo ne semble pas disposer d'une stratégie claire pour l'accréditation d'entités nationales, bien que Togo Invest et Ecobank semblent actuellement être des candidats au FVC. En outre, le Togo pourrait mieux tirer parti de la présence à Lomé d'entités régionales accréditées, telles que la BOAD et la BIDC, en s'appuyant sur leur soutien pour constituer un portefeuille de projets d'investissement (notamment en mobilisant le

Fonds d'étude sur le climat de la BOAD, également soutenu par l'AFD). Cependant, l'absence de structures nationales dotées de capacités techniques adéquates, notamment en matière de gestion fiduciaire, entrave la mise en œuvre des projets et met en évidence la nécessité de renforcer les capacités.

11. Le Togo n'a pas encore été en mesure de mobiliser des ressources suffisantes, en partie en raison de défis spécifiques liés aux capacités institutionnelles. Le MERF a su tirer parti de plusieurs cycles des programmes de préparation au FVC, et l'administration s'est généralement montrée compétente, réactive, capable de lancer des projets et disposée à apprendre par la pratique. Il existe également une volonté claire de veiller à ce que les activités financées par les bailleurs de fonds découlent d'une approche ascendante. Cependant, plusieurs ministères ne comprennent pas encore suffisamment l'écosystème de financement nécessaire pour accéder au FVC ou à d'autres fonds (par exemple, le ministère des Travaux publics et des Transports), y compris les canaux de financement existants et les opportunités disponibles. Cette situation pourrait s'améliorer si les informations sur les différentes fenêtres de financement étaient centralisées et rendues accessibles à toutes les parties prenantes en français. Des initiatives telles que la cartographie de la finance verte menée par le Cabinet du Premier ministre et le MERF pourraient être mieux mises en avant auprès de tous les acteurs concernés, servant de base à un exercice plus systématique et régulier visant à élaborer une stratégie de mobilisation financière progressive, ambitieuse mais réaliste, adaptée au contexte budgétaire actuel du pays.
12. Les efforts de renforcement des capacités en cours restent trop superficiels ou partiels, ce qui limite leur efficacité. De plus, ces activités profitent principalement aux acteurs au niveau national, tandis que les niveaux infranational et communautaire, où les impacts du changement climatique sont souvent plus aigus, sont moins bien desservis. Le renforcement des capacités doit également viser à générer davantage de données sur le climat, la biodiversité et les écosystèmes. Malgré les efforts récents de l'INSED pour mettre en place un écosystème national de données, le pays souffre toujours d'un manque de données pertinentes (par exemple sur le genre ou les espèces locales), d'une capacité limitée à évaluer pleinement les impacts environnementaux des activités socio-économiques, et d'un manque de compétences en matière d'évaluation des risques nécessaires pour mener des études de faisabilité susceptibles de faciliter ensuite le développement de projets.
13. Le Togo a la possibilité d'explorer des sources de financement alternatives, tant nationales qu'externes. Par exemple, le pays pourrait accroître ses ressources propres en s'appuyant sur les taxes existantes sur les ressources naturelles et sur les progrès récents en matière de mobilisation des ressources nationales. Le Togo a déjà bénéficié d'une garantie de la Banque africaine de développement et pourrait examiner comment ce mécanisme financier pourrait être étendu à d'autres activités. Le pays est également disposé à collaborer avec ses partenaires pour émettre une obligation verte dans les années à venir. La loi sur le changement climatique récemment adoptée offre un cadre suffisamment souple pour rendre opérationnel le Fonds pour l'environnement, qui est encore inactif, en le finançant par une fiscalité verte et en diversifiant et élargissant l'éventail des sources de financement disponibles, y compris des recettes nationales supplémentaires (taxes sur les cigarettes et les transports) et des prêts concessionnels à des fins environnementales. Ce Fonds a le potentiel de démontrer l'engagement du gouvernement à investir dans des projets environnementaux, renforçant ainsi la confiance des bailleurs de fonds et facilitant la mobilisation de

cofinancements externes pour la conception de projets à grande échelle ou pour soutenir des actions inclusives menées par des acteurs non étatiques, tels que la société civile et les universités. Les universités pourraient également être consultées de manière plus systématique afin de garantir la pertinence scientifique des projets, en particulier dans les domaines du reboisement durable et de la biodiversité marine, renforçant ainsi la crédibilité des ambitions environnementales du gouvernement.

14. Enfin, malgré un vif intérêt pour l'implication du secteur privé dans les activités liées au climat, cet engagement n'en est encore qu'à ses débuts. Le Togo pourrait s'appuyer sur les expériences récentes dans le secteur de la mobilité verte, où les objectifs nationaux en matière de véhicules électriques ont été rapidement dépassés (avec plus de 3% des deux-roues électriques avant 2025) grâce à la participation active du secteur privé, ainsi que sur les succès remportés par les producteurs d'électricité indépendants dans le secteur de l'énergie. Cependant, le Togo doit encore mettre en place des mécanismes d'incitation, tels que des subventions ou des allègements fiscaux, pour encourager les acteurs privés à intégrer les considérations climatiques dans leurs activités. Il doit également explorer des moyens plus efficaces d'impliquer le secteur privé dans d'autres domaines clés, en particulier la biodiversité.

Parallèlement au déploiement d'une stratégie d'accès au financement vert, le Togo peut mobiliser ses partenaires pour apporter un soutien efficace au pays

15. À ce jour, l'accès du Togo au financement vert reste limité. Le FEM et le FVC, en particulier, sont perçus comme distants, avec des processus complexes et longs pour obtenir des financements, alors même que les besoins et les contraintes de temps du pays sont urgents. Ces mécanismes financiers obligent souvent le Togo à s'en remettre à des agences d'exécution pour accéder à ces fonds, lesquelles opèrent à l'échelle mondiale et ne peuvent donc pas toujours donner la priorité à des projets spécifiquement axés sur le pays. Pour contourner ces contraintes, on recourt fréquemment à des projets multinationaux; toutefois, ceux-ci ne sont pas toujours alignés sur les priorités nationales, et n'ont pas non plus la même qualité ni le même potentiel de transformation que les projets nationaux. En fin de compte, de nombreux acteurs togolais préfèrent se tourner vers d'autres bailleurs de fonds et sources de financement, délaissant ces fonds internationaux. Les processus d'accréditation et d'accès au FEM, et plus encore au FVC, gagneraient à être adaptés pour mieux refléter les réalités et les capacités nationales. Par exemple, les critères actuels du FVC ne permettent pas toujours d'aligner les projets sur les priorités définies dans les documents de stratégie par pays. Un recours accru aux appels à propositions pourrait également encourager un engagement plus direct, plus souple et subventionné.
16. Le Togo, étant relativement petit, est souvent considéré comme un terrain d'expérimentation idéal pour de nouvelles approches et des projets pilotes. Cela a permis l'émergence de plusieurs activités exemplaires où des initiatives pilotes ont été mises en œuvre avec succès. Un exemple notable est le programme de marquage budgétaire vert, qui a débuté avec neuf ministères et a désormais été déployé dans tous les ministères, transformant ainsi les modèles budgétaires de nombreux ministères et partenaires de développement. Dans un

contexte de recul de la coopération pour le développement et des financements, ces expériences pourraient être mises en avant et transposées à l'échelle régionale grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Cela profiterait indirectement au Togo en facilitant l'accès aux technologies, au savoir-faire et aux réseaux, renforçant ainsi ses propres capacités.

17. Le cadre de dialogue entre les ministères et les bailleurs de fonds est globalement satisfaisant, bien qu'il varie selon les secteurs. Par exemple, dans le secteur de l'énergie, le groupe se réunit tous les trimestres avec une participation ministérielle de haut niveau pour examiner les portefeuilles des bailleurs de fonds, discuter des tendances du secteur et offrir un espace de dialogue stratégique au ministère. Cette approche synergique n'est pas reproduite dans d'autres groupes, et le groupe dédié aux questions environnementales, en particulier, est resté inactif depuis le début de la crise de la COVID-19. Une relance rapide de ce groupe pourrait contribuer à mieux aligner les projets des bailleurs de fonds sur les priorités du Togo, d'autant plus que la FdR, la CDN et la SPANB sont actuellement en cours de révision. Ce groupe pourrait également inclure le ministère de la Planification, chargé du suivi national des principes d'efficacité de l'aide, afin de favoriser une réflexion stratégique sur l'intégration des questions climatiques dans ces principes. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme de la création d'une plateforme dédiée au suivi de la mise en œuvre des CDN, permettant, entre autres, la transmission systématique au MERF d'informations pertinentes sur toutes les activités des bailleurs de fonds liées aux CDN. L'estimation selon laquelle seulement 7% de la CDN a été mise en œuvre illustre clairement le manque de suivi des activités au niveau national, ainsi que l'intégration insuffisante de ces engagements dans la conception des projets. Rendre le système MRV opérationnel, grâce à une collaboration entre le MERF et le MPDC, apporterait une réponse concrète à ce défi.

Financement du développement reçu par le Togo

FIGURE C.16.

Aperçu du financement total du développement lié au climat en faveur du Togo

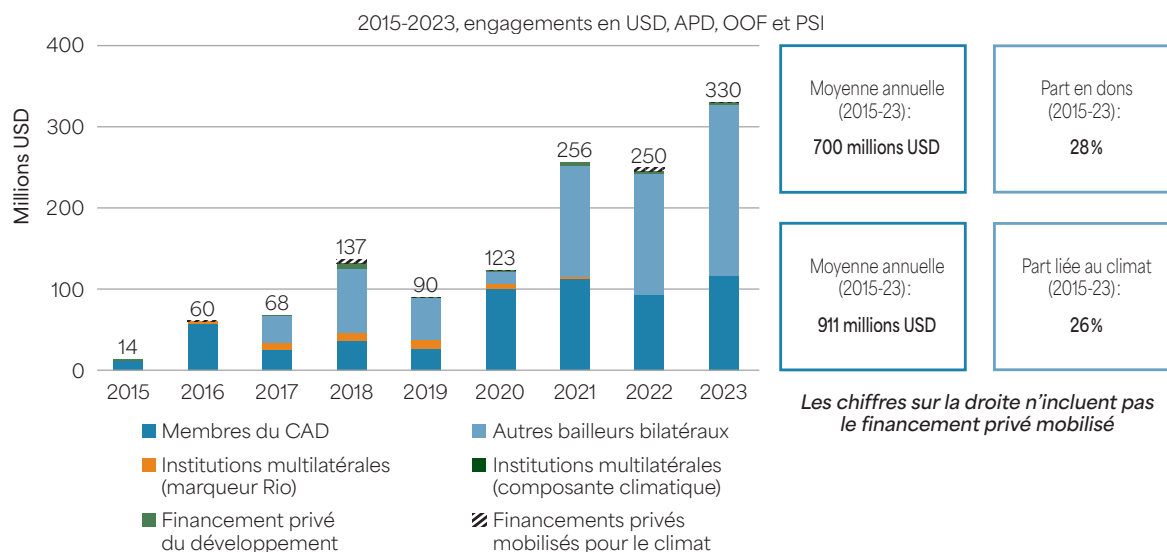


FIGURE C.17.

Financement du développement lié au climat en faveur du Togo provenant des membres du CAD et des institutions multilatérales

2015-2023, engagements en USD, APD, OOF et PSI, méthodologie des composantes climatiques

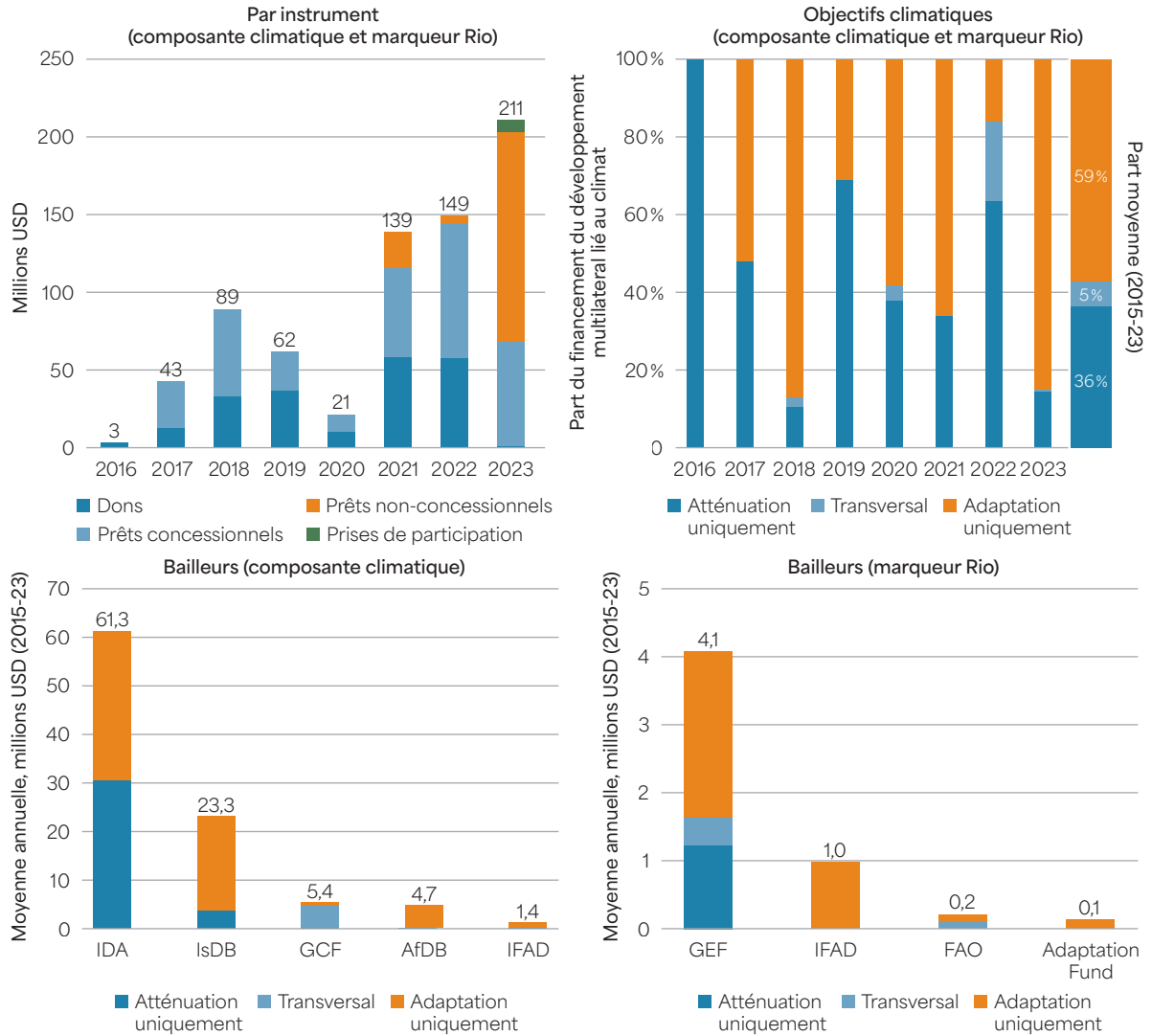
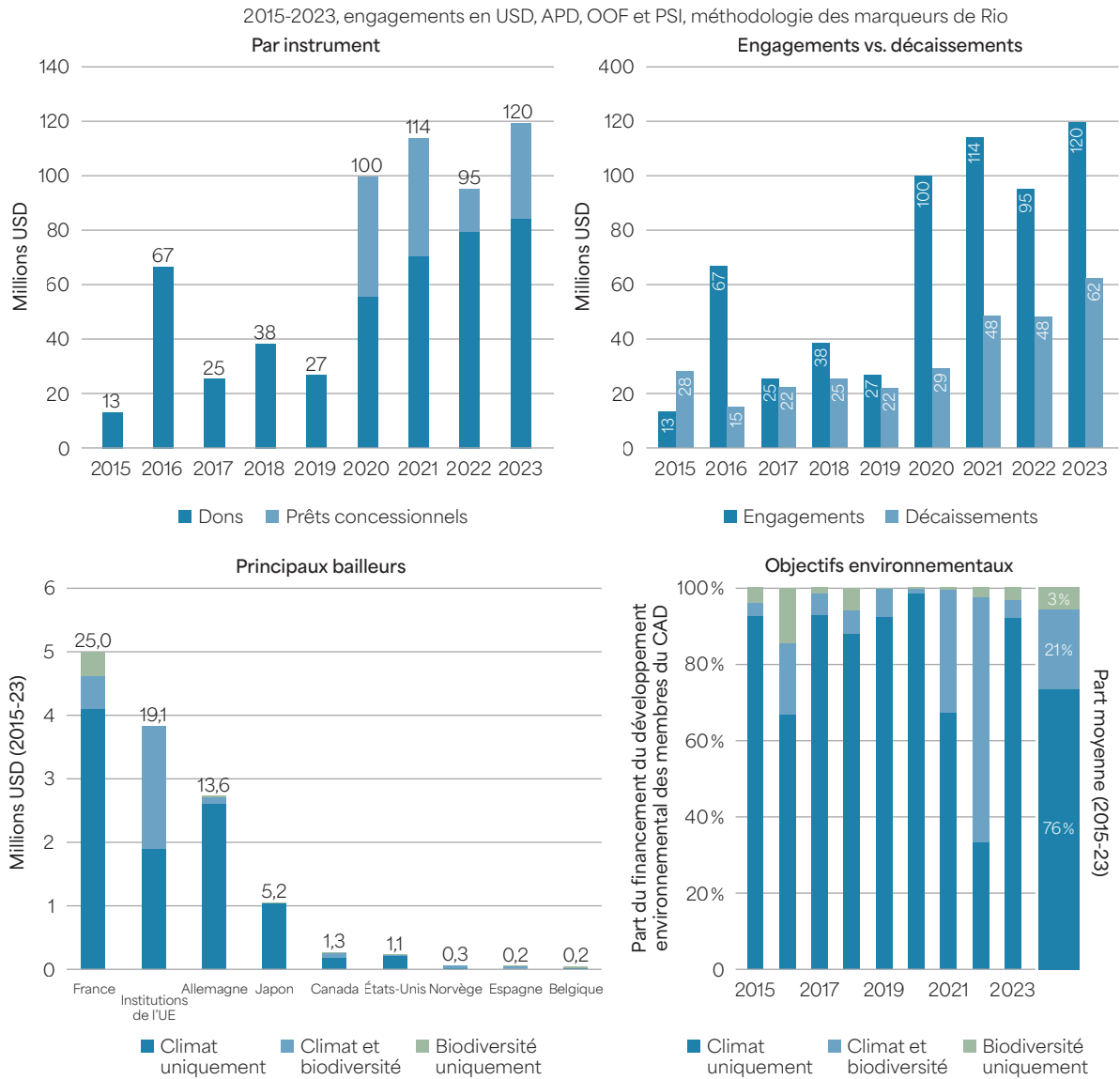


FIGURE C.18.

Financement du développement lié au climat et à la biodiversité accordé au Togo par les membres du CAD



Principaux projets bilatéraux et multilatéraux liés au climat et à la biodiversité

TABLEAU C.21.

Principaux engagements liés au climat pris par les pays membres du CAD (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2020	France	43,9	Prêt concessionnel	Soutien à la mise en œuvre du Plan national de développement du secteur de l'eau au Togo (infrastructures de distribution d'eau, ciblant les populations vulnérables du nord)
2021	France	43,3	Prêt concessionnel	Extension du réseau électrique à 53 centres urbains au Togo, dont la moitié sont situés dans le nord du pays
2023	France	35,0	Prêt concessionnel	Projet WACA - Programme de gestion du littoral en Afrique de l'Ouest
2023	Japon	29,0	Don	Projet de construction d'une route de contournement dans la ville de Sokodé (route résiliente au changement climatique)
2021	Institutions de l'UE	19,8	Don	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la biodiversité et à l'agroécologie (PALCC+)
2023	Allemagne	19,8	Don	Développement rural et stabilisation sociale grâce à l'irrigation
2020	Institutions de l'UE	16,9	Don	Programme d'extension du réseau électrique dans les centres urbains du Togo (PERECUT)
2022	France	15,8	Prêt concessionnel	Construction d'une décharge, d'une plateforme de traitement des déchets et installation de panneaux photovoltaïques (PEUL 4)
2021	Institutions de l'UE	13,2	Don	Programme de soutien à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la biodiversité et à l'agroécologie (PALCC+)
2022	Institutions de l'UE	12,9	Don	Programme de soutien au développement d'agro-industries durables et à la préservation des ressources naturelles

TABLEAU C.22.**Principaux engagements des pays membres du CAD en matière de biodiversité (2020-2023)**

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2021	Institutions de l'UE	19,8	Don	Programme de soutien à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la biodiversité et à l'agroécologie (PALCC+)
2022	France	15,8	Prêt concessionnel	Construction d'un centre de traitement des déchets, d'une plateforme de traitement des déchets, installation de panneaux photovoltaïques (PEUL 4)
2021	Institutions de l'UE	13,2	Don	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la biodiversité et à l'agroécologie (PALCC+)
2022	Institutions de l'UE	12,9	Don	Programme de soutien au développement d'agro-industries durables et à la préservation des ressources naturelles
2022	Institutions de l'UE	10,5	Don	Production durable et renforcement de la résilience pour prévenir les crises alimentaires
2022	Institutions de l'UE	6,9	Don	Programme visant à soutenir le développement d'agro-industries durables et la préservation des ressources naturelles
2022	Institutions de l'UE	6,3	Don	Programme visant à soutenir le développement d'agro-industries durables et la préservation des ressources naturelles
2022	Institutions de l'UE	5,4	Don	Programme visant à soutenir le développement d'agro-industries durables et la préservation des ressources naturelles
2023	France	2,5	Don	Projet de développement urbain de Lomé (PEUL 3) : optimisation de la gestion des déchets, sécurisation de l'environnement de la décharge
2023	France	1,1	Don	Moi Jeu Tri : gestion des déchets électroniques issus de l'industrie solaire au Togo

TABLEAU C.23.**Principaux engagements liés au climat pris par les institutions multilatérales (2020-2023)**

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2023	BID	134,6	Prêt non concessionnel	Projet de protection contre l'érosion côtière
2022	IDA	57,0	Prêt concessionnel	Projet régional d'intervention d'urgence dans le domaine de l'énergie solaire

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2022	FVC	25,0	Don	Renforcement des capacités nationales et régionales pour une gestion efficace des risques climatiques au Togo
2021	BID	19,5	Prêt non concessionnel	Électrification rurale décentralisée grâce à des mini-centrales solaires
2023	IDA	16,2	Prêt concessionnel	Financement de la première politique de développement durable et inclusif du Togo
2021	IDA	16,2	Prêt concessionnel	Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey (routes résilientes au changement climatique)
2021	IDA	16,2	Don	Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey (routes résilientes au changement climatique)
2021	IDA	15,9	Prêt concessionnel	Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest
2021	IDA	15,9	Don	Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest
2022	IDA	12,5	Prêt concessionnel	Deuxième projet de financement de la politique de développement pour la gestion fiscale et la réforme des infrastructures (comprend un programme de déploiement des énergies renouvelables)

TABLEAU C.24.

Principaux engagements des institutions multilatérales en matière de biodiversité (2020-2023)

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2023	FEM	0,470	Don	Programme-cadre de soutien à la mise à jour de la Stratégie nationale de conservation de la biodiversité et des rapports nationaux de 2022
2022	FAO	0,186	Don	Projet visant à renforcer le reboisement et à soutenir la restauration des paysages forestiers au Togo
2020	FAO	0,136	Don	Soutien à la mise en place d'instruments de mise en œuvre pour le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
2021	FAO	0,122	Don	Soutien à la mise en place d'instruments de mise en œuvre du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo
2020	FAO	0,120	Don	Soutien à l'élaboration du programme national pour la gestion durable des produits forestiers non ligneux et à la mise en œuvre des actions prioritaires
2023	FAO	0,107	Don	Projet visant à renforcer le reboisement et à soutenir la restauration des paysages forestiers au Togo

• • •

Date	Bailleur	Engagements (en millions de dollars)	Instruments	Description
2023	FEM	0,081	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1re partie)
2023	FEM	0,079	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1re partie)
2023	FEM	0,079	Don	Huitième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (1re partie)
2021	FAO	0,075	Don	Soutien à l'élaboration du programme national pour la gestion durable des produits forestiers non ligneux et à la mise en œuvre des actions prioritaires

Section 1: Informations générales

1. Pouvez-vous décrire brièvement votre organisation et son rôle dans les initiatives liées au climat ou à la biodiversité ?
2. Quel a été votre rôle ou votre implication dans l'accès au financement pour le climat ou la biodiversité, ou dans le soutien à cet accès ? Dans la mobilisation de financements nationaux ou privés ?
3. Quel est le processus interne et qui ont été les principaux acteurs (ministères, bailleurs de fonds, autres) dans l'obtention de financements ?
4. Comment décririez-vous votre partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux/multilatéraux ou d'autres acteurs/le pays partenaire ? Votre partenariat avec le secteur privé ? Avec d'autres ministères chargés de l'environnement dans le pays ?
5. Combien de projets soumettez-vous pour obtenir un financement des bailleurs de fonds ? Dans combien de cas avez-vous réussi à accéder à des financements liés au climat ou à la biodiversité ?

Section 2: Exemples de réussite en matière d'accès au financement

1. Pouvez-vous donner un exemple concret de projet ou d'initiative dans le cadre duquel votre organisation a réussi à obtenir/a facilité l'accès à des financements liés au climat ou à la biodiversité ?
 - Qui étaient les principaux acteurs ?
 - Dans quelle mesure ces acteurs connaissent-ils les mécanismes de financement liés au climat et à la biodiversité ? / Selon vous, quels sont les principaux mécanismes de financement liés au climat et à la biodiversité auxquels vous pourriez avoir accès ?

2. Selon vous, quels ont été les facteurs clés qui ont contribué à cette réussite?
 - Quel rôle les capacités, les dispositifs de gouvernance, les institutions, les partenariats, la langue ou les réseaux ont-ils joué dans cette réussite? Y a-t-il d'autres facteurs à prendre en compte?
 - Y a-t-il eu des facteurs externes spécifiques (par exemple, soutien politique, priorités des bailleurs de fonds) qui ont contribué à ce succès?
3. Ces cas sont-ils courants dans ce pays? Certaines approches des bailleurs de fonds se sont-elles avérées plus favorables que d'autres? Lesquelles?
4. Pourriez-vous nous donner d'autres exemples à étudier?

Section 3: Défis et échecs

1. Pouvez-vous décrire un cas où votre organisation [un ou plusieurs exemples]
 - a rencontré des difficultés ou n'a pas réussi à accéder à des financements liés au climat ou à la biodiversité?
 - a obtenu un financement qui n'a pas abouti à un décaissement?
 - les versements n'ont pas conduit à des résultats durables?
2. Quels ont été les principaux obstacles ou défis rencontrés [question ouverte]?
 - Obstacles administratifs ou procéduraux.
 - Limites en matière de capacités financières ou techniques.
 - Défis politiques ou institutionnels.
 - Langue.
 - Autres
3. Comment ces difficultés ont-elles influencé les efforts de votre organisation pour obtenir des financements au fil du temps?
4. À votre avis, qu'aurait-on pu faire différemment pour améliorer l'accès, le décaissement et les résultats?

Section 4: Facteurs contextuels spécifiques

1. Comment les institutions, politiques et réglementations locales ou nationales influencent-elles...
 - l'accès au financement pour le climat ou la biodiversité?
 - la mobilisation de financements nationaux (par exemple, impôts, transferts de fonds)?
 - la mobilisation des financements privés?

2. Quel rôle la langue joue-t-elle dans la réussite ou l'échec ?
3. Dans quelle mesure le contexte culturel régional et la collaboration régionale jouent-ils un rôle ?
4. Comment évalueriez-vous le niveau d'implication des acteurs locaux dans la conception, la prise de décision et le suivi des projets financés ?
5. Considérez-vous que les projets financés sont les plus appropriés, compte tenu de votre contexte et des besoins locaux ?
6. Votre organisation a-t-elle des mandats qui chevauchent ceux d'autres institutions nationales ? Si oui, comment gérez-vous la coordination et quel est l'impact sur votre travail avec les bailleurs de fonds ?

Section 5: Recommandations et conclusion

1. Sur la base de votre expérience, quelles recommandations formuleriez-vous pour améliorer l'accès et le décaissement des fonds, et pour garantir des résultats durables en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité pour les organisations de ce pays et pour les bailleurs de fonds ?
2. Quels soutiens ou ressources seraient les plus utiles à votre organisation à l'avenir ?
3. Si vous aviez une baguette magique et pouviez changer instantanément une chose pour améliorer l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité, quelle serait-elle ?



Références

- Acheampong, A., Shahbaz, M., Dzor, J., & Jiao, Z. (2022). Effects of income inequality and governance on energy poverty alleviation: Implications for sustainable development policy. *Utilities Policy*, 78. doi:<https://doi.org/10.1016/j.jup.2022.101403>
- Adaptation Fund. (2024). *Multilateral Climate Funds Action Plan on Complementarity and Coherence. Consultation Draft*. AFB/B.43/15. Retrieved from https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2024/09/AFB.B43.15_MCFs-Draft-Action-Plan-on-Complementarity-and-Coherence.pdf
- AF. (n.d.). *Implementing Entities*, Mendeley. Retrieved 11 14, 2025, from <https://www.adaptation-fund.org/apply-funding/implementing-entities/>
- AFD and OECD. (2025). AFD-OECD Joint Workshop on “Ministries of Finance, Public Development Banks, Financial Authorities and the Legacy of COP30: Towards Just Transition, Climate and Nature Economic Policy Scenarios”. AFD and OECD Joint hybrid workshop at the OECD and virtually, 10 December 2025. Retrieved from <https://www.oecd.org/en/events/2025/12/Ministries-of-Finance-Public-Development-Banks-Financial-Authorities-and-the-Legacy-of-COP30-Towards-Just-Transition-Climate-and-Nature-Economic-Policy-Scenarios.html>
- AfDB. (2022). *Debt for Nature Swaps – Feasibility and Policy Significance in Africa’s Natural Resources Sector*. Abidjan. Retrieved from <https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/resource/debt-for-nature-swaps.pdf>
- African Development Bank Group. (n.d.). *ADF Country Resources Allocation*. Retrieved from <https://www.afdb.org/en/about-us/corporate-information/african-development-fund-adf/adf-country-resources-allocation>
- African Union. (2022). The African Leaders Nairobi Declaration on Climate Change and Call to Action. Retrieved from <https://media.africaclimatesummit.org/NAIROBI+Declaration+FURTHER+edited+060923+EN+920AM.pdf>
- Ågren, S. (2019). Econometric Features of Models Used in Aid Allocation Studies. Retrieved from <http://lup.lub.lu.se/student-papers/record/8968590>
- Alesina, A., & Dollar, D. (2000). Who Gives Foreign Aid to Whom and Why? *Journal of Economic Growth*, 5(1), 33-63. doi:[10.1023/a:1009874203400](https://doi.org/10.1023/a:1009874203400)
- Amemiya, T. (1985). *Advanced Econometrics*. Harvard University Press.
- Amiraslani, F., & Caiserman, A. (2018). Multi-Stakeholder and Multi-Level Interventions to Tackle Climate Change and Land Degradation: The Case of Iran. *Sustainability*, 10(6), 2000. doi:<https://doi.org/10.3390/su10062000>
- AOSIS. (2024). AOSIS Joint Opening Statement Sixtieth Session of the Subsidiary Bodies of UNFCCC. Retrieved from <https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202406031611--AOSIS%20Joint%20Opening%20Statement%20SB60%20-%20FINAL%20for%20Upload%20-%203%20Jun%2024.pdf>
- AOSIS. (2025). AOSIS Press Statement on the Closing of the UNFCCC June Climate Meetings/ SB62. Retrieved from <https://www.aosis.org/aosis-press-statement-on-the-closing-of-the-unfccc-june-climate-meetings-sb62/>
- Arezki, R., Camara, Y., Imam, P., & Kpodar, K. (2025). Foreign Aid and (Big) Shocks. *IMF Working Papers*, 2025(006), 1. doi:[10.5089/9798400299117001](https://doi.org/10.5089/9798400299117001)
- Arlaud, M., Cumming, T., Dickie, I., Flores, M., van den Heuvel, O., Meyers, D., ... Trinidad, A. (2018). The Biodiversity Finance Initiative: An Approach to Identify and Implement Biodiversity-Centered Finance Solutions for Sustainable Development. In W. Leal Filho, D. Pociovalisteanu, P. Borges de Brito, & I. Borges de Lima (Eds.), *Towards a Sustainable Bioeconomy: Principles, Challenges and Perspectives* (Vol. World Sustainability Series). Springer. Retrieved from https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-73028-8_5
- Atteridge, A., Bhatpuria, D., Macura, B., Barquet, K., & Green, J. (2022). *Assessing finance for nature-based solutions for climate change*. doi:<https://doi.org/10.51414/sei2022.052>
- Averchenkova, A., Plyska, O., & Wahlgren, J. (2022). *Addressing the climate and environmental crises through better governance: The environmental democracy approach in development co-operation*. Westminster Foundation for Democracy, London School of Economics, Grantham Research Institute. Retrieved August 6, 2025, from https://www.wfd.org/sites/default/files/2022-07/wfd_lse_grantham_2022_addressing_the_climate_and_environmental_crises_through_better_governance_0.pdf
- Bailey, M., Strezhnev, A., & Voeten, E. (2016). Estimating Dynamic State Preferences from United Nations Voting Data. *Journal of Conflict Resolution*, 61(2), 430-456. doi:[10.1177/0022002715595700](https://doi.org/10.1177/0022002715595700)

- Balla, E., & Reinhardt, G. (2008). Giving and Receiving Foreign Aid: Does Conflict Count? *World Development*, 36(12), 2566-2585. doi:10.1016/j.worlddev.2008.03.008
- Barbier, E., Burgess, J., & Dean, T. (2018). How to pay for saving biodiversity. Can private sector involvement in a global agreement help to conserve global biodiversity? *Science*, 360(6388), 486-488. doi:https://doi.org/10.1126/science.aar3454
- Bawa, K., Nawn, N., Chellam, R., Krishnaswamy, J., Mathur, V., Olsson, S.,... Quader, S. (2020). Envisioning a biodiversity science for sustaining human well-being. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 117(42), 25951-25955. doi:https://doi.org/10.1073/pnas.2018436117
- Belianska, A., Bohme, N., Diallo, Y., Jain, S., Melina, G., Mitra, P.,... Zerbo, S. (2022). *Climate Change and Select Financial Instruments: An Overview of Opportunities and Challenges for Sub-Saharan Africa*. doi:https://doi.org/10.5089/9798400225208.066
- Berghöfer, A., Emerton, L., Moreno Diaz, A., Rode, J., Schröter-Schlaack, C., Wittmer, H., & van Zyl, H. (2017). *Sustainable financing for biodiversity conservation – a review of experiences in German development cooperation*. doi:https://www.econstor.eu/bitstream/10419/168029/1/896004457.pdf
- Berthélemy, J.-C. (2006). Bilateral Donors' Interest vs. Recipients' Development Motives in Aid Allocation: Do All Donors Behave the Same? *Review of Development Economics*, 10(2), 179-194. doi:10.1111/j.1467-9361.2006.00311.x
- Betzold, C., & Weiler, F. (2017). Allocation of aid for adaptation to climate change: Do vulnerable countries receive more support? *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, 17(1), 17-36. doi:10.1007/s10784-016-9343-8
- Bezos Earth Fund. (2022). *Innovative Finance for Conservation in Gabon*. Retrieved from https://www.bezosearthfund.org/grants/innovative-finance-for-conservation-in-gabon
- Bhattacharya, A., Songwe, V., Soubeyran, É., & Stern, N. (2024). *Raising Ambition and Accelerating Delivery of Climate Finance*. London School of Economics and Political Science, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London. Retrieved from https://www.lse.ac.uk/grantham-institute/wp-content/uploads/2024/11/Raising-ambition-and-accelerating-delivery-of-climate-finance_Third-IHLEG-report.pdf
- Blanco, J., Rasambo, N., Durand-Bessart, C., Randriamalala, J., Queste, J., Becker, N.,... Rafidison, V. (2025). Strategies to engage local communities in forest biodiversity conservation had limited effectiveness in Madagascar: Lessons from the literature. *Biological Conservation*, 309. doi:https://doi.org/10.1016/j.biocon.2025.111332
- Bohoslavsky, J., Laskaridis, C., & Prato, S. (2025). An International Debt Architecture and Debt Sustainability Assessments as if People and Planet Mattered. *Development*, 67, 127-130. doi:https://doi.org/10.1057/s41301-025-00442-w
- Bolton, P., Buchheit, L., Gulati, M., Panizza, U., Weder di Mauro, B., & Zettelmeyer, J. (2023). On Debt and climate. *Oxford Open Economics*, 2, 1-6. doi:https://doi.org/10.1093/ooec/odad005
- Bona, L. (2024). The Challenges of Overcoming the External Constraint in Latin America: An Examination of the Potentials and Challenges of Green Financing Using a Political Economy Perspective. *Development*, 67, 280-290. doi:https://doi.org/10.1057/s41301-024-00415-5
- Bosma, C., Hein, L., & Miller, D. (2025). International climate and biodiversity funding: does allocation follow need in Global South countries? *World Development*, 196. doi:https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2025.107160
- Bosma, C., Hein, L., & Miller, D. (2025). International climate and biodiversity funding: does allocation follow need in Global South countries? *World Development*, 196. doi:https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2025.107160
- Bouchrara, K., Rachdi, H., & Guesmi, K. (2020). The non-linear relationship between economic growth and public debt. *Economics Bulletin*, 40(3), 2336-2343. Retrieved from http://www.accessecon.com/Pubs/EB/2020/Volume40/EB-20-V40-I3-P203.pdf
- Bridgetown Initiative. (2026). *Swapping debt for resilience and development investments. Credit enhancement as a critical enabler for commercial debt swaps*. Retrieved from https://www.bridgetown-initiative.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/2026/01/Bridgetown-Initiative-Debt-Swaps-Position-Note.pdf
- Brink, E., & Wamsler, C. (2018). Collaborative Governance for Climate Change Adaptation: Mapping citizen-municipality interactions. *Environmental Policy and Governance*, 28, 65-128. doi:https://doi.org/10.1002/eet.1795
- Brown, C., Holman, E., Wichmann, S., & Velupillai, V. (2008). Automated classification of the world's languages: a description of the method and preliminary results. *Language Typology and Universals*, 61(4), 285-308. doi:10.1524/stuf.2008.0026
- Burnside, C., & Dollar, D. (2000). Aid, Policies, and Growth. *American Economic Review*, 90(4), 847-868. doi:10.1257/aer.90.4.847
- Carattini, S., Carvalho, M., & Fankhauser, S. (2018). Overcoming public resistance to carbon taxes. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, 9(5), 531. doi:https://doi.org/10.1002/wcc.531
- Carbon Brief. (2025). *Bonn climate talks: Key outcomes from the June 2025 UN climate conference*. Retrieved from https://www.carbonbrief.org/bonn-climate-talks-key-outcomes-from-the-june-2025-un-climate-conference/
- Carlitz, R. D., & Ziaja, S. (2024). *Harmony or Cacophony? A Disaggregated Analysis*. Studies in Comparative International Development. doi:https://doi.org/10.1007/s12116-023-09386-z
- CBD. (2022). *Kunming-Montreal Global biodiversity framework*. Retrieved from https://www.cbd.int/doc/c/e6d3/cd1d/daf663719a03902a9b116c34/cop-15-l-25-en.pdf
- CBD. (n.d.). *The Cali Fund*, Mendeley. Retrieved 10 31, 2025, from https://www.cbd.int/califund
- Chaudhury, A. (2020). Role of intermediaries in shaping climate finance in developing countries—lessons from the green climate fund. *Sustainability*, 12(14), 5507. doi:https://doi.org/10.3390/su12145507
- Christiansen, J., Irvine-Broque, A., Dempsey, J., Nelson, S., Shapiro-Garza, E., Bigger, P., & Islar, M. (2025). Off the charts? Reasons to be skeptical of the growth in biodiversity finance. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 75. doi:https://doi.org/10.1016/j.cosust.2025.101544
- Chukwuka, A., Adegboyegun, A., & Adeogun, A. (2025). Marine protected areas of Africa: current challenges and future opportunities in conservation. *Aquatic Sciences*, 87(61). doi:https://doi.org/10.1007/s00027-025-01188-w
- CIF. (2024). *All eyes on the CIF Capital Markets Mechanism in 2024*. Retrieved from https://www.cif.org/news/all-eyes-cif-capital-markets-mechanism-2024
- CIF. (n.d.). *How we work*. Retrieved from https://www.cif.org/how-we-work

- CIFs. (n.d.). *Clean Technology Fund (CTF)*, Mendeley. Retrieved 10 31, 2025, from <https://www.cif.org/cif-funding#clean-technology-fund>
- Clist, P. (2011). 25 Years of Aid Allocation Practice: Whither Selectivity? *World Development*, 39(10), 1724-1734. doi:10.1016/j.worlddev.2011.04.031
- Co\$ting Nature. (2017). *Policy Support System (version 3.4)*. King's College London. Retrieved August 6, 2025, from <https://www.policysupport.org/costingnature>
- Cobham, A., & Sumner, A. (2013). Is It All About the Tails? The Palma Measure of Income Inequality. *SSRN Electronic Journal*. doi:10.2139/ssrn.2366974
- Collier, P., & Dollar, D. (2002). Aid allocation and poverty reduction. *European Economic Review*, 46(8), 1475-1500. doi:10.1016/s0014-2921(01)00187-8
- Colodenco, M., Horas, Y., & Wiedenbrug, A. (2024). A Piece in the Puzzle? The Narrow Developmental Potential of Debt for Nature Swaps. *Development*, 67, 270-279. doi:https://doi.org/10.1057/s41301-025-00427-9
- Connecting Africa. (2022). *Gozem, IFC partner on \$10M moto-taxi financing project*. Retrieved from <https://www.connectingafrica.com/investment/gozem-ifc-partner-on-10m-moto-taxi-financing-project>
- Conte, M., Cotterlaz, P., & Mayer, T. (2022). *The CEPII Gravity Database*. CEPII research center. Retrieved August 6, 2025, from https://www.cepii.fr/CEPII/en/bdd_modele/bdd_modele_item.asp?id=8
- COP30 Brasil. (2025, November 6). *Over USD 5.5 billion Announced for Tropical Forest Forever Facility as 53 Countries Endorse the Historic TFFF Launch Declaration*. Retrieved November 24, 2025, from COP30 Brasil Amazonia Belem 2025: <https://cop30.br/en/news-about-cop30/over-usd-5-5-billion-announced-for-tropical-forest-forever-facility-as-53-countries-endorse-the-historic-tfff-launch-declaration>
- Coppedge, M., Gerring, J., Knutsen, C., Lindberg, S., Teorell, J., Altman, D., & Angiolillo, F. (2025). *V-Dem 2025 Dataset v15*. Varieties of Democracy (V-Dem). doi:https://doi.org/10.23696/vdemds25
- Cota, G., Sagan, V., Maimaitijiang, M., & Freeman, K. (2021). Forest Conservation with Deep Learning: A Deeper Understanding of Human Geography around the Betampona Nature Reserve. *Remote Sensing*, 13(17). doi:https://doi.org/10.3390/rs13173495
- COVID-19 Global Evaluation Coalition. (2023). *Lessons from evaluation. Effective approaches to building resilience and supporting adaptation to climate change in Small Island Developing States (SIDS)*. Retrieved from <https://web.archive.oecd.org/site/covid19-evaluation-coalition/documents/Lessons-from-evaluation-issue-3.pdf>
- CPI. (2025). *Global Landscape of Climate Finance 2025*. Climate Policy Initiative. Retrieved 10 22, 2025, from <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2025/>
- CPI. (2025). *Global Landscape of Climate Finance 2025: EMDE Spotlight*. Retrieved from <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2000/10/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2025-EMDE-Spotlight.pdf>
- Crippa, M., Guizzardi, D., Solazzo, E., Muntean, M., Schaaf, E., Monforti-Ferrario, F., ... Vignati, E. (2022). *CO2 emissions of all world countries - 2022 Report*. Luxembourg: Publications Office of the European Union. doi:10.2760/07904
- CVF V20. (2024). *The Resilience Effect: 10 Super Levers to Catalyse Finance in Climate-Vulnerable Countries*. Retrieved from <https://cvfv20.org/the-resilience-effect-10-super-levers-to-catalyse-finance-in-climate-vulnerable-countries/>
- DEVAL. (2024). *Climate Change Mitigation through Development Cooperation. Contribution of German Development Cooperation to Mitigating Greenhouse Gas Emissions in Developing Countries*. Retrieved from <https://www.deval.org/en/evaluations/our-evaluations/climate-change-mitigation-through-development-cooperation>
- DG Trésor. (2023). *Évaluation de la participation de la France au fonds vert pour le climat (FVC) et de la place du FVC au sein de l'architecture multilatérale climat et environnement*. Direction générale du Trésor. Retrieved 10 20, 2025, from <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Institutionnel/Niveau3/Pages/cde04879-9d08-4d30-b6b3-5ae17398eda4/files/03de46b4-cd19-464a-9497-d1ba9c5ef33d>
- Dinerstein, E., Joshi, A., Lee, A., Pharand-Deschenes, F., Franca, M., Fernando, S., ... Olson, D. (2020). A "Global Safety Net" to reverse biodiversity loss and stabilize Earth's climate. *Science Advances*, 6(36). doi:https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.abb2824
- Djabare, K., Tovivo, K., & Koumassi, K. (2021). *Five years of the Green Climate Fund: How much has flowed to Least Developed Countries?* Climate Analytics. Retrieved from <https://climateanalytics.org/publications/2021/five-years-of-the-green-climate-fund-how-much-has-flowed-to-least-developed-countries/>
- Donou-Adonsou, F., Basnet, H., & Mathey, S. (2025). Energy poverty and financial development: Evidence from developing countries. *Energy Economics*, 147. doi:https://doi.org/10.1016/j.eneco.2025.108563
- Dreher, A., Lang, V., & Reinsberg, B. (2024). Aid effectiveness and donor motives. *World Development*, 176, 106501. doi:10.1016/j.worlddev.2023.106501
- Dufief, E., Barchiche, D., Wemaïre, M., Landry, J., & Rochette, J. (2022). *Towards a European leadership on biodiversity for development*. doi:https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20iddri/Autre%20Publication/202204_NOTE%20financing%20bioversity%20EU_0.pdf
- EBA. (2024). *Swedish climate-change mitigation finance*. Expert Group for Aid Studies. Retrieved from https://eba.se/wp-content/uploads/2024/10/Swedish-Climate-change-Mitigation-Finance-EBA-2024_07.pdf
- EBRD. (2025). *EBRD and GCF support green investments in Armenia*. Retrieved from <https://www.ebrd.com/home/news-and-events/news/2025/inecobank--geff-loan.html>
- ECOWAS. (2019). *ECOWAS Regional Climate Strategy (RCS) and Action Plan (2022-2030)*. Retrieved from <https://www.cca-coalition.org/resources/ecowas-regional-climate-strategy-rcs-and-action-plan-2022-2030>
- ECOWAS. (2020). *Climate Finance Access and Mobilization Strategy for ECOWAS countries (2022-2030)*. Retrieved August 6, 2025, from https://ecowap.ecowas.int/media/ecowap/file_document/2020_Climate_Finance_Access_and_Mobilization_Strategy_for_ECOWAS_co_r5undi.pdf
- Egger, P., & Lassmann, A. (2012). The language effect in international trade: A meta-analysis. *Economics Letters*, 116(2), 221-224. doi:10.1016/j.econlet.2012.02.018
- Eurodad. (n.d.). *How are climate and debt interconnected?*. Retrieved from https://www.eurodad.org/debt_climate_connection

- Expert Review on Debt, Nature and Climate. (2024). *Tackling the Vicious Circle: The Interim Report of the Expert Review on Debt, Nature and Climate*. Retrieved from <https://debtnature-climate.org/reports/tackling-the-vicious-circle-the-interim-report-of-the-expert-review-on-debt-nature-and-climate/>
- Fageda, X., & Fioravanti, R. (2024). Determinants and effects of climate finance in the transport sector. *International Journal of Sustainable Transportation*, 18(11), 903-919. doi:10.1080/15568318.2024.2421842
- Faye, M., & Niehaus, P. (2012). Political Aid Cycles. *American Economic Review*, 102(7), 3516-3530. doi:10.1257/aer.102.7.3516
- Fiorino, D. (2018). *Can Democracy Handle Climate Change?* Polity.
- FPBG. (n.d.). *A propos du FPBG*. Retrieved from <https://fpbg.org/>
- Fresnillo, I. (2024). Debt-for-Nature Swaps: Shadows in a Shiny 'New' Business Niche. *Development*, 67, 260-269. doi:<https://doi.org/10.1057/s41301-025-00420-2>
- FRLD. (2025). *Funding*. Retrieved from <https://www.frlid.org/pledges>
- G20 IHLEG. (2024). *Accelerating Sustainable Finance for Emerging Markets and Developing Economies: Independent Review of the Vertical Climate and Environmental Funds*. G20 Independent High-Level Expert Group. Retrieved 10 20, 2025, from <https://g20sfwg.org/wp-content/uploads/2024/10/G20-IHLEG-VCEF-Review.pdf>
- G20 Saudi Arabia. (2020). *G20 reference framework for effective country platforms*. Retrieved from https://wjb.mof.gov.cn/ywwz_14955/Cooperation/mulid/202011/P0202011045817493674_91.pdf
- Gaibulloev, K., & Younas, J. (2018). Untying the motives of giving grants vs. loans. *European Journal of Political Economy*, 51, 1-14. doi:<https://doi.org/10.1016/j.ejpoleco.2017.04.004>
- Gandonou, N., & Jones, L. (2024). SAFFE Technical Brief - Accelerating Access to Adaptation Finance in Fragile and Conflict-affected settings in West and Central Africa. The World Bank. Retrieved August 6, 2025, from <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099111224120112320/pdf/P180367-006a5a8e-1f2a-4856-8fca-caad9af162ab.pdf>
- Garschagen, M., & Doshi, D. (2022). Does funds-based adaptation finance reach the most vulnerable countries? *Global Environmental Change*, 73, 102450. doi:10.1016/j.gloenvcha.2021.102450
- GCA. (2025). *GCA Partners with World Bank on Climate-smart Agricultural Program in Togo*. Retrieved from <https://gca.org/news/gca-partners-with-world-bank-on-climate-smart-agricultural-program-in-togo/>
- GCA. (2025). *State and Trends in Adaptation Report 2025: Small Island Developing States*. Retrieved from <https://gca.org/reports/sta25/>
- GCF. (2023). *Executive Director unveils "50 by 30" blueprint for reform, targeting USD 50 billion by 2030*. Retrieved from <https://www.greenclimate.fund/news/executive-director-unveils-50by30-blueprint-reform-targeting-usd-50-billion-2030>
- GCF. (2023). *GCF-1 Progress Report*. Green Climate Fund. Retrieved 12 09, 2025, from <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/20230501-gcf-1-progress-report.pdf>
- GCF. (2025). *Fourteen new Country Platforms announced in collaboration with GCF to drive country-led climate solutions*. Retrieved from <https://www.greenclimate.fund/news/fourteen-new-country-platforms-announced-collaboration-gcf-drive-country-led-climate-solutions>
- GCF IEU. (2020). *GEvalBrief No. 6 - The Independent evaluation of the Green Climate Fund's accreditation function*. Retrieved August 6, 2025, from <https://ieu.greenclimate.fund/sites/default/files/document/accreditation-geval-brief.pdf>
- GCF. (n.d.). *Accredited Entities*, Mendeley. Retrieved 11 14, 2025, from <https://www.greenclimate.fund/about/partners/ae>
- GCF, & GEF. (2025). *Progress report on the long-term vision on complementarity, coherence and collaboration between the Green Climate Fund and the Global Environment Facility*. Green Climate Fund & Global Environment Facility, Washington DC. Retrieved 10 20, 2025, from https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2025-05/EN_GEF.C.69.Inf_09_Progress%20Report%20on%20the%20Long-Term%20Vision%20on%20Complementarity%2C%20Coherence%20and%20Collaboration%20between%20GCF%20and%20GEF%202025.pdf
- GEF. (2011). *System for Transparent Allocation of Resources (STAR)*. Retrieved from https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/GEF_STAR_A4_april11_CRA.pdf
- GEF. (2024). *In a boost for nature, governments announce \$163 million in new pledges to Global Biodiversity Framework Fund*. Retrieved from <https://www.thegef.org/newsroom/press-releases/boost-nature-governments-announce-163-million-new-pledges-global>
- GEF. (2024). *Streamlining the GEF project cycle*. Global Environment Facility. Retrieved 12 09, 2025, from https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2024-02/EN_GEF.C.66.08.Rev_01_Streamlining_GEF_Project_Cycle_0.pdf
- GEF IEO. (2025). *Integration for Greater Impact: Eighth Comprehensive Evaluation of the GEF*. Global Environment Facility Independent Evaluation Office, Washington DC. Retrieved 10 20, 2025, from <https://www.gefio.org/evaluations/ops8>
- GEF. (n.d.). *GEF Agencies*. Retrieved from <https://www.thegef.org/partners/gef-agencies>
- GEF. (n.d.). *Global Biodiversity Framework Fund (GBFF)*, Mendeley. Retrieved 10 31, 2025, from <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/global-biodiversity-framework-fund>
- GEF. (n.d.). *Least Developed Countries Fund (LDCF)*, Mendeley. Retrieved 10 31, 2025, from <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/least-developed-countries-fund-ldcf#whatwedo>
- GEF. (n.d.). *Special Climate Change Fund (SCCF)*, Mendeley. Retrieved 10 31, 2025, from <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/special-climate-change-fund-sccf#whatwedo>
- Gilmour, A., Tanaka, J., & Colenbrander, S. (2024). *Designing and governing country platforms: what role for the MDBs?* Retrieved from https://media.odi.org/documents/Designing_and_governing_country_platforms_OE5SVfw.pdf
- GI2. (2025). *Building Synergies Between Biodiversity and Climate: Insights from countries on NBSAP and NDC planning and implementation*. Retrieved from https://nbsapaccelerator.org/wp-content/uploads/2025/07/Insights_NBSAP_NDC_Synergies_2025.pdf

- Global Canopy. (2021). *The Little Book of Investing in Nature A simple guide to financing life on Earth*. Retrieved from https://globalcanopy.org/wp-content/uploads/2021/01/LBIN_2020_EN.pdf.
- Gonon, M., Prudhomme, R., Ba, M., Diop, P., Mbaye, T., Levrel, H., & Comte, A. (2025). Selective carbon credits: Market preferences and ecosystem restoration in Senegal. *Ecological Economics*, 235. doi:<https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2025.108626>
- GPEDC. (2025). *Madagascar. Country Results Sheet - Global Partnership Monitoring Cycle 2023-2026*. Retrieved from <https://www.effectivecooperation.org/sites/default/files/2025-09/FR-Madagascar-Aout%202025.pdf>
- GPEDC. (n.d.). *Global Partnership for Effective Development Co-operation*. Retrieved from <https://www.effectivecooperation.org/>
- Green Agenda Armenia. (2025). *National Comprehensive Green Transition Assessment Report for Armenia*. Retrieved from <https://green-agenda.org/en/armenia/green-transition-assessment>
- Green Climate Fund. (n.d.). Accredited Entities. Retrieved June 2, 2025, from <https://www.greenclimate.fund/about/partners/ae>
- Gul, M., Holland, E., Hassan, A., & Upson, L. (2025). *The realities of country platforms for LDCs and SIDS: ten key lessons*. IIED. Retrieved from <https://www.iied.org/22630g>
- Gulrajani, N., & Calleja, R. (2019). The Principled Aid Index: understanding donor motivations. Overseas Development Institute. Retrieved from <https://odi.org/en/publications/the-principled-aid-index-understanding-donor-motivations/>
- Gwartney, J., Lawson, R., & Murphy, R. (2024). *Economic Freedom Dataset*. Economic Freedom of the World: 2024 Annual Report, Fraser Institute. Retrieved August 6, 2025, from <http://www.fraserinstitute.org/economic-freedom/dataset>
- Halimanjaya, A. (2014). Climate mitigation finance across developing countries: what are the major determinants? *Climate Policy*, 15(2), 223-252. doi:10.1080/14693062.2014.912978
- Halimanjaya, A. (2016). Allocating climate mitigation finance: a comparative analysis of five major green donors. *Journal of Sustainable Finance & Investment*, 6(3), 161-185. doi:10.1080/20430795.2016.1201412
- Heckelman, J., & Knack, S. (2008). Foreign Aid and Market-Liberalizing Reform. *Economica*, 75(299), 524-548. doi:10.1111/j.1468-0335.2007.00623.x
- Hickmann, T., & Stehle, F. (2018). The embeddedness of urban climate politics in multilevel governance: a case study of South Africa's major cities. *The Journal of Environment & Development*, 28(1). doi:<https://doi.org/10.1177/1070496518819121>
- Hoeffler, A., & Outram, V. (2011). Need, Merit, or Self-Interest—What Determines the Allocation of Aid? *Review of Development Economics*, 15(2), 237-250. doi:10.1111/j.1467-9361.2011.00605.x
- Hurley, G., Panwar, V., Wilkinson, E., Lindsay, C., Bishop, M., & Mami, E. (2024). *Breaking the cycle of debt in Small Island Developing States*. ODI Working Paper. Retrieved from https://media.odi.org/documents/ODI_SIDS_Breaking_the_cycle_of_debt_main_paper.pdf
- IEU GCF. (2021). *Independent evaluation of the adaptation portfolio and approach of the Green Climate Fund. Final Report*. doi:<https://ieu.greenclimate.fund/sites/default/files/document/210223-adaptation-final-report-top.pdf>
- IFDD. (2023). *État des lieux du financement climatique dans les pays de l'OIF*. Retrieved from <https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2023/05/Acces-Financement-IFDD-Etat-des-lieux.pdf>
- IIED. (2023). *Redesigning debt swaps for a more sustainable future*. Retrieved from [iied.org/21371iied](https://www.iied.org/21371iied)
- IIED. (2025). *Limited GEF finance for nature reaching the local level*. IIED Briefing. Retrieved from <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2025-05/22637iied.pdf>
- IIED. (2025). *Multilateral climate funds: three ways to step up for the world's most vulnerable nations*. Retrieved from https://www.iied.org/multilateral-climate-funds-three-ways-step-for-worlds-most-vulnerable-nations?utm_source=IIED&utm_campaign=927bdf25ca-EMAIL_CAMPAIGN_2025_10_30_NEWS&utm_medium=email&utm_term=0_-927bdf25ca-89906838
- IISD. (2024). *Daily report for 10 December 2024. International Court of Justice Hearings on the Obligations of States in Respect of Climate Change*. Retrieved from <https://enb.iisd.org/international-court-justice-climate-daily-report-10dec2024>
- IISD. (2024). *Earth Negotiations Bulletin. A Reporting Service for Environment and Development Negotiations. Summary of the 2024 Bonn Climate Change Conference: 3-13 June 2024*. Retrieved from <https://enb.iisd.org/bonn-climate-change-conference-sbi60-sbsta60>
- IISD. (2024). *Summary report, 16 October – 1 November 2024. 2024 United Nations Biodiversity Conference - SBI 5 / CBD COP 16 / CP-MOP 11 / NP-MOP 5*.
- IISD. (2025). *Highlights and images for 25 February 2025. Rome, Italy*. Retrieved from <https://enb.iisd.org/un-biodiversity-conference-cbd-cop16-resumed-25Feb2025>
- IISD. (2025). *Summary report, 16–26 June 2025. Bonn Climate Change Conference - June 2025*. Retrieved from <https://enb.iisd.org/bonn-climate-change-conference-sb62-sbi62-sbsta62-summary>
- IMF. (2021). *Unlocking access to climate finance for Pacific Island countries*. International Monetary Fund, Washington, D.C. Retrieved from <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2021/03/24/Unlocking-Access-to-Climate-Finance-for-Pacific-Island-Countries-50254>
- IMF. (2023). *Regional Economic Outlook for Latin America and the Caribbean (2023). Online Annex 5. Debt-for-Nature Swaps in Latin America and the Caribbean*. International Monetary Fund. Retrieved from <http://www.imf.org/en/Publications/REO/WH/Issues/2023/10/13/regional-economic-outlook-western-hemisphere-october-2023>
- IMF. (2024). *Togo Public Investment Management Assessment - PIMA and Climate PIMA*. Retrieved from <https://www.imf.org/-/media/files/publications/hls/2024/english/hlsea2024054.pdf>
- IMF. (2025). *Republic of Madagascar. Second Review under the Extend Credit Facility Arrangement, Request for Modification of Performance Criteria, Financing Assurances Review, and Second Review under the Resilience and Sustainability Facility Arrangement*. IMF Country Report No.25/221, IMF. Retrieved from <https://www.imf.org/-/media/files/publications/cr/2025/english/1mdgea2025003-source-pdf.pdf>
- IMF. (n.d.). *International trade in goods by partner country dataset (formerly Direction of Trade Statistics)*. Retrieved August 6, 2025, from <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:IMTS>

- IPBES and IPCC. (2021). *IPBES-IPCC co-sponsored workshop report on biodiversity and climate change*. doi:<https://doi.org/10.5281/zenodo.5101133>
- IPCC. (2007). Annex I: Glossary. In *Climate Change 2007 - Mitigation of Climate Change Working Group III contribution to the Fourth Assessment Report of the IPCC* (pp. 809-822). Cambridge University Press. doi:[10.1017/cbo9780511546013.018](https://doi.org/10.1017/cbo9780511546013.018)
- IPCC. (2014). Annex II: Glossary. In *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. Retrieved August 6, 2025, from https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/01/SYRAR5-Glossary_en.pdf
- IPCC. (2022). Annex II: Glossary. In *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (pp. 2897-2930). Cambridge University Press. doi:[10.1017/9781009325844.029](https://doi.org/10.1017/9781009325844.029)
- IPCC. (2023). Summary for Policymakers. In *Climate Change 2022 - Impacts, Adaptation and Vulnerability* (pp. 3-34). Cambridge University Press. doi:[10.1017/9781009325844.001](https://doi.org/10.1017/9781009325844.001)
- Isah, A., Egli, F., Schmidt, T., & Stünzi, A. (2025). Quantifying climate finance needs in the nationally determined contributions of developing countries. *Climate Policy*, 25(9). doi:<https://doi.org/10.1080/14693062.2025.2460607>
- Islam, M. (2022). Distributive justice in global climate finance - Recipients' climate vulnerability and the allocation of climate funds. *Global Environmental Change*, 73, 102475. doi:[10.1016/j.gloenvcha.2022.102475](https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2022.102475)
- ITDP. (2025). *Dakar, Senegal Receives the 2025 Sustainable Transport Award as the STA Program Celebrates 20 Years*. Retrieved from <https://itdp.org/2025/01/07/dakar-senegal-receives-2025-sustainable-transport-award/>
- Jarjari, T., Deka, A., & Cavusoglu, B. (2025). The synergistic role of natural resources, green finance and green technological innovations in promoting environmental sustainability in Sub-Saharan Africa. *Resources Policy*, 105. doi:<https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2025.105598>
- Kalaidjian, E., & Robinson, S. (2022). Reviewing the nature and pitfalls of multilateral adaptation finance for small island developing states. *Climate Risk Management*, 36, 100432. doi:[10.1016/J.CRM.2022.100432](https://doi.org/10.1016/J.CRM.2022.100432)
- Kaya, A., & Leblebicioglu, A. (2025). Understanding the World Bank's role in climate finance. *Climatic Change*, 178, 160. doi:<https://doi.org/10.1007/s10584-025-03995-4>
- Kenewendo, B., Njoroge, P., & Dryden, A. (2024). *Giving Voice to The Silent Debt Crisis How Debt Relief Can Unlock Green Growth Pathways For Africa*. DRGR. Retrieved from https://drgr.org/files/2024/10/DRGR_PB_002_Final.pdf
- Kim, H., & Bang, Y. (2025). Examining barriers and facilitators of capacity building in development: a systematic review of international development projects. *Development Studies Research*, 25(1). doi:doi.org/10.1080/21665095.2025.2517766
- Kotchen, M., & Vogt, A. (2025). Is the emphasis on cofinancing good for environmental multilateral funds? *World Development*, 187. doi:doi.org/10.1016/j.worlddev.2024.106831
- Kushawaha, D., & Jain, M. (2025). Understanding the dynamics of public debt on renewable energy investment in developing countries. *Energy Economics*, 147. doi:<https://doi.org/10.1016/j.eneco.2025.108500>
- Lake Zhu, A., Ndiaye, A., Dahm, R., Mauclair, M., & Boas, I. (2025). Africa's Great Green Mirage? Assessing the disconnect between global finance and local implementation in Africa's Great Green Wall. *Land Use Policy*, 157. doi:<https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2025.107670>
- Langbein, L., & Knack, S. (2010). The Worldwide Governance Indicators: Six, One, or None? *Journal of Development Studies*, 46(2), 350-370. doi:[10.1080/00220380902952399](https://doi.org/10.1080/00220380902952399)
- LDC Climate Change. (2024). LDC Group opening statement at COP29. Statement by Mr. Evans Njewa, Chair of LDC Group at the Joint COP/CMP/CMA and SBs Opening Plenary. Retrieved from https://www ldc-climate.org/ldc_chair_statement/ldc-group-opening-statement-at-cop29/
- LDC Climate Change. (2024). *Least Developed Countries React to Bonn Climate Talks*.
- LDC Climate Change. (2025). *LDCs Demand Accelerated Climate Action at Bonn Climate Talks*. Retrieved from https://www ldc-climate.org/press_release/ldcs-demand-accelerated-climate-action-at-bonn-climate-talks/
- Le Van, C., Pham, N.-S., & Pham, T. (2023). Effects of development aid (grants and loans) on the economic dynamics of the recipient country. *Mathematical Social Sciences*, 125, 101-112. doi:<https://doi.org/10.1016/j.mathsocsci.2023.06.003>
- L'économiste du Togo. (2025). *Togo: Work begins on developing the 2026 Green Budget*. Retrieved from <https://leconomistedutogo.tg/togo-demarrage-des-travaux-delaboration-du-budget-vert-2026/>
- Legacy Landscapes Fund. (2024). *Makira-Masoala to Receive Funding for 50+ Years*. Retrieved from <https://legacylandscapes.org/2024/01/long-term-funding-confirmed-for-climate-critical-wilderness-makira-masoala-in-madagascar/>
- Li, Q., & Reuveny, R. (2006). Democracy and Environmental Degradation. *International Studies Quarterly*, 50(4), 935-956. doi:[10.1111/j.1468-2478.2006.00432.x](https://doi.org/10.1111/j.1468-2478.2006.00432.x)
- Liu, Y., Dong, K., & Nepal, R. (2024). How does climate vulnerability affect the just allocation of climate aid funds? *International Review of Economics & Finance*, 93, 298-317. doi:[10.1016/j.iref.2024.03.036](https://doi.org/10.1016/j.iref.2024.03.036)
- LoCAL-UNCDF. (2022). *LoCAL Annual Report 2021. Accelerating climate action through locally led adaptation*.
- Lundsgaarde, E., Breunig, C., & Prakash, A. (2010). Instrumental Philanthropy: Trade and the Allocation of Foreign Aid. *Canadian Journal of Political Science*, 43(3), 733-761. doi:[10.1017/s0008423910000661](https://doi.org/10.1017/s0008423910000661)
- Maizels, A., & Nissanke, M. (1984). Motivations for aid to developing countries. *World Development*, 12(9), 879-900. doi:[10.1016/0305-750x\(84\)90046-9](https://doi.org/10.1016/0305-750x(84)90046-9)
- Manning, W., Duan, N., & Rogers, W. (1987). Monte Carlo evidence on the choice between sample selection and two-part models. *Journal of Econometrics*, 35(1), 59-82. doi:[10.1016/0304-4076\(87\)90081-9](https://doi.org/10.1016/0304-4076(87)90081-9)
- Masamba, M. (2024). Examining the Interconnection Between Debt, Climate Change, and Conservation: The Potential Role of State-Contingent Debt Instruments in Africa. *Development*, 67, 305-314. doi:doi.org/10.1057/s41301-025-00430-0
- Mazzucato, M. (2025). *Principles for an inclusive and sustainable global economy: A discussion paper for the G20*. Retrieved from <https://www.ucl.ac.uk/bartlett/ucl-institute-innovation-and-public-purpose/principles-inclusive-and-sustainable-global-economy-discussion-paper-g20>

- Mazzucato, M. (2025). *Reimagining financing for the SDGs: From filling gaps to shaping finance*. United Nations. Retrieved from <https://www.ucl.ac.uk/bartlett/publications/2025/jan/reimagining-financing-sdgs>
- Mazzucato, M., & Vieira de Sá, R. (2025). *Mind the mission, not the gap: Rethinking blended finance for public purpose*. Retrieved from https://www.ucl.ac.uk/bartlett/sites/bartlett/files/2025-06/Working_Paper_Blended_Finance.pdf
- MCFs. (2025). *Multilateral Climate Funds Joint Results Report*. Retrieved from <https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2025-11/MCFs%20Joint%20Results%20Report%202025.pdf>
- McKinlay, R., & Little, R. (1977). A Foreign Policy Model of U.S. Bilateral Aid Allocation. *World Politics*, 30(1), 58-86. doi:10.2307/2010075
- McKinley, R., & Little, R. (1979). The US Aid Relationship: A Test of the Recipient Need and the Donor Interest Models. *Political Studies*, 27(2), 236-250. doi:10.1111/j.1467-9248.1979.tb01201.x
- MDBs. (2024). *2023 Joint Report on Multilateral Development Banks Climate Finance*. Inter-American Development Bank. doi:10.18235/0013160
- Melitz, J. (2008). Language and foreign trade. *European Economic Review*, 52(4), 667-699. doi:10.1016/j.eurocorev.2007.05.002
- Melitz, J., & Toubal, F. (2014). Native language, spoken language, translation and trade. *Journal of International Economics*, 93(2), 351-363. doi:10.1016/j.jinteco.2014.04.004
- Miller, D. (2014). Explaining Global Patterns of International Aid for Linked Biodiversity Conservation and Development. *World Development*, 59, 341-359. doi:10.1016/j.worlddev.2014.01.004
- Miller, D., Agrawal, A., & Roberts, J. (2012). Biodiversity, Governance, and the Allocation of International Aid for Conservation. *Conservation Letters*, 6(1), 12-20. doi:10.1111/j.1755-263x.2012.00270.x
- Mittermeier, R. A., Goettsch Mittermeier, C., & Robles Gil, P. (1997). *Megadiversity: earth's biologically wealthiest nations*. CEMEX.
- Mohan, P. (2022). Implementing nationally determined contributions under the Paris agreement: an assessment of climate finance in Caribbean small island developing states. *Climate Policy*, 22(9-10). doi:https://doi.org/10.1080/14693062.2022.2101978
- Mohan, P. (2023). Implementing nationally determined contributions under the Paris Agreement: An assessment of ocean-based climate action in Caribbean Small Island Developing States. *Marine Policy*, 155. doi:https://doi.org/10.1016/j.marpol.2023.105787
- Mukherjee, V., Rübhelke, D., Stahlke, T., & Brumme, A. (2022). Allocation of adaptation aid: A normative theory. *Journal of Economics and Statistics*, 242(4), 471-499. doi:https://doi.org/10.1515/jbnst-2021-0031
- NDC Partnership. (2024). *Working with nature-based solutions to address climate change. Trends in NDC Partnership support. Insight Brief*. Retrieved from <https://ndcpartnership.org/sites/default/files/2024-05/nature-based-solutions-insight-brief.pdf>
- NDC Partnership. (2025). *Improving Access to Multilateral Climate Funds*. Retrieved from <https://ndcpartnership.org/news/improving-access-multilateral-climate-funds>
- Nerland, R., Rapp Nilsen, H., & Andersen, B. (2023). Biosphere-based sustainability in local governments: Sustainable development goal interactions and indicators for policymaking. *Sustainable Development*, 31(1), 39-55. doi:https://doi.org/10.1002/sd.2371
- Neumayer, E. (2003). *The Pattern of Aid Giving, The Impact of Good Governance on Development Assistance*. Routledge.
- Newell, P. (2024). Towards a more transformative approach to climate finance. *Climate Policy*, 25(2), 257-268. doi:https://doi.org/10.1080/14693062.2024.2377730
- Nunnenkamp, P., & Öhler, H. (2011). Aid Allocation through Various Official and Private Channels: Need, Merit, and Self-Interest as Motives of German Donors. *World Development*, 39(3), 308-323. doi:10.1016/j.worlddev.2010.08.001
- ODI Global. (2023). *Why small island nations need a Multidimensional Vulnerability Index*. Retrieved from <https://odi.org/en/insights/small-island-nations-need-a-multidimensional-vulnerability-index/>
- OECD. (2017). *Investing in Climate, investing in growth*. doi:https://doi.org/10.1787/9789264273528-en
- OECD. (2018). *Making Development Co-operation Work for Small Island Developing States*. OECD Publishing, Paris. doi:10.1787/9789264287648-en
- OECD. (2019). *Aligning Development Co-operation and Climate Action: The Only Way Forward*. Retrieved from <https://www.oecd.org/development/aligning-development-co-operation-and-climate-action-5099ad91-en.htm>
- OECD. (2020). *Biodiversity and the economic response to COVID-19: Ensuring a green and resilient recovery*. doi:https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/biodiversity-and-the-economic-response-to-covid-19-ensuring-a-green-and-resilient-recovery-d98b5a09/
- OECD. (2020). Sustainable Ocean for All: Harnessing the Benefits of Sustainable Ocean Economies for Developing Countries. Retrieved from <https://doi.org/10.1787/bede6513-en>
- OECD. (2022). *SIDS' Access to Green Funds*. OECD Publishing. Retrieved 12 09, 2025, from [https://one.oecd.org/document/DCD\(2022\)34/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD(2022)34/en/pdf)
- OECD. (2023). *A Decade of Development Finance for Biodiversity*. OECD Publishing, Paris. doi:10.1787/e6c182aa-en
- OECD. (2023). Capacity Development for Climate Change in Small Island Developing States. In *OECD Development Perspectives*. OECD Publishing, Paris. doi:10.1787/888c870a-en
- OECD. (2023). *Development Finance for Climate and Environment-related Fragility: Cooling the Hotspots*. Paris: OECD Publishing. doi:https://doi.org/10.1787/0db04331-en
- OECD. (2023). Development finance for climate and environment-related fragility: Cooling the hotspots. In *OECD Development Perspectives*. OECD Publishing, Paris. doi:10.1787/0db04331-en
- OECD. (2023). *Scaling Up the Mobilisation of Private Finance for Climate Action in Developing Countries: Challenges and Opportunities for International Providers*. Paris: OECD Publishing. doi:https://doi.org/10.1787/17a88681-en
- OECD. (2023). Scaling Up the Mobilisation of Private Finance for Climate Action in Developing Countries: Challenges and Opportunities for International Providers. In *Green Finance and Investment*. OECD Publishing, Paris. doi:10.1787/17a88681-en

- OECD. (2024). *Biodiversity and Development Finance 2015-2022: Contributing to Target 19 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*. OECD Publishing, Paris. doi:10.1787/d26526ad-en
- OECD. (2024). *Climate and development finance FAQ*. Retrieved July 30, 2025, from <https://www.oecd.org/en/data/insights/data-explainers/2024/12/climate-and-development-finance-faq.html>
- OECD. (2024). *Climate and development finance FAQ*. Retrieved from <https://www.oecd.org/en/data/insights/data-explainers/2024/12/climate-and-development-finance-faq.html>
- OECD. (2024). *Converged Statistical Reporting Directives for the Creditor Reporting System (CRS) and the Annual DAC Questionnaire, DCD/DAC(2024)40/FINAL*. Retrieved July 30, 2025, from [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2024\)40/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2024)40/FINAL/en/pdf)
- OECD. (2024). *Data Platform on Development Finance for a Sustainable Ocean Economy*. Retrieved from <https://oecd-main.shinyapps.io/ocean/>
- OECD. (2024). *Development Co-operation Report 2024. Tackling Poverty and Inequalities through the Green Transition, Making climate funds fit for more interlinked and mutually reinforcing agendas*. doi: <https://doi.org/10.1787/357b63f7-en>
- OECD. (2024). *Development Co-operation Report 2024: Tackling Poverty and Inequalities through the Green Transition*. doi:10.1787/357b63f7-en
- OECD. (2024). *Integrating climate action into development finance*. Paris: OECD Publishing. doi:<https://doi.org/10.1787/41d16c83-en>
- OECD. (2024). *OECD Data Explorer - Mobilised private finance for development*. Retrieved from <https://data-explorer.oecd.org/>
- OECD. (2024). *OECD Development Co-operation Peer Reviews: France 2024*. Paris: OECD Publishing. doi:<https://doi.org/10.1787/102d5469-en>
- OECD. (2024). *OECD Rio markers indicative tables*. Retrieved August 6, 2025, from https://webfs.oecd.org/climate/Rio_markers_indicative_tables_2024_approved.xlsx
- OECD. (2024). *Sustainability-Linked Bonds: How to Make Them Work in Developing Countries, and How Donors Can Help*. Paris: OECD Publishing. doi:<https://doi.org/10.1787/7ca58c00-en>
- OECD. (2024). *Using the new UN MVI to identify and fill in vulnerability financing gaps in SIDS*. Retrieved from [https://one.oecd.org/document/DCD\(2024\)16/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD(2024)16/en/pdf)
- OECD. (2025). *Biodiversity and Development Finance 2015-2023. Contributing to Target 19a of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*. doi:<https://doi.org/10.1787/7cbe1630-en>
- OECD. (2025). *Climate-related development finance (recipient perspective) dataset*. Retrieved from <https://data-explorer.oecd.org/>
- OECD. (2025). *Contributions of the OECD Clean Energy Finance and Investment Mobilisation (CEFIM) Programme to the Just Energy Transition Partnership (JETP) of Indonesia*. Jakarta, Indonesia: OECD CEFIM, 3-4 December 2025. Retrieved from <https://www.oecd.org/en/events/2025/12/OECD-contributions-to-the-JETP.html>
- OECD. (2025). *Creditor Reporting System (flows)*. Retrieved from <https://oe.cd/dx/6ly>
- OECD. (2025). *Cuts in official development assistance. OECD projections for 2025 and the near term*. Retrieved from https://www.oecd.org/en/publications/cuts-in-official-development-assistance_8c530629-en/full-report.html
- OECD. (2025). *Delivering on Climate Commitments: How DAC Members Are Aligning with the Goals of the Paris Agreement*. Paris, OECD. Retrieved from [https://one.oecd.org/official-document/DCD/DAC\(2025\)17/FINAL/en](https://one.oecd.org/official-document/DCD/DAC(2025)17/FINAL/en)
- OECD. (2025). *Environmental Outlook on the Triple Planetary Crisis: Stakes, Evolution and Policy Linkages*. Paris: OECD Publishing. doi:<https://doi.org/10.1787/257ffbb6-en>
- OECD. (2025). *Promoting Sustainable Ocean Economies: Guidance for Development Co-operation*. Paris: OECD Publishing. doi:<https://doi.org/10.1787/72055d7f-en>
- OECD. (2025). *Report monitoring the implementation of the DAC Declaration on a New Approach to Align with the Paris Agreement*.
- OECD. (2025). *States of Fragility 2025*. doi:10.1787/81982370-en
- OECD. (2025). *The Development Bank of Rwanda's sustainability-linked bond*. Retrieved from https://www.oecd.org/en/publications/blended-finance-case-studies_2fb90b9a-en/the-development-bank-of-rwanda-s-sustainability-linked-bond_2552628a-en.html
- OECD. (2026). *OECD Blended Finance Guidance for Climate Change Adaptation*.
- OECD et al. (2025). *Mobilising Finance and Investment in Clean Energy in Emerging Economies: The potential of country platforms, and the role of financial regulators and supervisors. OECD - CONCITO - WORLD BANK - C3A Roundtable during FFD4, 2 July 2025*. Seville, Spain: OECD.
- OECD. (Forthcoming). *Biodiversity and Development Finance 2015-2023: Contributing to Target 19a of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*. Paris.
- OECD. (Forthcoming). *Scaling Up Private Action for Biodiversity: Opportunities for Development Co-operation and Finance*. Paris.
- OECD, CCI, UN, & UNIDO. (2024). *Examen des politiques de transformation économique du Togo: Pour une prospérité partagée, Les voies de développement*. doi:<https://doi.org/10.1787/2c837a76-fr>
- Oh-Seng, J., Klöck, C., & Deenapanray, P. (2025). *Conceptualising a Governance Framework for Climate Change Adaptation and Disaster Risk Reduction in Small Island Developing States Through a Systematic Review*. *Sustainability*, 17(22), 9965. doi:<https://doi.org/10.3390/su17229965>
- Okafor-Yarwood, I., Kadagi, N., Miranda, N., Uku, J., Elegbede, I., & Adewumi, I. (2020). *The Blue Economy-Cultural Livelihood-Ecosystem Conservation Triangle: The African Experience*. *Frontiers in Marine Science*, 7. doi:<https://doi.org/10.3389/fmars.2020.00586>
- Orozco, D., & Jaramillo, M. (2021). *The centrality of the ministries of finance in a changing climate*. Retrieved from https://www.e3g.org/wp-content/uploads/Ministers-of-finance-in-a-changing-climate_E3GReport_2021.pdf
- Pan-African Agency of the Great Green Wall. (2023). *Implementation of the Great Green Wall Initiative. Innovative Mechanisms, instruments and tools of resource mobilization: the great green wall carbon bank (GGWCB) Guidance Note*. Retrieved from https://www.grandemurailleverte.org/images/BGMVC_EN.pdf

- Paulson Institute. (2025). *Financing Nature: The Unabated Biodiversity Finance Crisis, Interim Report*. Paulson Institute. Retrieved 10 22, 2025, from https://www.paulsoninstitute.org/wp-content/uploads/2025/09/Financing-Nature_Interim-Update_2025.pdf
- Pemstein, D., Marquardt, K., Tzelgov, E., Wang, Y.-t., Medzihorsky, J., Krusell, J., ... von Römer, J. (2025). The V-Dem Measurement Model: Latent Variable Analysis for Cross-National and Cross-Temporal Expert-Coded Data. *V-Dem Working Paper No. 21*(10th edition). Retrieved from https://www.v-dem.net/media/publications/wp21_2025.pdf
- Phillips, H., De Palma, A., Gonzalez, R., & Contu, S. (2021). *The Biodiversity Intactness Index - country, region and global-level summaries for the year 1970 to 2050 under various scenarios*. Natural History Museum. Retrieved from <https://doi.org/10.5519/hefeqmg1>
- Piemonté, C., Cattaneo, O., Morris, R., Pincet, A., & Poensgen, K. (2019). Transition Finance: Introducing a new concept. In *OECD Development Co-operation Working Papers*. OECD Publishing, Paris. doi:10.1787/2dad64fb-en
- PIFS. (2024). Statement of Pacific Countries on the need for a robust outcome of the 21st replenishment of International Development Association (IDA21). Retrieved from https://forumsec.org/sites/default/files/2024-09/Outcome%20Statement%20by%20PICS%20Leaders%20for%20a%20Robust%20IDA21%20Replenishment_0.pdf
- Pörtner, H., Scholes, R., Arneth, A., Barnes, D., Burrows, M., Diamond, S., ... Val, A. (2023). Overcoming the coupled climate and biodiversity crises and their societal impacts. *Science*, 380(6642). doi:<https://doi.org/10.1126/science.abl4881>
- Présidence de la République Togolaise. (2020). *Feuille de route gouvernementale Togo 2025*. Retrieved from <https://presidence.gouv.tg/feuille-de-route-gouvernementale-togo-2025/>
- Puhani, P. (2000). The Heckman Correction for Sample Selection and Its Critique. *Journal of Economic Surveys*, 14(1), 53-68. doi:10.1111/1467-6419.00104
- Puig, D., Adger, N., Barnett, J., Vanhala, L., & Boyd, E. (2025). Improving the effectiveness of climate change adaptation. *Climatic Change*, 178(7). doi:<https://doi.org/10.1007/s10584-024-03838-8>
- Qin, S., Buchadas, A., Meyfroidt, P., Ghoddousi, A., Pötzschner, F., Baumann, M., & Kuemmerle, T. (2024). Links between deforestation, conservation areas and conservation funding in major deforestation regions of South America. *People and Nature*, 6(5), 1789-1803. doi:<https://doi.org/10.1002/pan3.10718>
- Quesada da Silva, M., Hwedie, K., Iglesias Campos, A., Begmatova, M., & Khalil, A. (2021). *Compendium of Existing and Emerging Cross-Border and Transboundary MSP Practices*. Retrieved from <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375502>
- Rabehajaina, N., Gueyie, J.-P., & Sedzro, K. (2022). Determinants of bilateral official development assistance. *Applied Economics*, 55(54), 6345-6359. doi:10.1080/00036846.2022.2154312
- Race to Resilience. (2025). *Recognising Enabling Conditions for Adaptation and Resilience*. Retrieved from <https://www.climatechampions.net/media/gdzd3id4/recognising-enabling-conditions-for-adaptation-and-resilience.pdf>
- Rainforest Foundation Norway. (2021). *Falling Short. Donor funding for Indigenous Peoples and local communities to secure tenure rights and manage forests in tropical countries (2011-2020)*. doi:https://d5i6is0eze552.cloudfront.net/documents/Publikasjoner/Andre-rapporter/RFN_Falling_short_2021.pdf?mtime=20210412123104
- Robertson, J., Francken, N., & Molenaers, N. (2015). Determinants of the Flow of Bilateral Adaptation-Related Climate Change Financing To Sub-Saharan African Countries. *SSRN Electronic Journal*. doi:10.2139/ssrn.2697497
- Robertson, M. (2024). *The New Collective Quantified Goal on Climate Finance and its access features. Operationalising 'enhanced access' to climate finance*. ODI, London. Retrieved from <http://www.odi.org/en/publications/the-new-collective-quantified-goal-on-climate-finance-and-its-access-features>
- Robinson, S.-a., & Dornan, M. (2016). International financing for climate change adaptation in small island developing states. *Regional Environmental Change*, 17(4), 1103-1115. doi:10.1007/s10113-016-1085-1
- RRI and RFN. (2024). *State of Funding for Tenure Rights and Forest Guardianship. Donor funding for Indigenous peoples, local communities, and Afro-descendant peoples in tropical forested countries (2011-2023)*. Retrieved from https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2023-State-of-Funding_Brief-EN.pdf
- Sandow, J., Oteng-Abayie, E., & Duodu, E. (2022). External debt and economic growth in Sub-Saharan Africa: does heterogeneity in the quality of public sector management make a difference? *Heliyon*, 8(9). doi:<https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2022.e10627>
- Saunders, N. (2019). *Climate change adaptation finance: are the most vulnerable nations prioritised?* SEI Working Paper, Stockholm Environment Institute. Retrieved August 6, 2025, from <https://www.sei.org/wp-content/uploads/2019/04/climate-change-adaptation-finance-are-the-most-vulnerable-nations-prioritised.pdf>
- SCF. (2024). *Doubling adaptation finance: Efforts to respond to the call of the Glasgow Climate Pact*. Standing Committee on Finance. Retrieved 10 27, 2025, from https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Doubling%20Adaptation%20Finance_Efforts%20to%20Respond%20to%20the%20Call%20of%20the%20Glasgow%20Climate%20Pact.pdf
- Scharlemann, J., Brock, R., Balfour, N., Brown, C., Burgess, N., Guth, M., ... Kapos, V. (2020). Towards understanding interactions between Sustainable Development Goals: The role of environment-human linkages. *Sustainability Science*, 15, 1573-1584. doi: <https://doi.org/10.1007/s11625-020-00799-6>
- Schübler, D., Radespiel, U., Ratsimbazafy, J., & Mantilla-Contreras, J. (2018). Lemurs in a dying forest: Factors influencing lemur diversity and distribution in forest remnants of north-eastern Madagascar. *Biological Conservation*, 228, 17-26. doi:<https://doi.org/10.1016/j.biocon.2018.10.008>
- Standford Social Innovation Review. (2025). *When USAID Shut Down, Its Lessons Nearly Vanished. AI Helped Recover Them*. Retrieved from <https://ssir.org/articles/entry/ai-recovers-usaid-lessons>
- Standing, A. (2023). *Gabon's Odious Debt-for-ocean Swap: The implications for ocean governance*. CCFa. Retrieved from <http://www.ccfacape.org/publications-blog/gabon-debt-ocean-swap-tnc>
- Stuchtey, M. (2020). Ocean Solutions That Benefit People, Nature and the Economy. Retrieved from www.oceanpanel.org/ocean-solutions
- Sumair Shah, S., Nborikan Nakouwo, S., Murodova Sobirjonovna, G., & Khan, A. (2025). Exploring the sustainable impact of green bonds on ecological and resource capacities. *Renewable Energy*, 243. doi:<https://doi.org/10.1016/j.renene.2025.122590>

- Svensson, J., Qian Mao, J., & Droste, N. (2025). What do we (not) know about biodiversity finance governance? *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 72. doi:<https://doi.org/10.1016/j.cosust.2025.101541>
- Tanaka, J., Garnak, A., & Orozco, D. (2024). *Country climate and development investment platforms*. Instituto Clima e Sociedade. Retrieved from <https://climaesociedade.org/wp-content/uploads/2024/11/G20-support-paper-on-platforms45.pdf>
- Taskforce on access to climate finance. (2025). *Annual report 2024*. Center for Access to Climate Finance. Retrieved 10 20, 2025, from <https://ndcpartnership.org/sites/default/files/2025-03/annual-report-taskforce-access-climate-finance-2024.pdf>
- Tennant, D., Davies, S., & Tennant, S. (2024). Determinants of access to climate finance: Nuanced insights for SIDS and other vulnerable economies. *World Development*, 180, 106623. doi:[10.1016/j.worlddev.2024.106623](https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2024.106623)
- TFFF. (2025). *Tropical Forest Forever Facility*. Retrieved November 24, 2025, from About TFFF: <https://tfff.earth/about-tfff/>
- The Coalition of Finance Ministers for Climate Action. (2023). *Strengthening the Role of Ministries of Finance in Driving Climate Action*. Retrieved from <https://www.financeministers-forclimate.org/sites/cape/files/inline-files/Synthesis%20Report%20-%20Strengthening%20the%20Role%20of%20MoFs%20in%20Driving%20Climate%20Action%20%28Draft%20v1.1%29.pdf>
- The Global SDG Synthesis Coalition. (2025). *What do we know about the evidence base for the SDG Planet Pillar? A Scoping Review*. Retrieved from <https://www.sdgsynthesiscoalition.org/sites/default/files/2025-06/Planet%20Scoping%20%20Review%20report%20-%20final.pdf>
- Thiele, R., Nunnenkamp, P., & Dreher, A. (2007). Do Donors Target Aid in Line with the Millennium Development Goals? A Sector Perspective of Aid Allocation. *Review of World Economics*, 143(4), 596-630. doi:[10.1007/s10290-007-0124-x](https://doi.org/10.1007/s10290-007-0124-x)
- Tippmann, R., Agoumi, A., Doria, M., Henders, S., & Goldmann, R. (2013). Assessing Barriers and Solutions to Financing Adaptation Projects in Africa. International Development Research Centre (IDRC). Retrieved from <http://hdl.handle.net/10625/51972>
- Togo First. (2025). *AfDB, Togo Adopt Action Plan to Improve Portfolio Performance in 2025*. Retrieved from <https://www.togofirst.com/en/economic-governance/3009-17190-afdb-togo-adopt-action-plan-to-improve-portfolio-performance-in-2025>
- Togo First. (2025). *Togo Passes Landmark Climate Change Law*. Retrieved from <https://www.togofirst.com/en/economic-governance/2403-15992-togo-passes-landmark-climate-change-law>
- TOSSD. (2025). *Total Official Support for Sustainable Development*. Retrieved from <https://www.tossd.org/>
- Treichel, P. (2024). Design by Transitional Committee: learning from the Green Climate Fund. *Climate Policy*, 25(6). doi:<https://doi.org/10.1080/14693062.2024.2418316>
- Treichel, P., Robertson, M., Wilkinson, E., & Corbett, J. (2024). "Scale and access to the Green climate Fund: Big challenges for small island developing States". *Global Environmental Change*, 89. doi:[10.1016/j.gloenvcha.2024.102943](https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2024.102943)
- TWN. (2024). *CBD: Developing countries decry broken promises on financial resources*. Retrieved from <https://twn.my/title2/finance/2024/fi240602.htm>
- UN Sustainable Development Group. (2025). *One Ocean Finance: UN & Partners Join Forces to unlock billions for marine sectors*. Retrieved from <https://unsdg.un.org/latest/stories/one-ocean-finance-un-partners-join-forces-unlock-billions-marine-sectors>
- UNCTAD. (2022). *The least developed countries need to strengthen and broaden State capacity to operationalize policy space and achieve development goals*. Policy Brief. Retrieved from <https://unctad.org/publication/least-developed-countries-need-strengthen-and-broaden-statecapacity-operationalize>
- UNCTAD. (2022). *The Least Developed Countries Report 2022: The Low-carbon Transition and its Daunting Implications for Structural Transformation*. UN Trade and Development, Geneva.
- UNDP. (2022). *The State of Climate Ambition. Snapshot Small Island Developing States (SIDS)*. Retrieved from https://climatepromise.undp.org/sites/default/files/research_report_document/Climate%20Ambition-SIDS%20v2.pdf
- UNDP. (2025). *The Cali Fund for the fair and equitable sharing of benefits from the use of digital sequence information on genetic resources: A United Nations Multi-Partner Trust Fund*. Retrieved from https://mptf.undp.org/sites/default/files/documents/2025-04/tor-cali_fund.pdf
- UNECA. (2023). *African Group of Negotiators call on COP28 to conclude with a decision on Climate Justice designed for Africa*. Retrieved from <https://www.uneca.org/stories/african-group-of-negotiators-call-on-cop28-to-conclude-with-a-decision-on-climate-justice>
- UNEP. (2023). *The Adaptation Gap Report*. Retrieved from <https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2023>
- UNEP. (2024). *Adaptation Gap Report 2024*. United Nations Environment Programme. doi:<https://doi.org/10.59117/20.500.11822/46497>
- UNEP. (2024). *Clean energy powers a silent revolution on Togo's roads*. Retrieved from <https://www.unep.org/news-and-stories/story/clean-energy-powers-silent-revolution-togos-roads>
- UNFCCC. (2015). *Paris Agreement*. Retrieved from https://unfccc.int/sites/default/files/english_paris_agreement.pdf
- UNFCCC. (2021). *Glasgow Climate Pact*. United Nations Framework Convention on Climate Change. Retrieved 11 06, 2025, from https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26_auv_2f_cover_decision.pdf
- UNFCCC. (2022). *Glasgow-Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation*. United Nations Framework Convention on Climate Change. Retrieved 11 06, 2025, from https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2022_L16E.pdf
- UNFCCC. (2024). *Building support for more ambitious national climate action plans*. United Nations Framework Convention on Climate Change. Retrieved from <https://unfccc.int/news/building-support-for-more-ambitious-national-climate-action-plans>
- UNFCCC. (2024). *CMA.6 New collective quantified goal on climate finance*. United Nations Framework Convention on Climate Change. Retrieved 10 30, 2025, from https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2024_L22E.pdf
- UNFCCC. (2024). *Decision 3/CMA.6 Global goal on adaptation*. Retrieved November 25, 2024, from https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2024_17a01_adv.pdf

- UNFCCC. (2025). *2025 Synthesis Report of Biennial Transparency Reports*. Retrieved from <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/reporting-and-review/reporting-and-review-under-the-paris-agreement/biennial-transparency-reports/2025-synthesis-report-of-biennial-transparency-reports>
- United Nations. (2015). *Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development*. doi:https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf
- United Nations. (2025). Sevilla Commitment. Retrieved from <https://docs.un.org/en/A/CONF.227/2025/L1>
- United Nations. (n.d.). *Multidimensional Vulnerability Index*. Retrieved from <https://www.un.org/ohrrls/mvi>
- University of Notre Dame. (2025). *Notre Dame Global Adaptation Initiative Country Index (ND-GAIN)*. Retrieved August 6, 2025, from <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/download-data/>
- UN-OHRLLS. (2022). *Accessing climate finance: Challenges and opportunities for Small Island Developing States*. United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States. Retrieved from https://www.un.org/ohrrls/sites/www.un.org.ohrrls/files/accessing_climate_finance_challenges_sids_report.pdf
- UNOHRLLS. (2025). *Improving Access to Finance for the Least Developed Countries*. Retrieved from https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/improving_access_to_finance_for_the_least_developed_countries-report.pdf
- UNOPS, Resident Coordinator's Office for Barbados, OECS. (2024). Making Climate Finance Work for SIDS: Building on the Outcomes of UNFCCC COP28. Background Note for the Interactive Dialogue 3, 4th International Conference on Small Island Developing States "Charting the Course Toward Resilient Prosperity". Retrieved from https://sdgs.un.org/sites/default/files/2024-05/ID_3_Clean_rev_0.pdf
- VCEFs. (2023). *Joint declaration of the heads of the Adaptation Fund, the Climate Investment Funds, the Global Environment Facility and the Green Climate Fund*. Retrieved 10 20, 2025, from <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2023/12/Final-joint-declaration-MLFs-branded.docx.pdf>
- Venner, K., García-Lamarca, M., & Olazabal, M. (2024). The Multi-Scalar Inequities of Climate Adaptation Finance: A Critical Review. *Current Climate Change Reports*, 10(3), 46-59. doi:10.1007/s40641-024-00195-7
- Villar-Roldán, J., Galiano, A., & Martín-Álvarez, J. (2025). Economic and geopolitical drivers of renewable energy in Sub-Saharan Africa: A panel data analysis. *Energy Economics*, 147. Retrieved from <https://doi.org/10.1016/j.eneco.2025.108479>
- Vincent, K., & Collenbrander, W. (2018). Developing and applying a five step process for mainstreaming climate change into local development plans: a case study from Zambia. *Climate Risk Management*, 21, 26-38. doi:<https://doi.org/10.1016/j.crm.2018.04.005>
- Voeten, E. (2024). *United Nations General Assembly Votes and Ideal Points*. Retrieved August 6, 2025, from <https://github.com/voeten/United-Nations-General-Assembly-Votes-and-Ideal-Points>
- Wang, C., & Li, H. (2025). What influences the capacity of donor agency for sustainable development: a study of climate aid projects. *Environment, Development and Sustainability*, 27, 16941-16961. doi:<https://doi.org/10.1007/s10668-024-04618-1>
- WBG. (2022). *Understanding Trends in Donor Proliferation and Fragmentation for Aid Effectiveness During Crises*. Retrieved from <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/ef73fb3d1d33e3bf0e2c23bdf49b4907-0060012022/understanding-trends-in-proliferation-and-fragmentation-for-aid-effectiveness-during-crises>
- Weiler, F., & Klöck, C. (2021). Donor interactions in the allocation of adaptation aid: A network analysis. *Earth System Governance*, 7, 100099. doi:10.1016/j.esg.2021.100099
- Weiler, F., Klöck, C., & Dornan, M. (2018). Vulnerability, good governance, or donor interests? The allocation of aid for climate change adaptation. *World Development*, 104, 65-77. doi:10.1016/j.worlddev.2017.11.001
- Whiteacre, E. (2024). *The rise of the Sovereign Sustainability-Linked Bond - what should investors be looking for?* Retrieved from <https://www.maplecroft.com/solutions/investors/insights/the-rise-of-the-sovereign-sustainability-linked-bond/>
- World Bank. (2020). *Restructuring paper on a proposed project restructuring of Saint Lucia Disaster Vulnerability Reduction Project approved on June 4, 2014 to Saint Lucia*. Saint Lucia Disaster Vulnerability Reduction Project (P127226). Retrieved from <https://documents1.worldbank.org/curated/en/465341596138994544/pdf/Dislosable-Restructuring-Paper-Saint-Lucia-Disaster-Vulnerability-Reduction-Project-P127226.pdf>
- World Bank. (2021). *Carbon Pricing for Climate Action*. Retrieved from <https://documents1.worldbank.org/curated/en/725801627450789550/pdf/Carbon-Pricing-for-Climate-Action.pdf>
- World Bank. (2022). *Understanding Trends in Proliferation and Fragmentation for Aid Effectiveness During Crises*. Retrieved from <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/ef73fb3d1d33e3bf0e2c23bdf49b4907-0060012022/original/aid-proliferation-7-19-2022.pdf>
- World Bank. (2023). *World Bank Approves First Sustainability-Linked Bond for Rwanda to Boost Private Capital Mobilization*. Retrieved from <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/06/09/world-bank-approves-first-sustainability-linked-bond-for-afe-rwanda-to-boost-private-capital-mobilization>
- World Bank. (2025). *Madagascar Poverty and Equity Brief: October 2025*. Retrieved from <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099703304212517450>
- World Bank. (2025). *World Development Indicators*. Retrieved from <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>
- World Bank Group. (2025). *Country Climate and Development Report Togo*. Retrieved from <http://documents.worldbank.org/curated/en/099032525165025703>
- World Bank. (n.d.). *Debt Sustainability Framework (DSF)*. Retrieved from <https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsf>
- World Bank. (n.d.). *World Bank Open Data*. Retrieved from <https://data.worldbank.org/>
- World Inequality Database. (2025). *World Inequality Database (WID.world)*. Retrieved August 6, 2025, from <https://wid.world/data/>
- WRI. (2021). *The Green Jobs Advantage: How Climate-Friendly Investments Are Better Job Creators*. Washington DC: World Resources Institute. doi:<https://doi.org/10.46830/wriwp.20.00142>

Wunder, S., Schulz, D., Montoya-Zumaeta, J., Börner, J., Ponzoni Frey, G., & Betancur-Corredor, B. (2024). Modest forest and welfare gains from initiatives for reduced emissions from deforestation and forest degradation. *Communications Earth and Environment*, 5(394). doi:<https://doi.org/10.1038/s43247-024-01541-1>

Yabe, K., Opršal, Z., Harmáček, J., & Syrovátka, M. (2024). Aid allocation across the humanitarian-development-peace nexus: the role of fragility as a donors' motive. *Humanities and Social Sciences Communications*, 11(1). doi:[10.1057/s41599-024-03512-5](https://doi.org/10.1057/s41599-024-03512-5)

Yackee, J. (2016). Foreign Aid, Law Reform, and the World Bank's Doing Business Project. *Law and Development Review*, 9(1). doi:[10.1515/ldr-2015-0038](https://doi.org/10.1515/ldr-2015-0038)

Zembe, A., Nemaconde, L., & Chipangura, P. (2022). Policy coherence between food security, disaster risk reduction and climate change adaptation in South Africa: a summative content analysis approach. *Jamba: Journal of Disaster Risk Studies*, 14(1). Retrieved from <https://journals.co.za/doi/epdf/10.4102/jamba.v14i1.1173>

Ziaja, S. (2020). *More Donors, More Democracy*. The Journal of Politics. doi:<https://doi.org/10.1086/706111>

Zulu, K., Ezeani, E., Salimi, Z., Simenti-Phiri, E., Kawimbe Chunga, C., Musanda, P., & Halwiindi, P. (2025). Determinants of effective participatory multi-actor climate change governance: Insights from Zambia's environment and climate change actors. *Environmental Science and Policy*, 167. doi:<https://doi.org/10.1016/j.envsci.2025.104040>

